



PROTECTION DE LA TÊTE



PROTECTION DE LA MAIN



PROTECTION DES PIEDS



PROTECTION DU CORPS



PROTECTION ANTICHUTE



# DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021





DELTA PLUS

## DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2021



Ce Document d'Enregistrement Universel a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 27 avril 2022, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit Règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) n° 2017/1129.

*En application de l'article 19 du Règlement (UE) n° 2017/1129, le présent Document d'Enregistrement Universel doit être lu et interprété conjointement avec le Document de Référence 2020 et le Document de référence 2019, déposés auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.*

Document de référence 2020 :

- Le document incorporé par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et publié sur le site internet de l'Émetteur ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres) sous les onglets « Résultats » puis « 2020 ») le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces derniers figurent respectivement aux pages 39 à 123, 129 à 187 et 188. Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés figure aux pages 232 et suivantes.

Document de référence 2019 :

- Le document incorporé par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et publié sur le site internet de l'Émetteur ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres) sous les onglets « Résultats » puis « 2019 ») le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux Comptes sur ces derniers figurent respectivement aux pages 36 à 109, 117 à 170 et 171. Le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés figure aux pages 214 et suivantes.

Le Document est mis à la disposition des actionnaires au siège social de DELTA PLUS GROUP situé ZAC la Peyrolrière, 84400 APT et peut également être consulté sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site Internet de DELTA PLUS GROUP ([www.deltaplusgroup.com](http://www.deltaplusgroup.com)).

### DELTA PLUS GROUP

SOCIÉTÉ ANONYME  
AU CAPITAL DE 3.679.354 €

SIÈGE SOCIAL :  
APT (VAUCLUSE), ZAC LA PEYROLIÈRE  
334 631 868 RCS AVIGNON





*Chers actionnaires,*

*Après une année 2020 marquée par la Covid-19, l'année 2021 a été pour le Groupe DELTA PLUS une année de transition.*

*À la fois de transition vers un retour à la normale, en termes de pandémie. En effet, le Groupe a pu se concentrer à nouveau sur son activité multi-E.P.I. différenciée selon les zones géographiques et a été moins accaparé par les ventes opportunistes de produits pouvant protéger contre la Covid-19.*

*Et également une année de transition sur le plan managérial. Le recrutement de plusieurs cadres clés notamment aux fonctions R&D, marketing communication, ventes et produits nous permet de continuer de déployer notre plan stratégique de montée en gamme et de croissance rapide.*

*Nous avons su continuer de profiter d'un contexte économique favorable pour renforcer nos parts de marché et améliorer notre rentabilité.*

*Bien que 2022 s'annonce plus incertaine au vu des événements russo/ukrainiens et de ses répercussions sur l'économie mondiale, le Groupe reste confiant quant à sa capacité, dans les années à venir, à continuer de croître en maintenant une rentabilité élevée.*

**Jérôme Benoit**

*Président du Conseil d'Administration*



**DELTA**PLUS

# SOMMAIRE

## **PARTIE I : PRÉSENTATION DU GROUPE DELTA PLUS ..... 7**

### **CHAPITRE I : PRÉSENTATION DU GROUPE DELTA PLUS ..... 8**

1.1. HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ .....	8
1.1.1. Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur .....	8
1.1.2. Lieu et numéro d'enregistrement de l'Émetteur .....	8
1.1.3. Date de constitution – Durée de vie de la Société .....	8
1.1.4. Siège social, forme juridique et législation applicable à l'Émetteur... ..	8
1.1.5. Événements marquants dans le développement de l'Émetteur ... ..	8
1.1.6. Liste des filiales importantes de l'Émetteur (au 31.12.2021) .....	10

### **CHAPITRE II : APERÇU DES ACTIVITÉS ..... 12**

2.1. PRINCIPALES ACTIVITÉS .....	12
2.1.1. Conception, développement, production et distribution de produits de protection de la Tête .....	13
2.1.2. Conception, développement et distribution de produits de protection des Mains .....	13
2.1.3. Conception, développement et distribution de produits de protection du Corps .....	13
2.1.4. Conception, développement, production et distribution de produits de protection des Pieds .....	13
2.1.5. Conception, développement, production et distribution de produits de protection Antichute .....	13
2.1.6. Autres activités .....	14
2.1.7. Répartition actuelle entre production interne et production externe .....	14
2.2. PRINCIPAUX MARCHÉS .....	14
2.2.1. Marché des E.P.I. et réglementation européenne .....	14
2.2.2. Structure du marché des E.P.I. ....	15
2.2.3. Stratégie de DELTA PLUS .....	16
2.2.4. Principaux Clients .....	17

### **CHAPITRE III : CHIFFRES CLÉS ..... 18**

3.1. UN CHIFFRE D'AFFAIRES RECORD DE 344,2 M€ EN CROISSANCE DE +19,2 % (+55,5 M€), UNE FORTE CONTRIBUTION DES ACQUISITIONS RÉALISÉES EN 2021 (47,2 M€), UNE CROISSANCE ORGANIQUE (1) DE +5,4 % SUR LE PÉRIMÈTRE HISTORIQUE .....	18
3.1.1. Un résultat opérationnel courant de 43,3 M€, en augmentation de +11,1 % en 2021 (14,0 % du CA) et un résultat net (part du Groupe) de 32,4 M€, en hausse de +10,8 % (9,4 % du CA) .....	20
3.1.2. Cours de Bourse .....	20
3.1.3. Rémunération de l'actionnaire .....	22
3.1.4. Données boursières .....	22
3.1.5. Agenda de l'actionnaire (dates prévisionnelles) .....	23

### **CHAPITRE IV : INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES ..... 24**

4.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES .....	24
4.1.1. Bilans pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros) .....	24
4.1.2. Chiffres d'Affaires annuels .....	25
4.1.3. Comptes de résultat pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros) .....	26
4.1.4. Tableau des flux de trésorerie pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros) .....	26
4.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES .....	27
4.2.1. Bilans pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros) .....	27
4.2.2. Comptes de Résultat pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros) .....	28
4.2.3. Tableau des flux de trésorerie pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros) .....	28

### **CHAPITRE V : INFORMATIONS SUR LES TENDANCES ..... 29**

5.1. RÉTROSPECTIVE 2021 .....	29
5.2. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR .....	30
5.3. RESTRICTION(S) À L'UTILISATION DES CAPITAUX INFLUANT SENSIBLEMENT SUR LES OPÉRATIONS DE L'ÉMETTEUR .....	32
5.4. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES .....	32

## **CHAPITRE VI : INVESTISSEMENTS ..... 34**

6.1. INVESTISSEMENTS HISTORIQUES (en milliers d'Euros) .....	34
6.2. INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DU DERNIER EXERCICE ... ..	35
6.3. INVESTISSEMENT RÉALISÉS DEPUIS LA CLÔTURE DU DERNIER EXERCICE .....	35
6.4. INVESTISSEMENTS À VENIR .....	35
6.5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT .....	35
6.6. BREVETS .....	35

## **PARTIE II : RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 ..... 37**

### **CHAPITRE I : RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2022 ÉTABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ..... 38**

SECTION I. RAPPORT DE GESTION .....	39
SECTION II. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE .....	49
SECTION III. PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE .....	57

### **CHAPITRE II : ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION ..... 60**

## **PARTIE III : COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET ANNEXES ..... 133**

### **CHAPITRE I : COMPTES CONSOLIDÉS ..... 135**

### **CHAPITRE II : NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS ..... 140**

NOTE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE DELTA PLUS – DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ .....	140
NOTE 2 : FAITS MARQUANTS .....	140
NOTE 3 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES .....	145
3.1. Base de préparation des états financiers .....	145
3.2. Hypothèses et estimations .....	145
3.3. Secteurs opérationnels .....	146
3.4. Règles de consolidation .....	146
3.5. Regroupements d'entreprises .....	147
3.6. Conversion des comptes des filiales dans les économies hyperinflationnistes .....	147
3.7. Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères .....	147
3.8. Transactions libellées en devises .....	147
3.9. Écarts d'acquisition .....	147
3.10. Immobilisations incorporelles .....	148
3.11. Immobilisations corporelles .....	148
3.12. Droit d'utilisation .....	148
3.13. Impairment test .....	149
3.14. Autres actifs financiers .....	149
3.15. Instruments financiers dérivés .....	150
3.16. Stocks .....	150
3.17. Créances et dettes .....	150
3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	150
3.19. Capital .....	150
3.20. Passifs financiers .....	151
3.21. Impôts .....	151
3.22. Avantages au personnel .....	151
3.23. Paiements fondés sur des actions .....	152
3.24. Provisions non courantes .....	152
3.25. Chiffre d'Affaires .....	152
3.26. Soldes intermédiaires .....	152
3.27. Produits et charges financiers .....	153
3.28. Résultat par action .....	153
3.29. Distribution de dividendes .....	153



NOTE 4 : FACTEURS DE RISQUES.....	153
4.1. Risques financiers .....	153
4.1.1. <i>Risque de liquidité</i> .....	153
4.1.2. <i>Risque de taux d'intérêt et couverture</i> .....	155
4.1.3. <i>Risque de change et de prix de matières premières</i> .....	155
4.2. Risques liés à l'activité du Groupe.....	156
4.2.1. <i>Risques liés à la conjoncture mondiale (politique, économique, et sanitaire)</i> .....	156
4.2.2. <i>Risques liés aux clients</i> .....	156
4.3. Risques juridiques liés à la réglementation applicable .....	156
4.4. Risques environnementaux .....	157
4.5. Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage .....	157
NOTE 5 : ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE.....	158
5.1. Informations relatives au périmètre de consolidation.....	158
5.2. Modifications du périmètre et autres informations .....	159
5.3. Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 % .....	159
NOTE 6 : COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT... 160	
6.1. État des immobilisations incorporelles .....	160
6.2. État des immobilisations corporelles.....	162
6.3. Droits d'utilisation .....	164
6.4. Test de perte de valeur des écarts d'acquisition .....	166
6.5. Autres actifs financiers .....	168
6.6. Instruments financiers dérivés.....	169
6.7. Stocks.....	169
6.8. Créances clients et autres créances.....	169
6.9. Trésorerie .....	171
6.10. Capital.....	171
6.11. Paiement en actions .....	171
6.12. Passifs financiers.....	172
6.13. Engagements donnés aux salariés .....	173
6.14. Provisions non courantes .....	174
6.15. Paiement fondé sur des actions.....	175
6.16. Instruments financiers par catégorie .....	175
6.17. Impôts.....	176
6.18. Ventilation du Chiffre d'Affaires .....	178
6.19. Produits et charges opérationnels non courants .....	179
6.20. Résultat financier .....	180
6.21. Charges par nature.....	181
6.22. Charges de personnel.....	183
6.23. Résultat par action .....	183
6.24. Dividendes .....	184
6.25. Engagements donnés et reçus .....	184
6.26. Regroupement d'entreprises.....	185
6.27. Parties liées.....	185

NOTE 7 : INFORMATIONS SECTORIELLES.....	187
NOTE 8 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	189

**CHAPITRE III : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ..... 192**

**PARTIE IV : COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET ANNEXES ..... 195**

CHAPITRE I : COMPTES SOCIAUX.....	196
CHAPITRE II : ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX .....	199
CHAPITRE III : RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS .....	214

**PARTIE V : INFORMATIONS BOURSIÈRES ET CAPITAL..... 217**

CHAPITRE I : FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....	218
CHAPITRE II : SALARIÉS .....	219
CHAPITRE III : PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	219
CHAPITRE IV : OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES .....	219
CHAPITRE V : INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR .....	220
CHAPITRE VI : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE CAPITAL SOCIAL .....	222
CHAPITRE VII : CONTRATS IMPORTANTS.....	229
CHAPITRE VIII : INFORMATION(S) PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION(S) D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTERET .....	232
CHAPITRE IX : DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC .....	232
CHAPITRE X : INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS .....	232

**PARTIE VI : PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL..... 233**

CHAPITRE I : PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES....	234
CHAPITRE II : AUTRES RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES... 236	

YOUR  
SAFETY  
ATWORK





# NOTRE MISSION

## Your safety at work

Protéger les hommes  
et les femmes au travail

Concevoir et fabriquer des solutions  
complètes de protection individuelle  
et collective pour les professionnels  
dans le monde entier





**DELTAPLUS**

## **Présentation du groupe**

### 1.1.

#### **HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ**

##### 1.1.1.

#### **Raison sociale et nom commercial de l'Émetteur**

La dénomination sociale de l'Émetteur est DELTA PLUS GROUP, sa précédente dénomination sociale était, jusqu'en 1995, PRO INTER.

##### 1.1.2.

#### **Lieu et numéro d'enregistrement de l'Émetteur**

Depuis le 14 février 1986, la Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 334 631 868.

##### 1.1.3.

#### **Date de constitution – Durée de vie de la Société**

La Société a été constituée le 10 janvier 1986. La date d'expiration de la Société est le 14 février 2036 (50 années après son immatriculation).

##### 1.1.4.

#### **Siège social, forme juridique et législation applicable à l'Émetteur**

DELTA PLUS GROUP est une Société Anonyme à Conseil d'Administration de nationalité française régie par les lois françaises.

Le siège social de l'Émetteur est situé sis ZAC La Peyrolière – BP 140 – 84405 APT Cedex.

Téléphone du siège social : 04 90 74 20 33

##### 1.1.5.

#### **Évènements marquants dans le développement de l'Émetteur**

En 1977, Monsieur Jacques BENOIT crée une Société implantée dans une ancienne usine d'Ocres, à Apt – la Société de distribution DELTA PLUS ayant pour activité principale l'importation et la distribution en France d'Équipements de Protection Individuelle (ci-après « E.P.I. ») fabriqués à l'étranger – en Europe et en Asie. L'activité prend vite de l'ampleur et le besoin de structurer un groupe autour de DELTA PLUS se fait sentir.

En 1986 la Société PRO INTER est créée sous forme de SARL. Elle devient alors la Société Holding de DELTA PLUS. Elle est transformée en SA en 1989 pour donner les moyens au Groupe de poursuivre son évolution. Le Groupe se développe et bascule d'une image de petit importateur vers celle d'un concepteur de produits – sous-traitant la fabrication auprès de partenaires sélectionnés – jusqu'à devenir, à compter de 1994, le fabricant de certaines de ses gammes de produits.

PRO INTER procède à un changement de dénomination sociale et devient DELTA PLUS GROUP en 1995. DELTA PLUS GROUP est introduite en bourse en 1999.

DELTA PLUS GROUP exerce pleinement aujourd'hui son rôle de holding en tant que Société mère à la tête d'un groupe de Sociétés (qui sont toutes ses filiales) implantées à travers le monde. Le maillage de l'implantation des filiales recouvre différentes zones géographiques, à savoir l'Europe et le Hors Europe (qui regroupe l'Asie, l'Amérique et le Moyen-Orient). À l'heure actuelle le Groupe est dirigé par Monsieur Jérôme BENOIT, qui a succédé à son père à la tête de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales.

Les Sociétés du Groupe DELTA PLUS exercent des activités de conception, de normalisation, de fabrication (selon les produits en les fabriquant elles-mêmes ou en les faisant fabriquer) et de commercialisation d'une gamme complète d'E.P.I. à travers le monde correspondant à cinq familles de produits. Les produits distribués par le Groupe sont aujourd'hui identifiés sous la marque DELTA PLUS® dont DELTA PLUS GROUP a la propriété (ils étaient principalement identifiés dans le passé sous les marques PANOPLY®, VENITEX® et TIGER STEEL®).

Avec 2.596 collaborateurs au 31 décembre 2021, le Groupe DELTA PLUS compte de nombreuses filiales implantées à travers le monde. À partir de ses plates-formes asiatiques, il a la capacité de livrer par container, dans le monde entier, ses produits conformes aux normes européennes et, le cas échéant, aux normes locales.

Plus de 1.100 articles, correspondant à plus de 8.000 références, constituent l'offre produits du Groupe, et permettent une protection efficace et globale des utilisateurs, de la tête aux pieds.



# NOTRE OFFRE INNOVANTE



## ORGANISATION EN RÉSEAU PAR PÔLE DE COMPÉTENCES

- Mécanique
- Chaussure
- Ingénierie projet, équipement sécurité bâtiment
- Textile
- Plasturgie
- Respiratoire

**5M€**  
investis / an

**15%**  
de nouveaux produits / an



## LABORATOIRES INTERNES

- De contrôle de proximité
- Un parc de près de 200 machines
- De pointe
- 50 000 tests effectués/an

**35**  
personnes dédiées



## PARTENARIATS AVEC DES EXPERTS ET ENTREPRISES EXTERNES

**7 000**  
heures de tests / an



Fabrication sous traitée à des experts du marchés

Orientation design & confort



Importance de la maîtrise des matières, de leurs propriétés et de leur confort

Orientation sécurité & confort



Fabrication Delta Plus



### 1.1.6.

## Liste des filiales importantes de l'Émetteur (au 31.12.2021)

### PLUS DE 40 ANS AU SERVICE DE LA PROTECTION INDIVIDUELLE

#### DATES CLÉS DU PÔLE DE DISTRIBUTION

##### FRANCE

- 1977 : Création de DELTA PLUS à Apt dans une ancienne usine d'ocres par son Président Directeur Général Jacques BENOIT.
- 1986 : Création de la Société PRO INTER, holding de la Société DELTA PLUS.
- 1995 : Changement de dénomination sociale de la Société PRO INTER qui devient DELTA PLUS GROUP.
- 1999 : Introduction de DELTA PLUS GROUP à l'Eurolist® compartiment C de la Bourse de Paris Euronext® (code ISIN : FR0013283108), installation du nouveau siège du Groupe à Apt.
- 2002 : Mise en exploitation de la nouvelle plateforme logistique à Apt avec 10 000 m² de surface.
- 2007 : Agrandissement de la plateforme logistique à Apt (5 000 m²).
- 2011 : Création de la Société DELTA PLUS SERVICES plateforme logistique et de services.
- 2013 : Rebranding, le Groupe DELTA PLUS recentre son image autour de la marque DELTA PLUS pour une meilleure identification de ses produits par le grand public.
- 2021 : Transfert de la cotation des titres DELTA PLUS GROUP sur le marché Euronext Growth Paris le 20 décembre 2021 (code ISIN : FR0013283108 est inchangé et le mnémonique devient ALDLT).

##### ITALIE

- 1981 : Création de DELTA PLUS SICUREX SRL.

##### ESPAGNE

- 1986 : Création de DELTA PLUS E SA.
- 2014 : Changement de dénomination sociale pour devenir DELTA PLUS IBERIA, structure commerciale en Espagne et au Portugal.

##### POLOGNE

- 1997 : Création de DELTA PLUS POLSKA-SP Zoo.
- 2006 : Changement de locaux (Sosnowiec près de Katowice) avec mise en exploitation d'une nouvelle plateforme logistique de 5 000 m².
- 2011 : Création de la Société DELTA PLUS POLSKA SERWIS plateforme logistique et de services.
- 2017 : Mise en exploitation d'une nouvelle plateforme logistique et de services de 16 000 m² en août 2017.

##### HONGRIE

- 1997 : Création de DELTA PLUS MAGYARORSZAG Kft.

##### PORTUGAL

- 1999 : Implantation commerciale.
- 2006 : Création de DP PORTUGAL.
- 2015 : Liquidation de la Société DP PORTUGAL et reprise de son activité par la filiale espagnole DELTA PLUS IBERIA.

##### CROATIE

- 2000 : Création de DELTA PLUS CROATIA d.o.o.

##### BELGIQUE

- 2001 : Acquisition de la Société DEWEER SECURITY SA, 3<sup>e</sup> distributeur belge d'E.P.I.,
- 2017 : DEWEER SECURITY SA renommée DELTA PLUS BENELUX.

##### GRÈCE

- 2001 : Création de DELTA PLUS HELLAS SRL.

##### CHINE

- 2002 : Création de SUZHOU DELTA PLUS SAFETY.
- 2004 : Construction de notre plateforme logistique de 5 000 m² à Suzhou, ouverture du bureau commercial de DELTA PLUS à Shanghai.
- 2006 : Création de DELTA PLUS CHINA.
- 2007 : Création de WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING CO LT.
- 2008 : Construction de notre plateforme logistique de 12 000 m².
- 2010 : Liquidation de SUZHOU DELTA PLUS SAFETY pour exploitation unique via DELTA PLUS CHINA.

##### ROYAUME-UNI

- 2003 : Création de DELTA PLUS UK LIMITED.
- 2006 : Rachat de la Société LH SAFETY, leader britannique de la chaussure de sécurité.
- 2015 : Mise en sommeil de DELTA PLUS UK LIMITED.
- 2018 : Fusion des Sociétés britanniques en une seule Société dénommée DELTA PLUS (UK).

##### RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

- 2003 : Création de DELTA PLUS CESKA REPUBLIKA.

##### ROUMANIE

- 2004 : Création de DELTA PLUS ROMANIA SRL.

##### INDE

- 2004 : Création de DELTA PLUS INDIA.
- 2006 : Mise en exploitation de la plateforme logistique à Falta (3 000 m²).
- 2013 : Fusion des trois filiales indiennes par absorption dans DELTA PLUS INDIA.

##### SLOVAQUIE

- 2006 : Création de DELTA PLUS SLOVAQUIE.

##### ÉMIRATS ARABES UNIS

- 2007 : Création de DELTA PLUS MIDDLE EAST.

##### UKRAINE

- 2007 : Création de DELTA PLUS UKRAÏNA.

##### PÉROU

- 2008 : Création de DELTA PLUS PERU.

##### TURQUIE

- 2013 : Création de DELTA PLUS PERSONEL GIYIM VE IS GÜVENLIGI EKIPMANLARI SANAYI VE TICARET LIMITED ŞİRKET.

##### USA

- 2015 : Acquisition de 50 % des titres de la Société ELVEX CORPORATION.
- 2017 : Acquisition de 41 % supplémentaires des titres de la Société ELVEX CORPORATION, portant ainsi la détention directe par l'Émetteur à 91 %.
- 2019 : Acquisition de 9 % supplémentaires des titres de la Société ELVEX CORPORATION, portant ainsi la détention directe par l'Émetteur à 100 %.
- Changement de la dénomination sociale de la Société ELVEX CORPORATION en DELTA PLUS CORP.

##### FÉDÉRATION DE RUSSIE

- 2015 : Création de l'activité de la Société DELTA PLUS CEI Ltd.

##### PHILIPPINES

- 2016 : Création de DELTA PLUS PHILIPPINES INC aux Philippines (en Joint-Venture).

##### COLOMBIE

- 2016 : Acquisition de 60 % des titres de la Société DELTA PLUS COLOMBIA.
- 2020 : Acquisition de 40 % supplémentaires des titres de la Société DELTA PLUS COLOMBIA portant la détention directe à 100 % par DELTA PLUS GROUP.

##### COSTA RICA

- 2017 : Acquisition de 100% des titres de la Société SAFETY PLUS SA et changement de dénomination sociale pour DELTA PLUS CENTROAMERICA.



## DATES CLÉS DU PÔLE DE FABRICATION

### INDE

- 1998 : Création de DELTMAL en Inde (en Joint-Venture), usine de fabrication de chaussures de sécurité.
- 2000 : Rachat de SEMALL IMPEX (en Joint-Venture) pour la fabrication des tiges des chaussures.
- 2004 : Création de DELTA PLUS INDIA.
- 2010 : Rachat par DELTA PLUS GROUP de 100% des titres des Sociétés DELTMAL et SEMALL (fin des Joint-Venture).
- 2013 : Fusion des trois filiales indiennes par absorption dans DELTA PLUS INDIA.

### FRANCE

- 1998 : Rachat de la Société FROMENT à Genas, fabricant de harnais de sécurité et systèmes antichute.
- 2011 : Déménagement de la Société FROMENT à Apt.
- 2017 : Acquisition du Groupe VERTIC – ALPIC, concepteur, fabricant et installateur de solutions de sécurisation pour travaux en hauteur.
- 2019 : Acquisition de 100 % des titres de la Société ODCO, concepteur, fabricant distributeur de solutions de sécurisation pour travaux en hauteur. Création de la filiale DELTA PLUS BOOTS SAS, pour porter les activités de production de bottes de protection à compter de 2020.
- 2020 : Acquisition par la filiale DELTA PLUS BOOTS SAS du fonds de commerce NETCO SAFETY exerçant des activités de production de bottes de protection (PVC, PU TPU) en janvier 2020. Changement de la dénomination de la Société VERTIC en DELTA PLUS SYSTEMS et fusion de la filiale ODCO dans DELTA PLUS SYSTEMS.
- 2021 : Acquisition par la filiale DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING de 100 % des titres de la Société ALSOLU concepteur, fabricant distributeur de solutions de sécurisation des accès et travaux en hauteur.

### ESPAGNE

- 2006 : Rachat de la Société SIBOL, fabricant d'E.P.I. pour la tête (masques, lunettes).
- 2019 : Cession de 100 % des titres de la Société SIBOL, fabricant d'E.P.I. pour la tête (masques, lunettes).

### ÉMIRATS ARABES UNIS

- 2007 : Rachat de la Société ALLSAFE, fabricant de harnais antichute et d'élingues.
- 2014 : Création de DELTA PLUS GAFTA MANUFACTURING Co LLC (en Joint-Venture) Société de production et de distribution d'antichute dans les pays du GAFTA (Greater Arab Free Trade Area).

### CHINE

- 2007 : Création de WUJIANG DELTA PLUS PRODUCTION FOR SAFETY co Ltd, fabricant de casques de chantier, masques respiratoires, chaussures de sécurité et harnais antichute.
- 2010 : Liquidation de WUJIANG DELTA PLUS PRODUCTION FOR SAFETY co Ltd pour exploitation unique via DELTA PLUS CHINA.

### ARGENTINE

- 2011 : Rachat de la Société ESLINGAR, fabricant de harnais antichute et d'élingues.

### BRÉSIL

- 2013 : Rachat de la Société PRO SAFETY – INDÚSTRIA E COMÉRCIO DE EQUIPAMENTOS DE PROTEÇÃO & SOLDA LTDA fabricant d'E.P.I. pour la tête (masques, casques).
- 2020 : Changement de la dénomination de la Société PRO SAFETY-INDÚSTRIA E COMÉRCIO DE EQUIPAMENTOS DE PROTEÇÃO & SOLDA LTDA pour la nouvelle dénomination DELTA PLUS BRASIL INDUSTRIA E COMERCIO DE EPI LTDA. Acquisition de 75 % des titres de la Société WHITE LAKE EQUIPAMENTOS PROFISSIONAIS S.A. par DELTA PLUS BRASIL PARTICIPACOES LTDA.

### CANADA

- 2018 : Acquisition de 100 % des titres des Sociétés DEGIL SAFETY PRODUCTS INC et ONTARIO GLOVE & SAFETY INC fabricants (gants, vêtements) et distributeurs d'E.P.I. (toutes familles).

### PAYS-BAS

- 2018 : Acquisition de 50 % des titres de la Société VERTIC NEDERLAND BV, concepteur et installateur de solutions de sécurisation pour travaux en hauteur.
- 2020 : Acquisition complémentaire de 49 % des titres de la Société VERTIC NEDERLAND BV renommée depuis DELTA PLUS SYSTEMS NEDERLAND BV, concepteur, fabricant et installateur de solutions de sécurisation pour travaux en hauteur.

### ITALIE

- 2020 : Acquisition de 100 % des titres des Sociétés BOOTS COMPANY SRL et ITALBOOT SRL fabricants et distributeurs de bottes de travail et bottes E.P.I. par la filiale DELTA PLUS BOOTS SAS en janvier 2020.
- 2021 : Fusion réalisée entre les filiales BOOTS COMPANY et ITALBOOT (absorbée).
- 2022 : Acquisition de 100 % des titres des Sociétés MASPICA SA, elle-même détentrice de 100 % des titres de la Société Derrigal en Albanie, fabricant et distributeur d'E.P.I. chaussants premium, directement par DELTA PLUS GROUP en janvier 2022.

### USA

- 2020 : Acquisition de 100 % des titres de la Société ERB INDUSTRIES, concepteur, fabricant et distributeur aux USA d'une gamme complète d'E.P.I., par DELTA PLUS CORP, filiale à 100 % de DELTA PLUS GROUP.

### ALLEMAGNE

- 2021 : Acquisition de 100 % des titres de la Société ARTEX Personensicherungssysteme GmbH, acteur significatif des équipements de protection individuelle antichute en Allemagne, par DELTA PLUS GROUP.

### ALBANIE

- 2021 : Acquisition indirecte de 100 % des titres de la Société DERRIGAL en Albanie via l'acquisition de 100 % des titres de la Société Maspica SPA, elle-même détentrice de 100 % de DERRIGAL.

Offre globale sur les 5 grandes familles de protection individuelle et collective



25%



21%



19%



21%



14%



## Disponibilité des produits

- ▶ Accompagnement des utilisateurs dans le monde entier
- ▶ Taux de service parmi les meilleurs de l'industrie



## Éco-conception dans les cahiers des charges



## Stabilité de la qualité

## CHAPITRE II APERÇU DES ACTIVITÉS

### 2.1.

#### PRINCIPALES ACTIVITÉS

Le Groupe DELTA PLUS conçoit, normalise, fabrique (ou fait fabriquer) et commercialise, en Europe et dans le reste du monde, une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (ci-après « E.P.I. ») à ses marques. Le marché des E.P.I. est régi par des normes strictes, qui garantissent à l'utilisateur une protection efficace de son intégrité physique.

Le Groupe compte cinq plateformes logistiques représentant 55.000 m<sup>2</sup> de stockage.

À partir de ses plateformes européennes et asiatiques, le Groupe a la capacité de livrer ses produits, qui se conforment aux normes européennes et locales, par containers et dans le monde entier.

L'offre du Groupe DELTA PLUS est constituée d'environ 1.100 produits, qui correspondent à plus de 8.000 références. Cette offre complète permet une protection efficace et globale des utilisateurs, de la tête aux pieds. L'ensemble des produits est conçu, normalisé, fabriqué (ou sous-traité auprès de fournisseurs partenaires) au niveau du Groupe pour être ensuite distribué par les différentes filiales de distribution de DELTA PLUS GROUP. La répartition globale entre fabrication en interne et en externe des produits de marque DELTA PLUS correspond à 45 % de production interne contre 55 % de production externe (toutes familles de produits confondues).

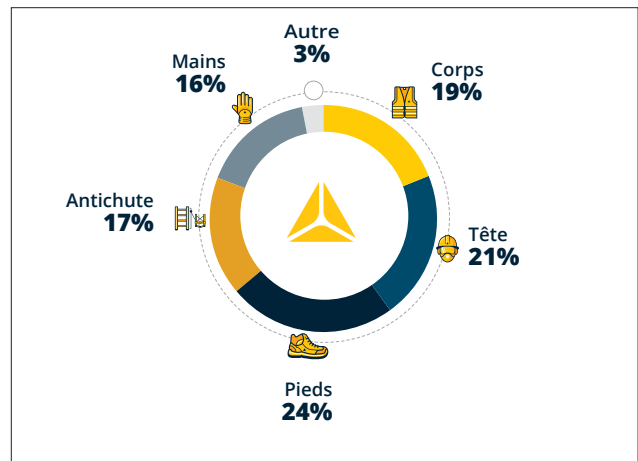
En 2021, le Chiffre d'Affaires est équitablement réparti entre la part réalisée en Europe (166,4 M€) et celle réalisée Hors Europe (177,8 M€). Plus de 10.000 clients ont fait confiance au Groupe DELTA PLUS. Rappelons que le portefeuille clients du Groupe est principalement composé de distributeurs. Il s'agit de distributeurs spécialisés, de généralistes et des chaînes GSB (Grande Surface de Bricolage). Ce sont ces distributeurs qui approvisionnent directement nos grands comptes utilisateurs (pour la plupart des entreprises du BTP, des infrastructures Oil & Gas ou des entreprises d'industries lourdes).

La gamme des E.P.I. proposés par le Groupe DELTA PLUS est segmentée en cinq grandes familles de produits, ceux destinés à la protection de la Tête, des Mains, des Pieds, du Corps, et enfin les produits Antichute. La contribution des différentes familles de produits au Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS montre une diminution du poids relatifs des produits Tête en 2021 par rapport à l'exercice 2020.

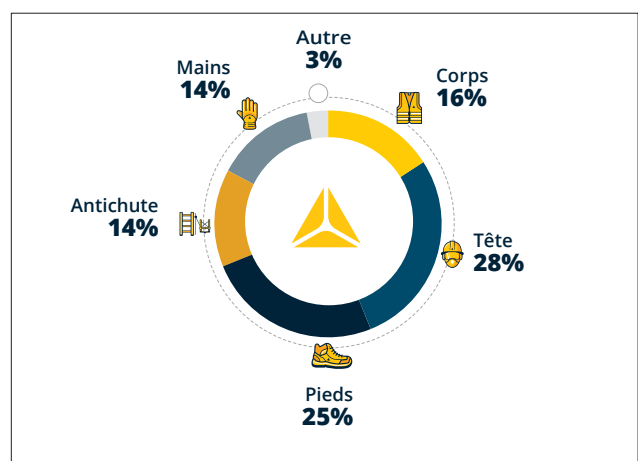
Cette évolution s'explique principalement par les ventes de « produits COVID » importantes en 2020. Ces produits étaient, pour la plupart, des références de masques respiratoires.

La famille Antichute est quant à elle en augmentation, bénéficiant de l'intégration des Sociétés ALSOLU et ARTEX, toutes deux acquises début 2021.

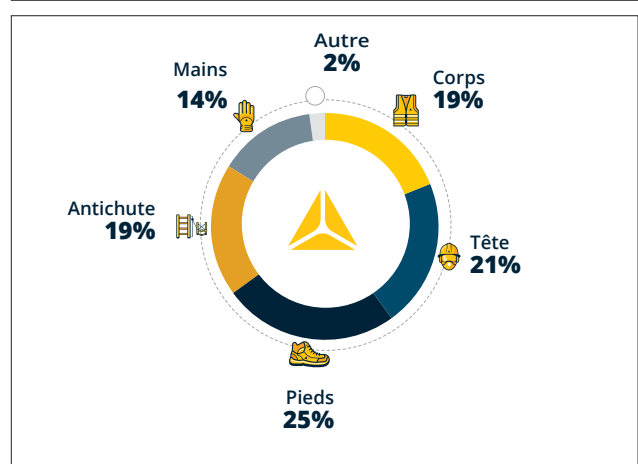
#### Contribution des différentes familles de produits au Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS de 2019 à 2021



#### Répartition par secteurs d'activités en 2019



#### Répartition par secteurs d'activités en 2020



#### Répartition par secteurs d'activités en 2021



### 2.1.1.

#### **Conception, développement, production et distribution de produits de protection de la Tête**

Le Groupe DELTA PLUS propose des E.P.I destinés à la protection de la Tête. La vente de ces équipements représente environ 21 % du Chiffre d'Affaires du Groupe en 2021. Ces produits comportent eux-mêmes différentes familles.

On peut lister parmi les produits proposés pour la protection de la Tête les casques de protection, les protections auditives (bouchons d'oreilles, casques antibruit...), les produits destinés à la protection respiratoire (masques respiratoires jetables ou réutilisables) et les produits destinés à la protection oculaire (lunettes, masques de soudeur, écrans faciaux, lunettes de protection...).

Plus de 70 % de la gamme de produits de protection de la Tête est fabriquée en interne.

### 2.1.2.

#### **Conception, développement et distribution de produits de protection des Mains**

L'activité « Gant » représente 14 % du Chiffre d'Affaires au niveau du Groupe DELTA PLUS en 2021.

Nos gants permettent de se protéger contre les risques biologiques (bactéries, virus, parasites...), de perforation, de coupure, de brûlure, d'abrasion, d'exposition à certains composants chimiques (poudres, liquides ou aérosols/sprays), de contact avec la saleté et la graisse et de contact avec l'eau.

Notre gamme de produits comprend des gants jetables (synthétiques et latex), et des gants réutilisables notamment des gants textiles, des gants en cuir, des gants High Tech et para-aramide.

Ces produits sont souvent conçus en interne, mais restent en totalité fabriqués par des fournisseurs externes au Groupe.

### 2.1.3.

#### **Conception, développement et distribution de produits de protection du Corps**

L'activité « protection du Corps » représente environ 19 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2021.

Le Groupe DELTA PLUS propose également des vêtements techniques tissés ou non tissés (jetables), nécessaires pour la protection du corps de l'utilisateur contre différents risques.

La gamme d'E.P.I. comprend des vêtements de haute visibilité, vêtements de protection contre les facteurs climatiques (froid, chaleur, pluie...) vêtements anti-acide ou anti-acide et anti-feu, des vêtements anti-coupure, vêtements de protection contre les risques mécaniques (d'écrasement, de fractures),

ainsi que des gammes spécifiques (vêtements de bûcheron, de soudeur, tabliers de protection...).

Ces produits sont conçus en interne, mais restent en totalité fabriqués par des fournisseurs externes au Groupe DELTA PLUS.

### 2.1.4.

#### **Conception, développement, production et distribution de produits de protection des Pieds**

L'activité « Produits chaussants » représente environ 25 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2021.

Les chaussures de protection individuelle permettent de se protéger contre différents risques. Le Groupe DELTA PLUS propose des gammes de chaussures élaborées pour procurer un confort et un esthétisme certains. Il distribue des chaussures de protection (chaussures, bottes) contre les risques de choc, d'écrasement, de perforation et de coupure, contre les risques de brûlure, d'électrocution, contre les risques chimiques (liquides corrosifs...) et biologiques, contre les risques thermiques et liés aux mouvements (torsion, fracture, foulure). Le Groupe distribue également des accessoires à apposer sur les chaussures pour les protéger (chaussons jetables...).

Plus de 75 % de la gamme de chaussures de protection est fabriquée en interne.

### 2.1.5.

#### **Conception, développement, production et distribution de produits de protection Antichute**

L'activité « Antichute » correspond à 19 % du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS en 2021.

Notre activité antichute se décline en deux sous-familles : les équipements de protection individuelle antichute qui sont composés de trois éléments (système de harnais, un dispositif d'arrêt des chutes et connecteur ou système d'ancrage) et les systèmes de protection antichute destinés à équiper les structures contre le risque de chute (garde-corps, ancrage, lignes de vie, échelles...).

Nos principaux produits sont des harnais antichute, des équipements antichute absorbeurs d'énergie, des dispositifs antichute à rappel automatique, antichute sur support d'assurage, des dispositifs d'ancrage, des connecteurs, des lignes de vie, des gardes corps, des points d'ancrage, des échelles et escaliers, des longes ainsi que des produits complémentaires permettant d'effectuer des travaux sur corde, des systèmes de maintien ou des ensembles de protection antichute.

L'intégralité de la gamme de produits de protection antichute est fabriquée en interne.

### 2.1.6.

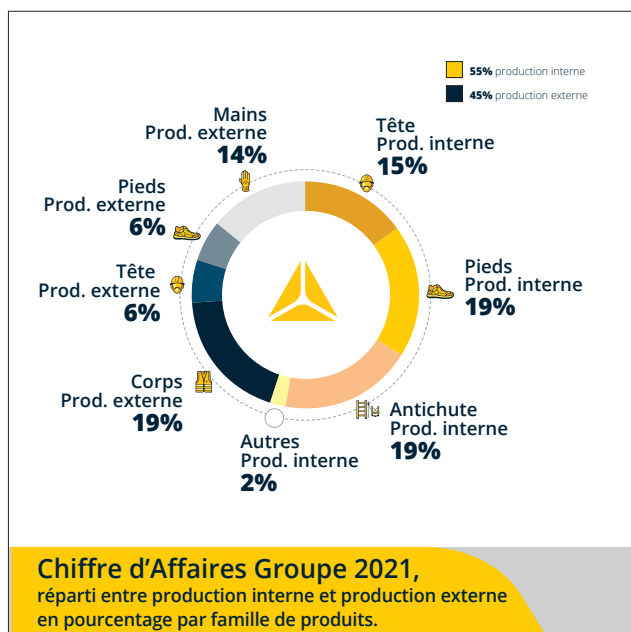
#### Autres activités

Une part moins importante du Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS correspond à la vente de produits qui ne font pas strictement partie des familles de produits précitées (2 %), on y inclut notamment les élingues destinées à un usage industriel Oil & Gas ainsi qu'au transport de certains matériaux encombrants. La totalité de cette gamme de produits est fabriquée en interne.

### 2.1.7.

#### Répartition actuelle entre production interne et production externe

Au 31 décembre 2021, la répartition entre la production interne de produits DELTA PLUS réalisée dans les usines du Groupe et la production externe, sous traitée avec des fournisseurs auprès desquels le Groupe s'approvisionne en tout ou partie, était la suivante :



### 2.2.

#### PRINCIPAUX MARCHÉS

Le Groupe DELTA PLUS évolue sur le marché mondial des E.P.I., marché qui représente plus de 45 milliards d'Euros, majoritairement répartis entre l'Amérique du nord pour 15 milliards d'Euros et l'Europe pour 15 milliards d'Euros ; le reste du monde représente quant à lui un marché de 15 milliards d'Euros.

Le marché des E.P.I. est un marché récurrent et non cyclique.

La différence significative entre le marché des E.P.I. en Europe et Amérique du Nord par rapport au marché des E.P.I. dans le reste du monde est étroitement liée à l'existence ou non de réglementations relatives au port des E.P.I.

Dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, la législation impose aux employeurs de fournir à leurs employés les E.P.I. nécessaires à leur protection contre les risques auxquels ces travailleurs sont exposés dans le cadre de l'exécution de leur mission. Cette obligation faite à l'employeur ainsi que les régimes de responsabilité légale qui en découlent vis-à-vis du salarié expliquent l'existence et le maintien du marché des E.P.I. en Europe et en Amérique du Nord.

Dans le reste du monde, la réglementation beaucoup moins contraignante (voire inexistante) ne contribuait, jusque-là, pas au développement du marché des E.P.I.

Nous assistons depuis quelques années au développement considérable du marché des E.P.I. dans les pays émergents.

#### 2.2.1.

##### Marché des E.P.I. et réglementation européenne

Tous les E.P.I. vendus en Europe sont soumis à la réglementation européenne en vigueur dans le cadre des « exigences essentielles » imposées par les directives et règlements, précisées par les normes européennes.

Le marquage CE assure au produit une libre circulation dans l'Union Européenne. Tout E.P.I. mis sur le marché fait l'objet d'un dossier technique, il doit être accompagné d'une déclaration de conformité et d'une notice d'utilisation.

Le règlement européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 – remplaçant la Directive 89/686/CEE – applicable dans l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne, s'adresse aux fabricants d'E.P.I. et fixe les conditions de mise sur le marché. Elle définit les exigences essentielles en termes de conception, fabrication et méthodes d'essais auxquelles doivent satisfaire les E.P.I. mis sur le marché en vue d'assurer la sécurité des utilisateurs : performances, tailles, innocuité des matériaux, dextérité, aération, souplesse, ergonomie, marquage, emballage, entretien et stockage.





La directive définit trois catégories d'E.P.I. selon le risque encouru par l'utilisateur :

- **Catégorie 1 – Risques Mineurs** : E.P.I. de conception simple pour des risques mineurs où les effets n'ont aucune conséquence sur la santé de l'utilisateur ou sont facilement réversibles. Les équipements de cette catégorie font l'objet d'une auto certification du fabricant. Un équipement de catégorie 1 apporte un simple confort et il est obligatoire d'utiliser un équipement de catégorie 2 ou 3 si le travail présente le moindre danger.
- **Catégorie 2 – Risques Intermédiaires** : E.P.I. pour risques intermédiaires qui font l'objet de tests de conformité aux normes européennes et d'un examen de type délivré par un laboratoire notifié.
- **Catégorie 3 – Risques Graves ou Irréversibles** : E.P.I. pour risques graves, irréversibles ou mortels qui sont soumis aux mêmes tests que les équipements de catégorie 2 complétés par un contrôle qualité obligatoire de la production : soit par un système de garantie qualité (prélèvement aléatoire par un organisme notifié), soit par un système d'assurance de la qualité avec surveillance (système contrôlé par un organisme notifié).

Avant toute mise sur le marché d'un E.P.I. de catégorie 3, le fabricant doit s'adresser à un organisme notifié chargé de vérifier la conformité de l'E.P.I. avec la norme correspondante. À l'issue de cette première démarche, le laboratoire délivre une attestation d'examen CE de type au fabricant qui aura remis au préalable un dossier technique dûment documenté.

Depuis leur entrée en vigueur, le Groupe DELTA PLUS applique la réglementation CE et les normes européennes applicables à l'ensemble de ses E.P.I.

Dans le cadre de la libre circulation des marchandises et de l'harmonisation des législations des États membres, l'Union Européenne a défini le cadre réglementaire destiné à faire disparaître les obstacles aux échanges. Cela se traduit par une normalisation des E.P.I. dont l'objectif est d'élaborer des méthodes d'essais et des normes définissant les spécifications techniques des produits. Le respect de ces normes donne une présomption de conformité du produit à la Directive 89/686 et permet au fabricant d'apposer le marquage CE. Tous les produits du Groupe respectent ces dispositifs.

Le règlement européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 remplace l'ensemble des dispositions de la Directive 89/686/CEE, il est directement applicable dans l'ensemble des États membres de l'Union Européenne depuis le 21 avril 2018. Une période transitoire, pendant laquelle les deux réglementations étaient applicables, s'est étalée

du 21 avril 2018 au 21 avril 2019. À compter du 21 avril 2019, tout E.P.I. mis sur le marché doit être conforme au règlement européen UE 2016/425. Le Groupe DELTA PLUS a préparé son adaptation à ce nouvel environnement réglementaire.

Notre offre produits, comportant des E.P.I. permettant de protéger les utilisateurs de la tête aux pieds, est certifiée conforme aux différentes normes localement applicables. En effet, lorsque cela est requis par la réglementation d'un État, préalablement à la mise sur le marché des produits, DELTA PLUS GROUP procède à la certification de ses produits par les organismes de certifications localement compétents et conformément aux normes localement applicables (USA, Canada, Chine, Espace Economique Commun, -Russie-Bielorussie-Kazakhstan-, Brésil, Argentine...).

### 2.2.2.

#### Structure du marché des E.P.I.

Le Groupe DELTA PLUS évolue sur le marché mondial des E.P.I., marché qui représente plus de 45 milliards de Dollars, majoritairement répartis entre l'Amérique du nord pour 15 milliards de Dollars et l'Europe pour 15 milliards de Dollars ; le reste du monde représente quant à lui un marché d'environ 15 milliards de Dollars.

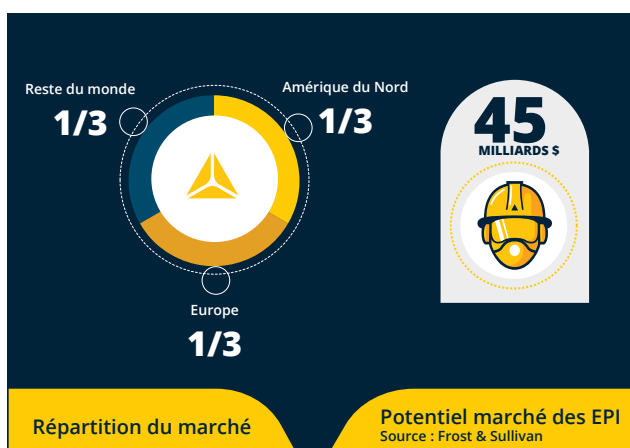
Le marché des E.P.I. est un marché récurrent et non cyclique.

La différence significative entre le marché des E.P.I. en Europe et Amérique du Nord par rapport au marché des E.P.I. dans le reste du monde est étroitement liée à l'existence ou non de réglementations relatives au port des E.P.I.

Dans les pays d'Europe et d'Amérique du Nord, la législation impose aux employeurs de fournir à leurs employés les E.P.I. nécessaires à leur protection contre les risques auxquels ces travailleurs sont exposés dans le cadre de l'exécution de leur mission. Cette obligation faite à l'employeur ainsi que les régimes de responsabilité légale qui en découlent vis-à-vis du salarié expliquent l'existence et le maintien du marché des E.P.I. en Europe et en Amérique du Nord.

Dans le reste du monde, la réglementation beaucoup moins contraignante (voire inexistante) ne contribuait, jusque-là, pas au développement du marché des E.P.I.

Nous assistons depuis quelques années au développement considérable du marché des E.P.I. dans les pays émergents.



### • LE MARCHÉ MONDIAL DES E.P.I. EN MILLIARDS DE DOLLARS

Il s'agit d'un marché récurrent et non cyclique qui pèse 45 milliards de Dollars, répartis de la manière suivante (voir ci-dessus).

### • LA MONDIALISATION DU MARCHÉ DES E.P.I.

D'une multiplicité de marchés nationaux, le marché des E.P.I. s'est globalisé peu à peu au niveau européen puis mondial et cette concentration s'est accélérée ces dernières années. On constate un nombre croissant d'opérations de rachats avec une tendance à la disparition des fabricants nationaux mono-produits ainsi que l'émergence et la consolidation des différents acteurs (distributeurs et fabricants).

Les acteurs, pour exister, ont l'obligation de se différencier notamment via l'innovation, la recherche et le développement de services à valeur ajoutée.

On constate également la stagnation du marché de l'Europe de l'ouest et la poussée vers l'Europe de l'est ainsi que de forts enjeux sur le développement des E.P.I. dans les pays émergents.

### • LES PRINCIPAUX ACTEURS DU MARCHÉ MONDIAL DES E.P.I.

Le marché des E.P.I. est composé d'une multitude d'acteurs de tailles et nationalités différentes.

Ces concurrents se différencient par la variété des produits fabriqués et/ou commercialisés : certains sont spécialisés sur une famille de produits spécifique tandis que d'autres proposent une gamme plus étendue regroupant plusieurs familles de produits.

Ils se différencient également par leur couverture géographique, certains concurrents étant centrés sur leur marché local tandis que d'autres ont une présence à l'international. La tendance du marché va vers des acteurs internationaux et le rachat des petits acteurs locaux.

### ACTEURS MONDIAUX LES PLUS IMPORTANTS

3M

HONEYWELL SAFETY PROTECTION

SCOTT/TYCO

MSA

DRAEGER

KWINTET

VOSTOCK SERVICE

ANSELL

UVEX HECKEL

DELTA PLUS GROUP

### 2.2.3.

#### Stratégie de DELTA PLUS

DELTA PLUS GROUP est un des rares acteurs du marché qui propose une offre complète permettant de couvrir les cinq familles de produits (Tête, Mains, Corps, Pieds et Antichute). Cette particularité est doublée d'une forte présence à l'international, les ventes sur le marché local français représentant 20 % en 2021.

Le Groupe a toujours eu la volonté de se positionner sur le marché mondial des E.P.I. en proposant des produits à bon rapport qualité/prix.

Face aux géants de ce marché le Groupe DELTA PLUS précise, jour après jour, son modèle pour se maintenir dans le top dix des acteurs mondiaux du marché des E.P.I..

En résumé, la stratégie de développement du Groupe DELTA PLUS est axée sur trois principaux leviers :

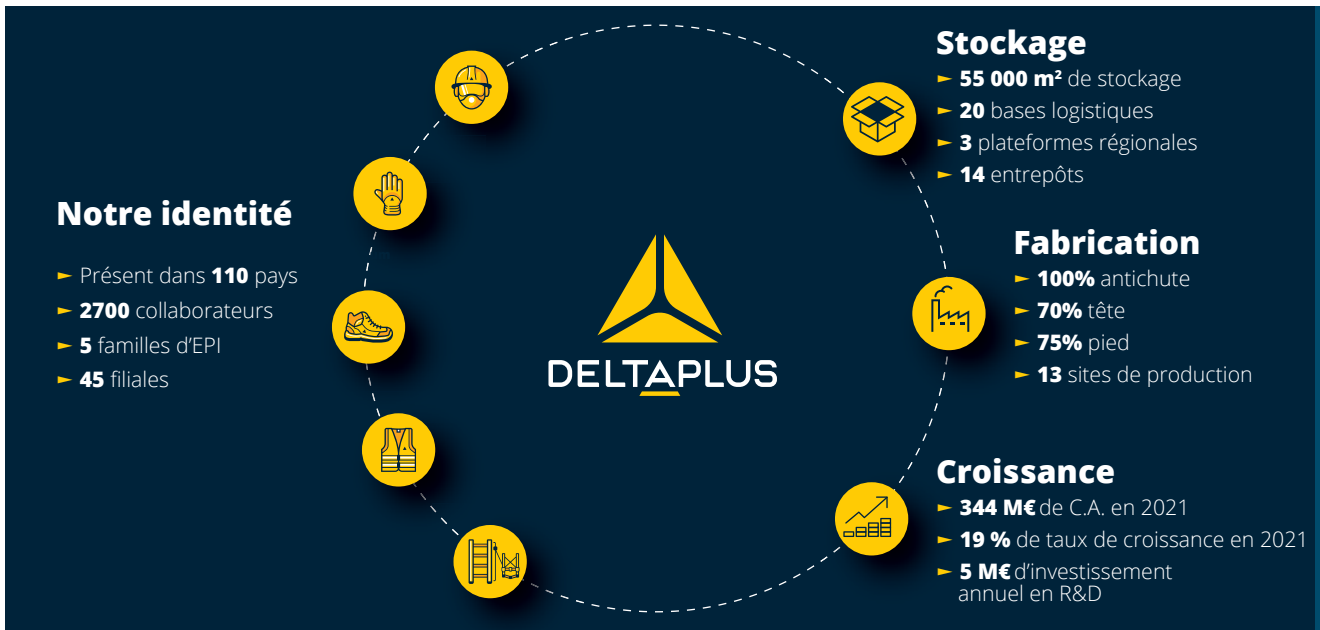
- La présence croissante du Groupe à l'international ;
- Une offre sur cinq familles de produits (concept d'offre « one stop shopping ») ;
- Un positionnement à bon rapport qualité/prix différenciant (notion de « value product »).

Le Groupe DELTA PLUS dispose actuellement de :

- 3 plates-formes logistiques en Europe ;
- 2 bases logistiques « amont » en Chine et en Inde ;
- 17 filiales de distribution en Europe ;
- 18 filiales de distribution Hors Europe ;
- 13 sites de production en Europe, en Amérique, au Moyen-Orient et en Asie.

Sur un plan marketing, DELTA PLUS GROUP a conduit ces dernières années une large réflexion autour de sa stratégie de marques afin de donner une meilleure visibilité de son offre auprès de ses clients.

L'aboutissement de cette démarche a permis au Groupe DELTA PLUS de se recentrer sur une image de marque forte et unique : DELTA PLUS®.



Depuis 2013, tous les produits et services du Groupe DELTA PLUS ont été réunis sous la marque DELTA PLUS®. Depuis 2015, tous les produits disponibles sur l'ensemble des marchés sur lesquels le Groupe est présent sont marqués DELTA PLUS®.

Ce symbole fédérateur permet aux clients du Groupe DELTA PLUS de bénéficier :

- D'un style et d'une communication unifiés, facilement identifiables pour les 5 familles de produits du Groupe ainsi que pour les activités « Systems » ;
- D'une intensification de l'accompagnement commercial (aide à la prescription, supports à la vente vers l'utilisateur, présence renforcée de nos services commerciaux, formation et information ...);
- De l'enrichissement de l'offre produits ;
- De plus de technicité dans les solutions E.P.I. de DELTA PLUS ;
- Et toujours de la valeur apportée à leurs propres ventes.

Sur un plan opérationnel, ce recentrage autour d'une marque unique représente pour DELTA PLUS GROUP une source de synergies futures.

#### 2.2.4.

#### Principaux clients

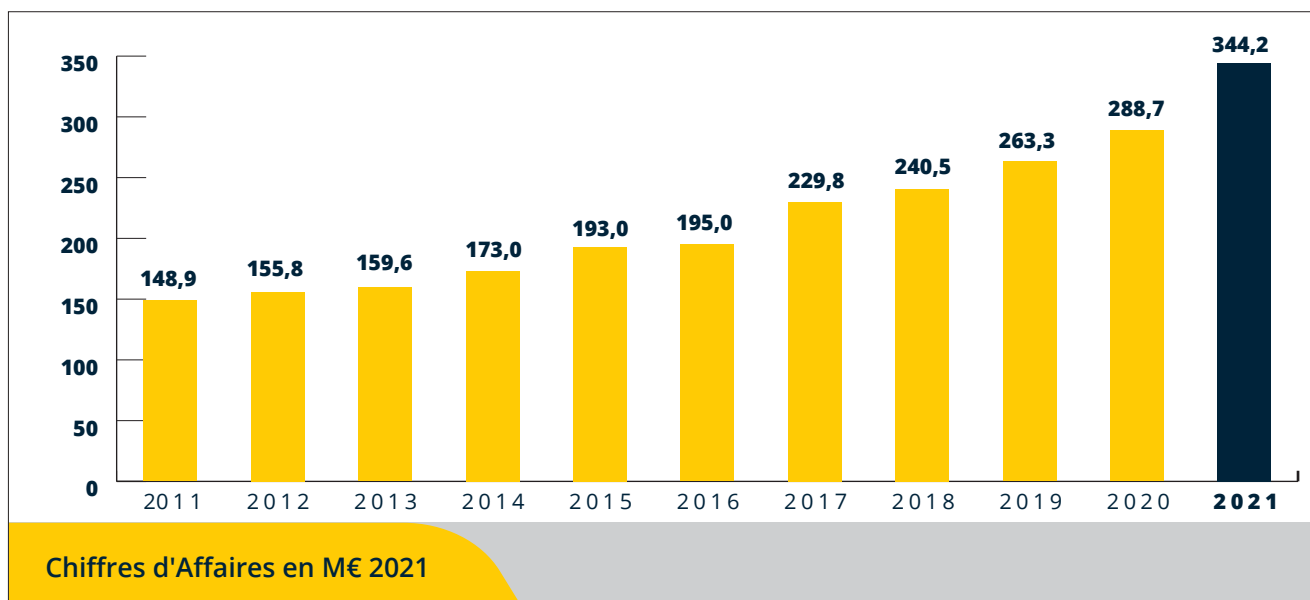
Les utilisateurs finaux des produits DELTA PLUS sont essentiellement des entreprises du BTP (Bâtiment et Travaux Publics), des infrastructures Oil & Gas et des entreprises d'industries lourdes et d'extraction.

Les filiales de distribution du Groupe DELTA PLUS vendent uniquement et exclusivement les produits DELTA PLUS à des distributeurs professionnels, qu'ils soient spécialisés en E.P.I. ou bien généralistes (grossistes, magasins de bricolage, groupes de distribution). Il n'y a pas de stock en consignation de produits de marque DELTA PLUS chez des clients distributeurs. Les stocks de produits DELTA PLUS constitués par nos clients distributeurs ne peuvent être retournés aux filiales de distribution du Groupe DELTA PLUS que dans des cas très précis et isolés encadrés contractuellement (absence de rotation de produit en stock, arrêt de contrat). Pour ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif de retours de stock de la part de ses clients distributeurs.

Notre développement des marchés Grands Comptes ne change en rien notre position : nos distributeurs sont seules habilités à revendre les produits DELTA PLUS aux utilisateurs finaux. Le développement des marchés Grands Comptes permet de fidéliser et créer de véritables liens de confiance entre DELTA PLUS et l'utilisateur final.

### 3.1.

**UN CHIFFRE D'AFFAIRES RECORD DE 344,2 M€ EN CROISSANCE DE +19,2 % (+55,5 M€),  
UNE FORTE CONTRIBUTION DES ACQUISITIONS RÉALISÉES EN 2021 (47,2 M€),  
UNE CROISSANCE ORGANIQUE (1) DE +5,4 % SUR LE PÉRIMÈTRE HISTORIQUE**



(1) Définition de la croissance organique, ou croissance à périmètre et taux de change constants.

La croissance organique, ou croissance à périmètre et taux de change constants est calculée en excluant les impacts des variations des taux de change ainsi que les effets de périmètre (impact des acquisitions et des cessions).

Le retraitement de l'effet de change consiste à calculer les agrégats de l'année en cours au taux de change de l'année précédente.

Le retraitement des effets de périmètre, pour les entités entrantes (acquisitions) consiste :

- Pour les entrées de périmètre de l'année en cours à retrancher la contribution de l'acquisition des agrégats de l'année en cours ;
- Pour les entrées de périmètre de l'année précédente, à retrancher la contribution de l'acquisition du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours jusqu'au dernier jour du mois de l'année en cours ou a été réalisée l'acquisition l'année précédente.

Le retraitement des effets de périmètre, pour les entités sortantes (cessions) consiste :

- Pour les sorties de périmètre de l'année en cours, à retrancher les contributions de l'entité sortie aux agrégats de l'année précédente à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois de cession ;
- Pour les sorties de périmètre de l'année précédente, à retrancher les contributions de l'entité sortie aux agrégats de l'année précédente.

Les ventes de DELTA PLUS GROUP, acteur majeur sur le marché des Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), ont progressé de +19,2 % (+55,5 M€) sur l'année 2021 et atteignent 344,2 millions d'Euros. Le Groupe a confirmé ses perspectives de croissance organique soutenue en 2021 (+5,4 %) et a bénéficié en outre d'un important effet de périmètre positif lié à l'intégration de ERB INDUSTRIES (USA), Société acquise en décembre 2020, et des Sociétés ALSOLU (France) et ARTEX (Allemagne) acquises en début d'année 2021.

À périmètre et taux de change constants, le Chiffre d'Affaires consolidé progresse de +5,4 % en 2021 (+15,6 M€). Comme anticipé, la croissance organique est moins dynamique au second semestre 2021 (+1,6 % contre +9,7 % au premier semestre) en raison d'un effet de base défavorable lié au fort rebond d'activité enregistré au second semestre 2020.

L'effet périmètre positif (+16,3 %) représente un impact de +47,2 M€ sur le Chiffre d'Affaires en 2021.

Les effets de change, défavorables pour -7,3 M€ sur l'année, ont un impact de -2,5 % sur le Chiffre d'Affaires, concentrés sur le premier semestre (-7,1 M€).

L'année 2020 avait été marquée par l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), qui avait commencé à impacter les activités du Groupe à partir du mois de février 2020.

Ce contexte sanitaire et économique exceptionnel avait eu pour conséquence un fort ralentissement des ventes réalisées sur la plupart des produits d'équipement de protection individuelle commercialisés par le Groupe, à l'exception des masques, combinaisons jetables, et de certains gants et lunettes de protection, dont les ventes avaient été très élevées dans la plupart de nos filiales tout au long de l'année 2020, ces produits étant utilisés pour se protéger du virus.

Compte-tenu des éléments exceptionnels qui ont marqué l'année 2020, et du retour à une activité plus normale en 2021, la croissance du Groupe



a logiquement bénéficié cette année d'une forte reprise sur les produits qui avaient particulièrement souffert du ralentissement économique en 2020.

L'effet de base, défavorable sur les produits « Covid-19 » a quant à lui pesé en sens inverse sur la croissance organique de 2021.

En Europe, le Chiffre d'Affaires de 2021 (166,4 M€) est en croissance de +23,4 M€ (+16,4 %) notamment grâce à l'intégration des Sociétés ALSOLU (France) et ARTEX (Allemagne), acquises en début d'année 2021 (+21,9 M€ au total, soit +15,3 % d'effet périmètre).

Sur l'année, l'effet de change sur cette zone est très légèrement défavorable de -0,1 M€ (-0,1 %), en raison de l'évolution du Zloty polonais.

La croissance organique, retraitée des effets de périmètre et de change est donc de +1,2 % sur l'année, en raison notamment d'une baisse de -64,0 % des ventes de produits « Covid-19 » (soit une contribution de -9,5 % sur le Chiffre d'Affaires dans cette zone géographique).

L'activité sur les autres familles de produits en Europe bénéficie quant à elle d'une forte reprise de +12,6 % en 2021 (soit une contribution de +10,7 % sur le Chiffre d'Affaires dans cette zone géographique).

Sur les marchés Hors Europe, les effets de la crise, plus précoces, avaient eu davantage d'impact en début d'année 2020, notamment en Chine.

Le rattrapage a donc impacté favorablement le Chiffre d'Affaires dans cette zone en 2021.

Le Chiffre d'Affaires réalisé Hors Europe en 2021 s'élève à 177,8 M€, en augmentation de +22,0 % par rapport à 2020.

Les fluctuations de l'Euro par rapport à la plupart des devises d'Amérique du Sud ayant été particulièrement

marquées au premier semestre, le Chiffre d'Affaires du Groupe Hors Europe enregistre en 2021 un effet de change défavorable de -7,2 M€ (-4,9 %).

Les effets de périmètre sont en revanche favorables (+25,3 M€ soit +17,3 %) grâce à l'intégration de ERB INDUSTRIES (USA) et WHITE LAKE (Brésil), Sociétés acquises fin 2020.

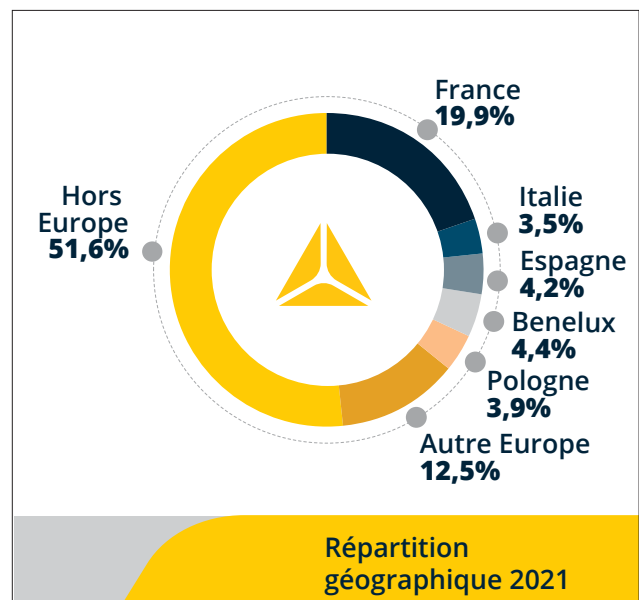
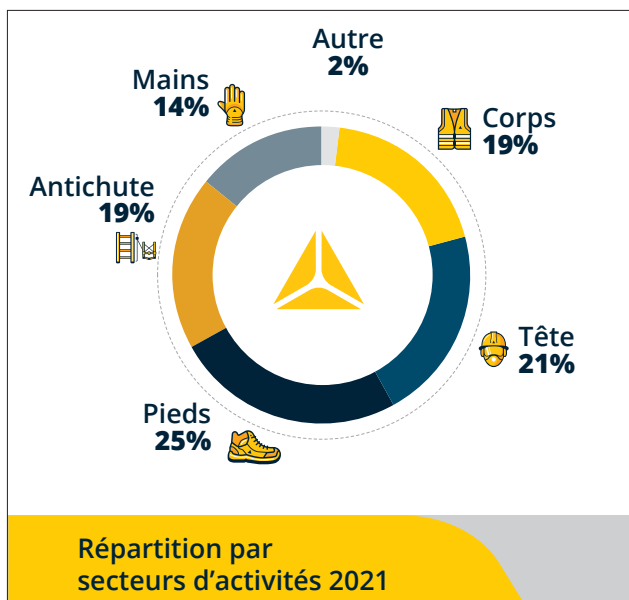
Retraitée des effets et change et de périmètre, la croissance organique du Chiffre d'Affaires est de +9,6 % (+13,9 M€) au 31 décembre 2021.

Les ventes de produits respiratoires liées à la crise sanitaire ont pesé défavorablement à hauteur de -6,3 % sur cette croissance organique. Les ventes de ces produits sont en baisse de -31,9 %, notamment en Chine et en Amérique du Sud.

Les ventes sur les autres familles de produits sont en revanche en forte croissance en 2021 (+19,7 %), grâce à un rebond significatif en Chine, en Amérique du Sud et sur l'ensemble des marchés Export, pays particulièrement pénalisés en 2020. Ces produits ont contribué à hauteur de +15,8 % à la croissance organique de cette zone en 2021.

DELTA PLUS GROUP a démontré depuis deux ans sa capacité à limiter les conséquences de la crise liée à la Covid-19 sur son activité et à poursuivre dans le même temps une politique volontariste d'acquisitions, confirmant à travers 7 acquisitions finalisées depuis début 2020 sa stratégie de déploiement dans des zones à fort potentiel de croissance et sur des métiers à forte valeur ajoutée.

Le Groupe a atteint son objectif principal de 2021 qui consistait à réussir l'intégration au sein du Groupe des nouvelles filiales acquises en début d'exercice : ERB INDUSTRIES aux États-Unis, ALSOLU en France et ARTEX en Allemagne.



La contribution au Chiffre d'Affaires de ces trois filiales, proche de 46 M€ en 2021, est en ligne avec les perspectives les plus optimistes élaborées au moment de leur acquisition.

Un autre enjeu pour le Groupe en 2021 a consisté à tirer profit du retour progressif à la normale sur ses marchés historiques, tout en répondant à la demande sur certains produits destinés à la protection contre la Covid-19.

Ainsi, DELTA PLUS GROUP a enregistré une nouvelle croissance organique de son Chiffre d'Affaires de plus de 5 %, en dépit d'un effet de base défavorable sur les ventes de produits « Covid-19 ».

### 3.1.1.

**Un résultat opérationnel courant de 43,3 M€, en augmentation de +11,1 % en 2021 (14,0 % du CA) et un résultat net (part du Groupe) de 32,4 M€, en hausse de +10,8 % (9,4 % du CA)**

Grâce à l'augmentation de son Chiffre d'Affaires, à la bonne tenue de ses marges et à une maîtrise de ses coûts de structure, en dépit de la forte hausse des prix de certaines matières et des coûts de transport tout au long de l'année, DELTA PLUS GROUP affiche en 2021 une progression en valeur de sa rentabilité opérationnelle, qui atteint un niveau de 48,1 M€ (14,0 % du Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2021), en hausse de 0,3 points par rapport au niveau d'avant crise sanitaire (13,7 % au 31 décembre 2019). Les éléments non courants (-2,8 M€) incluent notamment les frais d'acquisitions engagés par le Groupe dans le cadre de son activité M&A ainsi que des coûts de restructuration.

Le coût du financement est en légère hausse par rapport à 2020 (+0,2 M€), tandis que les autres éléments financiers sont peu impactés en 2021 par les écarts de change négatifs (-0,4 M€) contrairement à 2020 (-2,1 M€).

Le taux effectif d'impôts, qui s'est élevé à 24 % en 2021, est en ligne avec celui de l'an dernier (23 %).

Intégrant ces différents éléments, le résultat net consolidé s'affiche en augmentation de +13,2 % au 31 décembre 2021, à 32,7 M€, contre 28,9 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève quant à lui à 32,4 M€ au 31 décembre 2021.

Sur le plan bilanciel, l'exercice 2021 a permis au Groupe de renforcer sa structure financière.

Les acquisitions d'ALSOLU et d'ARTEX début 2021 ont eu pour conséquence une augmentation des écarts d'acquisition, qui s'élèvent à 153,0 M€ au 31 décembre 2021 (+23,9 M€ sur un an).

Le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel (en nombre de jours de Chiffre d'Affaires) s'est stabilisé en 2021 sur les niveaux historiquement bas atteints au 31 décembre 2020.

Il s'élève à 102,2 M€ (+15,2 M€) et représente 107 jours de Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2021, contre 109 jours au 31 décembre 2020, et 131 jours à fin 2019.

Au passif, les capitaux propres sont en hausse de +38,0 M€ sur un an, à 195,1 M€. L'impact du résultat net de l'exercice 2021 (+32,7 M€) est partiellement compensé par le versement de dividendes effectué au mois de juin 2021 (-7,2 M€). Les capitaux propres bénéficient également d'impacts de change positifs sur le premier semestre (+12,5 M€).

Les dettes financières nettes (avant IFRS16) s'élèvent à 91,3 M€. Elles sont en hausse de 7,6 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

En particulier, la dette bancaire nette a augmenté de 7,5 M€ sur l'année pour s'élever à 90,8 M€ au 31 décembre 2021, conséquence des financements moyen-terme levés en cours d'année et destinés à financer les acquisitions réalisées en 2021.

Les ratios d'endettement se maintiennent à des niveaux satisfaisants en dépit des acquisitions réalisées au cours des derniers mois, toutes financées par emprunts bancaires.

La dette bancaire nette avant IFRS16 (90,8 M€) représente 47 % des capitaux propres (contre 53 % fin 2020) et 1,7 fois l'EBITDA des douze derniers mois (comme au 31 décembre 2020).

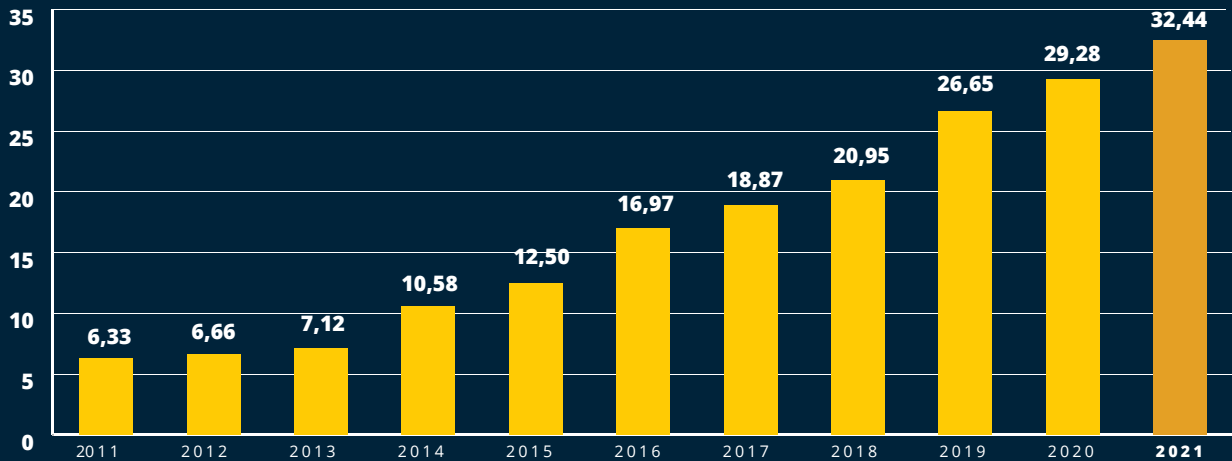
Le Prêt Garanti par l'État, d'un montant de 42,0 M€, obtenu par le Groupe au mois de juin 2020, a été remboursé à hauteur de 28,0 M€ en juin 2021. Le solde de 14 M€ a été prolongé sur une période de deux ans, jusqu'en juin 2023.

### 3.1.2.

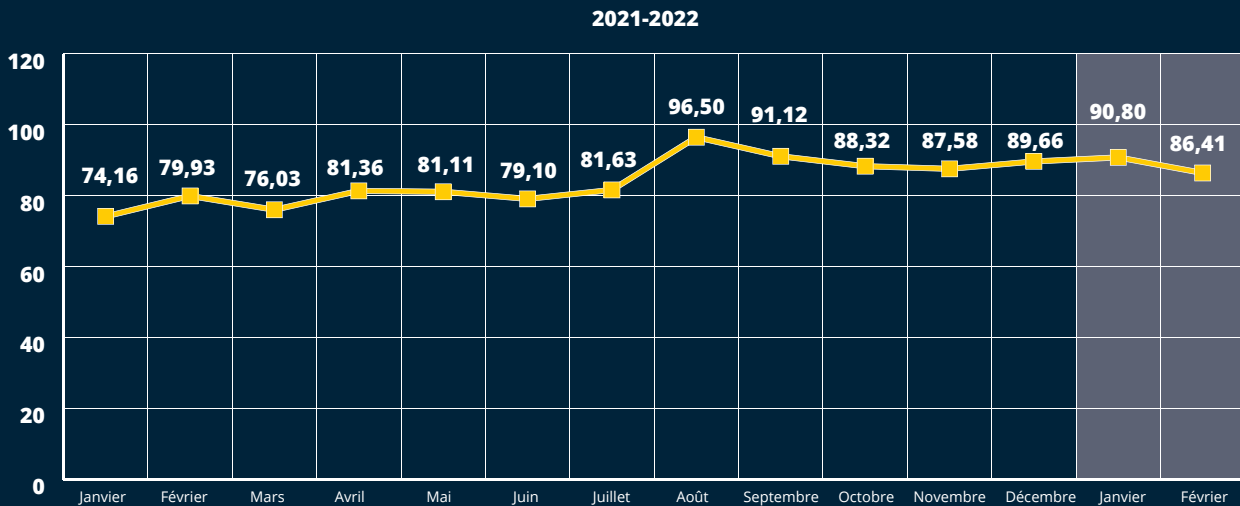
#### Cours de Bourse

Le titre DELTA PLUS GROUP (DLTA) a été introduit à la Bourse de Paris le 7 juillet 1999.

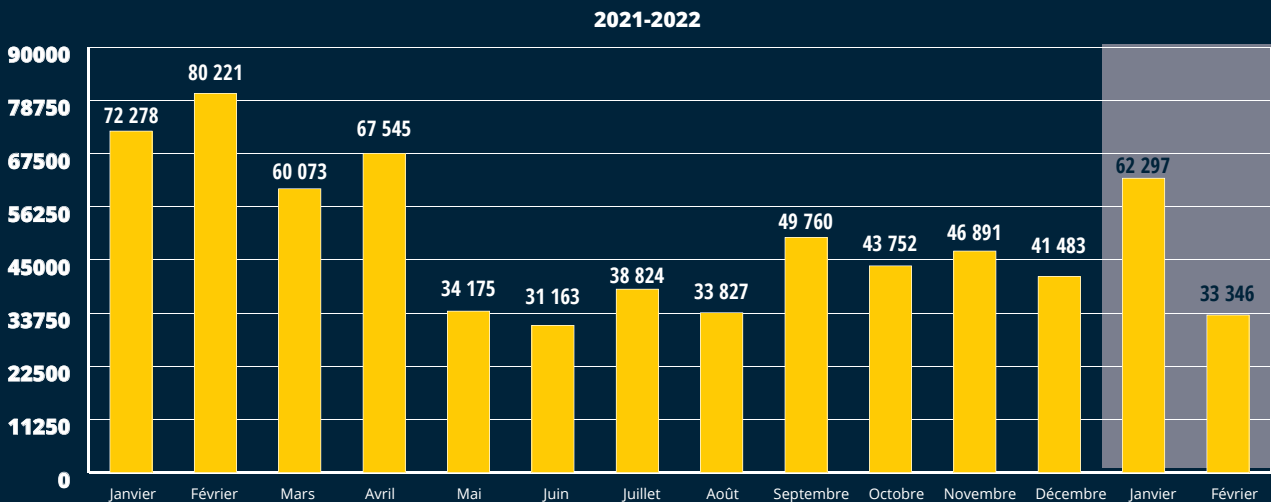
Sur les 15 derniers mois, le cours de l'action (au dernier jour du mois), et les volumes de transactions ont évolué comme suit : (voir graphique Cours de bourse et Nombre de titres traités par mois (Euronext) page suivante).



### Résultat net consolidé Part du groupe en M€



### Cours de bourse en €



### Nombre de titres traités par mois (Euronext)

À la clôture de l'exercice 2021 :

- La holding familiale JBP détenait 48,7 % du capital et 57,9 % des droits de vote de la Société DELTA PLUS GROUP ;
- La famille BENOIT détenait 8,9 % du capital et 10,6 % des droits de vote de la Société DELTA PLUS GROUP ;
- Monsieur Ivo BOSCARDIN détenait 9,1 % du capital et 10,8 % des droits de vote de la Société DELTA PLUS GROUP ;
- Le Public détenait 26,8 % du capital et 16,0 % des droits de vote de la Société DELTA PLUS GROUP.

### 3.1.3.

#### Rémunération de l'actionnaire

Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 17 juin 2022 :

#### Distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration propose l'affectation du bénéfice de l'exercice comme suit :

Résultat Net de l'exercice :	19.535.810,16 €
Affectation :	
• Distribution de dividendes, pour un montant maximum de :	8.094.578,80 €
• Le solde au compte « Report à Nouveau » :	11.441.231,36 €
• TOTAL DISTRIBUÉ	8.094.578,80 €

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale du 17 juin 2022 la distribution d'un dividende de 1,10 Euro par action, en augmentation de 10,0 % par rapport à celui versé l'an dernier.

#### Dividende distribué au cours des trois exercices précédents

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2020	1,00 €	40 %	NC
31/12/2019	0,70 €	40 %	NC
31/12/2018	0,70 €	40 %	NC

### 3.1.4.

#### Données boursières

DONNÉES BOURSIÈRES	2021	2020	2019	2018	2017 (*)	2016	2015 (*)	2014	2013
Nombre d'actions	7 358 708	7 358 708	7 358 708	7 358 708	7 358 708	3 679 354	3 679 354	1 839 677	1 839 677
Résultat Net par action (Part du Groupe)	4,41	3,98	3,62	2,85	2,58	4,62	3,40	5,75	3,87
Cours de fin d'année	94,00	70,80	48,90	31,80	44,50	55,58	43,00	43,51	32,25
Cours le plus haut	103,00	81,00	49,30	57,00	49,50	59,35	45,40	49,89	32,25
Cours le plus bas	68,40	28,10	32,20	30,00	27,07	31,93	21,96	30,51	21,43
Variation annuelle	32,77 %	44,79 %	65,31 %	52,63 %	54,69 %	53,80 %	48,37 %	61,15 %	66,45 %
Volume moyen de titres échangés par jour	2 326	3 925	1 981	2 531	3 005	1 370	1 408	945	1 167
Capitalisation boursière au 31/12 (en M€)	691,72	520,99	359,84	234,01	327,46	204,50	158,21	85,64	59,30

\* Retraité des réalisations de division par deux du nominal de l'action en 2015 et 2017.





### 3.1.5.

#### Agenda de l'actionnaire (dates prévisionnelles)

5 mai 2022	Chiffre d'Affaires 1 <sup>er</sup> trimestre 2022
17 juin 2022	Assemblée Générale annuelle
27 juillet 2022	Chiffre d'Affaires 2 <sup>e</sup> trimestre 2022 & Chiffre d'Affaires semestriel
5 septembre 2022	Publication du rapport financier semestriel
7 novembre 2022	Chiffre d'Affaires 3 <sup>e</sup> trimestre 2022
9 février 2023	Chiffre d'Affaires 4 <sup>e</sup> trimestre 2022 & Chiffre d'Affaires annuel



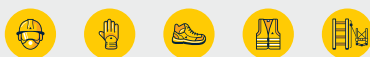
## 4.1.

### INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

#### 4.1.1.

Bilans pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques  
(en milliers d'Euros)

ACTIF	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Écarts d'acquisition	152 995	129 145	97 914
Immobilisations incorporelles	1 553	1 887	1 758
Immobilisations corporelles	30 600	24 908	19 560
Droits d'utilisation	28 042	24 456	24 712
Autres actifs financiers	2 310	2 095	5 582
Actifs d'impôts différés	4 088	4 615	4 483
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>219 587</b>	<b>187 106</b>	<b>154 009</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	91 198	72 635	69 228
Clients	60 549	49 632	54 387
Autres débiteurs	18 733	17 288	12 671
Trésorerie	55 527	45 655	18 391
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>226 006</b>	<b>185 210</b>	<b>154 677</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>445 593</b>	<b>372 317</b>	<b>308 686</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital	3 679	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle	(6 037)	(5 885)	(5 947)
Réserves et résultats consolidés	197 642	159 497	152 589
Participations ne donnant pas le contrôle	(145)	(232)	472
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>195 139</b>	<b>157 060</b>	<b>150 794</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Passifs financiers non courants	86 721	54 211	37 324
Dettes locatives non courantes	22 525	19 969	20 217
Engagements donnés aux salariés	1 374	2 089	1 470
Provisions non courantes	1 323	1 619	1 961
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>111 943</b>	<b>77 888</b>	<b>60 973</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer	43 310	31 904	21 785
Dettes fiscales et sociales	20 644	15 807	13 552
Autres dettes	8 425	9 448	9 818
Autres passifs financiers courants	60 132	75 237	46 807
Dettes locatives courantes	6 000	4 973	4 958
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>138 511</b>	<b>137 368</b>	<b>96 919</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>445 593</b>	<b>372 317</b>	<b>308 686</b>



#### 4.1.2.

### Chiffres d'Affaires annuels

#### Chiffre d'Affaires annuel 2021

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ En millions d'Euros	2021	2020	ÉVOLUTION 2021/2020	ÉVOLUTION Périmètre et taux de change constants (1)
<b>Chiffre d'Affaires Groupe</b>	<b>344,2</b>	<b>288,7</b>	<b>+19,2 %</b>	<b>+5,4 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	81,5	67,7	+20,3 %	+9,6 %
2 <sup>e</sup> trimestre	85,3	69,3	+23,3 %	+9,7 %
3 <sup>e</sup> trimestre	80,7	72,0	+12,0 %	-2,8 %
4 <sup>e</sup> trimestre	96,7	79,7	+21,3 %	+5,5 %
<b>Chiffre d'Affaires Europe</b>	<b>166,4</b>	<b>143,0</b>	<b>+16,4 %</b>	<b>+1,2 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	41,4	36,0	+15,1 %	+0,3 %
2 <sup>e</sup> trimestre	39,6	31,6	+25,4 %	+8,8 %
3 <sup>e</sup> trimestre	36,6	34,0	+7,7 %	-8,8 %
4 <sup>e</sup> trimestre	48,8	41,4	+17,9 %	+4,3 %
<b>Chiffre d'Affaires Hors Europe</b>	<b>177,8</b>	<b>145,7</b>	<b>+22,0 %</b>	<b>+9,6 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	40,1	31,7	+26,2 %	+20,2 %
2 <sup>e</sup> trimestre	45,7	37,7	+21,5 %	+10,5 %
3 <sup>e</sup> trimestre	44,1	38,0	+15,7 %	+2,6 %
4 <sup>e</sup> trimestre	47,9	38,3	+25,1 %	+6,8 %

(1) Sur l'année 2021, l'effet périmètre s'élève à +16,3 % (+47,2 M€) et l'effet de change s'élève à -2,5 % (-7,3 M€).

#### Chiffres d'Affaires annuels historiques

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ En millions d'Euros	2020	2019	ÉVOLUTION 2020/2019	ÉVOLUTION Périmètre et taux de change constants (1)
<b>Chiffre d'Affaires Groupe</b>	<b>288,7</b>	<b>263,3</b>	<b>+9,6 %</b>	<b>+7,3 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	67,7	59,4	+14,0 %	+5,1 %
2 <sup>e</sup> trimestre	69,3	63,3	+9,3 %	+7,5 %
3 <sup>e</sup> trimestre	72,0	64,1	+12,5 %	+14,7 %
4 <sup>e</sup> trimestre	79,7	76,5	+4,1 %	+2,7 %
<b>Chiffre d'Affaires Europe</b>	<b>143,0</b>	<b>125,6</b>	<b>+13,9 %</b>	<b>+0,8 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	36,0	29,2	+23,3 %	+3,8 %
2 <sup>e</sup> trimestre	31,6	28,4	+11,0 %	-3,8 %
3 <sup>e</sup> trimestre	34,0	29,7	+14,6 %	+6,0 %
4 <sup>e</sup> trimestre	41,4	38,2	+8,2 %	-1,9 %
<b>Chiffre d'Affaires Hors Europe</b>	<b>145,7</b>	<b>137,8</b>	<b>+5,8 %</b>	<b>+13,2 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	31,7	30,2	+5,0 %	+6,3 %
2 <sup>e</sup> trimestre	37,7	34,9	+8,0 %	+16,8 %
3 <sup>e</sup> trimestre	38,0	34,4	+10,7 %	+22,3 %
4 <sup>e</sup> trimestre	38,3	38,3	+0,0 %	+7,3 %

(1) Sur l'année 2020, l'effet périmètre s'élève à +8,0 % (+21,0 M€) et l'effet de change s'élève à -5,7 % (-14,9 M€).

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ En millions d'Euros	2019	2018	ÉVOLUTION 2019/2018	ÉVOLUTION Périmètre et taux de change constants (1)
<b>Chiffre d'Affaires Groupe</b>	<b>263,3</b>	<b>240,5</b>	<b>+9,5 %</b>	<b>+4,8 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	59,4	54,4	+9,3 %	+6,6 %
2 <sup>e</sup> trimestre	63,3	59,6	+6,2 %	+3,3 %
3 <sup>e</sup> trimestre	64,1	57,1	+12,2 %	+3,0 %
4 <sup>e</sup> trimestre	76,5	69,4	+10,2 %	+6,0 %
<b>Chiffre d'Affaires Europe</b>	<b>125,6</b>	<b>116,3</b>	<b>+8,0 %</b>	<b>+2,7 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	29,2	28,3	+3,1 %	+2,0 %
2 <sup>e</sup> trimestre	28,4	27,4	+3,8 %	+1,3 %
3 <sup>e</sup> trimestre	29,7	26,7	+11,3 %	+1,1 %
4 <sup>e</sup> trimestre	38,2	33,9	+12,8 %	+5,7 %
<b>Chiffre d'Affaires Hors Europe</b>	<b>137,8</b>	<b>124,2</b>	<b>+10,9 %</b>	<b>+6,7 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	30,2	26,1	+15,9 %	+11,6 %
2 <sup>e</sup> trimestre	34,9	32,2	+8,3 %	+5,0 %
3 <sup>e</sup> trimestre	34,4	30,4	+13,0 %	+4,7 %
4 <sup>e</sup> trimestre	38,3	35,5	+7,8 %	+6,2 %

(1) En 2019, l'effet périmètre s'élève à +5,1 % (+12,2 M€) et l'effet de change s'élève à -0,4 % (-0,8 M€).

### Définition : « à périmètre et taux de change constants »

- Le retraitement de l'effet de change consiste en un calcul du Chiffre d'Affaires de l'année en cours aux taux de change de l'année précédente.
- Le retraitement de périmètre des entités entrantes consiste :
  - Pour les entrées de périmètre de l'année en cours, à retrancher la contribution de l'acquisition du Chiffre d'Affaires de l'année en cours.
  - Pour les entrées de périmètre de l'année précédente, à retrancher la contribution de l'acquisition du 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours jusqu'au dernier jour du mois de l'année en cours où a été réalisée l'acquisition l'année précédente.
- Le retraitement de périmètre des entités sortantes

consiste :

- Pour les sorties de périmètre de l'année en cours, à retrancher la contribution de l'entité sortie du Chiffre d'Affaires de l'année précédente à compter du 1<sup>er</sup> jour du mois de cession.
- Pour les sorties de périmètre de l'année précédente, à retrancher la contribution de l'entité sortie du Chiffre d'Affaires de l'année précédente.

#### 4.1.3.

### Compte de résultat pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'Affaires (1)	344 213	288 706	263 301
Résultat opérationnel courant	48 090	43 292	36 142
% du Chiffre d'Affaires	14,0 %	15,0 %	13,7 %
Résultat opérationnel	45 347	41 279	35 615
Coût de l'endettement financier	(2 156)	(1 946)	(2 260)
Autres éléments financiers	(374)	(2 073)	119
Impôts	(10 082)	(8 349)	(6 668)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>32 734</b>	<b>28 911</b>	<b>26 807</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>32 441</b>	<b>29 278</b>	<b>26 654</b>

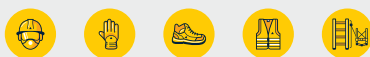
(1) Impacté des effets de change et de périmètre sur le Chiffre d'Affaires.

#### 4.1.4.

### Tableau des flux de trésorerie pour les périodes annuelles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	33 895	50 462	24 899
<i>Dont capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</i>	50 657	52 058	44 019
<i>Dont impôts payés</i>	(9 540)	(8 480)	(7 982)
<i>Dont variation de BFR</i>	(7 222)	6 884	(11 138)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(25 498)	(55 338)	(15 411)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 305)	33 632	(7 902)
Incidence de la variation des taux de change	2 780	(1 492)	(148)
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>9 872</b>	<b>27 264</b>	<b>1 438</b>
Trésorerie à l'ouverture	45 655	18 391	16 953
Trésorerie à la clôture	55 527	45 655	18 391
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>9 872</b>	<b>27 264</b>	<b>1 438</b>

(1) Les chiffres présentés entre parenthèses dans le tableau ci-dessus correspondent à des valeurs négatives.



## 4.2.

### | INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES

#### 4.2.1.

#### Bilans pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

ACTIF	30/06/2021	31/12/2020
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>		
Écarts d'acquisition	150 171	129 145
Immobilisations incorporelles	1 736	1 887
Immobilisations corporelles	28 027	24 908
Droits d'utilisation	26 281	24 456
Autres actifs financiers	2 153	2 095
Actifs d'impôts différés	4 435	4 615
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>212 803</b>	<b>187 106</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>		
Stocks	80 970	72 635
Clients	53 127	49 632
Autres débiteurs	18 537	17 288
Disponibilités	45 572	45 655
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>	<b>198 205</b>	<b>185 210</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>411 008</b>	<b>372 317</b>
<b>PASSIF</b>	<b>30/06/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle	(6 041)	(5 885)
Réserves et résultats consolidés	173 311	159 497
Participations ne donnant pas le contrôle	(493)	(232)
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>170 456</b>	<b>157 060</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>		
Passifs financiers non courants	96 232	54 211
Dettes locatives non courantes (IFRS 16)	21 099	19 969
Engagements donnés aux salariés	1 748	2 089
Provisions non courantes	1 755	1 619
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>120 834</b>	<b>77 888</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>		
Dettes fournisseurs	36 708	31 904
Dettes fiscales et sociales	19 734	15 807
Autres dettes	9 279	9 448
Passifs financiers courants	48 264	75 237
Dettes locatives courantes (IFRS 16)	5 732	4 973
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>	<b>119 717</b>	<b>137 368</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>	<b>411 008</b>	<b>372 317</b>

#### 4.2.2.

### Comptes de Résultat pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	30/06/2021	30/06/2020
Chiffre d'Affaires	166 839	136 961
Résultat opérationnel courant	22 942	20 090
% du Chiffre d'Affaires	13,8 %	14,7 %
Résultat opérationnel	21 245	20 233
Coût de l'endettement financier	(986)	(1 011)
Autres éléments financiers	(251)	(1 419)
Impôts	(5 357)	(4 505)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>14 650</b>	<b>13 298</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>14 494</b>	<b>13 295</b>

#### 4.2.3.

### Tableau des flux de trésorerie pour les périodes semestrielles couvertes par les informations financières historiques (en milliers d'Euros)

	30/06/2021	30/06/2020
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	17 886	33 266
<i>Dont capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</i>	<i>22 480</i>	<i>23 451</i>
<i>Dont impôts payés</i>	<i>(5 161)</i>	<i>(4 852)</i>
<i>Dont variation de BFR</i>	<i>566</i>	<i>14 667</i>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(19 489)	(17 388)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(206)	27 472
Incidence de la variation des taux de change	1 726	(439)
<b>Variation nette de la trésorerie</b>	<b>(84)</b>	<b>42 911</b>
Trésorerie à l'ouverture	45 655	18 391
Trésorerie à la clôture	45 572	61 302
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>(84)</b>	<b>42 911</b>



### 5.1.

#### RÉTROSPECTIVE 2021

L'année 2020 avait été marquée par l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), qui avait commencé à impacter les activités du Groupe à partir du mois de février 2020.

Ce contexte sanitaire et économique exceptionnel avait eu pour conséquence un fort ralentissement des ventes réalisées sur la plupart des produits d'équipement de protection individuelle commercialisés par le Groupe, à l'exception des masques, combinaisons jetables, et de certains gants et lunettes de protection, dont les ventes avaient été très élevées dans la plupart de nos filiales tout au long de l'année 2020, ces produits étant utilisés pour se protéger du virus.

Compte-tenu des éléments exceptionnels qui ont marqué l'année 2020, et du retour à une activité plus usuelle en 2021, la croissance du Groupe a logiquement bénéficié cette année d'une forte reprise sur les produits qui avaient particulièrement souffert du ralentissement économique en 2020.

L'effet de base, défavorable sur les produits « Covid-19 » a quant à lui pesé en sens inverse sur la croissance organique de 2021.

Le tableau ci-dessous récapitule, pour l'année 2021, le détail de la croissance organique, en distinguant la contribution (rapportée au Chiffre d'Affaires consolidé) provenant des produits « Covid-19 » de celle provenant des autres familles de produits :

DÉTAIL DE LA CROISSANCE ORGANIQUE <i>En contribution à la croissance organique consolidée</i>	PRODUITS « COVID-19 »	AUTRES PRODUITS	TOTAL
<b>Croissance organique Groupe</b>	<b>-7,9 %</b>	<b>+13,3 %</b>	<b>+5,4 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	-4,8 %	+14,4 %	+9,6 %
2 <sup>e</sup> trimestre	-13,1 %	+22,8 %	+9,7 %
3 <sup>e</sup> trimestre	-8,0 %	+5,3 %	-2,8 %
4 <sup>e</sup> trimestre	-5,8 %	+11,3 %	+5,5 %
<b>Croissance organique Europe</b>	<b>-9,5 %</b>	<b>+10,7 %</b>	<b>+1,2 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	-3,8 %	+4,1 %	+0,3 %
2 <sup>e</sup> trimestre	-16,7 %	+25,5 %	+8,8 %
3 <sup>e</sup> trimestre	-11,3 %	+2,5 %	-8,8 %
4 <sup>e</sup> trimestre	-7,4 %	+11,8 %	+4,3 %
<b>Croissance organique Hors Europe</b>	<b>-6,3 %</b>	<b>+15,8 %</b>	<b>+9,6 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	-5,8 %	+26,0 %	+20,2 %
2 <sup>e</sup> trimestre	-10,0 %	+20,5 %	+10,5 %
3 <sup>e</sup> trimestre	-5,1 %	+7,7 %	+2,6 %
4 <sup>e</sup> trimestre	-4,1 %	+10,9 %	+6,8 %

Le tableau ci-dessous récapitule, pour l'année 2021, le détail de la croissance organique, en valeur, en distinguant l'évolution provenant des produits « Covid-19 » de celle provenant des autres familles de produits :

DÉTAIL DE LA CROISSANCE ORGANIQUE <i>En valeur</i>	2021 (1)	2020	ÉVOLUTION (en M€)	ÉVOLUTION (en %)
<b>Chiffre d'Affaires Groupe</b>	<b>304,3</b>	<b>288,7</b>	<b>+15,6</b>	<b>+5,4 %</b>
Produits « Covid-19 »	27,1	49,8	-22,7	-45,5 %
Autres produits	277,2	238,9	+38,3	+16,0 %

(1) Chiffre d'Affaires hors effet périmètre (+47,2 M€) et effet de change (-7,3 M€) : 344,2 M€ - 47,2 M€ + 7,3 M€ = 304,3 M€.

Le Chiffre d'Affaires des produits « Covid-19 » s'affiche en baisse de -45,5 % en 2021, tandis que le Chiffre d'Affaires réalisé sur les autres produits est en hausse de +16,0 %.

Le poids relatif des produits « Covid-19 » est de retour à un niveau historique récurrent d'environ 9 % du Chiffre d'Affaires, contre un niveau atypique de 17 % en 2020.

En Europe, le Chiffre d'Affaires de 2021 (166,4 M€) est en croissance de +23,4 M€ (+16,4 %) notamment grâce à l'intégration des Sociétés ALSOLU (France) et ARTEX (Allemagne), acquises en début d'année 2021 (+21,9 M€ au total, soit +15,3 % d'effet périmètre).

Sur l'année, l'effet de change sur cette zone est très légèrement défavorable de -0,1 M€ (-0,1 %), en raison de l'évolution du Zloty polonais.

La croissance organique, retraitée des effets de périmètre et de change est donc de +1,2 % sur l'année, en raison notamment d'une baisse de -64,0 % des ventes de produits « Covid-19 » (soit une contribution de -9,5 % sur le Chiffre d'Affaires dans cette zone géographique).

L'activité sur les autres familles de produits en Europe bénéficie quant à elle d'une forte reprise de +12,6 % en 2021 (soit une contribution de +10,7 % sur le Chiffre d'Affaires dans cette zone géographique).

Sur les marchés Hors Europe, les effets de la crise, plus précoces, avaient eu davantage d'impact en début d'année 2020, notamment en Chine.

Le rattrapage a donc impacté favorablement le Chiffre d'Affaires dans cette zone en 2021.

Le Chiffre d'Affaires réalisé Hors Europe en 2021 s'élève à 177,8 M€, en augmentation de +22,0 % par rapport à 2020.

Les fluctuations de l'Euro par rapport à la plupart des devises d'Amérique du Sud ayant été particulièrement marquées au premier semestre, le Chiffre d'Affaires du Groupe Hors Europe enregistre en 2021 un effet de change défavorable de -7,2 M€ (-4,9 %).

Les effets de périmètre sont en revanche favorables (+25,3 M€ soit +17,3 %) grâce à l'intégration de ERB INDUSTRIES (USA) et WHITE LAKE (Brésil), Sociétés acquises fin 2020.

Retraitée des effets et change et de périmètre, la croissance organique du Chiffre d'Affaires est de +9,6 % (+13,9 M€) au 31 décembre 2021.

Les ventes de produits respiratoires liées à la crise sanitaire ont pesé défavorablement à hauteur de -6,3 % sur cette croissance organique. Les ventes de ces produits sont en baisse de -31,9 %, notamment en Chine et en Amérique du Sud.

Les ventes sur les autres familles de produits sont en revanche en forte croissance en 2021 (+19,7 %), grâce à un rebond significatif en Chine, en Amérique

du Sud et sur l'ensemble des marchés Export, pays particulièrement pénalisés en 2020. Ces produits ont contribué à hauteur de +15,8 % à la croissance organique de cette zone en 2021.

Le Groupe a finalisé au cours des dernières semaines les opérations suivantes, qui ne seront intégrées dans le Chiffre d'Affaires du Groupe qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Janvier 2022 : Acquisition de 100 % des titres de la Société MASPICA SPA en Italie, Société spécialisée dans les chaussures de protection haut de gamme.
- Mars 2022 : Acquisition de 70 % des titres de SAFETYLINK en Australie, acteur sur le marché des équipements de protection individuelle anti-chute et des systèmes antichute en Australie, Nouvelle Zélande et Asie du Sud Est.

DELTA PLUS GROUP démarre donc l'année 2022 avec une structure financière saine, et affiche comme objectif d'enregistrer encore en 2022 une croissance de son Chiffre d'Affaires, tout en restant prudent et vigilant, compte-tenu du contexte sanitaire et économique très incertain en ce début d'année.

## 5.2.

### CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DE FINANCEMENT DE L'ÉMETTEUR

Les dettes financières nettes (avant IFRS16) s'élèvent à 91,3 M€. Elles sont en hausse de 7,6 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

En particulier, la dette bancaire nette (retraitée des dettes financières correspondant aux calls) a augmenté de 7,5 M€ sur l'année pour s'élever à 90,8 M€ au 31 décembre 2021, conséquence des financements moyen-terme levés en cours d'année et destinés à financer les acquisitions réalisées en 2021 : ALSOLU (France) et ARTEX (Allemagne).

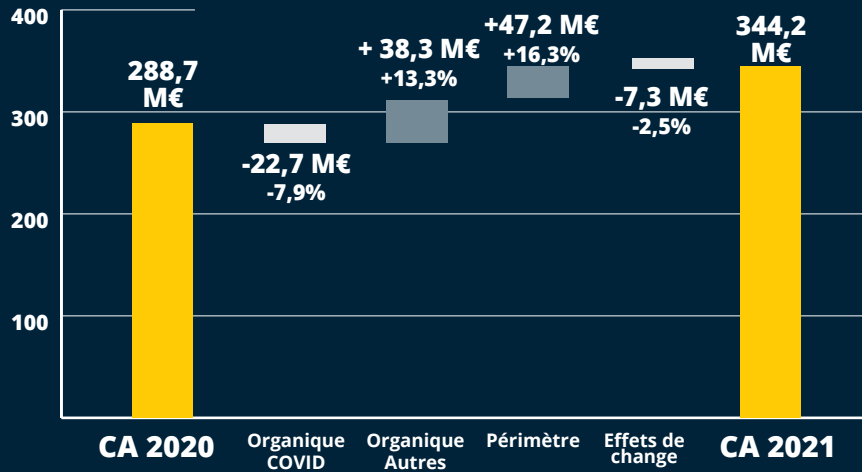
Les ratios d'endettement se maintiennent à des niveaux satisfaisants en dépit des acquisitions réalisées au cours des derniers mois, toutes financées par emprunts bancaires.

La dette bancaire nette avant IFRS16 (90,8 M€) représente 47 % des capitaux propres (contre 53 % fin 2020) et 1,7 fois l'EBITDA des douze derniers mois (comme au 31 décembre 2020).

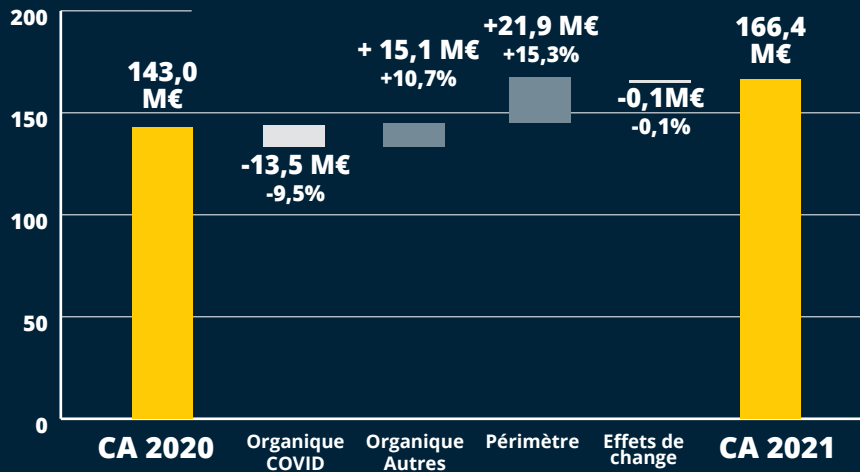
Le Prêt Garanti par l'État, d'un montant de 42,0 M€, obtenu par le Groupe au mois de juin 2020, a été remboursé à hauteur de 28,0 M€ en juin 2021. Le solde de 14 M€ a été prolongé sur une période de deux ans, jusqu'en juin 2023.

Le financement du Groupe DELTA PLUS est assuré par le recours aux marchés des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit), des programmes d'émissions de billets de trésorerie et de



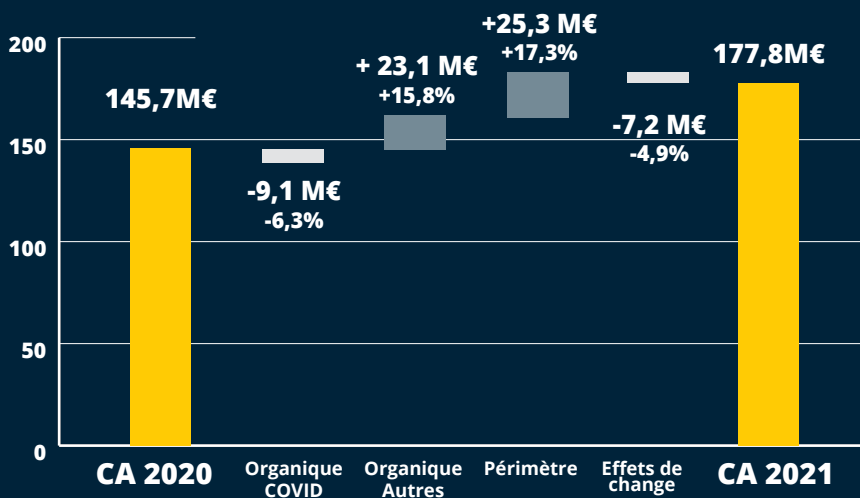


### Évolution du Chiffre d'Affaires 2021 par rapport au Chiffres d'Affaires 2020



### Europe

(48% du Chiffre d'Affaires consolidé en 2021 contre 50% en 2020)



### Hors Europe

(52% du Chiffre d'Affaires consolidé en 2021 contre 50% en 2020)

contrat d'affacturage sans notification ni recours (ce contrat d'affacturage couvre moins de 20 % du Chiffre d'Affaires consolidé). Une dizaine de banques partenaires majeures renouvelle annuellement depuis de nombreuses années les lignes de crédit à court terme (destinées notamment à financer le BFR et les variations saisonnières du BFR).

Cette dette court-terme a été réduite de façon significative entre 2011 et 2021.

Au cours des dernières années, la dette du Groupe DELTA PLUS a bénéficié de la capacité d'autofinancement générée ainsi que d'une amélioration significative du besoin en fonds de roulement (stocks et créances clients notamment).

Au 31 décembre 2021, la part court terme de la dette nette représente 4,6 M€ (soit 5 % de l'endettement net du Groupe).

Elle s'élevait à 53,4 M€ à fin décembre 2011 (87 % du total de la dette nette du Groupe).

Pour plus de détails se reporter au paragraphe 4.1.1. Risque de liquidité, page 153.

### 5.3.

#### **RESTRICTION(S) À L'UTILISATION DES CAPITAUX INFLUANT SENSIBLEMENT SUR LES OPÉRATIONS DE L'ÉMETTEUR**

Compte-tenu de l'amélioration du ratio d'endettement Dette bancaire nette/Capitaux propres du Groupe sur la période de 2011 à 2021, DELTA PLUS GROUP dispose d'une marge de manœuvre confortable et ne subit aucune restriction quant à l'accès ou à l'utilisation de capitaux.

### 5.4.

#### **SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES**

DELTA PLUS GROUP dispose, au 31 décembre 2021, de lignes de financement court terme lui permettant de financer son cycle d'exploitation (besoin en fonds de roulement).

Les financements moyen terme en place ont été levés historiquement dans l'objectif de financer les opérations de croissance externe réalisées au cours des dernières années.

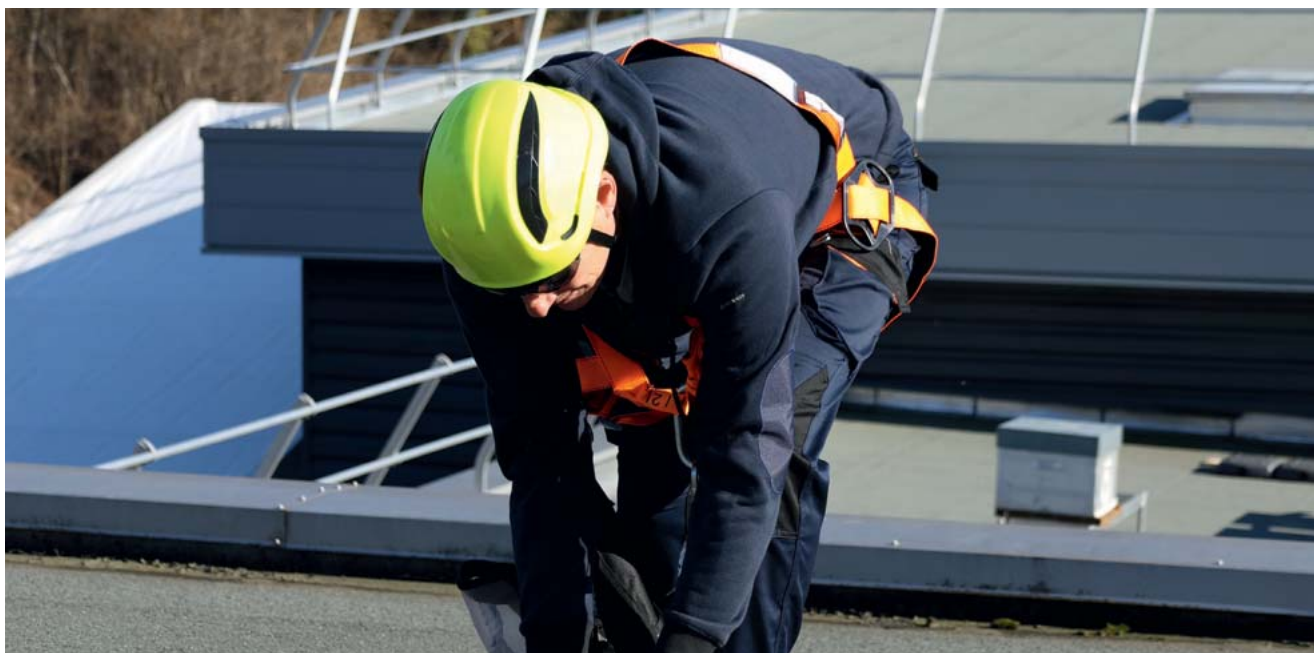
Pour plus de détails se reporter à la Note 4 Facteurs de risque, paragraphe 4.1.1. Risque de liquidité, page 153.

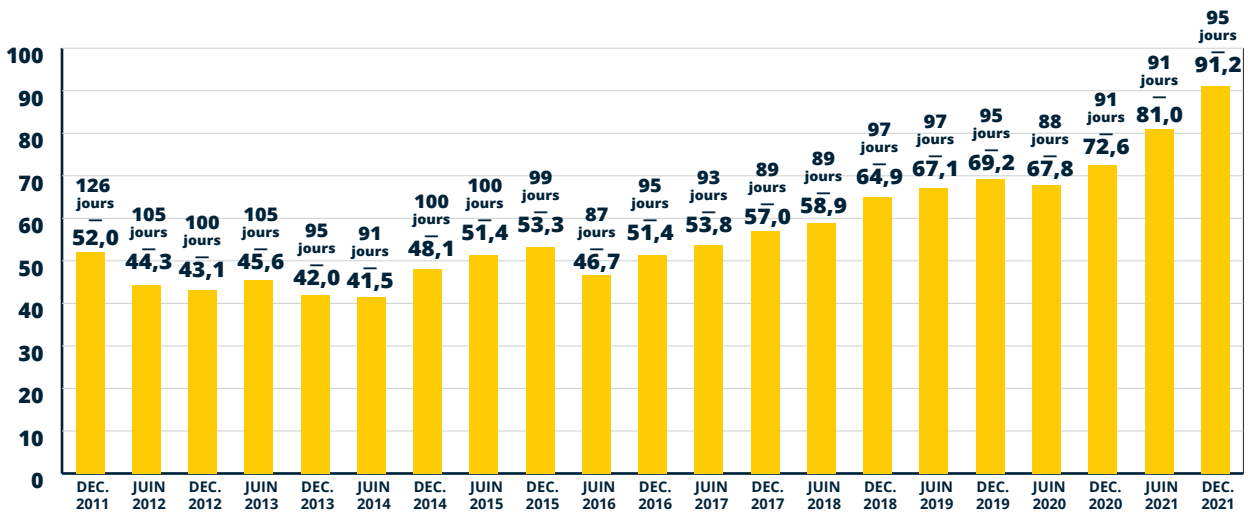
Le niveau des stocks a été réduit de façon significative puis stabilisé au cours des dix dernières années.

Les stocks représentent désormais environ 3 mois de Chiffre d'Affaires.

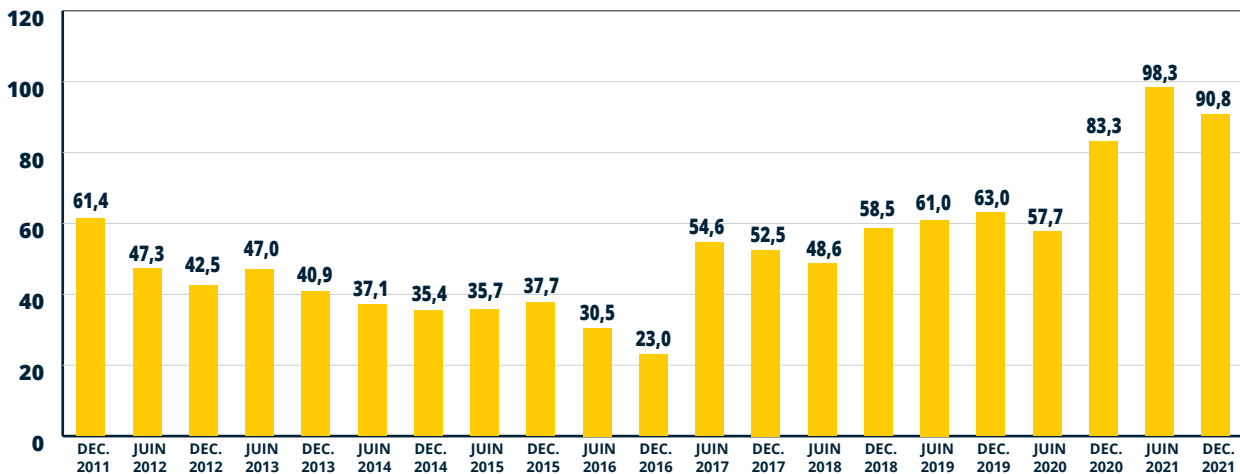
L'analyse de la structure actuelle des stocks ne met pas en évidence de risque significatif relatif à des problématiques d'écoulement ou d'obsolescence.

Dès lors que le Groupe identifie une problématique de ce type pour une ligne de produits spécifique, des provisions pour dépréciations sont comptabilisées afin de couvrir le caractère obsolète des produits concernés.

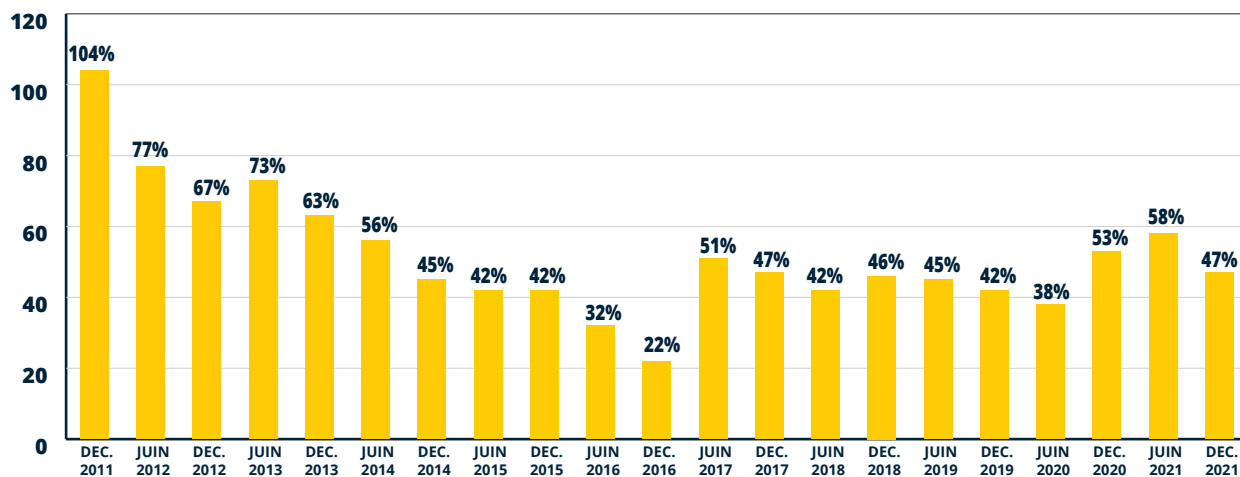




Stock en M€ et nombre de jours de ventes



Dettes bancaires nettes en M€



Dettes bancaires nettes / Capitaux propres

### 6.1.

#### INVESTISSEMENTS HISTORIQUES (en milliers d'Euros)

L'ensemble des données chiffrées relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe DELTA PLUS, présentées sous forme de tableau, est consultable sous la Note 6 Commentaires sur le bilan et le compte de résultat et suivantes de l'Annexe aux comptes Consolidés.

Jusqu'à fin 2017, le Groupe DELTA PLUS n'était pas propriétaire de biens immobiliers significatifs, les principaux investissements réalisés étaient relatifs à l'outil industriel.

Le Groupe DELTA PLUS dispose de 13 usines dans le monde à fin 2021. Ces sites concentrent près de 90 % des immobilisations corporelles du Groupe.

TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (USINES) AU 31/12/2021	BRUT	NET
Chine	20 281	11 866
États-Unis	9 297	5 671
Argentine	4 943	3 722
Brésil	12 033	2 483
Italie	3 785	2 363
France	6 910	1 967
Inde	3 989	1 444
Middle-East	1 332	121
Canada	1 466	47
Autres (individuellement < 1 M€)	3 436	916
<b>TOTAL</b>	<b>67 472</b>	<b>30 600</b>

Les principaux investissements réalisés par le Groupe au cours des trois dernières années concernent :

- L'acquisition en 2019 du solde des actions (9 %) encore détenues par les actionnaires minoritaires historiques dans la Société DELTA PLUS CORP (anciennement ELVEX Corporation) aux USA ;
- L'acquisition de 100 % des titres de la Société ODCO en France au cours du second semestre 2019 ;
- L'acquisition de 100 % des titres de la Société BOOTS COMPANY détenant elle-même 100 % des titres de la Société ITALBOOT en Italie au cours du premier semestre 2020 ;
- L'acquisition du solde des actions (40 %) encore détenues par les actionnaires minoritaires historiques dans la Société DELTA PLUS COLOMBIA (anciennement ASPRESEG) en Colombie au cours du premier semestre 2020 ;
- L'acquisition de 75 % des titres de la Société WHITE LAKE au Brésil, via la filiale DELTA PLUS BRASIL PARTICIPACOES, au cours du second semestre 2020 ;
- L'acquisition du solde des actions (49 %) encore détenues par les actionnaires minoritaires historiques dans la Société DELTA PLUS SYSTEMS NEDERLAND (anciennement VERTIC NEDERLAND) aux Pays-Bas au cours du second semestre 2020 ;

- L'acquisition de 100 % des titres de la Société ERB INDUSTRIES aux USA, via la filiale DELTA PLUS CORP, au cours du second semestre 2020 ;
- L'acquisition de 100 % des titres de la Société ALSOLU SAS en France, via la filiale DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING, en janvier 2021 ;
- L'acquisition de 100 % des titres de la Société ARTEX Personensicherungssysteme GmbH en Allemagne, directement par DELTA PLUS GROUP, en février 2021.

Au cours des exercices de la période couverte par les informations financières historiques, les acquisitions ci-dessus listées, sont les seules opérations représentant une immobilisation corporelle ou incorporelle présumée importante au sens de la Position-recommandation – DOC-2021-02 de l'AMF : (dans la mesure où elle représente une valeur supérieure à 20 % de la valeur des immobilisations corporelles ou incorporelles inscrites au bilan).



## 6.2. INVESTISSEMENTS RÉALISÉS AU COURS DU DERNIER EXERCICE

Renvoi Partie II, Chapitre II, Note 2, page 140.

## 6.3. INVESTISSEMENT RÉALISÉS DEPUIS LA CLÔTURE DU DERNIER EXERCICE

Renvoi Partie II, Chapitre II, Note 8, page 189.

## 6.4. INVESTISSEMENTS À VENIR

Le Groupe entend, dans l'avenir, continuer sa diversification en focalisant ses investissements dans des zones à fort potentiel de croissance et sur des métiers à forte valeur ajoutée.

## 6.5. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les activités de recherche et développement de nouveaux produits (ci-après « R&D ») sont réparties au sein du Groupe DELTA PLUS par famille de produits. Chaque « Business Unit » est responsable du développement de ses nouveautés. Certains travaux sont réalisés en totalité en interne, d'autres au contraire sont sous-traités.

Les familles de produits disposant de capacité de recherche et développement en interne sont les unités de produits des familles tête, antichute et pied.

Une trentaine de projets de R&D étaient en cours durant l'exercice 2021. Le Groupe centralise son activité de R&D qui est logée principalement au sein de six Sociétés :

- DELTA PLUS GROUP (l'Émetteur) ;
- DELTA PLUS ;
- DELTA PLUS SERVICES ;
- FROMENT ;
- DELTA PLUS SYSTEMS (anciennement VERTIC) ;
- DELTA PLUS CHINA.

Plus concrètement, concernant les dépenses de R&D au sein de ces six Sociétés pour les exercices 2019 à 2021, les investissements ne sont pas considérés comme importants, au sens de la Position-recommandation – DOC-2021-02 de l'AMF, dans la mesure où ces dépenses (capitalisées ou passées en charges) ne sont pas supérieures à 5 % du Chiffre d'Affaires.

## 6.6. BREVETS

L'activité R&D a amené le Groupe DELTA PLUS à procéder à différents dépôts de brevets.

À ce jour, cinq brevets ont été déposés pour des E.P.I. DELTA PLUS, un brevet sur un masque (déposé en France et en Chine) et quatre autres brevets sur des produits antichute (déposés en France et en UE). Ces brevets sont directement détenus par DELTA PLUS GROUP.

Il existe également une trentaine de brevets en cours, pour des dispositifs antichute et autres systèmes de sécurisation contre les chutes de hauteur, développés par DELTA PLUS SYSTEMS (anciennement dénommée VERTIC). Ils concernent des inventions appliquées à la protection contre les chutes de hauteur et à la sécurisation. Ces brevets sont directement détenus par DELTA PLUS SYSTEMS.





# Notre fabrication **intégrée**





**Rapport de gestion  
sur les comptes sociaux  
et sur les comptes consolidés arrêtés  
au 31 décembre 2021**

# CHAPITRE I RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES SOCIAUX ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 PRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2022 ÉTABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

## ORDRE DU JOUR

### Assemblée à caractère ordinaire

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce.
- Examen du rapport spécial du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation du maintien en vigueur des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce qui se sont poursuivies pendant l'exercice 2021.
- Approbation des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Approbation des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples.

- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 du Code de Commerce.

### Assemblée à caractère extraordinaire

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la Société conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 du Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des mandataires sociaux et/ou salariés de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 1° du Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes qui traduisent la situation de la Société et du Groupe DELTA PLUS à la clôture de l'exercice écoulé, de vous présenter l'évolution de la situation depuis cette clôture et d'envisager ses perspectives de développement. Vos Commissaires aux Comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés. Les méthodes de présentation et d'évaluation des comptes sociaux et consolidés ne comportent aucune modification par rapport à l'exercice précédent.





## SECTION I. RAPPORT DE GESTION

### 1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP EN 2021

L'activité de la Société DELTA PLUS GROUP, Société mère du Groupe DELTA PLUS, est centrée sur son rôle de holding au profit de l'ensemble du Groupe DELTA PLUS.

#### 1.1. Situation de la Société durant l'exercice écoulé

- La propriété et la gestion des différentes filiales et participations ainsi que l'animation du Groupe DELTA PLUS, en particulier la définition de la politique générale, de la stratégie et des croissances externes du Groupe DELTA PLUS par la réalisation de prestations de services et de conseils en matière de direction : administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et immobilière ; ces activités étant rémunérées d'une part, par la facturation de prestations de services et d'autre part, par les distributions de dividendes opérées par certaines filiales ;
- La gestion centralisée d'une majeure partie de la trésorerie du Groupe DELTA PLUS en contrepartie de laquelle elle perçoit une partie des intérêts sur les financements réalisés ;
- La gestion de la communication financière et opérationnelle vis-à-vis des actionnaires, des investisseurs et du public ;
- La propriété, la gestion, l'exploitation, le développement et la mise à disposition des marques et autres titres de propriété intellectuelle déposés par DELTA PLUS GROUP ainsi que les produits du Groupe DELTA PLUS ; cette activité étant rémunérée sous forme de redevances ;
- La gestion des dossiers de normalisation des produits en conformité avec la législation européenne et l'obtention des homologations, rémunérée également sous forme de redevances.

La Société holding DELTA PLUS GROUP a poursuivi en 2021 son rôle d'animation du Groupe DELTA PLUS, rémunérée sous forme de prestations de services ou de royalties par ses différentes filiales.

#### 1.2. Évolution prévisible de la situation de la Société en 2022

Les produits de la Société DELTA PLUS GROUP (royalties) progresseront au même rythme que le Chiffre d'Affaires du Groupe DELTA PLUS. Le résultat d'exploitation devrait être positif.

Le résultat net restera en grande partie constitué des dividendes perçus.

#### 1.3. Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

(Renvoi Partie III, Chapitre II, Note 8, page 189)

#### 1.4. Activités de la Société en matière de recherche et de développement

La politique innovante du Groupe DELTA PLUS s'est poursuivie en 2021, positionnant l'entreprise comme fabricant d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) à forte différenciation. Les concepts se veulent novateurs avec la volonté d'associer aux fonctions de protection (réglementaires) des fonctions de praticité, d'ergonomie et de confort. L'objectif poursuivi par le Groupe DELTA PLUS est de rendre plus agréable l'utilisation et le port des E.P.I.

S'appuyant sur son expérience unique, le Groupe DELTA PLUS recherche en permanence de nouvelles solutions techniques permettant d'améliorer ses différentes gammes de produits afin de satisfaire et anticiper les besoins de ses clients, tout en respectant les exigences du règlement européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 en vigueur depuis le 21 avril 2018.

Par mesure de prudence ces frais ne sont pas immobilisés comptablement.

#### 1.5. Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

##### 1.5.1. Examen du compte de résultat<sup>1</sup>

Le résultat d'exploitation est à l'équilibre au 31 décembre 2021, en hausse de +0,1 M€ par rapport à 2020.

Le résultat financier est quant à lui en forte augmentation de +2,5 M€ à 20,0 M€ en 2021 (contre 17,5 M€ en 2020).

Les produits financiers de participation passent de 17,6 M€ en 2020 à 19,4 M€ en 2021 (+1,8 M€).

1. Les chiffres présentés entre parenthèses correspondent à des valeurs négatives.

Les intérêts des emprunts auprès des établissements de crédit (1,3) M€ sont en légère hausse de 0,3 M€ par rapport à 2020. Les autres éléments financiers (écarts de change) sont en hausse, passant de (0,2) M€ en 2020 à 0 en 2021 (+0,2 M€). Les produits d'intérêts sont également en hausse de 1,4 M€ à 2,4 M€.

Les dotations/reprises sur provisions et autres charges impactant le résultat financier sont de (0,5) M€ en 2021 tandis qu'elles s'élevaient à (0,4) M€ en 2020.

Enfin, le résultat exceptionnel s'élève à (0,6) M€ au titre de l'exercice écoulé, contre (0,4) M€ au titre de l'exercice 2020.

Au total, le résultat net arrêté à 19,5 M€ est en hausse de +8 % (+1,5 M€) par rapport à l'exercice 2020, où il avait atteint 18,0 M€.

Cette hausse de 1,5 M€ provient principalement de l'augmentation du résultat financier de +2,5 M€ au cours de l'exercice 2021.



### 1.5.2. Intégration fiscale

Nous vous rappelons que la Société DELTA PLUS GROUP, qui détient directement ou indirectement plus de 95 % du capital social des Sociétés DELTA PLUS, DELTA PLUS SERVICES, FROMENT, DELTA PLUS SYSTEMS, ALPIC, DELTA PLUS BOOTS et DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING a opté avec les Sociétés précitées pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code Général des Impôts.

La Société ALSOLU, acquise début 2021 a intégré le groupe d'intégration fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Une convention d'intégration fiscale commune a été mise en place dans un souci de clarté, afin de définir la manière dont les charges d'impôts et les économies résultant de l'intégration sont réparties entre la Société DELTA PLUS GROUP et chacune des filiales intégrées.

La commune intention de la Société DELTA PLUS GROUP et des filiales intégrées réside dans le souhait que l'adoption de ce régime n'aboutisse pas à léser lesdites filiales, ni les éventuels associés minoritaires par rapport à la non adoption dudit régime. En conséquence les filiales intégrées supportent la même charge d'impôt qu'en l'absence d'option pour l'intégration fiscale.

### 1.5.3. Examen du bilan

L'activité des principales filiales de la Société DELTA PLUS GROUP au cours de l'année 2021 est décrite ci-après dans les commentaires afférents aux comptes consolidés.

L'actif immobilisé d'un montant net de 244,9 M€ a augmenté de 25,4 M€ par rapport à l'exercice précédent, conséquence notamment des acquisitions réalisées en 2021 (ALSOLU et ARTEX).

Les capitaux propres s'élèvent à 106,0 M€, en hausse de 12,6 M€, conséquence du résultat net de 2021.

L'endettement financier s'élève à 136,7 M€ à fin 2021, en augmentation de 8,6 M€ par rapport à 2020, les nouveaux emprunts bancaires souscrits afin de financer les opérations de croissance externes de l'exercice 2021 expliquent cette augmentation.

Les dettes fournisseurs et dettes diverses s'élèvent à 7,4 M€ à fin 2021, contre 4,1 M€ fin 2020.



Conformément aux dispositions de l'article L. 441-14 du Code de Commerce relatives à la publication des informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients, nous vous communiquons les informations suivantes :

### Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-6)\*

	ARTICLE D. 441 I.- 1° : FACTURES REÇUES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU						ARTICLE D. 441 I.- 2° : FACTURES ÉMISES NON RÉGLÉES À LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE DONT LE TERME EST ÉCHU					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	37	X				6	82	X				336
Montant total des factures concernées (TTC)	558 700,91	3 478,40	91,74	3 174,72	-468,51	6 276,35	3 088 892,10	-	-	94 562,35	1 811 985,31	1 906 547,66
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	14,75 %	0,09 %	0 %	0,08 %	-0,01 %	0,17 %	X					
Pourcentage du Chiffre d'Affaires de l'exercice (HT)	X						Ces factures correspondent à des facturations intragroupe hors périmètre du Chiffre d'Affaires de DELTA PLUS GROUP					
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre de factures exclues	Néant						Néant					
Montant total des factures exclues (TTC)	Néant						Néant					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal-article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de Commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : Selon CGV des fournisseurs <input type="checkbox"/> Délais légaux :						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : 30 jours fin de mois <input type="checkbox"/> Délais légaux :					

\* Les factures reçues renseignées sont exclusivement celles de fournisseurs français. Les factures émises correspondent aux factures adressées aux filiales dans le cadre de relations intragroupe, ce qui explique les délais de paiement accordés importants.

Dans leur rapport général, les Commissaires aux Comptes mentionnent leurs observations sur la sincérité et la concordance desdites informations avec les comptes annuels.

#### 1.6.

### Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, sur ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif que ceux présentés et listés dans la Déclaration de Performance Extra Financière annexée au présent rapport et de la Note 4 de l'annexe des comptes consolidés présentée en page 153.

#### 1.7.

### Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-III du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

L'ensemble des aspects sociaux et environnementaux de l'activité de la Société DELTA PLUS GROUP est présenté page 78 : Déclaration de Performance Extra Financière que vous trouverez ci-joint.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-105-2 du Code de Commerce nous avons procédé à la nomination d'un Organisme Tiers Indépendant mandaté pour la vérification des informations

sociales et environnementales devant figurer dans le présent rapport de gestion. L'avis rendu par cet Organisme Tiers Indépendant sur les informations relatives à la Responsabilité Sociale et Environnementale de la Société est reproduite en page 128.

### 1.8.

#### Dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE SOCIAL	DIVIDENDES	ABATTEMENT (ARTICLE 158 DU CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2020	1,00 €	40 %	NC
31/12/2019	0,70 €	40 %	NC
31/12/2018	0,70 €	40 %	NC

### 1.9.

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes sociaux de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions du point 4 de l'article 39 du même code, à savoir des amortissements non déductibles pour un montant de 40.012 €.

## 2.

### ANALYSE DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE DELTA PLUS

#### 2.1.

##### Activité du Groupe

(Renvoi Partie I, Chapitre II, Aperçu des activités, page 12)

#### 2.2.

##### Stratégie du Groupe DELTA PLUS

(Renvoi Partie I, Chapitre II, 2.2.3., page 16)

#### 2.3.

##### Évolution prévisible de la situation du Groupe en 2022

Le Groupe envisage pour 2022 une poursuite de la croissance organique de son Chiffre d'Affaires, en dépit de contextes macro-économique et géopolitique incertains.

Grâce à l'acquisition de MASPICA en Italie, finalisée en Janvier 2022, et de SAFETYLINK, qui sera

également intégrée dans les comptes du Groupe début 2022, DELTA PLUS GROUP confirme sa volonté de poursuivre dans les années qui viennent son développement dans des métiers à forte valeur ajoutée, et dans des régions à fort potentiel de croissance qui lui permettent de déployer sa stratégie de montée en gamme. A court terme, l'intégration de MASPICA et de SAFETYLINK, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, devrait générer pour le Groupe un effet de périmètre de près de 13 %.

Sur le plan de la rentabilité, le Groupe a atteint à fin 2021 un niveau de rentabilité opérationnelle courante légèrement supérieur à celui de 2019, l'année 2020 ne pouvant servir de référence compte-tenu de son caractère atypique.

Compte-tenu des fortes tensions inflationnistes au niveau mondial, le Groupe ambitionne de stabiliser en 2022 cette rentabilité sur ces niveaux historiquement hauts, et de continuer à renforcer sa structure financière, dans la tendance des dernières années.

#### 2.4.

##### Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

(Renvoi Partie III, Chapitre II, Note 8, page 189)

#### 2.5.

##### Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe (périmètre de consolidation)

Les Sociétés consolidées ainsi que les modifications du périmètre de consolidation intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 figurent en page 158, en Note 5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les faits marquants de l'exercice 2021 sont présentés de façon détaillée en page 140, en Note 2 de l'annexe aux comptes consolidés.

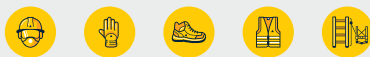
##### 2.5.1. Analyse du compte de résultat consolidé des activités poursuivies

Le Chiffre d'Affaires consolidé a augmenté de 19,2 % par rapport à l'exercice 2020, notamment grâce à une poursuite de la croissance du Chiffre d'Affaires sur les deux zones géographiques du Groupe et à l'impact positif des filiales ayant été récemment acquises.

La croissance organique du Chiffre d'Affaires, à périmètre et taux de change constants, ressort à +5,4 %.

En Europe, DELTA PLUS GROUP enregistre sur l'ensemble de l'année une croissance de +16,4 % de son Chiffre d'Affaires (+1,2 % à périmètre et taux de change constants) par rapport à 2020.

Le Chiffre d'Affaires de la zone Hors Europe s'affiche en hausse de +22,0 % par rapport à l'an dernier (+9,6 % à périmètre et taux de change constants).



Les acquisitions effectuées en fin d'année 2020 et en 2021 ont généré un impact de périmètre positif de 47,2 M€ (+16,3 %) sur le Chiffre d'Affaires.

Les fluctuations de l'Euro par rapport à la plupart des devises des pays émergents, notamment en Amérique du Sud, ont été significatives, provoquant un effet de change défavorable de -7,3 M€ sur le Chiffre d'Affaires consolidé.

La marge opérationnelle atteint 14,0 % du Chiffre d'Affaires contre 15,0 % en 2020 et 13,7 % en 2019. Ce niveau élevé de rentabilité a été rendu possible par la défense efficace de nos marges et la maîtrise de nos coûts de structure dans ce contexte de croissance du Chiffre d'Affaires.

Le coût de l'endettement, à 2,1 M€, est en légère hausse de +0,2 M€ par rapport à 2020, reflétant l'augmentation de la dette bancaire nette en valeur, du fait des acquisitions réalisées en 2021. Les effets de change ont cette année un impact négatif de (0,4) M€ sur le résultat financier de l'exercice (cet impact était de (2,1) M€ 2020).

En conséquence, le résultat net consolidé de l'exercice croît de 13,2 %, et s'élève à un montant de 32,7 M€ au 31 décembre 2021, contre 28,9 M€ au 31 décembre 2020.

Le résultat net part du Groupe s'élève à 32.441 K€ au 31 décembre 2021.

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'Affaires (1)	344 213	288 706	263 301
Résultat opérationnel courant	48 090	43 292	36 142
% du Chiffre d'Affaires	14,0 %	15,0 %	13,7 %
Résultat opérationnel	45 347	41 279	35 615
Coût de l'endettement financier	(2 156)	(1 946)	(2 260)
Autres éléments financiers	(374)	(2 073)	119
Impôts	(10 082)	(8 349)	(6 668)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>32 734</b>	<b>28 911</b>	<b>26 807</b>
<b>Résultat net part du Groupe</b>	<b>32 441</b>	<b>29 278</b>	<b>26 654</b>

(1) Impacté des effets de périmètre et de change.

## 2.5.2. Analyse du bilan consolidé

Sur le plan bilanciel, l'exercice 2021 a permis au Groupe de renforcer sa structure financière.

Les acquisitions d'ALSOLU et d'ARTEX début 2021 ont eu pour conséquence une augmentation des écarts d'acquisition, qui s'élèvent à 153,0 M€ au 31 décembre 2021 (+23,9 M€ sur un an).

Le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel (en nombre de jours de Chiffre d'Affaires) s'est stabilisé en 2021 sur les niveaux historiquement bas atteints au 31 décembre 2020.

Il s'élève à 102,2 M€ (+15,2 M€) et représente 107 jours de Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2021, contre 109 jours au 31 décembre 2020, et 131 jours à fin 2019.

Au passif, les capitaux propres sont en hausse de +38,0 M€ sur un an, à 195,1 M€. L'impact du résultat net de l'exercice 2021 (+32,7 M€) est partiellement compensé par le versement de dividendes effectué au mois de juin 2021 (-7,2 M€). Les capitaux propres bénéficient également d'impacts de change positifs sur le premier semestre (+12,5 M€).

Les dettes financières nettes (avant IFRS16) s'élèvent à 91,3 M€. Elles sont en hausse de 7,6 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

En particulier, la dette bancaire nette a augmenté de 7,5 M€ sur l'année pour s'élever à 90,8 M€ au 31 décembre 2021, conséquence des financements moyen-terme levés en cours d'année et destinés à financer les acquisitions réalisées en 2021.

Les ratios d'endettement se maintiennent à des niveaux satisfaisants en dépit des acquisitions réalisées au cours des derniers mois, toutes financées par emprunts bancaires.

La dette bancaire nette avant IFRS16 (90,8 M€) représente 47 % des capitaux propres (contre 53 % fin 2020) et 1,7 fois l'EBITDA des douze derniers mois (comme au 31 décembre 2020).

Le Prêt Garanti par l'État, d'un montant de 42,0 M€, obtenu par le Groupe au mois de juin 2020, a été remboursé à hauteur de 28,0 M€ en juin 2021. Le solde de 14 M€ a été prolongé sur une période de deux ans, jusqu'en juin 2023.

## 2.6.

### Indicateurs clés de performance

(Renvoi Partie I, Chapitre V, page 29 et suivantes)

Les indicateurs clés de performance du Groupe sont présentés au Chapitre V « Informations sur les tendances », page 29 et suivantes et dans la Déclaration de Performance Extra Financière reproduite page 78 et suivantes.

## 2.7.

### Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, sur ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif que ceux présentés et listés dans l'annexe des comptes consolidés sous la Note 4, page 153.

## 3.

### PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

#### 3.1.

#### Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société

Le Groupe DELTA PLUS est composé d'une organisation centrale (historiquement basée en France, à APT) et de filiales opérationnelles implantées à travers le monde. Un des principes essentiels du Groupe DELTA PLUS est de privilégier la décentralisation en matière opérationnelle – du moins par pays d'implantation (filiale) et par métier (famille de produits) – tout en disposant de systèmes d'information permettant au holding du Groupe DELTA PLUS de garantir une information générale et financière de bonne qualité.

Le Groupe DELTA PLUS utilise d'ailleurs le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne pour les valeurs petites et moyennes (du 22 juillet 2010 et disponibles sur le site de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)). Plus précisément, les domaines et/ou processus appliqués concernent notamment les principes généraux de contrôle interne, le périmètre de la gestion des risques et du contrôle interne, les acteurs de la gestion des risques et du contrôle interne, le rôle des Commissaires aux Comptes mais surtout les processus de pilotage et d'élaboration de l'organisation comptable et financière.

#### a. La Gestion des risques

La gestion des risques de l'entreprise se définit ainsi comme un processus transversal à l'entreprise, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel de l'entreprise, à quelque niveau que ce soit, et destiné à être exploité pour l'élaboration de la stratégie. Il vise à donner en permanence une assurance raisonnable que :

- Les événements risquant potentiellement d'affecter l'organisation sont identifiés ;
- Les risques restent dans les limites du « Risk Appetite » (« appétence au risque », correspond au niveau de prise de risque accepté par l'entreprise dans le but d'accroître sa valeur) de l'entreprise, de manière à ce qu'ils soient maîtrisés ;
- La réalisation des objectifs de l'organisation n'est pas compromise.

En considération de ces différents éléments, la Société DELTA PLUS GROUP veille à l'existence de dispositifs de gestion des risques tant en son sein, qu'au sein de ses différentes filiales. La réalisation d'une cartographie des risques et la mise en œuvre de systèmes de contrôle ont pour but principal de réduire, voire annihiler l'impact négatif que pourrait avoir la survenance d'un événement quel qu'il soit.

Enfin, la Société DELTA PLUS GROUP limite aussi les risques d'opportunités manquées qui pourraient limiter l'atteinte des objectifs stratégiques définis par le Comité Exécutif.

#### b. La mise en œuvre des procédures par le Service Qualité

Le Groupe DELTA PLUS s'est doté d'un Service Qualité (cette fonction est centralisée) au siège du Groupe DELTA PLUS. La Qualité rapporte fonctionnellement l'avancement de ses travaux au Comité de Pilotage Qualité et à la Direction Générale, qui en prennent connaissance et valident les missions et les travaux effectués. Il rapporte hiérarchiquement et administrativement à la Direction Générale qui fixe le cadre budgétaire et évalue annuellement les responsables de la fonction Qualité.

Le service est composé d'un Directeur référent en matière de Qualité et d'un Responsable Qualité.

Les objectifs de ce service sont les suivants :

- Assister la Direction Générale du Groupe DELTA PLUS, les Directeurs opérationnels et les Managers de « Market Units », dans leur gestion en leur fournissant des évaluations indépendantes des organisations, des procédures, des systèmes de management et de gestion courante ;



- Évaluer correctement les risques clés auxquels leurs fonctions et/ou leur « Market Units » sont exposées et mettre en place des procédures opérationnelles et des procédures de contrôle efficaces et efficientes ;
- Animer et veiller à la mise en place des procédures et des règles de fonctionnement, de suivi et de gestion définies en collaboration avec les Directions du Groupe DELTA PLUS ;
- S'assurer du respect des procédures et des règles définies dans le cadre du fonctionnement du Groupe DELTA PLUS, appliquées à chacune des filiales, via notamment l'organisation d'audits internes ;
- Accompagner les dirigeants dans l'amélioration continue des processus du Groupe DELTA PLUS, ainsi que dans la maîtrise des risques liés à son image et à sa pérennité ;
- Mettre en œuvre et assurer un compte-rendu régulier des indicateurs de qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS (taux de service clients, taux de services approvisionnement...).

La Qualité est appelée à intervenir sur l'ensemble du périmètre géographique du Groupe DELTA PLUS, ainsi que sur l'ensemble de ses processus opérationnels et fonctionnels.

Ses principales missions sont les suivantes :

- **L'assistance** : il s'agit de missions d'assistance accomplies :
  - Lors du déploiement des procédures instaurées au niveau du Groupe DELTA PLUS ;
  - Pour la facilitation et la constitution de groupes de travail fonctionnant en ateliers d'auto-évaluation des processus ;
  - Pour la mise en place de nouvelles organisations et procédures.
- **L'audit de Market Unit** : il s'agit d'audits consacrés à une seule entité dans le but d'évaluer globalement, au travers de quatre à six processus choisis, la qualité des systèmes de management et de gestion de la Market Unit.

La hiérarchie (Direction Générale et Directeurs Fonctionnels du Groupe DELTA PLUS) constitue la principale initiatrice de ces missions.

La mission et sa restitution sont effectuées en collaboration avec le responsable de l'entité auditée.

- **L'audit de processus** : il s'agit d'audits concentrés sur l'évaluation d'un seul processus, dans une ou plusieurs Market Units.

Les initiateurs de ce type de missions sont principalement les Directeurs Fonctionnels du Groupe DELTA PLUS.

Les principaux enjeux des audits tiennent à l'équilibre que tous les membres des équipes internes doivent maintenir entre d'une part, un rôle de type « régulier » (contrôles obligatoires, respect des règles, des procédures Groupe, des lois, de l'éthique) et d'autre part, un rôle de conseil où les auditeurs doivent faire bénéficier aux audités de leur regard externe, de leurs référentiels et des bonnes pratiques et des procédures du Groupe DELTA PLUS.

L'enjeu principal est de créer un climat sincère de coopération et d'échange, afin d'entraîner de véritables actions d'amélioration à l'issue du passage des auditeurs.

### 3.2.

#### Contrôle Interne mis en place

Rappelons que le contrôle interne peut être défini comme le processus, mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel d'une entreprise, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- La fiabilité et la sincérité des informations comptables et financières ;
- La conformité aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- La réalisation, la sécurisation et l'optimisation des opérations visant à atteindre des objectifs de performance, définis par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux.

#### a. Élaboration, qualité et contrôle de l'information financière

La Société DELTA PLUS GROUP a imposé, depuis de nombreuses années, à l'ensemble de ses filiales, une rigueur sur la qualité de l'information financière fournie.

Ainsi, un compte-rendu financier mensuel (produit par chacune des Sociétés du Groupe DELTA PLUS) établi conformément au référentiel comptable du Groupe DELTA PLUS, assure un contrôle permanent du processus d'élaboration de l'information financière, et permet une préparation des deux consolidations annuelles dans les meilleures conditions possibles.

Les comptes-rendus de chaque filiale sont examinés rigoureusement et font l'objet d'un commentaire personnellement adressé au Président Directeur Général, sous la responsabilité du Directeur Financier du Groupe DELTA PLUS.

Les normes comptables utilisées sont les normes IFRS.

Les processus concourant à l'élaboration de l'information financière sont décentralisés. Ils sont réalisés sous la responsabilité des Directeurs Financiers de chaque filiale et soumis au double contrôle du Directeur Financier du Groupe DELTA PLUS (rattaché au siège social de DELTA PLUS GROUP SA) et des experts comptables.

Il est à préciser que la gestion uniforme des données comptables est renforcée par l'utilisation progressive d'un seul et même logiciel de gestion dans chacune des Sociétés du Groupe DELTA PLUS. L'objectif est à terme de parvenir à une harmonisation complète du système, ce qui permettra un contrôle d'autant plus efficace de l'information financière émise au niveau de chaque Société du Groupe DELTA PLUS.

La Société fait appel à son cabinet d'expertise comptable historique (cabinet notamment en charge de l'élaboration des comptes consolidés et parfaitement informé du fonctionnement du Groupe DELTA PLUS), en parallèle des actions menées par le département Qualité, pour réaliser des tests supplémentaires sur la qualité de ses procédures.

L'audit des comptes est également assuré par un collège d'auditeurs, internes et externes, amenés à intervenir dans les locaux des Sociétés du Groupe DELTA PLUS et à distance.

Toutes leurs observations sont réunies sur une note de synthèse qui est présentée semestriellement au Président Directeur Général à l'issue des travaux de consolidation.

Il est à préciser que le suivi des engagements hors bilan est assuré en binôme par la Trésorerie et le Service Juridique du Groupe DELTA PLUS, qui tiennent à jour un état récapitulatif. Ce tableau permet à la fois de rendre compte et de contrôler les différents événements de nature à modifier les engagements hors bilan.

Conformément à la loi française sur les Sociétés commerciales, la certification des comptes consolidés et des comptes sociaux de la Société DELTA PLUS GROUP est effectuée par deux Commissaires aux Comptes qui procèdent à un examen conjoint de l'ensemble des comptes, des modalités de leur établissement et des procédures de contrôle interne du Groupe DELTA PLUS relatives à l'information financière.

## **b. La conformité aux lois et règlements**

Cette préoccupation de conformité aux lois et règlements se traduit par la mise en place de recommandations et de points de contrôle dans le cadre d'une politique globale (reprise dans la lettre de politique générale qualité consultable par tous les collaborateurs) applicable à tous nos collaborateurs internes à travers le monde. Les principaux managers du Groupe DELTA PLUS veillent à son application rigoureuse.

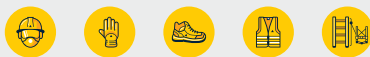
Il s'agit d'un objectif majeur pour la Société DELTA PLUS GROUP, qui attache la plus grande importance au respect des lois et règlements qui lui sont localement applicables (tant à elle-même qu'à ses filiales), et tout particulièrement à la conformité aux lois et règlements applicables à son secteur d'activité. Le Groupe DELTA PLUS est doté d'un Service Juridique dont les objectifs principaux sont le respect des lois et des règlements localement applicables et la coordination juridique entre la Société mère et les filiales du Groupe DELTA PLUS. Cette coordination passe par la mise en place de modèles de documents juridiques accessibles au niveau du Groupe DELTA PLUS (qu'il s'agisse de contrats, de procès-verbaux, de garanties) et par une centralisation de la rédaction et de la validation des documents juridiques émis par les différentes Sociétés du Groupe DELTA PLUS.

Pour parfaire ce contrôle légal, au niveau de chaque filiale, un intervenant local valide le respect des lois et des règlements localement applicables et remonte l'information vers le Service Juridique, qui veille à la coordination juridique entre les filiales et la Société mère, et informe les opérationnels des services concernés par ces considérations légales.

La conformité légale des produits est également un enjeu majeur pour le Groupe DELTA PLUS qui suit de près les réglementations applicables aux E.P.I. (notice, étiquetage, tests...), l'entrée en vigueur de nouvelles normes et les certifications de produits.

Ce suivi centralisé est assuré par le service Marketing Technique qui veille scrupuleusement à l'application et au respect des impératifs de conformité des produits (notamment aux directives et normes européennes), en collaboration avec les chefs de produits.





### c. La réalisation optimale des opérations et la prévention des risques opérationnels et financiers

La plupart des risques identifiés découlent de, ou sont liés à, la défaillance du système d'information reliant les filiales à la Société mère.

La Société DELTA PLUS GROUP a donc développé des méthodes propres, destinées à maîtriser les risques susceptibles d'affecter ses résultats, ses actifs, ses engagements.

Les principales méthodes sont les suivantes :

- Une organisation du Groupe DELTA PLUS autour de filiales autonomes ;
- Une communication permanente entre les managers ;
- Un compte-rendu mensuel financier et commercial systématique ;

- Un compte-rendu des indicateurs qualité au niveau du Groupe DELTA PLUS ;
- Des audits réguliers des filiales ;
- Des visites régulières de la Direction Générale dans chaque filiale ;
- Une politique d'assurance reposant sur des contrats d'assurance Groupe ;
- Une gestion centralisée de la trésorerie ;
- Un processus budgétaire rigoureux ;
- Une coordination juridique des filiales ;
- Un ERP (« Enterprise Resource Planning ») efficient et efficace, implanté sur la quasi-totalité du périmètre du Groupe DELTA PLUS, permettant une communication uniforme et efficace avec les filiales ;
- Un compte-rendu et une analyse récurrente des stocks et des créances de chaque entité du Groupe DELTA PLUS.

## 4.

### STRUCTURE DU CAPITAL SOCIAL DE DELTA PLUS GROUP

#### 4.1.

#### Montant du capital social

Au 31 décembre 2021, le capital était de 3.679.354 €, divisé en 7.358.708 actions de cinquante centimes d'euro (0,50 €) de valeur nominale chacune

entièrement souscrites et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits.

#### 4.2.

#### Répartition du capital au cours des trois derniers exercices

ACTIONNAIRES	AU 31/12/2021		AU 31/12/2020		AU 31/12/2019	
	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE	NOMBRE DE TITRES	DÉTENTION CAPITALISTIQUE
Famille BENOIT (1) (2)	653 813	8,88 %	653 588	8,88 %	653 588	8,88 %
J.B.P. SAS (1) (2)	3 585 128	48,72 %	3 585 128	48,72 %	3 585 128	48,72 %
<b>Sous total</b>	<b>4 238 716</b>	<b>57,60 %</b>	<b>4 238 716</b>	<b>57,60 %</b>	<b>4 238 716</b>	<b>57,60 %</b>
M. Ivo BOSCARDIN (2)	670 000	9,10 %	670 000	9,11 %	740 000	10,06 %
ACTIONNARIAT NOMINATIF	277 524	3,77 %	270 223	3,67 %	128 981	1,75 %
PUBLIC	1 973 864	26,82 %	1 981 057	26,92 %	2 049 572	27,85 %
AUTODÉTENTION	198 379	2,70 %	198 712	2,70 %	201 439	2,74 %
<b>NOMBRE TOTAL</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100,00 %</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100,00 %</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100,00 %</b>

(1) La famille BENOIT et la Société J.B.P. SAS sont des actionnaires agissant de concert en vertu des présomptions légales de l'article L. 233-1 du Code de Commerce.

(2) Ces actionnaires sont les actionnaires historiques de l'Émetteur, ils dirigent également l'Émetteur : un représentant de chacun de ces actionnaires est membre du Conseil d'Administration de l'Émetteur. La Société J.B.P. SAS est un holding familial détenu par les membres de la famille BENOIT.

À la connaissance de l'Émetteur, aucune personne non membre d'un organe d'administration ou de Direction de la Société ne détient, directement ou indirectement, un pourcentage de capital ou de droit de vote au sein de l'Émetteur devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable.

#### 4.3.

#### Titres non représentatifs du capital

Il n'existe pas d'actions non représentatives du capital.

Au 31 décembre 2021, il n'existe aucun titre non représentatif du capital en circulation.

#### 4.4.

### Répartition des droits de vote de l'Émetteur

ACTIONNAIRES	AU 31/12/2021						AU 31/12/2020					
	Nombre de titres	Détention capitalistique	Nombre de droits de vote (théorique)	Pourcentage de droits de vote (théorique)	Droits de vote exerçables en Assemblée Générale	Pourcentage de droits de vote exerçables en Assemblée Générale	Nombre de titres	Détention capitalistique	Nombre de droits de vote (théorique)	Pourcentage de droits de vote (théorique)	Droits de vote exerçables en Assemblée Générale	Pourcentage de droits de vote exerçables en Assemblée Générale
Famille BENOIT (1) (2)	653 813	8,88 %	1 305 721	10,55 %	1 305 721	10,72 %	653 588	8,88 %	1 304 776	10,54 %	1 304 776	10,71 %
J.B.P. SAS (1) (2)	3 585 128	48,72 %	7 170 256	57,94 %	7 170 256	58,89 %	3 585 128	48,72 %	7 170 256	57,91 %	7 170 256	58,86 %
<b>Sous total</b>	<b>4 238 716</b>	<b>57,60 %</b>	<b>8 475 977</b>	<b>68,49 %</b>	<b>8 475 977</b>	<b>69,61 %</b>	<b>4 238 716</b>	<b>57,60 %</b>	<b>8 475 032</b>	<b>68,45 %</b>	<b>8 475 032</b>	<b>69,57 %</b>
M. Ivo BOSCARDIN (2)	670 000	9,10 %	1 340 000	10,83 %	1 340 000	11,01 %	670 000	9,11 %	1 340 000	10,82 %	1 340 000	11,00 %
ACTIONNARIAT NOMINATIF	277 524	3,77 %	386 115	3,13 %	386 115	3,17 %	270 223	3,67 %	386 678	3,12 %	386 678	3,17 %
PUBLIC	1 973 864	26,82 %	1 973 864	15,95 %	1 973 864	16,21 %	1 981 057	26,92 %	1 981 057	16,00 %	1 981 057	16,26 %
AUTODÉTENTION	198 379	2,70 %	198 379	1,60 %	0	0,00 %	198 712	2,70 %	198 712	1,6 %	0	0,00 %
<b>NOMBRE TOTAL</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100,00 %</b>	<b>12 374 335</b>	<b>100,00 %</b>	<b>12 175 956</b>	<b>100,00 %</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100,00 %</b>	<b>12 381 479</b>	<b>100,00 %</b>	<b>12 182 767</b>	<b>100,00 %</b>

(1) La famille BENOIT et la Société J.B.P. SAS sont des actionnaires agissant de concert en vertu des présomptions légales de l'article L. 233-1 du Code de Commerce.

(2) Ces actionnaires sont les actionnaires historiques de l'Émetteur, ils dirigent également l'Émetteur : un représentant de chacun de ces actionnaires est membre du Conseil d'Administration de l'Émetteur. La Société J.B.P. SAS est un holding familial détenu par les membres de la famille BENOIT.

À la connaissance de l'Émetteur, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Les dispositions de l'article 32.3. des statuts de l'Émetteur prévoient que « les actions nominatives et entièrement libérées, détenues par le même actionnaire depuis au moins quatre ans et régulièrement inscrites sur le registre de la Société, disposeront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double est accordé également dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires anciens à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit ».

Ces dispositions statutaires, relatives au droit de vote double attaché aux actions détenues par un même actionnaire depuis plus de quatre ans, sont applicables indistinctement à tous les actionnaires, sans considération de la qualité de majoritaire ou de minoritaire de l'actionnaire et sans considération du statut de dirigeant ou non de l'actionnaire.

Nous vous rappelons que l'état de la participation des salariés du Groupe au capital social au dernier jour de l'exercice correspondait à 0,25 % du capital.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la Société et par le personnel des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce dans le cadre du plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 3312-1 et suivants du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi

n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances est de 0 %.

#### 4.5.

### Contrôle de l'Émetteur

L'Émetteur est détenu, à hauteur de 57,60 % de son capital social, par la famille BENOIT et la Société JBP SAS (holding familial détenu par les membres de la famille BENOIT), actionnaires agissant de concert, qui détiennent 68,49 % des droits de vote exerçables à l'Assemblée Générale.

Des mesures visant à assurer que le contrôle de l'Émetteur n'est pas exercé de façon abusive ont été prises. Elles consistent en :

- La mise en place de comités pour accompagner le Conseil d'Administration dans l'exercice de ses missions ;
- Le suivi de l'application des règles de gouvernance édictées par le code de gouvernance Middenext.

#### 4.6.

### Existence d'accord(s) pouvant entraîner un changement de contrôle de l'Émetteur

L'Émetteur n'a connaissance de l'existence d'aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

#### 4.7.

### Part du capital détenue par les Sociétés contrôlées

Les Sociétés que l'Émetteur contrôle ne détiennent aucune part de son capital.



#### 4.8.

### Opérations réalisées par la Société sur ses propres actions

En application de l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la Société DELTA PLUS GROUP sur ses propres actions.

Nous vous rappelons que suivant délibérations de l'Assemblée Générale de la Société DELTA PLUS GROUP en date du 18 juin 2021, il a été décidé d'autoriser le Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la Société ses propres actions dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 735.870 actions
- Prix d'achat global maximum : 88 304 400,00 €
- Prix d'achat unitaire maximum : 120,00 €
- Prix de vente unitaire minimum : 10,00 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Au cours de l'exercice 2021, la Société DELTA PLUS GROUP a uniquement réalisé des opérations d'achat et de cession de titres en auto détention dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec TP ICAP (Europe). Le bilan semestriel du contrat de liquidité est disponible sur le site de l'émetteur : [https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres-informations-reglementees](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres-informations-reglementees).

La Société détenait, au 31 décembre 2021, 198.379 actions DELTA PLUS GROUP, d'une valeur nominale de 0,50 €, représentant 2,70 % de son capital social. La valeur moyenne du cours d'achat de ces actions s'élève à 30,43 €.

#### 4.9.

### Opérations réalisées sur les titres de la Société par les dirigeants

Conformément aux dispositions légales énoncées par le règlement général de l'AMF (art. 223-26), nous vous informons qu'au cours de l'exercice 2021, ont été réalisées les opérations (acquisition, cession, souscription ou échange) et transactions suivantes sur les actions de la Société par les dirigeants (ou les hauts responsables non dirigeants et par les personnes auxquelles ils sont étroitement liés) :

#### Achat(s)/Cession(s) d'actions réalisées par les dirigeants sur l'exercice 2021

Au cours de l'exercice 2021, Monsieur Ivo BOSCARDIN, Directeur Général Délégué de DELTA PLUS GROUP a cédé des actions, le détail des opérations est repris ci-dessous :

DATE DE L'OPÉRATION	TYPE DE L'OPÉRATION POUR LE DIRIGEANT	VOLUME DE TITRES	MONTANT DE L'OPÉRATION
11/01/2021	Cession	2 000	141 200 €
15/01/2021	Cession	1 500	113 100 €

#### Actions données en nantissement par les dirigeants sur l'exercice 2021

Néant.

#### Exercice d'options d'achat d'actions réalisées par les dirigeants sur l'exercice 2021

Néant.

#### 4.10.

### Options d'achat et de souscription d'actions

Conformément à l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous rendons compte des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions émises, consenties ou exercées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dans un rapport spécial figurant en page 130.

#### 4.11.

### Attributions gratuites d'actions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons dans un rapport spécial figurant en page 131, les informations relatives aux attributions gratuites d'actions au profit des mandataires et/ou salariés de notre Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## SECTION II. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 1.

#### ORGANE CHOISI POUR LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale dans les conditions de quorum et de majorité de délibération du Conseil d'Administration.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions réglementaires.

Lors de sa séance du 30 mars 2011, le Conseil d'Administration de l'Émetteur a décidé de nommer Monsieur Jérôme BENOIT aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de l'Émetteur, il n'a pas été fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur Général.

## 2. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration :

### 2.1. Régime juridique

DELTA PLUS GROUP est une Société anonyme à Conseil d'Administration.

La composition du Conseil d'Administration pendant l'exercice 2021 était donc la suivante :

NOM, PRÉNOM, ÂGE	DATE DE LA 1 <sup>re</sup> NOMINATION	INDÉPENDANCE	DATE ÉCHÉANCE DU MANDAT EN COURS	FONCTIONS PRINCIPALES DANS LA SOCIÉTÉ	FONCTIONS PRINCIPALES EXERCÉES EN DEHORS DE LA SOCIÉTÉ	NOMBRE D' ACTIONS DÉTENUES DANS LA SOCIÉTÉ AU 31.12.2021
Jérôme BENOIT 39 ans (2)	12 juin 2009		AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026	Président Directeur Général	Renvoi page 60 Annexe 2 – Rapport de gestion	135 754
Société JPB, représentée de façon permanente par Brigitte BENOIT 64 ans (2)	20 juin 2011		AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024	Administrateur, Représentant permanent de la Société JBP SAS	Renvoi page 60 Annexe 2 – Rapport de gestion	3 585 128
Ivo BOSCARDIN 70 ans (1)	21 août 1989		AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024	Directeur Général Délégué	Renvoi page 60 Annexe 2 – Rapport de gestion	670 000

(1) Cet Administrateur est de nationalité étrangère, ce qui permet au Conseil d'Administration d'atteindre un objectif de diversification de la composition de ses membres.

(2) Ces Administrateurs sont liés par les liens de parenté : Mme Brigitte BENOIT est la mère de M. Jérôme BENOIT.

Les vérifications concernant le cumul des mandats ont été faites auprès des Administrateurs. Aucun d'entre eux ne détient un nombre de mandats excédant les limites visées par la loi.

Concernant la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Conseil d'Administration, telle que prescrite par l'article L. 225-17 du Code de Commerce, la Société étant cotée sur un système multilatéral de négociation organisée, les règles édictées à l'articles 22-10-3 du Code de Commerce ne lui sont pas applicables, cependant, le Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP étant composé de 3 membres, l'articles 22-10-3 du Code de Commerce précise que l'écart entre le nombre d'Administrateurs de chaque sexe

La Société relève du droit français, elle est soumise aux dispositions des articles L. 225-17 à L. 225-56, L. 22-10-2 à L. 22-10-73, L. 225-94, à L. 225-257 du Code de Commerce.

### 2.2. Les membres du Conseil

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration est à ce jour, composé de trois membres, tous nommés pour six ans, par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

Notons que notre Société a opté pour le maintien de la formule de l'unicité des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Président Directeur Général.

ne doit pas être supérieur à 2 et cette règle est bien respectée au sein de DELTA PLUS GROUP. Au 31 décembre 2021, sur trois administrateurs que compte le Conseil d'Administration de la Société, l'un d'entre eux est une femme.

Du fait que la Société n'est plus cotée sur un marché réglementé, mais sur un système multilatéral de négociation organisée (Euronext Growth), elle n'est plus soumise à certaines dispositions légales applicables aux Sociétés cotées sur un marché réglementé dont le code de gouvernance Middlenext explicite les modalités et recommandations d'application. La Société DELTA PLUS GROUP SA a néanmoins choisi de continuer à se référer au code de gouvernement d'entreprise Middlenext revu en 2021.



## Récapitulatif des recommandations formulées par le Code de gouvernance Middlenext de leur application au sein de l'Émetteur :

RECOMMANDATIONS (R) DU CODE MIDDLENEXT 2021	APPLIQUÉE	NON APPLIQUÉE	COMMENTAIRE	SPÉCIFICITÉ APPLICABLE AUX SOCIÉTÉS COTÉES SUR UN SMNO
R 1 : Déontologie des membres du conseil	X		Règles incluses dans le règlement intérieur du Conseil d'Administration.	RAS
R 2 : Conflits d'intérêts	X		Examen annuel de la situation, tant avérée que potentielle, de chacun des membres du conseil et des censeurs.	RAS
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants		X	La Société se fixe pour objectif de parvenir d'ici 3 ans à la nomination d'un membre indépendant au sein du Conseil d'Administration.	Pas de dispositif légal obligatoire applicable pour la présence de membres indépendants
R 4 : Information des membres du conseil	X		Communication des informations pertinentes aux administrateurs une semaine avant les réunions du Conseil d'Administration.	RAS
R 5 : Formation des membres du Conseil		X	Cette nouvelle recommandation n'est pas encore appliquée au sein de DELTA PLUS GROUP.	RAS
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X		Recommandation quant à la fréquence et l'organisation du Conseil d'Administration totalement respectée	Pas de dispositif légal obligatoire applicable relatif à la présence de Comités ni à leur modalités ou fréquence de réunion
R 7 : Mise en place de comités	X		Mise en place d'un Comité des Rémunérations, d'un Comité de Direction et d'un Comité de Pilotage RSE.	Exemptées de nommer un comité d'Audit
R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la RSE des entreprises	X		DELTA PLUS GROUP a créé un comité de pilotage RSE depuis 2018 et a bâti un plan RSE à horizon 2023.	RAS
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X		Règlement intérieur du conseil adopté en décembre 2013.	RAS
R 10 : Choix de chaque membre du Conseil	X		Appliqué lors de la nomination ou du renouvellement de chaque Administrateur.	RAS
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil	X		Durées légale et statutaire respectées.	RAS
R 12 : Rémunération de « membre du Conseil » au titre de son mandat		X	Les membres du Conseil d'Administration exercent également des fonctions de mandataires sociaux au sein du Groupe et sont rémunérés au titre de ces fonctions, non en qualité d'administrateurs.	RAS
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X		Mis en œuvre lors de chaque réunion du Conseil d'Administration dont l'ordre du jour est l'arrêté des comptes annuels.	RAS
R 14 : Relation avec les actionnaires	X		Dans les 7 jours précédents l'Assemblée Générale, le Président Directeur Général s'entretient avec les principaux actionnaires représentant 66,7 % du capital.	RAS
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise	X		Aucune politique visant à l'équilibre femmes/hommes n'est spécifiquement rédigée au sein de DELTA PLUS GROUP, mais ce principe d'équité et de diversité au sein de l'entreprise est bien mise en œuvre, à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise, et ce depuis de nombreuses années. La Direction des Ressources Humaines Groupe est garante du respect de ce principe	Pas de dispositif légal obligatoire applicable
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		Appliquée et contrôlée par le Comité des Rémunérations avant d'être voté par le Conseil d'Administration	Pas de dispositif légal obligatoire applicable
R 17 : Préparation de la succession des dirigeants	X		Le Conseil d'Administration vote annuellement une résolution suite à l'évocation de la thématique de la succession des dirigeants en séance.	RAS
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		Aucun cumul	RAS
R 19 : Indemnités de départ	X		Aucune indemnité	RAS
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires	X		Aucun régime de retraite supplémentaire	RAS
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X		La Société applique des plans d'attribution gratuite d'actions à la fois à son PDG, mais, également aux différents managers clés identifiés dans le Groupe.	RAS
R 22 : Revue des points de vigilance	X		Le Conseil d'Administration vote annuellement une résolution suite à la revue des points de vigilance en séance.	RAS

### 2.3.

#### Informations concernant les mandataires sociaux

- Liste des mandats

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce, nous vous indiquons en page 60, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute Société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

- Politique de rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux recommandations Middenext sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, et dans un souci de transparence, nous vous présentons ci-après le processus de décision suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la Politique de Rémunération des mandataires sociaux. Toutes les composantes de la rémunération fixe et variable des mandataires sociaux sont présentées en page 62 et suivantes.





## POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2021\*

<p>Manière dont la politique de rémunération respecte l'intérêt social et contribue à la stratégie commerciale ainsi qu'à la pérennité de la Société :</p>	<p>Les rémunérations octroyées par la Société DELTA PLUS GROUP ne dépassent pas la capacité financière de la Société au regard des bénéficiaires, du capital social et du Chiffre d'Affaires qui ressortent de l'exercice clos. Elles n'ont aucun impact négatif sur l'évolution de la Société. De plus, nous veillons à fixer le montant des rémunérations en fonction du travail fourni par chaque dirigeant, mais aussi des caractéristiques propres à chaque dirigeant, à savoir ses compétences et ses qualités professionnelles.</p>
<p>Processus de décision suivi pour la détermination de la politique de rémunération, sa révision et sa mise en œuvre :</p>	<p><b>Rémunération fixe des dirigeants :</b> Chaque année, au mois de décembre, le Conseil d'Administration détermine la partie fixe de la rémunération des dirigeants pour l'année suivante. Pour le Directeur Général Délégué, la partie fixe de la rémunération est déterminée et versée directement par la filiale DELTA PLUS SICUREX, détenue à 100 % par DELTA PLUS GROUP.</p> <p><b>Rémunération variable des dirigeants :</b> Chaque année, au mois de décembre, le Conseil d'Administration détermine une rémunération variable cible des dirigeants pour l'année écoulée, selon les recommandations du comité des rémunérations, en fonction de critères de performance pour l'attribution de bonus qui récompensent la performance individuelle du mandataire. Pour tenir compte des performances réelles de l'entreprise et de l'intéressé, appréciés en fonction des comptes de l'exercice écoulé arrêtés par le Conseil d'Administration, des ratios et coefficients d'ajustements peuvent être appliqués par le Conseil d'Administration (selon les recommandations du comité des rémunérations) pour fixer la rémunération variable des dirigeants. Cette rémunération variable, proposée en considération des résultats atteints par l'intéressé, est soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale qui en vote le versement au cours du 1<sup>er</sup> semestre de l'année N+1. Pour le Directeur Général Délégué, la partie variable de la rémunération est, le cas échéant, déterminée et versée directement par la filiale DELTA PLUS SICUREX, détenue à 100 % par DELTA PLUS GROUP. Nous n'avons pas encore appliqué d'indicateur clé de performance à la méthode de détermination des éléments variables de la rémunération des dirigeants.</p>
<p>Manière dont les conditions de rémunération et d'emploi des salariés de la Société sont prises en compte :</p>	<p>À l'issue des négociations annuelles obligatoires, un coefficient d'augmentation moyen à appliquer à l'ensemble des salariés des Sociétés françaises implantées à APT est déterminé. Il est appliqué pour déterminer la rémunération de chacun pour l'année civile suivante. Depuis plusieurs années, ce coefficient d'augmentation est appliqué au Président Directeur Général pour la détermination de l'évolution de la rémunération fixe du dirigeant.</p>
<p>Méthodes d'évaluation à appliquer pour déterminer dans quelle mesure il a été satisfait aux critères de performance prévus pour la rémunération variable et la rémunération en actions :</p>	<p><b>Rémunération fixe des dirigeants :</b> La méthode d'évaluation retenue pour le Président Directeur Général est la suivante : Rémunération fixe N = Rémunération fixe N-1 + (Coefficient d'augmentation x Rémunération fixe N-1). Pour le Directeur Général Délégué, la partie fixe de la rémunération est déterminée et versée directement par la filiale DELTA PLUS SICUREX, détenue à 100 % par DELTA PLUS GROUP.</p> <p><b>Rémunération variable des dirigeants :</b> La méthode retenue pour le Président Directeur Général est la suivante : Rémunération variable cible N = Rémunération fixe N x 50 %, pour une performance du dirigeant évaluée à 100 % de l'objectif fixé dans le business plan et validé par le Conseil d'Administration. Pour le Directeur Général Délégué, la partie variable de la rémunération est, le cas échéant, déterminée et versée directement par la filiale DELTA PLUS SICUREX, détenue à 100 % par DELTA PLUS GROUP.</p> <p><b>Rémunération en actions des dirigeants :</b> Il n'y a actuellement pas de rémunération en actions des dirigeants. Toute éventuelle décision de mettre en place ce type de rémunération pourra être actée et mise en œuvre par le Conseil d'Administration dans l'attente de son approbation par la prochaine Assemblée Générale.</p>
<p>Les critères de répartition de la somme fixe annuelle allouée aux administrateurs (ex-jetons de présence) :</p>	<p>Il est appliqué un forfait journalier pour la présence de chaque administrateur à un Conseil d'Administration. Le principe est le versement d'un forfait journalier pour la présence à une réunion du Conseil d'Administration, sauf pour le Président Directeur Général, Directeur Général Délégué, et de la Société JBP Administrateur, qui sont rémunérés sous un autre format.</p>
<p>Description et explication de toutes les modifications substantielles de la politique de rémunération :</p>	<p>La politique de rémunération est appliquée de façon inchangée depuis 2013.</p>
<p>Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé, dans l'attente de l'approbation par l'Assemblée Générale :</p>	<p>En cas de nomination d'un nouveau mandataire social (Président Directeur Général, Directeur Général Délégué, administrateur) les dispositions de la dernière politique de rémunération applicable aux mandataires sociaux votée en Assemblée Générale seront applicables dans l'attente de la prochaine approbation par l'Assemblée Générale. Il pourra éventuellement y avoir cumul de contrat de travail et de mandat social pour un administrateur nouvellement nommé sur décision actée par le Conseil d'Administration régularisé par approbation par la prochaine Assemblée Générale.</p>
<p>Dérogations à l'application de la politique de rémunération, les conditions procédurales en vertu desquelles ces dérogations peuvent être appliquées et les éléments de la politique auxquels il peut être dérogé :</p>	<p>Aucune dérogation n'est prévue.</p>

\* Aucune modification de la politique de rémunération n'est intervenue depuis le vote de la dernière Assemblée Générale de la Société le 18 juin 2021. À compter de 2022, compte tenu du fait que DELTA PLUS GROUP est cotée sur le SMNO (Système Multilatéral de Négociation Organisé) Euronext Growth, la Société n'est plus soumise à la réglementation sur le vote par l'Assemblée Générale (Ex ante et Ex post) de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Nous vous indiquons en page 62, les tableaux de synthèse des éléments de rémunérations totales (éléments fixes, variables et exceptionnels), y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature, versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

Nous vous invitons à vous prononcer sur la politique de rémunération des mandataires sociaux exposée dans le tableau ci-avant.

#### 2.4.

#### Conventions règlementées

En application des articles L. 225-38, L. 225-40-1 et R. 225-30 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-dessous, le détail des opérations pouvant être considérées comme des conventions règlementées. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société DELTA PLUS GROUP a réalisé les opérations suivantes :

#### Cautions et engagements donnés

Le Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP, conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de Commerce relatif aux cautions, avals ou garanties donnés par les Sociétés autres que celles exploitant un établissement bancaire ou financier, a autorisé l'émission par DELTA PLUS GROUP de cautions, avals ou garanties à hauteur d'un plafond global de 100.000.000 d'euros, et cela aux conditions qu'il avisera et au mieux de l'intérêt social.

Au 31 décembre 2021 le montant global des garanties émises par DELTA PLUS GROUP au bénéfice des créanciers de ses filiales s'élevait à 55.277.980 euros.

#### Loyers

Compte tenu de la composition de l'actionnariat de la Société JBP (détenue par les membres de la famille BENOIT), nous vous informons du montant global des loyers versés par la Société DELTA PLUS GROUP à la Société JBP au cours de l'exercice 2021, auxquels s'ajoute le montant de la taxe foncière (pour 1.790,30 euros H.T.).

En vertu d'un contrat de bail de sous location, conclu en date du 2 janvier 2018, le montant correspondant au loyer trimestriel dû par DELTA PLUS GROUP se porte à 7.028,90 euros H.T. Soit un montant annuel de 28.115,60 euros HT au titre de l'exercice 2021.

#### Prestations de services

Compte tenu de la composition de l'actionnariat de la Société JBP (détenue par les membres de la famille BENOIT), nous vous informons également, pour l'exercice 2021, de la convention de prestations de services d'assistance rendue par JBP pour laquelle DELTA PLUS GROUP est redevable d'un montant annuel se portant à 530.000,00 euros HT.

#### Compte courant

Au titre de l'exercice 2021, le compte courant de la Société JBP dans les livres de la Société DELTA PLUS GROUP a produit 111.070,00 euros d'intérêts (ce montant est uniquement provisionné et non versé au 31.12.2021).

#### Mandat de direction de filiales

Compte tenu de la composition de l'actionnariat de la Société JBP (détenue par les membres de la famille BENOIT), nous vous informons également, pour l'exercice 2021, des différents mandats de présidence exercés par JBP au sein des filiales de DELTA PLUS GROUP, dont chacune des filiales est respectivement redevable pour un montant global annuel se portant à 580.000,00 euros HT.

### 3.

## CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

#### 3.1.

#### Fonctions du Conseil

Conformément aux statuts de la Société, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans le cadre de sa mission courante, le Conseil d'Administration convoque l'Assemblée Générale des actionnaires et fixe son ordre du jour, nomme et révoque le Président, les Directeurs Généraux et





Directeurs Généraux Délégués chargés de la direction de l'entreprise, contrôlent leur gestion, arrêtent les comptes annuels soumis à l'approbation annuelle de l'Assemblée Générale des actionnaires et rendent compte de son activité dans le Rapport de Gestion annuel.

Dans le cadre des décisions et orientations stratégiques de la Société, il examine et décide de la réalisation et des modalités de mise en œuvre des opérations d'importance, éventuellement après étude du sujet par un comité *ad hoc*.

Enfin, le Conseil d'Administration prend toutes décisions et donne toutes autorisations à l'effet de :

- Cautionner et avaliser les engagements de tous tiers dans les conditions fixées par la loi ;
- Constituer des garanties à la sûreté des engagements pris, soit par la Société, soit par les filiales de la Société.

Les pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués sont limités dans les domaines ci-dessus listés, le Conseil d'Administration plafonnant le montant maximum des cautions avales et garanties qu'ils peuvent octroyer.

### 3.2.

#### Compte-rendu d'activités 2021

En considération des conditions sanitaires particulières au cours de l'exercice 2021 du fait de la pandémie de Covid-19, le Conseil d'Administration s'est réuni en visioconférence aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exigeait.

Au cours de l'exercice 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni notamment :

- Pour examiner les comptes annuels ;
- Pour convoquer l'Assemblée Générale des actionnaires ;
- Pour examiner les comptes semestriels ;
- Pour acter du remboursement partiel des Prêts Garantis par l'État (PGE) ;
- Pour examiner la stratégie du Groupe DELTA PLUS notamment pour autoriser la réalisation des opérations de croissance externe réalisées début 2021 (ALSOLU et ARTEX) et début 2022 (MASPICA et SAFETYLINK) ainsi que pour autoriser l'entrée en négociation pour de futurs projets de croissance externe et le (re)financement bancaire de ces projets ;
- Pour examiner les travaux réalisés par le Conseil d'Administration ;
- Pour statuer sur la rémunération des mandataires sociaux ;
- Pour autoriser l'émission de cautions avales et garanties.

Le taux de présence global des membres du Conseil d'Administration était de 100 %.

Les thèmes d'actualité relatifs à la marche des affaires, aux décisions relevant de la compétence du Conseil et aux grands projets du Groupe DELTA PLUS sont mis à l'ordre du jour de chaque séance du Conseil.

Les procès-verbaux sont tous réalisés par le Service Juridique du Groupe DELTA PLUS et reportés sur les registres du Conseil d'Administration.

### 3.3.

#### Rémunérations des membres du Conseil d'Administration

Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2021 figure à l'Annexe 3 du Rapport de Gestion de la Société reproduite en page 62 et suivantes.

Les Administrateurs à la fois mandataires sociaux de DELTA PLUS GROUPE et de ses filiales ne perçoivent pas de sommes fixes annuelles allouées en raison de leur participation aux réunions du Conseil (anciennement « jetons de présence ») en supplément de la rémunération qu'ils perçoivent au titre des mandats sociaux qu'ils exercent dans les Sociétés du Groupe DELTA PLUS.

Les modalités d'attribution des sommes fixes annuelles au bénéfice des administrateurs non-salariés, sont décidées par l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration. Le détail des versements desdites sommes fixes annuelles figure également à l'Annexe 3 du Rapport de Gestion de la Société.

## 4.

### RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1 à L. 225-129-5 du Code de Commerce, nous vous informons qu'aucune délégation de pouvoirs ou de compétence en matière d'augmentation de capital n'a été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

## DÉLÉGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Nature des délégations consenties	Utilisations éventuelles des dites délégations par le Conseil d'Administration au 31/12/2021
<p><b>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 7 juin 2019</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégation en vertu des articles des articles L. 225-197-1 à L.225-197-5, L. 22-10-59 et L. 22-10-60 du Code de Commerce, à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et sur sa seule décision, pour un montant qui ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367.935 € par l'émission de 735 870 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, et à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la Société ou de filiales et de réaliser ces opérations de rachat ou d'émission et d'attribution gratuite, l'augmentation de capital interviendra par incorporation et prélèvement des sommes nécessaires sur une réserve spéciale d'un montant correspondant qui sera constituée à cet effet. Cette délégation a été consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du 7 juin 2019.</li> <li>• Délégation en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, à l'effet d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital soit 110.380€, par la création et l'émission d'au plus 227.588 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 7 juin 2019.</li> <li>• Délégation en vertu de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques que le Conseil d'Administration déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes. Le capital social ne pourra être augmenté, dans le cadre de la présente délégation, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 7 juin 2019.</li> <li>• Délégation conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques que le Conseil d'Administration déterminera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la Société et/ou droit à l'attribution de titres de créance étant précisé que le capital social ne pourra être augmenté immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000€ de valeur nominale, et le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la Société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80.000.000 € Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 7 juin 2019.</li> </ul>	Néant
<p><b>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 12 juin 2020</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégation dans le cadre notamment des articles L. 225-177, L. 22-10-56 et L. 225-180 du Code de Commerce, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des mandataires et/ou de membres du personnel salarié ou de certains d'entre eux de la Société DELTA PLUS GROUP et des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société DELTA PLUS GROUP d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, provenant des rachats effectués par celle-ci dans les conditions prévues par la loi, dans la limite de 10 % du capital social soit 367.935 €. Cette délégation a été consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter du 12 juin 2020.</li> <li>• Délégation en vertu des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136, L. 22-10-52 et L. 228-91 du Code de Commerce, à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, réservée dans le cadre d'un placement privé au sens de l'article L. 411-2 II du Code Monétaire et Financier, dans la limite de vingt pour cent (20 %) du capital de la Société soit 735.870 €, par an, d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L. 228-93 du Code de Commerce. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 12 juin 2020.</li> </ul>	Néant
<p><b>Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2021</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Délégation en vertu des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, à l'effet d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital soit 227 588 €, par la création et l'émission d'au plus 227.588 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 18 juin 2021.</li> <li>• Délégation en vertu de l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques que le Conseil d'Administration déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes. Le capital social ne pourra être augmenté, dans le cadre de la présente délégation, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 18 juin 2021.</li> <li>• Délégation conformément à l'article L. 225-129-2 du Code de Commerce, à l'effet de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques que le Conseil d'Administration déterminera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la Société et/ou droit à l'attribution de titres de créance étant précisé que le capital social ne pourra être augmenté immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale, et le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la Société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 80.000.000 €. Cette délégation a été consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter du 18 juin 2021.</li> </ul>	Néant

### 5.

## ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Néant.



## SECTION III. PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les modalités de participation à l'Assemblée Générale sont consultables en page 74 à la suite du texte des résolutions.

### 1. APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2021 – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux de la Société DELTA PLUS GROUP tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un bénéfice de 19.535.810,16 €.

Nous proposons que le dividende par action s'élève à 1,10 € et qu'il soit mis en paiement dans les délais légaux.

Par conséquent, nous vous proposons d'affecter ce bénéfice de la manière suivante :

- Distribution de dividendes, pour un montant maximum de : 8.094.578,80 €
- Le solde au compte « Report à Nouveau » : 11.441.231,36 €

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 8.094.578,80 € (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2021 égal à 7.358.708).

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la Société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code Général des Impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

À titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L. 136-7 et L. 136-8 du Code de la Sécurité Sociale et sous réserve des dispositions de l'article L. 131-6 du même code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 17,20 % au titre de la Contribution Sociale Généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale et du prélèvement de solidarité.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

### 2. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir un Résultat Net Consolidé de 32.734 K€ dont un Résultat Net Part du Groupe de 32.441 K€.

### 3. APPROBATION DES CONVENTIONS ENTRANT DANS LE CHAMP D'APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Vous aurez à vous prononcer sur l'approbation des conventions réglementées, énumérées précédemment, conclues ou maintenues au cours de l'exercice 2021.

### 4. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Nous vous indiquons en page 53, le processus de décision suivi pour la détermination, la révision et la mise en œuvre de la Politique de rémunération des mandataires sociaux. Toutes les composantes de la rémunération fixe et variable des mandataires sociaux sont présentées en page 62.

5.

### **MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION FIXE À VERSER AU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ**

Nous vous demandons d'approuver le montant de la rémunération fixe globale du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2021, fixé conformément à la politique de rémunération, pour un montant annuel brut de 221 K€. Il est rappelé qu'une partie de la rémunération fixe du Président Directeur Général (environ 30 %) est payée via le Holding JBP.

Nous vous demandons d'approuver le montant de la rémunération globale du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2021, fixé conformément à la politique de rémunération, pour un montant de 149 K€. Il est rappelé que la rémunération globale du Directeur Général Délégué est intégralement payée via la Société DELTA PLUS SICUREX, filiale à 100 % de DELTA PLUS GROUP.

6.

### **MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE À VERSER AU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Vous aurez à vous prononcer sur le montant de la rémunération variable à verser au Président Directeur Général au titre de l'exercice 2021 que nous vous proposons de fixer à 110 K€.

7.

### **AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE PROCÉDER À L'ÉMISSION D'OBLIGATION SIMPLES**

Nous vous invitons à vous prononcer sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général sur le fondement des dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce, en vue de procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées, à hauteur d'un montant maximum de cinquante millions d'euros (50.000.000 €) ou de la contre-valeur en devise de ce montant.

Cette autorisation serait valable pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 17 juin 2023 (inclus).

Le Conseil d'Administration rendrait compte aux actionnaires de l'utilisation de cette autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle. Nous vous

informons qu'aucune utilisation de cette autorisation n'a été faite par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé.

8.

### **AUTORISATION DE LA SOCIÉTÉ DE RACHETER EN BOURSE ET D'ANNULER SES PROPRES ACTIONS CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L. 25-10-62 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous invitons à autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à faire acheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de Commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la Société.

Le Conseil d'Administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la Société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitueraient à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 18 juin 2021.

Le Conseil d'Administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'Assemblée Générale annuelle.

9.

### **AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'EFFET DE PROCÉDER À DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL RÉSERVÉES DANS LE CADRE DE PLACEMENTS PRIVÉS AU SENS DE L'ARTICLE L. 411-2 II DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER**

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au Conseil d'Administration en vue de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital réservée(s) à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés au sens de l'article L. 411-2 1° du



Code Monétaire et Financier, dans la limite légale de vingt pour cent 20 % du capital de la Société par an. Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 12 juin 2020.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

10.

### **AUTORISATION À DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE DE PROCÉDER À L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS AU PROFIT DES MANDATAIRES SOCIAUX ET/ OU SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ OU DES SOCIÉTÉS QUI LUI SONT LIÉES AU SENS DE L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous invitons à autoriser le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des mandataires sociaux et/ou des salariés de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de Commerce pour une période de trente-huit (38) mois à compter de la décision de l'assemblée, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport, et se substituerait à celle octroyée par l'Assemblée Générale du 7 juin 2019.

Le Conseil d'Administration serait également autorisé à fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer, selon ces critères, les bénéficiaires, d'arrêter en conséquence le nombre d'actions à racheter et/ou d'augmenter, en une ou plusieurs fois et sur sa seule décision, le capital social d'un montant qui ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367.935 € par l'émission de 735.870 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, et à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la Société ou de filiales et de réaliser ces opérations de rachat ou d'émission et d'attribution gratuite.

Toute augmentation de capital serait réalisée par incorporation et prélèvement des sommes nécessaires sur les réserves disponibles de la Société.

La présente autorisation emporterait renonciation automatique des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, l'augmentation correspondante étant définitivement réalisée du seul fait de l'attribution définitive des actions à leurs bénéficiaires.

L'Assemblée Générale ordinaire annuelle serait informée, de l'utilisation de cette autorisation le Conseil d'Administration.

11.

### **DÉCISIONS À PRENDRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L. 3332-18 DU CODE DU TRAVAIL**

Nous vous rappelons que l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce dispose que toute Assemblée Générale décidant une augmentation de capital par apport en numéraire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société et des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérents à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, effectuée dans les conditions prévues à l'article L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

En conséquence, nous vous invitons, en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, à autoriser le Conseil d'Administration sur sa seule décision, à augmenter le capital social au profit des salariés, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport et à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires ainsi qu'à attribuer le droit de souscription aux actions nouvelles à émettre au profit des salariés de la Société et des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

## **CONCLUSION**

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Conseil d'Administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le Conseil d'Administration

## CHAPITRE II ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

### 1. ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

(Renvoi à la Note 5.1 de l'Annexe aux comptes consolidés, page 158)

### 2. LISTE DES MANDATS (ARTICLE L. 225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

ADMINISTRATEURS	DÉNOMINATIONS SOCIALES DES SOCIÉTÉS	MANDAT SOCIAL
Jérôme BENOIT	DELTA PLUS GROUP SA	Président du Conseil d'Administration & Directeur Général
	FINANCIERE J5 SARL	Gérant
	BJG SCI	Co-Gérant
	JBP SAS	Directeur Général
	ALLSAFE FZE	Directeur Général
	ARTEX	Directeur Général
	BOOTS COMPANY	Directeur
	DEGIL SAFETY	Directeur
	DELTA PLUS CESKA REPUBLIKA SRO	Gérant
	DELTA PLUS CENTROAMERICA	Directeur
	DELTA PLUS CHINA CO. LTD	Directeur
	DELTA PLUS COLOMBIA	Directeur
	DELTA PLUS CROATIA D.O.O.	Administrateur
	DELTA PLUS HELLAS SARL	Co-gérant
	DELTA PLUS IBERIA SAU	Gérant
	DELTA PLUS INDIA PRIVATE LTD	Administrateur
	DELTA PLUS MAGYARORSZAG K.FT	Gérant
	DELTA PLUS MIDDLE EAST FZE	Directeur Général
	DELTA PLUS PERU SAC	Président
	DELTA PLUS PHILIPPINES	Président
	DELTA PLUS POLSKA SP.Z.O.O.	Directeur Général
	DELTA PLUS POLSKA SERWIS SP.Z.O.O.	Directeur Général
	DELTA PLUS ROMANIA SRL	Administrateur
	DELTA PLUS SLOVENSKO S.R.O	Gérant
	DELTA PLUS UKRAÏNA	Administrateur
	DELTAPLUS (UK) LTD	Directeur
	DELTA PLUS Personel Giyim ve iş güvenliği ekipmanları Sanayi ve ticaret limited şirketi	Gérant
	DELTA PLUS BENELUX	Administrateur délégué
	DELTA PLUS CORP	Directeur
	ERB INDUSTRIES	Directeur
	ESLINGAR SA	Directeur
	ITALBOOT	Directeur
	ONTARIO GLOVE & SAFETY	Directeur
	DELTA PLUS SYSTEMS NEDERLAND BV	Directeur
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING CO. LTD	Administrateur	
WUJIANG SINO-EUROPEAN INDUSTRIAL PARK CO. LTD	Administrateur	
WUJIANG APT ENTREPRISE MANAGEMENT SERVICE CO. LTD	Administrateur	



ADMINISTRATEURS	WUJIANG APT ENTREPRISE MANAGEMENT SERVICE CO. LTD	MANDAT SOCIAL
JBP	DELTA PLUS GROUP SA	Administrateur
	DELTA ARGENTINA	Présidente
	DELTA PLUS SAS	Présidente
	DELTA PLUS SERVICES SAS	Présidente
	FROMENT SAS	Présidente
	DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING	Présidente
	BPI SAS	Présidente

Ivo BOSCARDIN	DELTA PLUS GROUP SA	Administrateur & Directeur Général Délégué
	BOOTS COMPANY	Directeur
	DELTA PLUS SICUREX SRL	Gérant
	DELTA PLUS PEROU	Administrateur
	WUJIANG SINO-EUROPEAN INDUSTRIAL PARK CO LTD	Administrateur
	DELTA PLUS CHINA CO., LTD	Directeur
	DELTAPLUS (UK) LTD	Directeur



### 3. RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

Conformément aux recommandations Middlednext sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, nous vous présentons ci-après les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants, en raison de leurs mandats, ainsi que les tableaux de synthèse des éléments de rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels), y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances et des avantages de toute nature, versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Ces éléments de rémunération sont repris de manière plus détaillée dans les tableaux suivants.

Ils visent les rémunérations et les avantages de toute nature dus aux dirigeants mandataires sociaux par la Société, les Sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, par la Société dans laquelle le mandat est exercé, les Sociétés contrôlées par la Société qui contrôle la Société dans laquelle le mandat est exercé, au sens de l'article L. 233-16 du Code de Commerce, et la Société qui contrôle au sens du même article, la Société dans laquelle le mandat est exercé.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL		
<b>M. BENOIT JÉRÔME, Président Directeur Général et Administrateur</b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	358.818,72 €	331.525,40 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	31.200,00 €	31.200,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>390.018,72 €</b>	<b>362.725,40 €</b>
<b>M. BOSCARDIN IVO, Directeur Général Délégué et Administrateur</b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Rémunérations dues au titre de l'exercice	149.000,00 €	149.000,00 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>149.000,00 €</b>	<b>149.000,00 €</b>





Les éléments de rémunération fournis dans le tableau ci-dessous le sont sur une base brute avant impôt.

<b>TABLEAU RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL</b>				
<b>M. BENOIT JÉRÔME, Président Directeur Général et Administrateur</b>	<b>EXERCICE N</b>		<b>EXERCICE N-1</b>	
	<b>31/12/2021</b>		<b>31/12/2020</b>	
	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>
Rémunération fixe (1)	220.542,72 €	210.169,72 €	218.360,40 €	204.789,40 €
Rémunération variable annuelle	131.016,00 €	131.016,00 €	105 905,00 €	105 905,00 €
Rémunération variable pluriannuelle	31.200,00 €	31.200,00 €	31.200,00 €	31.200,00 €
Rémunération exceptionnelle				
Sommes fixes annuelles allouées en raison de sa participation aux réunions (anciennement « jetons de présence »)	-	-	-	-
Avantages en nature	voiture de fonction, défraiement de repas : 7.260,00 €		voiture de fonction, défraiement de repas : 7.260,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>390.018,72 €</b>	<b>379.645,72 €</b>	<b>362.725,40 €</b>	<b>349.154,40 €</b>

<b>M. BOSCARDIN IVO, Directeur Général Délégué &amp; Administrateur</b>	<b>EXERCICE N</b>		<b>EXERCICE N-1</b>	
	<b>31/12/2021</b>		<b>31/12/2020</b>	
	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>	<b>Montants dus</b>	<b>Montants versés</b>
Rémunération fixe (2)	149.000,00 €	149.000,00 €	149.000,00 €	149.000,00 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Sommes fixes annuelles allouées en raison de sa participation aux réunions (anciennement « jetons de présence »)	-	-	-	-
Avantages en nature	aucun avantage		aucun avantage	
<b>TOTAL</b>	<b>149.000,00€</b>	<b>149.000,00€</b>	<b>149.000,00€</b>	<b>149.000,00€</b>

(1) Une partie de la rémunération fixe (environ 30 %) est payée via le Holding JBP. Elle est refacturée à DELTA PLUS GROUP. En 2020 et 2021, une avance sur salaire a été faite au Président Directeur Général.

(2) La rémunération fixe est payée via la Société DELTA PLUS SICUREX, filiale à 100 % de DELTA PLUS GROUP.

L'explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la Société, et de la manière dont les critères de performance ont été appliqués est énoncée en page 53.

Il n'a pas été fait utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable, suite à un vote favorable de la politique de rémunération par la dernière Assemblée Générale des actionnaires le 18 juin 2021.

Pour le président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et chaque Directeur Général Délégué, nous vous présentons les ratios entre le niveau de la rémunération de chacun de ces

dirigeants et, d'une part, la rémunération moyenne sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux, d'autre part, la rémunération médiane sur une base équivalent temps plein des salariés de la Société autres que les mandataires sociaux, enfin le SMIC applicable en France au 31.12.2021.

L'évolution annuelle de la rémunération, des performances de la Société, de la rémunération moyenne sur une base « équivalent temps plein » des salariés de la Société, autres que les dirigeants, et des ratios mentionnés ci-après, au cours des cinq exercices les plus récents au moins, présentés ensemble et d'une manière qui permette la comparaison.

Les ratios ci-dessous ont été calculés sur la base des rémunérations fixes et variables versées aux dirigeants de la Société DELTA PLUS GROUP au cours des exercices mentionnés.

RATIOS D'ÉQUITÉ ENTRE LE NIVEAU DE LA RÉMUNÉRATION TOTALE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET LA RÉMUNÉRATION MOYENNE DES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP, RÉMUNÉRATION MÉDIANE DES SALARIÉS DE LA SOCIÉTÉ DELTA PLUS GROUP, ET LE SMIC					
M. BENOIT JÉRÔME, Président Directeur Général et Administrateur	EXERCICE N	EXERCICE N-1	EXERCICE N-2	EXERCICE N-3	EXERCICE N-4
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés de la Société	3,14	3,23	2,71	3,08	3,05
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés de la Société	2,87	3,05	2,65	2,98	2,95
Ratio par rapport au SMIC*	20,57	19,14	19,83	20,45	19,96

M. BOSCARDIN IVO, Directeur Général Délégué et Administrateur	EXERCICE N	EXERCICE N-1	EXERCICE N-2	EXERCICE N-3	EXERCICE N-4
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés de la Société	1,19	1,32	1,78	1,96	1,99
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés de la Société	1,09	1,24	1,74	1,90	1,93
Ratio par rapport au SMIC*	7,81	7,81	13,05	13,05	13,05

\* Valeur du SMIC au 31.12.2021 1.589,47 €.

**Éléments d'explication des ratios :** Les mandataires ont été inchangés pour la totalité des 5 derniers exercices. Le ratio a été calculé sur la base de leurs rémunérations cumulées, versées au titre des périodes concernées. Pour le Président Directeur Général, le ratio est calculé sur la base de sa rémunération globale qui comprend également la partie de la rémunération fixe (environ 30 %) payée via le Holding JBP. Pour le Directeur Général Délégué le ratio est calculé sur la base de la rémunération fixe payée par la Société DELTA PLUS SICUREX, filiale à 100 % de DELTA PLUS GROUP.

Les ratios présentés le sont conformément aux dispositions de l'Ordonnance n° 2019-1234 du 27 novembre 2019 et répondent aux recommandations du code Middlednext.

DELTA PLUS GROUP souhaite préciser que depuis plus de dix ans un « SMIC DELTA » est en vigueur au sein des Sociétés aptésiennes du Groupe, supérieur au minimum légal applicable il se substitue au SMIC légal. Son montant au 31/12/2021 était de 1.655,00 €.

TABLEAU SUR LES SOMMES FIXES ANNUELLES ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX NON DIRIGEANTS				
Mme BENOIT, Représentant permanent de la Société JBP, Administrateur	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	31/12/2021		31/12/2020	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Sommes fixes annuelles allouées en raison de sa participation aux réunions (anciennement « jetons de présence »)	-	-	-	-
Autres rémunérations	-	-	-	-

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ATTRIBUÉES DURANT L'EXERCICE À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'ÉMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIÉTÉ DU GROUPE DELTA PLUS						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (Achat ou Souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options	Prix d'exercice	Période d'exercice
NÉANT						



### OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS LEVÉES DURANT L'EXERCICE PAR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options	Prix d'exercice
NÉANT			

### ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT À CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Actions attribuées gratuitement par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice 2016 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute Société du groupe (liste nominative)	N° du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2016	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
Jérôme BENOIT	4	1.600	33.521,60 €	20.06.2017	Échelonnée sur trois années : 480 au 20/06/2017 560 au 20/06/2018 560 au 20/06/2019	Si les critères de performance liés aux résultats de l'entreprise sont atteints durant les périodes d'acquisition respectives des droits
Actions attribuées gratuitement par l'Assemblée Générale des actionnaires durant l'exercice 2019 à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute Société du Groupe (liste nominative)	N° du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice 2020	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Condition de performance
Jérôme BENOIT	5	500	31.200,00 €	11.12.2021	Échelonnée sur trois années : 150 au 11/12/2021 175 au 11/12/2022 175 au 11/12/2023	Si les critères de performance liés aux résultats de l'entreprise sont atteints durant les périodes d'acquisition respectives des droits

### HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

Information sur les options de souscription ou d'achat			
Date d'Assemblée Générale et plans	Plan N° 1	Plan N° 2	Plan N° 3
Date d'Assemblée Générale et plans	NÉANT	NÉANT	NÉANT
Date de Conseil d'Administration	NÉANT	NÉANT	NÉANT

### OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS CONSENTIES AUX DIX PREMIERS SALARIÉS NON MANDATAIRES SOCIAUX ATTRIBUTAIRES ET OPTIONS LEVÉES PAR CES DERNIERS

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix	Plan N° 1	Plan N° 2	Plan N° 3
Options consenties, durant l'exercice, par l'Émetteur et toute Société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'Émetteur et de toute Société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé (information globale)		NÉANT			
Options détenues sur l'Émetteur et les Sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'Émetteur et de ses Sociétés dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé (information globale)		NÉANT			

<b>HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS</b>			
Information sur les actions attribuées gratuitement			
Date d'Assemblée Générale et plans	15/06/2012 Plan N° 3	17/06/2016 Plan N° 4	07/06/2019 Plan N° 5
Date de Conseil d'Administration	07/12/2012	20/06/2016	11/12/2020
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	7.000	11.200	3.750
<i>Dont le nombre pouvant être attribuées aux mandataires sociaux :</i>			
M. Jérôme BENOIT	4.000	1.600	500
M. Ivo BOSCARDIN	-	-	-
Mme Brigitte BENOIT	-	-	-
Date d'acquisition des actions	07/12/2014	Échelonnée sur trois années : 480 au 20/06/2017 560 au 20/06/2018 560 au 20/06/2019	Échelonnée sur trois années : 150 au 11/12/2021 175 au 11/12/2022 175 au 11/12/2023
Date de fin de période de conservation	07/12/2016	Échelonnée sur trois années : 480 au 20/06/2019 560 au 20/06/2020 560 au 20/06/2021	Échelonnée sur trois années : 150 au 11/12/2023 175 au 11/12/2024 175 au 11/12/2025
Nombre d'actions souscrites au 31 décembre 2021	7.000	1.600	500
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	-	-	-
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	-	-	350

La livraison définitive des attributions d'actions gratuites à M. Jérôme BENOIT a été conditionnée par une obligation de performance du bénéficiaire : le nombre d'actions à livrer au bénéficiaire à l'issue de

la période d'acquisition n'est définitivement acquis que si les critères de performance liés aux résultats de l'entreprise sont atteints durant la période d'acquisition des droits.

DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	CONTRAT DE TRAVAIL		INDEMNITÉS OU AVANTAGES DUS OU SUSCEPTIBLES D'ÊTRE DUS À RAISON DE LA CÉSSATION OU DU CHANGEMENT DE FONCTIONS		INDEMNITÉS RELATIVES À UNE CLAUSE DE NON CONCURRENCE	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. BENOIT Jérôme, Président Directeur Général et Administrateur début de mandat : 30/03/2011		X		X		X
M. BOSCARDIN, Directeur Général Délégué & Administrateur début de mandat : 21/08/1989		X		X		X



4.

## TABLEAU DES RÉSULTATS (ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES) DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2021	2020	2019	2018	2017
<b>I. Situation financière en fin d'exercice :</b>					
a) Capital social.	3.679.354	3.679.354	3.679.354	3.679.354	3.679.354
b) Nombre d'actions émises.	7.358.708	7.358.708	7.358.708	7.358.708	7.358.708
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.	-	-	-	-	-
<b>II. Résultat global des opérations effectives :</b>					
a) Chiffre d'Affaires hors taxe.	1.497.342	1.335.985	1.322.536	1.399.277	1.335.252
b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions.	20.551.908	17.869.414	15.536.374	11.183.226	15.917.862
c) Impôts sur les bénéfices.	(20.980)	(988.931)	99.968	(595.132)	(397.132)
d) Bénéfices après impôts, amortissements et provisions.	19.535.810	18 048 578	13.670.665	11.713.812	12.217.952
e) Montant des bénéfices distribués (1).	7.358.708	5.151.096	5.151.096	4.415.225	4.231.257
<b>III. Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.	2,80	2,56	2,10	1,60	2,22
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.	2,65	3,45	1,86	1,59	1,66
c) Dividende versé à chaque action (1) (2).	1	0,70	0,70	0,60	0,57
<b>IV. Personnel :</b>					
a) Nombre de salariés.	7	6	4	4	4
b) Montant de la masse salariale.	1.204.188	1.100.385	951.137	800.657	885.156
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres, etc.).	517.411	472.535	402.395	303.415	438.408

(1) Montant des bénéfices au cours de l'exercice sur proposition du Conseil d'Administration et voté par l'Assemblée Générale des actionnaires.

(2) Le nombre d'actions en circulation a doublé au cours de l'exercice 2017, suite à la réalisation d'une division par deux du nominal de l'action.

## 5.

# TEXTE DES RÉSOLUTIONS ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2022

## ORDRE DU JOUR

### Assemblée à caractère ordinaire

- Examen du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce.
- Examen des rapports spéciaux du Conseil d'Administration visés aux articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce.
- Examen du rapport spécial du Conseil d'Administration visé à l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation du maintien en vigueur des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce qui se sont poursuivies pendant l'exercice 2021.
- Approbation des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au Président Directeur Général au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Approbation des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués au Directeur Général Délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'émission d'obligations simples.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 du Code de Commerce.

### Assemblée à caractère extraordinaire

- Examen du rapport spécial des Commissaires aux Comptes visé à l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'annulation des actions propres détenues par la Société conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 du Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à des augmentations de capital réservées dans le cadre d'une offre visée au 1° de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue de procéder à l'attribution gratuite d'actions au profit des mandataires sociaux et/ou salariés de la Société ou des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 1° du Code de Commerce.
- Délégation de compétence à consentir au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une augmentation du capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 du Code du Travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

## PREMIÈRE RÉSOLUTION

*(Résolution à caractère ordinaire)*

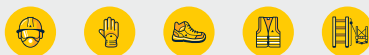
L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un bénéfice de 19.535.810,16 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code pour un montant de 40.012 €.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS arrêtés à la date



du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître un Résultat Net Consolidé de 32.734 K€ dont un Résultat Net Part du Groupe de 32.441 K€.

### TROISIÈME RÉOLUTION

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

### QUATRIÈME RÉOLUTION

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale décide de distribuer un dividende d'un montant de 1,10 € par action et d'affecter ainsi le bénéfice de 19.535.810,16 € de la manière suivante :

- Distribution de dividendes, pour un montant maximum de : 8.094.578,80 €
- Le solde au compte « Report à Nouveau » : 11.441.231,36 €

Soit une distribution de dividendes d'un montant de 8.094.578,80 € (sur la base d'un nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2021 égal à 7.358.708).

Le montant global des dividendes non versés des actions détenues par la Société DELTA PLUS GROUP au moment de la mise en paiement sera affecté au compte « Report à Nouveau ».

Le dividende distribué sera mis en paiement à l'issue de l'Assemblée dans les délais légaux.

Conformément aux dispositions des articles 243 bis et 117 quater du Code Général des Impôts, il est précisé qu'en matière d'impôt sur le revenu, le montant brut distribué aux associés personnes physiques est soumis, à titre d'acompte, à un prélèvement forfaitaire à la source, obligatoire et non libératoire de l'impôt, de 12,80 %, sous réserve des cas de dispense sollicitée selon les modalités prévues par l'article 242 quater du même code.

Ce prélèvement forfaitaire s'impute sur l'impôt sur le revenu dû à raison des revenus auxquels il s'est appliqué et déterminé dans les conditions fixées au 1 de l'article 200 A du Code Général des Impôts. Si le prélèvement forfaitaire non libératoire est supérieur à l'impôt dû, le surplus est restitué.

À titre de dérogation aux dispositions du 1 de l'article 200 A précité, il est précisé que, sur option expresse et irrévocable du contribuable, les sommes attribuées peuvent, le cas échéant, être retenues dans l'assiette du revenu net global défini à l'article 158 du même code.

Par ailleurs et en application des dispositions des articles L. 136-7 et L. 136-8 du Code de la Sécurité Sociale et sous réserve des dispositions de l'article L. 131-6 du même code, le montant brut des dividendes fait également l'objet d'un prélèvement à la source d'un taux global de 17,20 % au titre de la contribution sociale généralisée, de la contribution au remboursement de la dette sociale et du prélèvement de solidarité.

L'ensemble de ces prélèvements fiscaux et sociaux est versé au Trésor Public avant le 15 du mois qui suit la mise en paiement du dividende.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

EXERCICE SOCIAL CLOS LE :	DIVIDENDES	ABATTEMENT (article 158 du CGI)	MONTANT ÉLIGIBLE À L'ABATTEMENT
31/12/2020	1,00 €	40 %	NC
31/12/2019	0,70 €	40 %	NC
31/12/2018	0,70 €	40 %	NC

### CINQUIÈME RÉOLUTION

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes relatif aux conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, prend acte des conclusions dudit Rapport Spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

### SIXIÈME RÉOLUTION

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute natures versés au cours de l'exercice clos

le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice au Président Directeur Générale, tels que décrits dans ledit rapport.

*Pour rappel, le montant de la rémunération fixe globale du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2021, fixé conformément à la politique de rémunération, à la somme annuelle brute de 221 K€. Il est rappelé qu'une partie de la rémunération fixe du Président Directeur Général (environ 30 %) est versée via le Holding JBP. La rémunération variable annuelle du Président Directeur Général, d'un montant global de 110 K€, lui sera versée à l'issue de la présente Assemblée et au plus tard le 30 juin 2022.*

### **SEPTIÈME RÉOLUTION**

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, approuve les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute natures versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice au Président Directeur Générale, tels que décrits dans ledit rapport.

*Pour rappel, le montant de la rémunération fixe globale du Président Directeur Général au titre de l'exercice 2021, fixé conformément à la politique de rémunération correspond à la somme de 149 K€. Il est rappelé que la rémunération fixe du Directeur Général Délégué est intégralement versée via la Société DELTA PLUS SICUREX filiale à 100 % de DELTA PLUS GROUP.*

### **HUITIÈME RÉOLUTION**

*(Résolution à caractère ordinaire)*

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-40 du Code de Commerce et de l'article 33 des statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation à un ou plusieurs de ses membres, au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués de la Société, à procéder, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission, en France ou à l'étranger, d'obligations dans les proportions, aux époques et dans les conditions qu'il jugera appropriées.

La présente autorisation est donnée à hauteur d'un montant maximum de cinquante millions d'euros (50.000.000 €) ou de la contre-valeur en devise de ce montant. Pour les émissions en devises, l'imputation sur le montant de la délégation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Cette autorisation est valable pour une durée de douze (12) mois, soit jusqu'au 17 juin 2023 (inclus).

Le Conseil d'Administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette autorisation dans les conditions prévues par les lois et règlements.

### **NEUVIÈME RÉOLUTION**

*(Résolution à caractère ordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, à faire acheter par la Société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de Commerce, de l'article L. 451-3 du Code Monétaire et Financier, du Règlement Européen n° 596/2014 en date du 16 avril 2014, des Règlements Européens délégués 2016/908 du 26 février 2016 et 2016/1052 du 8 mars 2016, des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'AMF, de l'instruction AMF 2017-03 du 2 février 2017, de la décision AMF 2011-07 et de la position-recommandation AMF 2017-04 du 2 février 2017, et ceci, dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 735.870 actions
- Prix d'achat global maximum : 88.304.400,00 €
- Prix d'achat unitaire maximum : 120,00 €
- Prix de vente unitaire minimum : 10,00 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la Société.

Cette autorisation est donnée pour permettre à la Société de procéder, par ordre de priorité décroissant, à :

- L'attribution d'actions, dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, à des salariés et/ou mandataires sociaux dans le cadre d'un plan d'options d'achat et/ou de souscriptions d'actions, d'attributions gratuites d'actions et/ou d'épargne entreprise ;
- L'animation du marché secondaire ou de la liquidité du titre par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI (Association Française des Entreprises d'Investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- La conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que le nombre d'actions acquises à cette fin ne pourra excéder 5 % du nombre d'actions composant le capital social ;





- L'annulation d'actions, sous réserve de l'adoption de la résolution à caractère extraordinaire suivante ;
- L'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société lors de l'exercice qu'ils feront des droits attachés à ces titres ;
- Plus généralement, la réalisation de toute opération admise en tant que pratique de marché par la législation et la réglementation en vigueur et/ou par l'AMF.

Les opérations décrites ci-dessus pourront être réalisées par tout moyen, conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 18 juin 2021.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de :

- Décider de procéder ou non à la réalisation des opérations décrites ci-dessus ;
- Etablir et publier le(s) descriptif(s) préalable(s) du ou des programme(s) de rachat d'actions propres ;
- Mettre en œuvre le(s) dit(s) programme(s), et en particulier passer tous ordres de bourse et conclure tout accord en vue de leur réalisation conformément à la réglementation boursière en vigueur ;
- Effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme et accomplir toutes formalités y afférentes ;
- Et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration informera les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application de la présente autorisation lors de l'Assemblée Générale annuelle.

## DIXIÈME RÉOLUTION

*(Résolution à caractère extraordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise le Conseil d'Administration à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la Société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 18 juin 2021.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de :

- Décider de procéder ou non à l'annulation de tout ou partie des actions propres ;
- Réduire corrélativement le capital social ;
- Imputer la différence entre la valeur de rachat des actions propres annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles de son choix ;
- Et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

L'Assemblée Générale donne également tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président Directeur Général, à l'effet de modifier les statuts, effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes.

## ONZIÈME RÉOLUTION

*(Résolution à caractère extraordinaire)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de Commerce :

1. Délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables et par les statuts, sa compétence à l'effet de décider, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission, réservée dans le cadre d'une offre visée au 1<sup>o</sup> de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier (offre de titres financiers ou de parts sociales qui s'adresse exclusivement à un cercle restreint d'investisseurs agissant pour compte propre ou à des investisseurs qualifiés), dans la limite de vingt pour cent (20 %) du capital de la Société par période de douze (12) mois appréciée à la date de l'émission (en tenant compte des éventuelles modifications apportées au capital social pendant cette période), d'actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières, donnant accès ou pouvant donner accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, étant précisé que la présente délégation pourra permettre une ou plusieurs émissions en application de l'article L. 228-93 du Code de Commerce.

Il est précisé que l'émission d'actions de préférence ainsi que l'émission de tous titres ou valeurs mobilières donnant accès à des actions de préférence sont exclues.

Pour l'application du plafond, ne seront pas pris en compte, le cas échéant, les ajustements sur le capital ou les conditions d'accès au capital à réaliser pour préserver, conformément au Code de Commerce, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital de la Société.

2. Décide que les valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires de la Société ainsi émises pourront notamment consister en des titres de créance et être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, à intérêt fixe ou variable, le Conseil ayant toutes latitudes pour en fixer les conditions. Le montant nominal maximal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder cinquante centimes d'euro (0,50 €).

3. Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution au profit d'investisseurs qualifiés définis par les articles L. 411-2-II et D. 411-1 du Code Monétaire et Financier ou entrant dans la composition d'un cercle restreint d'investisseurs au sens des articles L. 411-2-II et D. 411-4 du Code précité, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de Commerce.

4. Reconnaît qu'en cas d'usage de la présente délégation, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant droit à des titres de capital, emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels ces valeurs mobilières pourront donner droit.

5. Décide que le prix de souscription des actions, titres de capital ou titres ou valeurs mobilières émises ou à émettre dans le cadre de la délégation susvisée sera déterminé conformément aux dispositions des articles L. 225-136 du Code de Commerce, et sera au moins égal au prix minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au jour de l'émission.

Plus généralement, dans le respect des dispositions légales et réglementaires et de la présente délégation, le Conseil d'Administration déterminera l'ensemble des caractéristiques, montant et modalités de toute émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et, lorsque les valeurs mobilières émises consisteront ou seront associées à des titres de créance, leur durée déterminée ou non, leur rémunération ainsi que leurs modalités de remboursement.

Notamment, il fixera les périodes de souscription, le prix de souscription des valeurs mobilières, leur date de jouissance, éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée et le prix d'exercice des bons ou les modalités d'échange, de conversion, de remboursement ou d'attribution de toutes autres manières, de titres de capital ou donnant accès à une quotité du capital. Il pourra décider que l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pourra intervenir soit par offre de souscription d'actions nouvelles, soit par attribution gratuite aux titulaires d'actions anciennes.

6. Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires et par les statuts de la Société, pour mettre en œuvre la présente délégation, notamment pour :

- Passer toute convention en vue d'assurer la bonne fin de toute émission ;
- Prendre toutes mesures afin d'assurer la cotation et le service financier des instruments émis ;
- Constater la réalisation de l'émission et procéder à la modification corrélative des statuts ;
- Imputer, sur sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- Déterminer les modalités d'ajustement des conditions d'accès au capital des valeurs mobilières y donnant accès à terme, y compris des bons, et en suspendre l'accès dans les conditions légales et réglementaires ;
- Décider, dans l'hypothèse où les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, de limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues sous condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée, et répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- Décider librement, le cas échéant, du sort des rompus ;
- Prévoir toute disposition particulière dans le contrat d'émission ;
- Déterminer les modalités d'achat en bourse ou d'échange des titres émis ou à émettre ;
- Procéder à toutes formalités et déclarations et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation et à la bonne fin de ces émissions ;
- Assurer la préservation des droits des titulaires de titres ou valeurs mobilières donnant accès au



capital de la Société, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux termes du contrat d'émission.

7. La présente résolution est valable pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente Assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 12 juin 2020.

## DOUZIÈME RÉSOLUTION

*(Résolution à caractère extraordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide d'autoriser, dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la Société ou de filiales, dont il appartiendra au Conseil d'Administration de déterminer l'identité, en fonction des critères et conditions d'attribution qu'il aura définis, des actions existantes ou à émettre de la Société.

L'Assemblée Générale prend acte que le nombre total des actions attribuées gratuitement ne peut pas excéder 10 % du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration, soit 735.870 actions à ce jour.

Conformément à la loi, l'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée ne peut être inférieure à un (1) an, les droits résultant de l'attribution étant incessibles pendant cette période.

À l'expiration de cette période minimale d'un (1) an, les actions nouvelles seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires, mais demeureront incessibles et devront être conservées par ces derniers durant une période minimum de deux (2) ans.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation le cas échéant, à l'effet de fixer les conditions et critères d'attribution des actions gratuites, d'en déterminer, selon ces critères, les bénéficiaires, d'arrêter en conséquence le nombre d'actions à racheter et/ou d'augmenter, en une ou plusieurs fois et sur sa seule décision, le capital social d'un montant qui ne pourra excéder 10 % du capital social, soit 367.935 € par l'émission de 735 870 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, et à attribuer aux mandataires sociaux et/ou salariés de la Société ou de filiales et de réaliser ces opérations de rachat ou d'émission et d'attribution gratuite.

L'augmentation de capital, si elle est décidée, sera réalisée par incorporation et prélèvement des sommes nécessaires sur une réserve spéciale d'un montant correspondant qui sera constituée à cet effet.

La présente autorisation par l'Assemblée Générale comporte renonciation expresse des actionnaires, en faveur des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions, à la partie des réserves qui sera utilisée pour l'émission des actions nouvelles et à leur droit préférentiel de souscription pour les actions qui seront émises dans le cadre de l'attribution gratuite d'actions.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale ordinaire annuelle sera informée, dans un rapport spécial établi à cet effet par le Conseil d'Administration, des attributions gratuites d'actions effectuées en vertu de l'autorisation consentie. Ce rapport devra également contenir toutes les mentions visées à l'article L. 225-197-4 du Code de Commerce.

La présente autorisation est consentie pour une durée de trente-huit (38) mois à compter de ce jour et se substituent aux autorisations octroyées par l'Assemblée Générale en date du 7 juin 2019.

Dans le cadre et sous les limites de l'autorisation consentie, le Conseil d'Administration disposera de tous les pouvoirs pour décider et réaliser l'attribution gratuite d'actions, et notamment pour :

- Fixer les conditions, objectifs et critères d'attribution que devront remplir les bénéficiaires d'actions nouvelles ;
- Déterminer, en application de ces conditions et critères, l'identité des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre ;
- Décider du nombre d'actions à émettre ou à racheter ;
- Constaté la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement attribuées gratuitement aux personnes qu'il aura désignées ;
- Procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives.

et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'attribution gratuite d'actions dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

## TREIZIÈME RÉSOLUTION

*(Résolution à caractère extraordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution ci-après, délègue au Conseil d'Administration toutes compétences pour décider d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal

à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 227.588 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'Assemblée Générale en date du 18 juin 2021.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration aux fins de procéder ou non à l'augmentation de capital ainsi autorisée, déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

Le Conseil d'Administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la Société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

## **QUATORZIÈME RÉSOLUTION**

*(Résolution à caractère extraordinaire)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, et conformément à l'article L. 225-138 du Code de Commerce, décide la suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et l'attribution du droit de souscription aux 227.588 actions nouvelles à émettre dans les conditions définies par la résolution qui précède, au profit des salariés de la Société et des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire qui seraient mis en place au sein de la Société.

## **MODALITÉS DE PARTICIPATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra prendre part à cette assemblée. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-106 et L. 22-10-39 du Code de Commerce, tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-28 du Code de Commerce, il est justifié du droit de participer à l'Assemblée Générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire habilité, au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires désirant assister physiquement à l'Assemblée Générale pourront demander une carte d'admission de la façon suivante :

- Pour les actionnaires nominatifs : demande adressée au siège social de la Société, par courrier à ZAC La Peyrolière, BP 140, 84405 APT Cedex, par télécopie au +33 (0)4 90 74 06 03 ou par email à [relation.investisseur@deltaplus.fr](mailto:relation.investisseur@deltaplus.fr) ;
- Pour les actionnaires au porteur : demande adressée à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion du compte titres.

Conformément à l'article R. 22-10-28 du Code de Commerce, seuls seront admis à assister à l'assemblée, s'y faire représenter ou voter à distance, les actionnaires qui auront au préalable justifié de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris dans les conditions mentionnées ci-dessus.

Lorsque l'actionnaire a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions mentionnées ci-dessus, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-79 du Code de Commerce, la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes : l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse [relation.investisseur@deltaplus.fr](mailto:relation.investisseur@deltaplus.fr). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom, prénom, adresse du mandant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire. L'actionnaire au porteur



ou au nominatif administré devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au siège social de la Société par courrier à ZAC La Peyrolière, BP 140, 84405 APT Cedex, par télécopie au +33 (0)4 90 74 06 03, ou par email à [relation.investisseur@deltaplus.fr](mailto:relation.investisseur@deltaplus.fr).

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris). Les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard trois (3) jours calendaires avant la date de l'Assemblée.

Il n'est pas prévu de vote à distance par des moyens électroniques de télécommunication pour cette assemblée et de ce fait, aucun site visé à l'article R. 225-61 du Code de Commerce ne sera aménagé à cette fin.

L'actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation dans les conditions mentionnées ci-dessus peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions. Cependant, si la cession intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité notifiera la cession à la Société ou à son mandataire et lui transmettra les informations nécessaires. Aucune cession ni aucune autre opération réalisée après le deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, quel que soit le moyen utilisé, ne sera notifiée par l'intermédiaire habilité ou prise en considération par la Société, nonobstant toute convention contraire.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance peuvent demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir au siège social, six (6) jours au moins avant la date de l'assemblée, que leur soit adressé un formulaire de vote par correspondance ; les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en considération que si le formulaire, dûment complété et signé et incluant l'attestation de participation, est retourné au siège social trois (3) jours au moins avant la date de la réunion.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Chaque actionnaire a la faculté d'adresser au Conseil d'Administration les questions écrites de son choix. Les questions doivent être envoyées au siège social

de la Société à ZAC La Peyrolière, BP 140 – 84405 APT Cedex par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration. Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.

Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la qualité d'actionnaire du demandeur.

Tous les documents destinés à être présentés à l'assemblée peuvent être consultés sur le site de la Société [https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres-informations-reglementees](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres-informations-reglementees).

Les demandes d'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour, par les actionnaires remplissant les conditions réglementaires, doivent parvenir à la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social de la Société, à ZAC La Peyrolière, BP 140, 84405 APT Cedex ou à l'adresse électronique suivante : [relation.investisseur@deltaplus.fr](mailto:relation.investisseur@deltaplus.fr) au plus tard le vingt-cinquième jour précédant l'assemblée, et être accompagnés d'une attestation d'inscription en compte qui justifie de la fraction du capital exigée par l'article R.225-71 du Code de Commerce.

Les demandes d'inscription de points à l'ordre du jour doivent être motivées. Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour doivent être accompagnées du texte des projets de résolutions qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs et le cas échéant des renseignements prévus à l'article R. 225-83 alinéa 5 du Code de Commerce (proposition de nomination d'administrateurs).

En outre, l'examen par l'assemblée de points ou de projets de résolutions déposés par les actionnaires est subordonné à la transmission par les auteurs de la demande d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes conditions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Conformément à la loi, tous les documents qui doivent être communiqués à l'Assemblée Générale seront tenus, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires, au siège social.

Cet avis tiendra lieu d'avis de convocation, sous réserve qu'il n'y ait pas de modification apportée à l'ordre du jour ou au texte des projets de résolutions.

La Société pourra adopter les modalités de participation à l'Assemblée Générale en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Le Conseil d'Administration

# NOTRE ENGAGEMENT RSE

Notre mission est de protéger les hommes et les femmes au travail en concevant et fabriquant des solutions complètes de protection individuelle et collective pour les professionnels dans le monde entier. Et cette mission de protection se décline en 12 engagements RSE, reposant sur 3 piliers.



## People

Pour que nos collaborateurs aient les moyens de s'épanouir dans leur travail, en bonne santé et en toute sécurité.



### Sécurité au travail

- ▷ **0%** d'accidents au travail



### Formation & développement des compétences

- ▷ Au moins **1** formation tous les 6 ans, pour les collaborateurs France et pour **30%** des évalués à l'international



### Santé & protection des salariés

- ▷ Couvrir à **100%** nos salariés sur trois thèmes dont la santé & l'invalidité partout dans le groupe



### Gestion du temps de présence & de nos ressources

- ▷ Rester sous le seuil des **3%** en absentéisme sur 6 mois consécutifs

Nos engagements RSE contribuent aux objectifs de développement durable de l'ONU





# Planet

Pour conduire notre développement économique en limitant son impact sur les générations futures.



## Gestion des déchets

- ▷ Dépasser la cible des **85%** du taux de déchets recyclés



## Impact sur le changement climatique

- ▷ Maintenir notre ration de CO2 autour de **0,045** tonne par K€ de flux logistique



## Maîtrise des ressources

- ▷ Réduire nos ratios de consommation de ressources dans tous les sites du périmètre



## Impact du cycle de vie produit

- ▷ Franchir le seuil des **15%** de matières recyclées en 2023



# *sustainable* Economy

Pour développer notre activité dans un cadre sécurisé, éthique et responsable.



## Loyauté des pratiques

- ▷ **100%** des collaborateurs informés des règles anti-corruption & éthiques, et **100%** formés pour les populations à risque



## Implication des fournisseurs dans notre démarche

- ▷ **90%** de conformité des fournisseurs sélectionnés & **8** thématiques RSE couvertes



## Protection des ressources internes immatérielles

- ▷ Garantir la sécurité et la pérennité de nos dépôts de marques & de nos données informatiques sensibles



## Soutien à des initiatives locales

- ▷ Accompagner des actions locales autour de nos sites dans les domaines environnementaux, sociaux & sociétaux



6.

## DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIÈRE 2021

### I. INTRODUCTION

L'identité du Groupe est fondée sur une culture d'entreprise familiale, son cœur de métier est la protection de l'homme au travail. En parallèle de son développement international et de son élévation vers un statut de fabricant, notre Groupe a dû, très tôt, mettre en œuvre de bonnes pratiques et suivre leur application et leur déploiement. Très vite, trois grands axes de suivi sont apparus, un suivi en matière sociale, un suivi en matière environnementale et un suivi en matière d'éthique des affaires.

Fort de ces valeurs identitaires, le Groupe DELTA PLUS s'est engagé, depuis plus de dix ans, dans une démarche globale de responsabilité sociétale couvrant ces trois axes principaux : « People » pour la partie sociale, « Planet » pour la partie environnementale et « l'Économie Durable » pour la partie sociétale. Pour parfaire cette approche, la Direction Générale du Groupe a initié en 2017 une large réflexion autour de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

Cette initiative a permis l'aboutissement d'un plan d'action RSE 2018-2023 sur le périmètre du Groupe, définissant douze objectifs à atteindre à horizon 2023. Ces objectifs sont travaillés sous format de projets, avec des points d'étapes annuels pour suivre leur avancement. Nous souhaitons inscrire l'empreinte RSE de DELTA PLUS dans son environnement direct à travers des initiatives ciblées. Nous vous présentons ci-après l'ensemble des informations sur la manière dont notre Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, ainsi que les effets de cette activité au regard du respect des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption.

Cette restitution s'appuie sur l'analyse des principaux risques et opportunités auxquels notre Groupe est exposé en raison de ses activités. Elle présente une brève description des plans d'actions adoptés au niveau de la Société mère DELTA PLUS GROUP, dans une optique de rayonnement dans l'ensemble du Groupe, et des mesures prises pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques. Elle présente enfin l'ensemble des méthodes de suivi adoptées pour améliorer notre performance extra-financière et les résultats de ces actions en 2021.







## II. MODÈLE D'AFFAIRES

### NOS RESSOURCES

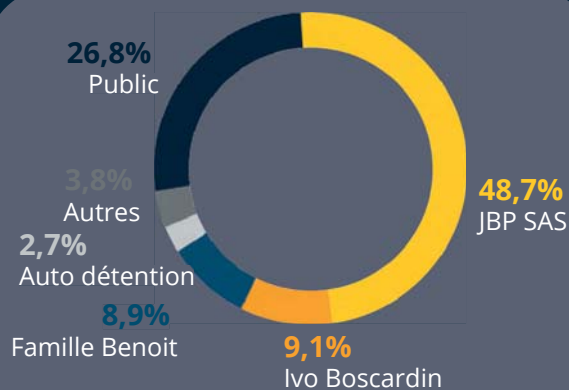


#### ▲ Présence sur le territoire

13 sites de production, 14 entrepôts  
2 plate-formes logistiques asiatiques  
2 plate-formes logistiques européennes  
45 filiales dans 29 pays



#### ▲ Capital permanent



#### ▲ Capital humain

1 groupe familial & indépendant

2 596 collaborateurs

45 filiales

87,3% de collaborateurs à l'international

#### Comité de direction

62% d'hommes 38% de femmes

#### Gouvernance

1 actionnaire majoritaire



#### ▲ Croissance organique & externe

7 acquisitions finalisées au cours des 3 dernières années (de 2019 à 2021), soit près de 20% du Chiffre d'Affaires de 2021



#### ▲ Capital sociétal & environnemental

Intégration de l'éco-conception dans nos cahiers des charges

1 croissance qui s'appuie sur des pratiques de développement durable et social

1 vision et une orientation qui priorisent la durabilité sur le long terme

### NOTRE



CONCEPTION

FABRICATION



PRÉCONISATION



1 proximité clients à travers le monde avec l'accompagnement au quotidien des distributeurs et utilisateurs grâce à nos experts

+ de 1 100 modèles  
+ de 8 000 références



En chiffre d'affaires

+

-



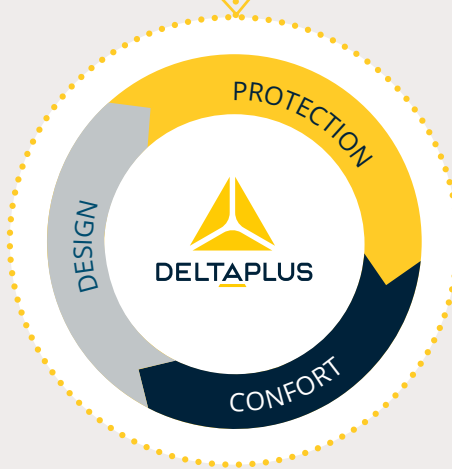
## NOTRE MISSION

« Your safety at work » : protéger les hommes et les femmes au travail

## NOS VALEURS

Curiosité, respect, écoute, fiabilité

## ACTIVITÉ



### NOS CLIENTS

- Grands comptes utilisateurs
- Distribution spécialisée
- Distribution généraliste

1 offre globale couvrant les 5 grandes familles d'équipements de protection individuelle et des systèmes de protection collective

1 service de référence dans le métier, notamment via une organisation logistique unique car globale et intégrée

## NOTRE CRÉATION DE VALEUR



### Classement de Delta Plus

- ▲ **1er** fabricant français d'EPI
- ▲ Placé dans le **top 5** des leaders européens
- ▲ Placé dans le **top 10** des leaders mondiaux



### ▲ Clients

- Offre globale
- Proximité & service
- CA 344 M€



### ▲ Fournisseurs / Partenaires

- Développement du CA
- Solidité financière
- 200M€ achats



### ▲ Salariés

- Développement des collaborateurs
- Forte activité de recrutement
- Masse salariale de 52M€



### ▲ Actionnaires

- Croissance rentable
- Récurrence des résultats
- Dividendes 7M€
- Résultat 29M€



### ▲ Société

- Défense de nos valeurs
- Impact positif sur nos territoires d'implantation
- Impôts 8M€

### III. LA POLITIQUE RSE ET SON PILOTAGE

La Direction Générale donne chaque année sa politique d'orientation Qualité et Environnement pour l'année suivante. Dans ce cadre, le Président Directeur Général de DELTA PLUS GROUP donne les axes de travail à tous les processus dont le processus RSE.

La mise en œuvre de la RSE est basée sur la méthodologie de la certification ISO 9001 et fait partie intégrante de l'organisation établie pour celle-ci, au même titre que la certification ISO 14001. Le mapping Qualité-Environnement-RSE permet de visualiser l'interaction qui existe entre ces 3 démarches au sein de notre organisation.

La RSE DELTA PLUS est organisée de la manière suivante :

- Un comité de pilotage composé du DAF, du DRH, du directeur Achats, du directeur Qualité et Environnement et du Responsable Qualité Environnement. Chaque membre du comité de pilotage coache plusieurs équipes projets ;
- Les équipes projets sont composées d'un chef de projet et d'équipiers et reçoivent les directions à suivre de leur coach qui est membre du comité de pilotage.

Le comité de pilotage RSE se réunit environ 4 fois par an (± en fonction des besoins).

Cette réunion a pour objet de :

- Piloter les actions à mener afin de répondre à la politique du PDG ;
- Vérifier la conformité légale RSE.

L'ordre du jour peut comprendre les sujets suivants :

- Décision sur des projets d'amélioration qui seront menés ainsi que des groupes de travail associés et bilan de l'état d'avancement à chacune des réunions ;
- Définition des équipes projets pour collecter ou améliorer les processus de mesure et de consolidation des informations au niveau du Groupe ;
- Déploiements géographiques ;
- Définition d'indicateurs pertinents par thèmes et leur périmètre ;
- Définition de la fréquence de collecte des informations ;
- Revue des indicateurs, des cibles, des résultats et plans d'action si nécessaire ;
- Validation de documents.

Un document sous format Google sert à la préparation et au compte-rendu des comités de pilotage : il comporte l'ordre du jour, une mise à jour de l'avancement des projets et une liste d'actions pour le comité suivant.

### IV. LES DIFFÉRENTS THÈMES

#### Thèmes sociaux

L'ensemble des thèmes sociaux suivis par DELTA PLUS GROUP, dans une optique de rayonnement dans l'ensemble du Groupe, les politiques et les procédures mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques sociaux sont développés dans la partie « PEOPLE ».

Certains thèmes sociaux, ne représentent pas d'enjeu particulier pour notre Groupe et leur homogénéisation n'apporterait pas de solution globale pertinente. C'est le cas notamment pour les sujets suivants :

- L'organisation du dialogue social et le bilan des accords collectifs, n'est pas uniforme au niveau du Groupe DELTA PLUS. L'organisation du dialogue social au sein de chaque filiale dépend de différents paramètres (effectif, réglementation localement applicable...). Globalement, peu de filiales ont conclu des accords collectifs. Cependant, notre Groupe n'ayant jamais connu de conflits sociaux, nous considérons que cette thématique ne représente pas d'enjeu particulier pour DELTA PLUS.
- L'égalité de traitement et les mesures prises en faveur de l'insertion des personnes handicapées et les politiques de lutte contre les discriminations. Même si l'ensemble de nos filiales reconnaît, sans distinction, tant aux hommes qu'aux femmes la possibilité de postuler à toutes les offres d'emplois à pourvoir, (à l'exception des filiales implantées en Inde et aux E.A.U. qui appliquent des us et coutumes locaux ne le permettant pas) certains types de postes restent cependant bien moins occupés par des femmes, notamment les postes de manutention. L'insertion des personnes handicapées en entreprise est suivie filiale par filiale en considération des législations localement applicables, plutôt disparates. Le Groupe DELTA PLUS n'a pas mis en place de système de suivi global des données relatives à l'insertion des personnes handicapées ou à l'égalité de traitement. Le suivi et la consolidation de telles données ne serait pas pertinente compte tenu des disparités entre les différentes lois locales et des différences de mise en œuvre dans les pays dans lesquels notre Groupe est présent.



## Thèmes environnementaux

Les thèmes environnementaux choisis pour la RSE sont des thèmes découlant de l'analyse des risques environnementaux effectuée dans le cadre de la certification ISO14001 du siège social. Cette certification ISO 14001 est encadrée par des processus et procédures Qualité sous contrôle de la certification ISO 9001-2015 et les 4 thèmes sont déclinés en gestion de projet.

Le comité de pilotage Environnement se réunit 4 fois par an et comprend le directeur Qualité du Groupe, le Responsable des services généraux, le Responsable Qualité et les différents pilotes et intervenants des groupes projets

L'ordre du jour peut comprendre les sujets suivants :

- Les changements à l'analyse environnementale ou à l'analyse réglementaire ;
- Les audits internes de ces thèmes, les non-conformités ou améliorations le cas échéant ;
- Le bilan d'avancement des projets choisis suite à l'analyse environnementale.

L'enregistrement des comités de pilotage est conservé sur une présentation en format Google.

Les avancements sur l'environnement sont aussi partagés en Comité de Pilotage Qualité par une fiche processus ou une fiche Projet et en comité de pilotage RSE.

Concernant l'analyse des risques environnementaux, elle s'est appuyée sur la méthodologie d'identification des activités, des procédés de fabrication, des produits et des services du siège social et a déterminé pour chacun de ces aspects un impact environnemental qui a été pesé et, par conséquent, identifié comme significatif ou pas.

Les impacts significatifs identifiés ont été classés en 4 types entraînant la création des 4 projets éti-quetés « PLANET »

- MAÎTRISE DES RESSOURCES ;
- GESTION DES DÉCHETS ;
- IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ;
- IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU CYCLE DE VIE PRODUIT.

En 2021, nous avons continué le déploiement de la démarche RSE des projets « planet » sur les filiales pertinentes du groupe que sont :

- La Chine ;
- L'Inde ;
- La Pologne ;
- DELTA PLUS SYSTEMS.

Ces filiales sont en effet les plus grosses filiales de production et de logistique du Groupe.

## Thèmes liés à l'économie durable

L'ensemble des thèmes liés à l'économie durable, adoptés au niveau du Groupe, les politiques et les procédures mises en œuvre pour prévenir, identifier et atténuer la survenance des risques relatifs à l'économie durable sont développés dans la partie : « SUSTAINABLE BUSINESS ».

Certains thèmes sociétaux, en revanche, ne présentent pas d'enjeu particulier pour notre Groupe et leur suivi ne nous a pas paru pertinent au regard des spécificités de notre Groupe. C'est le cas notamment du sujet suivant :

- Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs, en ce que notre activité, et plus particulièrement nos produits, sont soumis à une réglementation stricte et vectrice de sécurité pour les consommateurs (produits normés, soumis à une réglementation locale spécifique tel que le règlement du 9 mars 2016 (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil, en Union Européenne). Il ne nous a pas paru nécessaire de mettre en place des mesures supplémentaires pour suivre la performance de notre entreprise en matière de sécurité du consommateur.

À l'inverse, certains risques listés communément comme :

- Les risques de nature alimentaire (précarité alimentaire, gaspillage alimentaire, alimentation responsable, équitable et durable ;
- Le respect du bien-être animal ;

n'ont pas été couverts par un thème car ils sont considérés comme très éloignés de potentiels impacts de notre activité économique.

## SYNTHÈSE DES INDICATEURS DES POLITIQUES DE LA RSE DELTA PLUS 2021

		THÈME	(POLITIQUE)
<b>PEOPLE</b>	1	SÉCURITÉ AU TRAVAIL	Faire de la maîtrise des accidents du travail une composante essentielle du bien-être au travail
	2	FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES	Développer l'adaptation continue de nos équipes par la montée en compétences clés
	3	SANTÉ ET PROTECTION DES SALARIÉS	Définir et appliquer des principes communs de couverture sociale
	4	GESTION DU TEMPS DE PRÉSENCE ET DE NOS RESSOURCES	Utiliser l'absentéisme et le turnover comme baromètres d'engagement des salariés au travail pour surveiller et agir si besoin
<b>PLANET</b>	5	GESTION DES DÉCHETS	Maîtriser les quantités, les types et filières de recyclage de déchets des usines et des plateformes logistiques pertinentes
	6	IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	Établir un bilan carbone sur les sites des usines et plateformes logistiques pertinentes
	7	MAÎTRISE DES RESSOURCES	Maîtriser et surveiller les consommations d'énergies ou utilités de nos usines et plateformes logistiques majeures
	8	IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU CYCLE DE VIE PRODUIT	Inclure une démarche systématique d'évaluation des possibilités d'éco conception lors du développement produit transformer 15 % du portefeuille en produits à composants recyclés ou recyclables
<b>SUSTAINABLE ECONOMY</b>	9	LOYAUTÉ DES PRATIQUES	Conduire nos activités dans le respect des règles éthiques
	10	IMPLICATION DES FOURNISSEURS DANS NOTRE DÉMARCHE	Travailler avec nos fournisseurs préférentiels sur les thématiques RSE du Groupe pour qu'elles deviennent des critères d'évaluation en 2023
	11	PROTECTION DES RESSOURCES INTERNES IMMATÉRIELLES	Protéger nos marques et nos données sensibles de façon durable
	12	SOUTIEN À DES INITIATIVES LOCALES	Soutenir les acteurs locaux dans les zones où nous sommes implantés au travers d'initiatives locales ciblées



DESCRIPTION KPI	OBJECTIFS 2023	PÉRIMÈTRE 2021	SCOPE FINAL
Taux de fréquence	< 8	GROUPE	GROUPE
Taux de gravité	< 1	GROUPE	GROUPE
Taux de formation de la population de référence (population soumise à évaluation Groupe)	100 % des collaborateurs en France formés au moins une fois tous les 6 ans. 30 % des collaborateurs éligibles aux EAE et présent sur les 6 dernières années auront eu au moins 1 formation d'ici 2023	GROUPE	GROUPE
Taux de conformité à la législation locale	100 %	GROUPE	GROUPE
Taux de couverture Santé et un autre thème	100 %	GROUPE	GROUPE
% de couverture aux 6 thèmes (en nb de filiales et nb d'employés)	Taux de couverture à 100 % d'un troisième thème	GROUPE	GROUPE
Taux d'absenteisme	< 3 %	GROUPE	GROUPE
Turnover	< 15 %	GROUPE	GROUPE
Taux de recyclage de nos déchets	> 85 %	FRANCE	France / DP SYSTEMS / Pologne/ Chine / Inde
Nombre de tonnes de cartons achetés pour 1 M€ de FL	KPI ajusté en raison du contexte : T/M€ de FL consommé (vs acheté)	FRANCE	France / DP SYSTEMS / Pologne / Chine / Inde
Nombre de tonnes de cartons rejetés pour 1 M€ de FL	< 0.52 T/ M€ FL	FRANCE	France / DP SYSTEMS / Pologne / Chine / Inde
Émissions de GES en tonnes de CO <sub>2</sub> par K€ de flux	0,045 T/ K€	FRANCE / POLOGNE	France / Pologne / Inde / DP SYSTEMS
Massification des imports	≥ 70 % pour la France ≥ 85 % pour la Pologne	FRANCE / POLOGNE	France / Pologne / DP SYSTEMS
Mesure des consommations Électricité, fuel, gaz, eau	Baisser ou maintenir à volume fabriqué/transporté identique	FRANCE / POLOGNE / CHINE / INDE / DP SYSTEMS	France / Pologne / Chine / Inde / DP SYSTEMS
% de matière recyclée ou réutilisable sur le CA	15 %	61 % du périmètre Groupe	GROUPE
% des collaborateurs ayant connaissance du plan anti-corruption	100 %	GROUPE	GROUPE
% des personnes exposées qui ont passé et réussi le test E-Learning	100 %	GROUPE	GROUPE
% de dénonciation (alertes notifiées) suivies et traitées	100 %	GROUPE	GROUPE
Taux de Couverture des thématiques avec les fournisseurs sélectionnés	100 % des critères d'évaluation couverts et prêts à être évalués	42 % en valeur des achats externes	Autour de 40 % en valeur des achats externes
Taux de conformité des fournisseurs	90 %	42 % en valeur des achats externes	Autour de 40 % en valeur des achats externes
Taux de couverture de la marque DELTA PLUS	« 100 % couverts ou nous avons une filiale mise en place d'une procédure Groupe pour structurer les pays d'opportunité »	GROUPE	GROUPE
Taux de sécurisation des données informatiques critiques	100 %	France	GROUPE
Nombre de filiales menant au moins une action	nombre en 2023 > 2020	GROUPE	GROUPE
Nombre d'actions locales en faveur de l'environnement	nombre en 2023 > 2020	GROUPE	GROUPE

## V. PRÉSENTATION DES PROJETS PAR THÈME

### PEOPLE – LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP ENVERS SES COLLABORATEURS

#### SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

La prévention des accidents du travail est une composante majeure de la politique RSE du Groupe DELTA PLUS.

Elle répond à la volonté de maîtriser les risques humains sur la santé des salariés et leur intégrité physique, elle minimise le risque financier réglementaire (suivant la législation du pays), elle cadre le risque pénal en France notamment au travers de l'évaluation des risques, elle prémunit contre le risque opérationnel de manque de personnel formé lors d'arrêts de travail.

L'opportunité que nous avons choisie d'exploiter est de prendre la législation française comme référence (le Code du Travail français est un des environnements réglementaires les plus sévères) pour définir un processus exigeant à appliquer au Groupe en totalité.

#### **LA POLITIQUE : Faire de la maîtrise des accidents du travail une composante essentielle du bien-être au travail et pour cela viser d'ici 2023 le zéro accident**

DELTA PLUS cherche à satisfaire à minima aux exigences réglementaires des pays dans lesquels elle s'est implantée et veut conduire au-delà de l'aspect réglementaire, un état des lieux mensuel de l'accidentalité du Groupe, une surveillance des ratios de performance sur des objectifs définis et attendus, un pilotage central de la politique de prévention locale.

Le suivi de cette politique est confié au département Ressources Humaines (RH) du Groupe et implique suivant le type de filiale le département RH de la filiale et les managers opérationnels.

Chaque mois, les résultats sécurité sont présentés et commentés en Comité de Direction, au siège social.

Un groupe de travail constitué d'un membre du Comité de Direction, du responsable du développement RH, du juriste en droit social, travaille sur la construction du pilotage de la Santé et Sécurité au Travail au travers d'un processus complet de gestion de la santé et sécurité, sur la base des exigences réglementaires françaises pour donner un cadre ambitieux à la politique du Groupe, notamment en matière de prévention. Le pilotage doit permettre de déployer des actions concrètes lorsque les résultats d'une filiale ne sont pas dans les objectifs.

La DRH du Groupe qui mène cette démarche de déploiement, a créé un outil de communication

interne, une plateforme de partage d'information appelée HR Community qui a permis de structurer les remontées de données permettant de construire les KPIs et les descentes d'information permettant aux filiales de construire des informations pertinentes et homogènes.

Les engagements de la Direction se sont matérialisés par le partage mensuel systématique des 2 KPI dont la surveillance en Comité de Direction a permis de dresser un état des lieux pertinent par filiale et d'augmenter la conscience de tous vis-à-vis de ce thème.

#### **Impact de la Covid-19**

En France, l'impact de la crise sanitaire de la Covid-19 s'est traduit, en 2021 par un retour à une activité normale, à l'aune de 2020 et ainsi une recrudescence des accidents de travail.

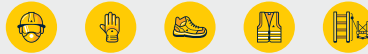
#### **Les Actions Concrètes**

- En 2021, afin de travailler au mieux sur la réduction du taux de fréquence et du taux de gravité, notamment sur les filiales pour lesquelles les taux ont dérivé négativement, un suivi des mesures mises en place a été effectué. Cela a permis de fiabiliser la qualité de la saisie des données ainsi que le détail des accidents pour un meilleur traitement préventif de la problématique initiale.
- Nous avons finalisé la procédure Groupe à déployer sur les différentes filiales en appliquant à minima les obligations locales et en intégrant nos standards.
- Suivi des actions correctives menées par les filiales qui présentent une dérive des taux de fréquences et de gravité.

Suivant les taux et si ces derniers montraient un niveau au-dessous des attentes, alors, il a été demandé aux filiales un éclairage sur les causes et sur le plan d'action mis en œuvre.

En parallèle, le groupe de travail RSE a travaillé à l'élaboration d'une procédure explicitant l'organisation, les rôles, les outils, les mesures et les attendus d'une bonne politique de prévention des risques permettant de construire des conditions de travail adéquates à la sécurité et à la santé. Ce groupe construit un processus complet qui indique, quels sont les rôles et responsabilités obligatoires, comment établir l'évaluation des risques dans une filiale, quels sont les outils nécessaires, comment les utiliser (fiches de poste, analyse des causes...) et comment devrait se faire le pilotage des actions curatives, correctives et préventives. Ce processus complet devra être passé en revue lors d'une application complète sur le périmètre français et pourra ensuite être partagé avec les filiales qui en auraient besoin à cause de leurs résultats en deçà des attendus.





Pour piloter la politique, le Comité de Direction dispose de tableaux de bord permettant de surveiller si les 2 KPI sont sur l'objectif. S'ils ne le sont pas, la raison de la dérive est identifiée et mise en avant par filiale ou par nature d'accident. Les performances attendues ont été calquées à la recommandation générale française qui préconise un TF < 8 et un TG < 1.

Pour rappel :

TAUX DE FRÉQUENCE : Nombre d'accidents du travail pour 1.000.000 heures travaillées.

TAUX DE GRAVITÉ SPÉCIFIQUE : Nombre de jours d'arrêt de travail sur le périmètre de l'année concernée, pour 1 000 h travaillées.

Pour affiner les analyses, les indicateurs font un focus particulier sur les filiales dites de production (c'est-à-dire qui comportent au moins un site de production) car les accidents se concentrent sur ces filiales.

## Les Indicateurs d'État

EFFECTIFS ET ACCIDENTS DU TRAVAIL	2018	2019	2020	2021
<b>EFFECTIFS MOYENS DU GROUPE</b>				
PERMANENTS	1 921	1 968	2 053	2 596
INTERIMAIRES (ETP)	533	497	506	527
<b>TOTAL</b>	<b>2 454</b>	<b>2 465</b>	<b>2 559</b>	<b>3 123</b>
NOMBRE D'HEURES TRAVAILLÉES	5 190 250	5 279 013	5 418 152	6 201 023
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL (*)</b>				
NOMBRE (*)	64	48	43	40
JOURS D'ARRÊT	718	863	417	807

(\*) Selon définition française pour le calcul du taux de fréquence et de gravité. Sont comptabilisés, pour les indicateurs de fréquence et de gravité, les accidents ayant provoqué au minimum 1 jour d'arrêt de travail.

De façon générale, les filiales de production concentrent 81 % des effectifs Équivalent Temps

Plein (ETP) permanents et intérimaires et 98 % des accidents en 2021.

REPRÉSENTATIVITÉ ACCIDENTS DU TRAVAIL SELON LA POPULATION	2018	2019	2020	2021
<b>EFFECTIFS MOYENS DU GROUPE</b>				
POPULATION DE PRODUCTION	2 113	1 940	1 908	2 537
POPULATION AUTRE	340	525	651	586
<b>TOTAL</b>	<b>2 453</b>	<b>2 465</b>	<b>2 559</b>	<b>3 123</b>
% POPULATION DE PRODUCTION	86 %	79 %	75 %	81 %
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL EN NOMBRE (*)</b>				
POPULATION DE PRODUCTION	61	46	38	39
POPULATION AUTRE	3	2	5	1
<b>TOTAL</b>	<b>64</b>	<b>48</b>	<b>43</b>	<b>40</b>
% POPULATION DE PRODUCTION	95 %	96 %	88 %	98 %

(\*) Selon définition française pour le calcul du Taux de fréquence et de gravité.

L'attention est donc naturellement portée sur les filiales de production dans les KPI individuels, les autres filiales sont suivies collectivement.

## Les KPIs individuels : Taux de fréquence et Taux de Gravité

TF & TG FILIALES : KPI'S			2018		2019		2020		2021	
FILIALES	#AT	% ETP mondiaux	TF < 8	TG < 1	TF < 8	TG < 1	TF < 8	TG < 1	TF < 8	TG < 1
ARGENTINE	4	5 %	75	0,49	47	0,70	29	0,20	12	0,07
DP SYSTEMS	15	5 %	38	0,54	30	0,47	17	0,31	65	2,29
BRÉSIL	5	13 %	10	0,15	16	0,08	14	0,15	7	0,13
FRANCE	1	0 %	19	0,27	6	0,04	3	0,11	3	0,03
CHINE	10	24 %	8	0,15	8	0,19	13	0,12	7	0,05
AUTRES FILIALES	1	22 %	4	0,03	2	0,02	0	0,00	1	0,09
AUTRES PRODUCTIONS	4	31 %	1,0	0,01	3	0,13	8	0,03	2	0,02
<b>TOTAL GROUPE</b>	<b>40</b>	<b>100 %</b>	<b>12</b>	<b>0,14</b>	<b>9</b>	<b>0,16</b>	<b>8</b>	<b>0,08</b>	<b>6</b>	<b>0,13</b>

Dû à l'impact de la Covid-19 sur l'activité 2020, il est d'avantage pertinent dans cette configuration de comparer les années d'activités 2019 et 2021, afin d'observer des contextes d'activité similaires.

Globalement, l'évolution entre 2019 et 2021 est favorable,

- La fréquence des accidents a sensiblement diminué pour passer sous l'objectif fixé (8) ;
- La gravité s'est quant à elle véritablement améliorée puisqu'au global nous sommes passés d'un taux de gravité de 0,16 à 0,13.

En 2021, 40 accidents (selon la définition du Code du Travail français) ont été constatés dans tout le Groupe contre 48 en 2019. De même que sur une année en période COVID, le nombre d'accidents s'est également amélioré (40 en 2021 vs 43 en 2020).

L'Argentine est en forte baisse puisque la filiale a un taux de fréquence de 12 en 2021 contre 47 en 2019, mais reste au-dessus du seuil de l'objectif. C'est également le cas pour la Chine et le Brésil qui ont respectivement une diminution de leur taux de fréquence de 1 et de 10 points.

DELTA PLUS SYSTEMS, connaît pour l'année 2021 une hausse significative de son nombre d'accidents et de leur gravité (15 AT pour 531 jours d'arrêts). Cela représente 38 % des accidents de travail au niveau groupe. Cela est dû à une population intérimaire peu sensible à la culture SST du groupe et il est à noter que deux accidents de travail augmentent à eux seuls le nombre de jours d'arrêts.

Nous avons également une baisse significative des accidents (toutes filiales de production confondues) sur le nombre total.

La majorité des accidents de travail concerne à 81 % la main.

Pour les deux filiales au-dessus de l'objectif et détenant un taux de fréquence élevé, un plan d'action a été mis en place visant à prévenir les accidents après investigation des causalités à visée d'un déploiement de mesures correctives, ainsi que des formations régulières du personnel (cela concerne l'Argentine et DELTA PLUS SYSTEMS).

### Conclusion : Objectifs et plan d'action

- Contacter les filiales afin d'identifier les « facteurs risques », comprendre et intervenir sur les points critiques (exemple : formations aux ports des charges lourdes) ;
- Nous souhaitons mettre en place un Groupe de référents locaux dédiés à la sécurité sur chaque filiale pour construire et déployer la politique Groupe sur les accidents. Ces représentants seront intégrés à l'équipe projet ;
- Enfin, nous souhaitons continuer la surveillance des indicateurs auprès de chaque filiale et systématiser le recueil des données et plan d'action à mettre en place.

### FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Les collaborateurs restent la richesse première de l'entreprise DELTA PLUS. Les savoirs et savoir-faire permettent à l'entreprise de continuer sa croissance et de viser des objectifs de développement toujours plus ambitieux.

Un nombre important de départs volontaires des collaborateurs, et de ce fait de leurs connaissances et compétences, constituerait un risque important pour la Société et sa pérennité. L'adaptation constante de ces compétences à l'évolution de l'environnement professionnel et de marché dans lequel nous évoluons est un enjeu majeur également.



Afin de réduire ce risque et de contribuer à l'enrichissement professionnel et personnel des femmes et hommes qui œuvrent quotidiennement pour le Groupe, DELTA PLUS a choisi de mettre l'accent sur une politique de Formation et de Développement internationale.

### LA POLITIQUE : Développer l'adaptation continue de nos équipes par la montée en compétences clés et garantir un accès pour tous à la formation

La Direction de DELTA PLUS met au centre de ses préoccupations l'enrichissement professionnel de ses salariés, et par là-même vise à mettre à leur disposition un panel d'outils de formation et de développement leur permettant de progresser. Plusieurs paramètres contributifs à cette thématique sont suivis tel que l'accès à la formation, l'évaluation des performances et les plans d'actions associés à l'atteinte d'objectifs individuels. En la matière, l'environnement législatif français est très structuré ce qui permet un suivi et une obligation de moyens et de résultats sur le volet du développement des compétences. Cette base législative inspire DELTA PLUS à travers le monde pour la mise en place d'un environnement propice au développement de ses collaborateurs.

L'objectif d'ici 2023, au-delà d'aider au développement des compétences de nos collaborateurs, est de leur garantir, un minimum d'une formation tous les 6 ans, les personnes concernées étant celles évaluées. Cela concerne tout le monde hormis les effectifs production et entrepôt hors Europe qui ont généralement des formations lors de leurs intégrations. Chaque filiale est indépendante sur cette organisation.

Au travers de la mise en place d'orientations stratégiques de formation, de procédures de suivi et d'un cycle annuel d'évaluation, la Direction RH Groupe établit le cadre à respecter par l'ensemble des filiales. Par l'intermédiaire d'un fichier de suivi spécifique RH, les indicateurs sont étudiés par l'équipe RH dédiée (Direction RH et Responsable développement RH) pour chaque pays et donnent lieu le cas échéant à une revue de la procédure ou à un suivi particulier

dans le pays concerné.

La population RH est sensibilisée régulièrement aux nouveautés et aux temps forts « Formation et Développement » par l'intermédiaire de communiqués mails et sur sa plateforme de partage d'information dédiée « HR Community ».

### Impact de la Covid-19

La crise sanitaire de la Covid-19 a entraîné un mode « dégradé » sur certains processus Groupe.

Certaines filiales n'ont pas pu déployer les sessions de formations prévues du fait du contexte sanitaire. Nous avons donc adapté nos outils aux besoins de nos collaborateurs notamment en digitalisant les modules de formation éligibles aux e-learning (produits sur les 5 familles, anti-corruption, langues...) qui a doublé en termes de connexion sur le premier semestre.

### Les Actions Concrètes

- En 2021, nous poursuivons le suivi des orientations des formations sur les filiales ;
- Le suivi du nombre d'heures de formations dispensées au sein du Groupe qui nous permet de nous assurer la continuité de cette pratique importante pour le développement des collaborateurs a été également effectué ;
- En parallèle, nous avons également continué de déployer les revues d'entretien de performance auprès des filiales. Par cet intermédiaire, nous sommes aussi en mesure d'extraire les besoins de formation exprimés par les collaborateurs et de les partager avec les RH locaux, pour permettre une collecte et un arbitrage facilités ;
- En 2021, nous avons continué le déploiement du référentiel métier sur certaines filiales (Inde, Espagne, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, République Tchèque, Croatie).

Cet outil nous permet également d'identifier des passerelles entre les postes et de faciliter la projection sur des mobilités internes.

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT	2018	2019	2020	2021
Heures de formations réalisées dans le Groupe	10 294	13 605	11 126	14 226
Nombre de personnes éligibles aux EAE France	211	224	296	275
% d'entretiens annuels réalisés en France	96 %	97 %	97 %	99 %
Nombre de personnes éligibles aux EAE International	333	399	451	507
% d'entretiens d'évaluation réalisés pour les filiales (hors production et logistique)	75 %	79 %	86 %	81 %

- Nous comptons aujourd'hui 2.596 collaborateurs dans le monde pour un total de 14.226 heures de formations réalisées. Une différence notable si on considère 2020, cet écart s'explique principalement par la reprise des formations mises en stand by en 2020, ainsi qu'à la politique de formation du Groupe ;
- Le cycle d'évaluation a bien été réalisé en France (notamment DP SYSTEMS) et avons une légère baisse des passations à l'international (principalement en Chine), (-5 points).

L'année 2021 a maintenu l'importance de cet outil dans notre système de gestion des collaborateurs. Il aura permis de renforcer les échanges avec le management, l'accompagnement, la fixation des objectifs à venir durant cette période.

## Les KPIs

% DE FORMATIONS EFFECTUÉES (EFFECTIF EAE) : KPI'S	2018	2019	2020	2021
% de collaborateurs évalués ayant reçu au moins une formation dans l'année	25 %	29 %	15 %	40 %
FRANCE : % de collaborateurs évalués ayant reçu au moins une formation dans l'année	57 %	51 %	32 %	51 %
MONDE : % de collaborateurs évalués ayant reçu au moins une formation dans l'année	15 %	16 %	4 %	32 %

### France :

En 2021, on note une augmentation significative du nombre de personnes formées par rapport à 2020 et au contexte de la Covid-19. Une attention a été apportée aux demandes de formations et une partie des formations obligatoires annulées en 2020 a été réalisée en 2021.

### International :

Sur l'année 2021, la situation sanitaire n'a pas permis à toutes les filiales de poursuivre les ambitions initiales en termes de formation. Certains pays ont néanmoins maintenu leurs efforts de formation (Argentine, Brésil, Inde, Ukraine, UK).

## Conclusion : Objectifs et plan d'action

- Nous allons continuer à déployer le référentiel métier sur les filiales qui n'en bénéficient pas encore ;
- Nous allons continuer à être sponsor de notre dispositif interne « Tremplin Delta » ;
- Nous ambitionnons de continuer à promouvoir l'E-learning et motiver également les webinars pour nos collaborateurs ainsi que pour l'externe (France et International) ;
- À travers le monde, poursuivre le partage des formations stratégiques qui découlent des orientations business et les accompagner dans le choix des orientations de formation afin de poursuivre la montée en compétence des collaborateurs et ce sur les mêmes axes que le Groupe ;
- Augmenter le nombre de personnes formées au sein de la population évaluée et nous rapprocher d'un ratio de stagiaire équivalent à la France.

## SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE DES SALARIÉS

Le Groupe DELTA PLUS s'est engagé dans une approche responsable vis-à-vis de ses collaborateurs, il veille à l'accès au droit à la santé pour tous.

Le risque majeur pour un salarié sans protection sociale est de devoir faire face à des dépenses importantes (maladie, maternité), ou à une diminution sensible de ses revenus habituels (chômage, vieillesse).

Ces situations sont susceptibles de mettre en danger la sécurité sociale, financière et économique de l'individu ou de sa famille, provoquant une baisse de ses ressources ou une hausse de ses dépenses.

Ce risque social pourra également affecter l'entreprise. Il est susceptible de mettre en danger sa performance économique et financière en raison d'un absentéisme accru et d'un taux de service dégradé.

Pour l'entreprise, l'absence de protection sociale fait également courir un risque de non compétitivité par rapport à des Sociétés environnantes qui proposent une couverture sociale.

DELTA PLUS et ses collaborateurs sont d'accord pour affirmer que la santé contribue à la performance de l'entreprise.

**LA POLITIQUE : Définir et appliquer des principes communs de couverture sociale chez DELTA PLUS. L'objectif 2023 est de couvrir à 100 % le thème santé, le thème invalidité et un autre thème (à déterminer)**

Le respect des principes fondamentaux énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et des conventions de l'Organisation Internationale du Travail est indiscutable au sein du Groupe. Aucune tolérance n'est admise en la matière vis



à vis des collaborateurs du Groupe (toutes les formes de travail illégal, forcé ou obligatoire, en particulier le travail des enfants, la discrimination en matière d'embauche et d'emploi, et la restriction de la liberté d'association et du droit de négociation collective, l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains). C'est un acquis indiscutable.

La politique du Groupe DELTA PLUS n'est cependant pas de rester sur ses acquis, la Direction a estimé essentiel de promouvoir le droit à la santé pour tous en s'assurant que chaque salarié du Groupe bénéficie d'une protection sociale.

Elle souhaite proposer une solution adaptée à leurs besoins avec un accompagnement et une protection sociale de qualité leur garantissant un accès à la santé, sans sélection, sans discrimination et sans exclusion quels que soient leur âge, leur état de santé ou leur niveau de revenu.

Le suivi de cette politique a été confié à un groupe de travail en interne, composé de deux personnes (Assistante de direction et Responsable comptabilité générale). Ce groupe de travail a déployé une grille d'analyse des différents plans d'avantages sociaux actuellement en place dans les filiales du Groupe.

Cette grille rassemble les 6 thèmes de couverture suivants : frais de santé, prévoyance, invalidité, maternité, retraite et chômage.

Dans un premier temps, la politique du Groupe DELTA PLUS est de s'assurer de la conformité de toutes nos filiales avec les réglementations en vigueur dans chaque pays.

Cette politique vise ensuite à établir un standard interne en matière de santé et de sécurité sociale dans le Groupe.

### Impact de la Covid-19

Dans nos différentes filiales, notre réaction face à la propagation de la pandémie a été de donner la priorité à la santé et à la sécurité de nos salariés.

Ainsi, des mesures de distanciation ont été mises en place sur l'ensemble de nos sites, et l'ensemble des mesures édictées par les autorités locales ont été strictement appliquées.

Nous avons également mis à disposition de nos employés des équipements de protection individuelle partout où cela était nécessaire pour assurer une protection contre le virus.

### Les Actions Concrètes

Le groupe de travail a utilisé comme document de référence pour son analyse la Fiche Cleiss (Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale). Il s'agit d'un établissement public national, notamment chargé d'informer sur la protection sociale dans un contexte de mobilité internationale. Il est placé sous la double tutelle du ministre chargé de la sécurité sociale et du ministre chargé du budget.

Depuis 2019, cette approche a été déployée sur l'ensemble des filiales du Groupe, à savoir 28 pays. Sur ce périmètre, 24 fiches Cleiss sont existantes. Il est à noter que pour certains pays tels que les Émirats Arabes Unis, l'Ukraine, le Costa Rica et le Pérou, cette fiche n'existe pas. Une fiche existe désormais pour la Colombie, ce qui n'était pas le cas l'an dernier.

Le groupe de travail a travaillé en partenariat avec chaque directeur de filiale ou responsable RH afin de compléter les grilles d'analyse. Ces grilles ont fait l'objet d'un contrôle via l'analyse détaillée des fiches Cleiss ou des informations données par les responsables locaux en cas d'absence de ces fiches, afin de s'assurer de la cohérence des informations données.

Il est à noter que les filiales intégrées au Groupe dans le courant de l'année 2021 (ERB Industries aux États-Unis, ALSOLU en France et ARTEX en Allemagne) ne feront partie de l'analyse qu'à compter de 2022.

Enfin, une synthèse a été établie afin d'identifier des indicateurs et leur mise en place.

Les KPI définis sont le taux de conformité à la législation locale et le taux de couverture pour les plans santé (comme en 2019 et 2020) et invalidité (thème choisi comme prioritaire en 2020).

Depuis 2020, un KPI permet de suivre le pourcentage de filiales et des effectifs couverts sur chacun des 6 thèmes concernés.

Le nombre de plans de couverture volontaires mis en place à l'initiative des filiales est également suivi par le groupe de travail.

### Les Indicateurs d'état

NOMBRE DE PAYS, NOMBRE DE FICHES CLEISS, EFFECTIF ET NOMBRE DE THÈMES	2020	2021
Nombre de pays analysés	28	28
Nombre de fiches CLEISS	23	24
Effectif total au 31 décembre	2 075	2 596
Nombre de thèmes analysés	6	6

## Les KPI

TAUX DE CONFORMITÉ À LA LÉGISLATION LOCALE SUR LES 6 THÈMES	2020	2021
% des effectifs	100 %	100 %
% du nombre de filiales	100 %	100 %

TAUX DE COUVERTURE À UN PLAN SANTÉ ET À UN PLAN INVALIDITÉ	2020	2021
% des effectifs	100 %	100 %
% du nombre de filiales	100 %	100 %

TAUX DE COUVERTURE SUR LES 6 THÈMES DU PÉRIMÈTRE SANTÉ & PROTECTION SOCIALE	SANTÉ	INVALIDITÉ	MATERNITÉ	PRÉVOYANCE	RETRAITE	CHÔMAGE
% des effectifs	100 %	100 %	99 %	75 %	96 %	90 %
% du nombre de filiales	100 %	100 %	97 %	94 %	94 %	90 %

Ces indicateurs montrent une amélioration des taux de couverture par rapport à 2020 sur le thème de la prévoyance (94 % des filiales couvertes contre 90 % et 75 % des effectifs couverts contre 66 %) en raison du fait que les dernières filiales intégrées dans le Groupe, notamment en Italie, couvrent l'ensemble de leurs salariés contre ces risques. Sur les 5 autres indicateurs, les résultats de 2021 sont stables par rapport à 2020.

### Conclusion : Objectifs et plan d'action

- Nous nous fixons comme objectif de maintenir en 2022 un taux de conformité à la législation locale de 100 % pour l'ensemble de nos filiales et de leurs effectifs, en intégrant les filiales acquises en 2021 (ERB Industries, ALSOLU et ARTEX) ;
- Nous avons également comme objectif pour 2022 de maintenir un taux de couverture à 100 % pour les thèmes Santé et Incapacité, et ce pour l'ensemble de nos filiales et de leurs effectifs ;
- Nous nous fixons enfin comme objectif de travailler en 2022 sur la couverture complète à 100 % d'un troisième thème en plus de ceux de la Santé et de l'Invalidité ;
- Pour ce faire, nous allons travailler avec les filiales n'étant pas couvertes, notamment sur le thème de la Maternité afin d'étudier la possibilité de mettre en place le cas échéant de nouveaux outils de couverture. L'objectif est de couvrir dans l'année à venir 100 % de nos filiales et de nos effectifs sur un troisième thème.

### GESTION DU TEMPS DE PRÉSENCE ET DE NOS RESSOURCES

Le bien-être au travail représente un enjeu fort pour notre Direction dans la mesure où nous sommes convaincus que l'épanouissement des collaborateurs

constitue un levier indiscutable de leur performance, de leur engagement et donc de leur contribution à la croissance de l'entreprise.

L'absentéisme est pour nous un baromètre fiable de la mesure de ce bien-être et de cet engagement. Des absences répétées et nombreuses de nos collaborateurs représentent un risque important pour la préservation des performances collectives, de l'organisation du travail des différents services, ou encore du maintien d'une relation clients/fournisseurs de qualité.

La mise en place progressive d'une organisation RH locale mature nous permet aujourd'hui d'envisager un suivi plus précis des populations, une analyse plus fine sur ces thématiques.

### LA POLITIQUE : Utiliser l'absentéisme et le turnover comme baromètres d'engagement des salariés au travail pour surveiller et agir si besoin

La Direction RH a mis en place une organisation visant à surveiller et mesurer l'absentéisme lié aux arrêts maladie de nos populations à travers le monde.

La Direction RH Groupe établit le cadre à respecter par l'ensemble des filiales et définit les seuils d'alerte et des objectifs à atteindre. Par le biais du fichier de suivi spécifique RH, les données détaillées et documentées sont étudiées pour chaque filiale. Si nécessaire, en cas de dérive, un suivi particulier est organisé dans le pays concerné.

### Impact de la Covid-19

L'impact de la crise sanitaire s'est répercuté plus ou moins fortement sur l'activité des marchés.

A contrario, certains pays ont été favorablement impactés par cette crise sanitaire et ont dû augmenter leurs effectifs pour pallier les besoins de production.



## Les Actions Concrètes

En capitalisant sur le suivi déjà existant, le Groupe a décidé d'étudier plus en profondeur les caractéristiques de l'absentéisme maladie en fonction des conditions de travail.

- En 2021, nous poursuivons le suivi des indicateurs absentéismes en distinguant les populations travaillant en office, entrepôts et sur les sites de production. L'objectif de l'entreprise est de maintenir le taux d'absentéisme à moins de 3 % pour l'ensemble des populations ;

- Pour la France, afin de fiabiliser la nature des données d'absentéisme filiales, nous avons mis en place un suivi détaillant les absences à la personne ;
- En France, pour le siège et les filiales, nous effectuons un suivi individuel renforcé, afin de connaître et de comprendre les motifs des absences répétées ou de longues durées, afin d'accompagner les collaborateurs si nécessaire.

## Les Indicateurs d'État

MOUVEMENT DE PERSONNEL	2018	2019	2020	2021
Effectif Groupe (hors rachats et cession)	1 921	2 019	2 053	2 596
Entrées de collaborateurs sur l'année (hors rachats et cession)	847	699	720	869
Sorties de collaborateurs sur l'année (hors rachats et cession)	785	730	551	823

En perpétuelle croissance, nous avons, cette année, fait l'acquisition de nouvelles filiales : ARTEX et ALSOLU. On constate un nombre d'entrées de collaborateurs plus important que sur 2020 (869 vs 720) principalement porté par WHITE LAKE.

Le turnover global, bien que supérieur à l'objectif groupe (<15 %) n'est pas pour autant synonyme d'effets et conséquences uniquement négatifs.

En effet, une conjoncture plus favorable, une forte croissance structurelle, ont contribué à des besoins de production croissants et ainsi à une évolution de nos ressources humaines.

## Les KPIs

ABSENTEISME ET TURNOVER : KPI'S	2018		2019		2020		2021	
Objectifs	Abs < 3 %	Turnover < 15 %	Abs < 3 %	Turnover < 15 %	Abs < 3 %	Turnover < 15 %	Abs < 3 %	Turnover < 15 %
Absentéisme « Office »	-	-	1.34 %		1.17 %		1.02 %	
Absentéisme Production et Entrepôt	-	-	1.70 %		1.97 %		1.25 %	
Absentéisme Total	1.54 %		1.56 %		1.68 %		1.18 %	
Turnover Groupe (hors rachat et cession)		43 %		36.40 %		33.36 %		33.18 %

- Pour l'année 2021, nous relevons un taux d'absentéisme maladie « Office » de 1.02 % et de 1.25 % pour les populations travaillant en entrepôts ou en production, il s'agit d'une évolution favorable sur les deux populations.

Cette année le taux d'absentéisme est principalement porté par la France, l'Italie, les Pays-Bas, et la Belgique qui ont été impactées principalement par les arrêts maladie.

- De manière générale et malgré la crise sanitaire, nous constatons un taux d'absentéisme maladie relativement faible et en baisse au regard de l'année précédente (1.18 % vs 1,68 %).

En ce qui concerne le turnover, nous atteignons 33,18 % cette année. Les taux de turnover les plus significatifs concernent :

- la Chine (53.22 %) qui a un turnover important en particulier sur les effectifs de production ;
- le Brésil WHITE LAKE (42.6 %), qui a recruté de manière importante suite à une augmentation des besoins en production durant la période COVID étant fabricant de masques. Malgré cela nous constatons une baisse de 30 points par rapport à 2020.

L'impact est majoritairement lié à l'activité des filiales, en effet, la population de certains pays de nos filiales de production est plus volatile.

La culture des populations de certaines de nos filiales de production (Amérique du Sud, Chine) impacte également notre Turn over, à l'aune de l'attachement culturel ou non à l'entreprise.

### Conclusion : Objectifs et plan d'action

- Sur 2021, nous poursuivons notre volonté de suivre le niveau de l'absentéisme qui ne doit pas dépasser 3 % sur 6 mois consécutifs au sein d'une filiale. Au-delà de ce niveau, une analyse plus poussée et un plan d'action sont demandés sur la filiale ;
- Fiabiliser la saisie de la donnée afin de réduire le biais de comptabilisation ;
- Enfin, d'ici 2023, une analyse plus détaillée du motif des départs des collaborateurs va être généralisée à l'ensemble des filiales, avec un focus sur les individus considérés comme « performants » sur la base des résultats des évaluations annuelles.



### PLANET - LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUPE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe DELTA PLUS a choisi en 2017 d'acquiescer la certification ISO 14001 pour 2 sites majeurs, le site chinois et le site français d'Apt qui exploitent les sites logistiques et de production DELTA PLUS les plus importants du Groupe.

Le certificat ISO 14001 a été obtenu en Chine en 2017 et a été validé en 2020 pour la France selon un processus de validation en 3 étapes (2018/2020).

La Société DELTA PLUS SYSTEMS, acquise en 2017, possédait déjà le certificat ISO 14001.

La connaissance des exigences de la norme, acquise sur ces périmètres limités, doit nous amener à construire des processus, procédures et indicateurs de performance qui démontrent la volonté de diminuer l'impact environnemental de nos activités.

Quatre axes de travail ont été déterminés suite à l'analyse d'impact environnemental de notre métier et ont été déclinés en quatre projets inscrits dans notre plan d'action RSE : Maîtrise des ressources, Gestion des déchets, Impact sur le changement climatique, Impact environnemental du Cycle de vie produits.

Nous souhaitons étendre ces méthodes dans le cadre de la RSE aux sites pertinents du monde DELTA PLUS.

### MAÎTRISE DES RESSOURCES

Le projet Maîtrise des Ressources recense les ressources impactées par nos activités, les qualifie, les met sous contrôle par des mesures, et cherche à réduire les ratios de consommation dans tous les sites concernés.

Les facteurs de risques principaux de nos sites sont les risques de pollution de l'eau, l'appauvrissement des ressources énergétiques par surconsommation, l'impact sur le changement climatique lié au cycle de vie de ces énergies et le risque de nuisances aux populations locales.

Les conséquences de ces facteurs de risques doivent être prises en considération :

- La pollution de l'eau peut conduire à la disparition d'espèces vivant en milieu aquatique, et peut également avoir des effets toxiques sur la biodiversité et sur la santé humaine ;
- En ce qui concerne l'appauvrissement des ressources énergétiques : l'être humain est confronté au problème d'une consommation toujours plus importante d'énergie. Les ressources s'épuisent progressivement, et nous serons confrontés à l'impossibilité de renouveler ces énergies à l'échelle d'une vie humaine. Il est donc indispensable de se tourner vers des sources d'énergies renouvelables et respectueuses de l'environnement ;





- La fabrication des ressources énergétiques a un impact direct sur le changement climatique : les ressources énergétiques non-renouvelables produisent une quantité importante de polluants tout au long de leur cycle de vie, que ce soit pour leur extraction, leur transport, leur utilisation ou leur évacuation ;
- Les nuisances aux populations locales peuvent être diverses : sonores, olfactives, ou visuelles. Ces types de désagréments doivent être maîtrisés de manière à ce qu'ils n'excèdent pas (par leur nature, leur fréquence, et leur importance) les troubles admissibles de voisinage auxquels on peut s'attendre en zone urbaine. Afin d'éviter toute dégradation des relations avec notre voisinage, ce facteur est pris en considération lorsqu'une évolution du site est planifiée. Les conséquences d'une situation dégradée pourraient s'avérer extrêmement pénalisantes financièrement et/ou juridiquement, et pourraient également limiter notre champ d'action ; il est donc primordial de préserver de bonnes relations avec notre voisinage en tenant compte de leurs attentes.

Depuis 2016, de nombreuses opportunités ont été saisies sur le site d'Apt afin d'accroître notre maîtrise environnementale. Les actions menées concernent l'électricité, l'eau et le papier, identifiés comme seuls impacts significatifs.

Les investissements se sont concentrés essentiellement sur l'optimisation de nos consommations d'électricité et de papier ; compte tenu de l'évolution des technologies. Cela nous a permis de générer des économies d'énergie significatives entre 2016 et 2021.

Les investissements ont consisté à :

- Initier cette démarche en 2010, avec l'installation d'une ferme photovoltaïque, dont la production est vendue en énergie verte ;
- S'associer à un opérateur énergétique en 2018 pour la construction d'ombrières de parking soutenant une centrale photovoltaïque de 1 650 m<sup>2</sup> ;
- Éclairer nos sites français avec des éclairages LED en extérieur comme en intérieur, et à piloter la luminosité artificielle en fonction de la luminosité naturelle pour ne fournir que les compléments indispensables ;
- Piloter tous les équipements consommateurs d'électricité par des sondes appropriées afin d'optimiser leurs consommations ;
- Acheter de l'électricité garantie « 100 % verte » ;
- Renouveler le parc de copieurs pour minimiser les déchets papier au travers du pilotage individuel des impressions.

Suite à la mise en place de ces actions, une surveillance de ces consommations a été mise en place de manière à maintenir une stabilité et éviter toute dérive. Il convient à présent de rechercher et mettre en place de nouvelles actions en fonction des opportunités qui se présentent.

### **LA POLITIQUE : Mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de surveiller, maîtriser et réduire nos consommations d'eau, de papier et d'énergies dans nos usines et plateformes logistiques majeures**

Nos usines et plateformes logistiques majeures réunissent les sites de production et de logistique de la France, de la Chine, de l'Inde, de la Pologne et de DELTA PLUS SYSTEMS en France.

Notre choix s'est porté sur ces sites pour plusieurs raisons :

- Notre site de production et de logistique en Chine, ainsi que DELTA PLUS SYSTEMS et DELTA PLUS France sont certifiés ISO 14001, ce qui implique la mise en place d'une démarche d'amélioration continue visant à limiter leur impact sur l'environnement. De fait, l'intégration de ces sites dans la démarche nous a semblé cohérente ;
- Les sites chinois, indiens, et polonais représentent nos sites majeurs, tant en termes de capacité de production, qu'en termes de capacité de stockage et de flux logistiques. De par leur importance, ces sites apparaissent prioritaires afin de réduire les impacts environnementaux générés par notre activité. Ce sont également ceux qui ont les CA, flux logistique en € ou flux de production en € les plus élevés du groupe.

Ce projet est coaché par le Directeur Qualité Environnement et piloté par le Responsable Qualité Environnement avec la collaboration du service exploitation et de nos relais RSE locaux dans chacun des sites identifiés. A l'instar des autres projets environnementaux, le projet Maîtrise des Ressources est basé sur la méthodologie de la certification ISO 9001 et fait partie intégrante de l'organisation établie dans le cadre de notre certification ISO 14001.

Le déploiement de ce projet au périmètre du groupe a été initié en 2020 avec la réalisation de l'inventaire des ressources consommées sur les sites sélectionnés.

### **L'impact de la Covid-19**

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a de nouveau eu en 2021 des conséquences sur le niveau de personnel présent sur les sites français (DELTA PLUS, FROMENT et DELTA PLUS SYSTEMS). Au niveau de la maîtrise des ressources, ces données ont été prises en compte dans le calcul de nos indicateurs de consommation.

## Les Actions Concrètes

- La surveillance des consommations d'électricité, d'eau et de papier reste un axe essentiel de l'exploitation du site d'Apt en France. Elle est pilotée par les services généraux, qui assurent également la maintenance de tous les systèmes ainsi que le pilotage des consommations ;
- Parmi nos actions de diminution de consommation de papier, nous avons poursuivi la dématérialisation documentaire au sein du processus de contrôle qualité à réception en 2021, qui est effective depuis le mois de septembre ;
- La publication de notre catalogue *Safety Book 2021* a vu son volume divisé par 2 par rapport à 2019, grâce aux réductions significatives du nombre de pages et du nombre de catalogues imprimés.
- Dans le cadre du déploiement de la maîtrise des ressources au périmètre du groupe, la collaboration avec nos relais RSE locaux, a permis de mettre en place un système de collecte des données de consommation des ressources identifiées ; afin d'obtenir une vision globale, et fixer des objectifs quantitatifs de consommation ;

- Nous poursuivons les actions du projet écocitoyen dans l'optique de sensibiliser nos équipes et accroître leur collaboration autour de nos thèmes RSE. En 2021, l'effort du groupe projet s'est concentré sur la gestion des déchets de bureaux. Ainsi, nous avons mis en place des affichages simples et intuitifs, et partagé avec tous nos collaborateurs le cycle de vie de nos déchets une fois le tri effectué (stylos, cartouches d'impression, masques, piles...). Ce projet écocitoyen comprend également différents sujets qui sont en attente de déploiement (tasses vs gobelets ; implantation de ruches, covoiturage, etc.).

## Les Indicateurs d'État

### Consommation d'électricité au périmètre Apt :

Notre consommation nette d'électricité (consommation réelle retraitée de la production d'électricité générée par nos fermes photovoltaïques sur le site) représente en 2021 une réduction de consommation de 73 % par rapport à la consommation nette de 2016.

CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ FRANCE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>ÉLECTRICITÉ</b>						
Consommation (kWh)	942 052	701 676	636 692	644 520	595 216	626 373
Ratio kWh/m <sup>2</sup> /mois	3,9	3,0	2,7	2,7	2,5	2,6
Part verte	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
<b>PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE</b>						
Ferme solaire (kWh)	36 498	40 009	36 756	37 273	35 971	33 840
Ombrières (kWh)			257 250	343 000	343 000	343 000
<b>CONSOMMATION NETTE (KWH)</b>	905 554	661 667	342 686	264 247	216 245	249 533
Réduction de la consommation nette versus 2016		-27 %	-62 %	-71 %	-76 %	-73 %

En 2021, nous observons une légère augmentation de notre consommation d'électricité par rapport à l'année précédente, qui s'explique par un télétravail

de moindre ampleur par rapport aux 2 confinements intervenus en 2020.



### Consommation d'eau au périmètre Apt :

En 2021, nous avons réduit notre consommation d'eau de rivière, qui sert essentiellement à l'arrosage des espaces verts. Ces consommations sont surveillées et maîtrisées, les fluctuations d'une année à l'autre varient en fonction des conditions climatiques.

Notre consommation d'eau de ville a diminué. Ceci peut se justifier par la mise en place du télétravail et à la reprise des déplacements, qui a réduit l'effectif moyen présent sur le site.

CONSOMMATION D'EAU FRANCE	2017	2018	2019	2020	2021
<b>EAU</b>					
Consommation eau ville (m³)	1 093	1 131	798	858	799
Ratio consommation m³ par personne	6,6	7,0	4,6	4,9	4,4
Consommation eau du sprinkler (m³)	705	324	292	241	680
Consommation eau de rivière (m³)	2 587	2 737	3 582	2 626	2 446

### Consommation de papier au périmètre Apt :

En ce qui concerne la consommation de papier, le succès de la dématérialisation du processus Approvisionnement se confirme, puisque la consommation de papier du processus a diminué de 88 % par rapport à 2019. En septembre, nous avons mis en place cette dématérialisation sur notre processus de contrôle qualité à réception : sur les 3 derniers mois de l'année, la consommation de papier a été réduite de 80 %. L'année 2022 nous permettra de voir si cette tendance se confirme sur une année complète.

La publication de notre catalogue tous les 2 ans, fait partie de nos actions de diminution de consommation de papier. En 2021, notre catalogue a enregistré une réduction de la consommation de papier de plus de 40 % par rapport au catalogue précédent, ce qui a divisé par 2 le volume total par rapport à 2019.

CONSOMMATION DE PAPIER FRANCE	2017	2018	2019	2020	2021
<b>GESTION DES IMPRESSIONS</b>					
Consommation de papier lié aux imprimantes (kg)	3 775	3 193	3 113	3 193	3 577
Ratio kg/pers	23	20	18	18	20
<b>DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS</b>					
Consommation de papier du processus approvisionnement dématérialisé (kg)			138	25	17
Réduction de la consommation vs. 2019				-82 %	-88 %
Consommation de papier du processus contrôle à réception dématérialisé (kg)			27	28	17
Réduction de la consommation mensuelle avant vs. après démat					-80 %
<b>CATALOGUES SAFETY BOOK</b>					
Poids total des catalogues (kg)	151 964		107 824		63 250
Réduction du poids catalogue vs. 2015	-9 %		-35 %		-62 %

**Consommation d'électricité, d'eau et de papier dans nos usines et plateformes logistiques majeures :**

Dans le cadre de l'élargissement du périmètre, nous avons collecté les données de consommations d'électricité, d'eau et de papier sur ces différents sites. Ceci nous a permis d'obtenir une cartographie globale de nos consommations sur les ressources identifiées.

**Électricité :**

Nous avons mis en place un ratio de consommation d'électricité au m<sup>2</sup> pour les locaux dont les sources de consommation ne sont pas générées par une activité industrielle. Pour nos sites de production, nous avons indiqué la part que représente la consommation d'électricité liée à la production. Cela nous permet d'avoir une meilleure visibilité sur nos postes de consommation, dans le but de mettre en place des plans d'action adéquats par la suite.

<b>CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ (filiales pertinentes Groupe)</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>DELTA PLUS APT (kWh)</b>	<b>636 691</b>	<b>644 520</b>	<b>595 216</b>	<b>626 373</b>
Ratio kWh/m <sup>2</sup> /mois	2,7	2,7	2,5	2,6
PART PRODUCTION (kWh)	40 797	39 120	29 760	37 354
PART PRODUCTION (en %)	6 %	6 %	5 %	6 %
<b>DELTA PLUS SYSTEMS (kWh)</b>	<b>131 888</b>	<b>150 041</b>	<b>130 443</b>	<b>150 076</b>
Ratio kWh/m <sup>2</sup> /mois	3,2	3,6	3,2	3,6
<b>DELTA PLUS CHINE (kWh)</b>	<b>3 876 770</b>	<b>4 179 770</b>	<b>3 767 040</b>	<b>4 870 700</b>
K€ de CA usine	23 652	21 639	24 308	32 430
Ratio kWh/K€ de CA Usine	164	193	155	150
PART PRODUCTION (kWh)	3 582 810	3 891 990	3 508 978	4 560 577
PART PRODUCTION (en %)	92 %	93 %	93 %	94 %
<b>DELTA PLUS INDE (kWh)</b>	<b>1 301 402</b>	<b>1 448 853</b>	<b>1 254 192</b>	<b>1 512 696</b>
K€ de CA usine	9 106	9 273	7 446	10 277
Ratio kWh/K€ de CA Usine	143	156	168	147
PART PRODUCTION (kWh)	1 100 131	1 108 313	902 672	1 097 626
PART PRODUCTION (en %)	85 %	76 %	72 %	73 %
<b>DELTA PLUS POLOGNE (kWh)</b>	<b>209 157</b>	<b>192 411</b>	<b>207 034</b>	<b>213 134</b>
Ratio kWh/m <sup>2</sup> /mois	1,8	1,7	1,8	1,8
<b>TOTAL FILIALES DU PÉRIMÈTRE (kWh)</b>	<b>6 155 908</b>	<b>6 615 595</b>	<b>5 953 925</b>	<b>7 372 979</b>

**Eau :**

En ce qui concerne la ressource eau au périmètre de nos usines et sites logistiques majeurs, nous avons recensé les consommations en identifiant la quantité utilisée par le personnel et la quantité utilisée

spécifiquement pour la production. Il en ressort que seule notre usine chinoise est amenée à utiliser de l'eau pour sa production, celle-ci représente près de la moitié de sa consommation.

<b>CONSOMMATION D'EAU (filiales pertinentes Groupe)</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>DELTA PLUS APT (m<sup>3</sup>)</b>	<b>1 131</b>	<b>798</b>	<b>858</b>	<b>799</b>
Ratio m <sup>3</sup> /personne présente sur site	7,0	4,6	4,9	4,4
<b>DELTA PLUS SYSTEMS (m<sup>3</sup>)</b>	<b>247</b>	<b>410</b>	<b>356</b>	<b>605</b>
Ratio m <sup>3</sup> /personne présente sur site	2,8	3,4	3,3	7,6
<b>DELTA PLUS CHINE (m<sup>3</sup>)</b>	<b>17 097</b>	<b>16 482</b>	<b>18 455</b>	<b>15 067</b>
Liée à la production (m <sup>3</sup> )				7 070
Part liée à la production				47 %
<b>DELTA PLUS INDE (m<sup>3</sup>)</b>	<b>18 000</b>	<b>18 000</b>	<b>18 000</b>	<b>15 150</b>
Ratio m <sup>3</sup> /personne présente sur site	35	35	35	29
<b>DELTA PLUS POLOGNE (m<sup>3</sup>)</b>	<b>740</b>	<b>1 144</b>	<b>1 068</b>	<b>845</b>
Ratio m <sup>3</sup> /personne présente sur site	20	30	30	21
<b>TOTAL FILIALES DU PÉRIMÈTRE (m<sup>3</sup>)</b>	<b>37 215</b>	<b>36 834</b>	<b>38 737</b>	<b>32 466</b>



## Papier :

En 2021, nous avons recensé nos consommations de papier dans nos usines et plateformes logistiques majeures ; toutefois, la surveillance de ces consommations n'ayant pas été suivie auparavant, nous n'avons pas d'historique sur les consommations.

Cela ne rend pas pertinent la mise en place d'objectifs quantitatifs. L'année 2022 nous permettra d'obtenir davantage de données et de recul sur nos consommations de papier.

CONSUMMATION DE PAPIER (filiales pertinentes Groupe)	2018	2019	2020	2021
<b>DELTA PLUS APT (kg)</b>	<b>3 193</b>	<b>3 113</b>	<b>3 193</b>	<b>3 577</b>
Ratio kg/pers	20	18	18	20
<b>DELTA PLUS SYSTEMS (kg)</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>1 288</b>
Ratio kg/pers				16
<b>DELTA PLUS CHINE (kg)</b>	<b>2 790</b>	<b>2 767</b>	<b>2 529</b>	<b>2 194</b>
Ratio à déterminer				
<b>DELTA PLUS INDE (kg)</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>421</b>
Ratio à déterminer				
<b>DELTA PLUS POLOGNE (kg)</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>850</b>
Ratio kg/pers				21
<b>TOTAL FILIALES DU PÉRIMÈTRE (kg)</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>8 330</b>

## Les KPIs

La recherche de performance s'est orientée, en 2021, sur la ressource papier principalement : avec la publication de notre catalogue et la dématérialisation des processus approvisionnement et contrôle à réception au périmètre d'Apt. Au

périmètre de nos usines et plateformes logistiques majeures, nous nous sommes concentrés sur le déploiement du projet, notamment sur la mise en place d'un processus de collecte des données.

## Périmètre Apt :

RATIOS DE CONSOMMATION DES RESSOURCES FRANCE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>ÉLECTRICITÉ</b>						
Ratio kWh/m <sup>2</sup> /mois	3,9	3,0	2,7	2,7	2,5	2,6
<b>EAU DE VILLE</b>						
Ratio m <sup>3</sup> par personne		6,6	7,0	4,6	4,9	4,4
<b>EAU DE RIVIÈRE</b>						
Consommation en m <sup>3</sup>		2 587	2 737	3 582	2 626	2 446
<b>PAPIER : GESTION DES IMPRESSIONS</b>						
Impressions papiers par personne (kg)		23	20	18	18	20
<b>PAPIER : CATALOGUE SAFETY BOOK</b>						
Réduction du poids catalogue vs. 2015		-9 %		-35 %		-62 %
<b>PAPIER : DÉMATÉRIALISATION DES PROCESSUS</b>						
Réduction de la consommation Appro vs. 2019					-82 %	-88 %
Réduction de la consommation Contrôle Qualité mensuelle vs. après démat						-80 %

- En ce qui concerne notre consommation d'électricité, nous avons fixé notre objectif 2021 à 2,7 kWh/m<sup>2</sup> ; objectif atteint avec un ratio de 2,6 kWh/m<sup>2</sup> ;
- L'objectif 2021 de consommation d'eau de ville était de 4,6 m<sup>3</sup> par personne ; objectif atteint avec 4,4 m<sup>3</sup> par personne ;

- Concernant notre consommation d'eau de rivière, nous avons pour objectif de maintenir notre consommation sous la barre des 2 700 m<sup>3</sup>, objectif atteint avec une consommation de 2 446 m<sup>3</sup>.

## Périmètre usines et plateformes logistiques majeures :

CONSOMMATION GROUPE	2018	2019	2020	2021
<b>ÉLECTRICITÉ (kWh)</b>	<b>6 155 908</b>	<b>6 615 595</b>	<b>5 953 925</b>	<b>7 372 979</b>
Part liée à la production	76 %	76 %	74 %	77 %
<b>EAU (m³)</b>	<b>37 215</b>	<b>36 834</b>	<b>38 737</b>	<b>32 466</b>
Part liée à la production				22 %
<b>PAPIER (kg)</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>/</b>	<b>8 330</b>

Cette année 2021 nous a permis de consolider pour la première fois les données de nos consommations de ressources principales au périmètre de nos usines et plateformes logistiques majeures.

### Conclusion : Objectifs et plan d'action

L'expérience vécue en 2020, avec l'évènement exceptionnel de la crise sanitaire nous a conduit à fixer nos objectifs 2021 sur la base de nos résultats 2019. En 2021, le contexte est toujours marqué par la crise sanitaire, et tend à se prolonger sur l'année 2022. Pour cette raison, nous souhaitons reconduire nos objectifs 2022 sur la base de nos résultats 2021.

Au périmètre de notre site d'Apt, nous souhaitons maintenir notre consommation d'électricité à 2,6 kWh/m² sur l'année 2022, grâce aux surveillances régulières mises en place.

Au niveau de notre consommation d'eau, nous nous fixons un objectif de 4,5 m³ par personne, prenant en compte la réduction de l'effectif moyen présent sur

site avec la mise en place du télétravail, et l'augmentation du personnel avec une cadence de recrutements régulière. L'objectif de consommation d'eau de rivière doit être maintenu autour de 2 500 m³ par an, à conditions climatiques équivalentes.

En ce qui concerne la ressource papier, suite à la mise en place de la dématérialisation du contrôle qualité à réception, le projet va être déployé sur toutes les plateformes du groupe. En parallèle, la dématérialisation va être développée sur de nouveaux processus en 2022, une réflexion est en cours quant au processus qui sera prioritaire pour le prochain déploiement.

Au périmètre du groupe, suite à l'identification des ressources, et à la mise en place du processus de récolte des données ; nous avons souhaité initier la mise en place d'objectifs quantifiés sur 2022. Cela nous permet en parallèle d'entamer une réflexion avec nos interlocuteurs locaux, sur les plans d'action possibles afin de réduire notre impact environnemental.

OBJECTIFS 2022	ÉLECTRICITÉ	EAU	PAPIER
DELTA PLUS APT	2,6 kWh/m²/mois	4,5m³/pers	20 kg/pers
DELTA PLUS SYSTEMS	3,5 kWh/m²/mois	3,3m³/pers	16kg/pers
DELTA PLUS CHINE	150 kWh /k€ CA	à définir	à définir
DELTA PLUS INDE	150 kWh /k€ CA	30m³/pers	à définir
DELTA PLUS POLOGNE	1,8 kWh/m²/mois	21m³/pers	21 kg/pers

Les objectifs de consommation « eau » et « papier » pour l'Inde et la Chine seront fixés en 2022 car l'usage qui est fait de ces ressources est différent des autres sites, notamment dans le cadre d'une consommation dans le processus de production.

### GESTION DES DÉCHETS

La gestion des déchets est un projet ISO 14001 du site d'Apt qui rentre dans le cadre de la politique RSE du Groupe DELTA PLUS.

Ce projet est le reflet de la volonté de maîtriser et limiter les risques environnementaux liés aux déchets générés par le site d'Apt, dans un premier temps puis à horizon 2023 sur le périmètre RSE.

Ce projet consiste à inventorier les types de déchets générés par les principaux sites industriels de DELTA PLUS dits sites pertinents, pour les réduire et/ou les recycler au maximum dans une filière agréée en assurant leur traçabilité.

L'objectif en 2023 est de recycler plus de 80 % de nos déchets et limiter le rejet de nos déchets majeurs sur la totalité du périmètre.

La définition des sites pertinents du groupe est faite dans le paragraphe consacré à la Maîtrise des Ressources.

Les risques identifiés que nous avons souhaité couvrir sont les risques environnementaux de pollution des sols, de l'air et de l'eau et l'appauvrissement de matières par des consommations mal contrôlées mais également le risque financier de sanctions en cas de rejets sauvages.



Les conséquences de ces facteurs de risques sont à prendre en compte :

- La pollution des sols provoque une réaction en chaîne. En effet, cette dernière altère la biodiversité des sols, réduit la matière organique du sol et la capacité des sols à agir comme un filtre. Le sol étant un milieu de l'environnement en lien étroit avec l'eau et l'air, cela provoque un déséquilibre des éléments nutritifs présents dans les sols en contaminant les eaux souterraines et l'eau stockée dans les sols ainsi que le développement de poussières et de vapeurs émises par les sols pollués. Pour la population, les voies d'exposition sont par l'ingestion ou par l'inhalation et peuvent avoir des conséquences dramatiques sur la santé ;
- Un sol dont le taux de matière organique est trop bas s'appauvrit. C'est ce que nous appelons l'appauvrissement de matières. Ceci entraîne une perte de fertilité de la terre, une modification de sa structure et de sa porosité. Ainsi, le sol a une plus grande vulnérabilité à l'érosion et perd son rôle de filtre à effluents et polluants ;
- Un abandon ou un dépôt de déchets sauvages par une entreprise peut également avoir des conséquences financières et judiciaires, puisque ce type d'infraction est passible de deux ans d'emprisonnement et/ou 75 000 euros d'amende, selon l'article L. 541-46 du Code de l'Environnement.

Les opportunités saisies face à l'ensemble de ces risques concernant les différents types de déchets recyclés et donc les partenariats qui ont été mis en place, en conséquence. La gestion des déchets passe également par de la communication interne pour sensibiliser chaque personne et veiller au bon respect du tri des déchets.

**LA POLITIQUE : Maîtriser les quantités, les types et les filières de recyclage de déchets des sites pertinents du Groupe (usines et sites logistiques de taille significative) pour obtenir une cartographie complète des déchets sur ce périmètre, limiter la génération de déchets et favoriser les filières de recyclage**

Dans le cadre de l'obtention du certificat ISO 14001, le projet a commencé sur le périmètre France grâce à un groupe de travail français. Nous nous appuyons sur les méthodes de la certification ISO 14001 française pour mener ce projet à l'échelle mondiale. Le déploiement vers le reste du Groupe passe en premier lieu par les filiales qui sont déjà ISO 14001 pour un déploiement vers les autres sites pertinents par la suite. Une analyse d'impact environnemental doit être réalisée sur les différents sites pour mettre en place les solutions les plus adaptées. Un groupe de travail, avec des interlocuteurs sur les sites concernés, veillera à ce que nous restions en conformité avec les résultats attendus.

Les KPI en vigueur sur le site français pourront être étendus au reste du groupe, sur les mêmes matières ou sur d'autres si besoin, le but étant d'avoir des KPI similaires dans les filiales mais adaptés à chacune d'entre elles.

Le pilotage est à ce jour à périmètre France, fait par une équipe de travail composée de la responsable de production de l'usine d'Apt (en chef de projet) et du responsable opérationnel de la plateforme France. Cette mixité dans les fonctions des différentes personnes de l'équipe permet de faciliter la gestion des déchets sur l'ensemble du site d'Apt.

### L'impact de la Covid-19

En 2021 l'impact de la COVID19 n'a été significatif qu'au niveau des approvisionnements de cartons sur le site logistique où les commandes ont été anticipées en raison d'un appauvrissement des matières premières et de délais d'approvisionnement allongés.

### Les Actions Concrètes

#### – Réorganisation de la gestion des déchets sur le site d'Apt et création de nouveaux partenariats

Suite à l'analyse des types de déchets et à leur quantification, nous avons mis en place des partenariats avec différents prestataires pour chaque type dans la filière de recyclage la plus pertinente.

Nous avons développé en 2019 (Véolia V1, Chimirec, Fert) et en 2020 (le Relais, Véolia V2) des partenariats en fonction des différents types de déchets. En 2021, nous avons réorganisé, avec l'aide de Veolia, le tri de nos déchets. Voici donc les partenariats et l'organisation associée en 2021 :

- Veolia qui assure le recyclage et la valorisation des déchets cartons, plastiques mous (films plastique, supports glacés d'étiquettes, papier bulle), plastiques durs, objets cartonnés, bois ainsi que les déchets résiduels (appelés DR, anciennement DIB) qui représentent tous les déchets non recyclés, non inertes et non dangereux (principalement le feuillard). Concrètement, pour permettre le recyclage de tous ces déchets, en 2021, nous disposons, sur le site d'Apt, de trois bennes à déchets (contre deux en 2020). La première pour les DR, benne de 7 m<sup>3</sup> seulement puisque de plus en plus de déchets sont valorisés, la seconde munie d'un compacteur, dans laquelle sont recyclés les cartons mais aussi les plastiques mous préalablement conditionnés dans des sachets plastiques perforés et la troisième pour le 3 flux (objets cartonnés, plastiques durs et bois), dans une benne de 15 m<sup>3</sup>. La collecte se fait à notre demande, nous essayons de faire une seule collecte pour les trois bennes, mais celles-ci ne se remplissent pas à la même allure ;

- Chimirec qui collecte et traite les déchets chimiques (déchets souillés, liquides et aérosols chimiques). La collecte est effectuée à notre demande, lorsque le fût de déchets souillés est rempli. À ce moment-là, si nous avons des bidons de déchets chimiques ou des aérosols à recycler nous leur donnons en même temps ;
- Fert Démolition qui collecte, recycle et valorise les déchets métalliques (acier, inox, aluminium...). Ces déchets sont disposés dans des bennes par type de métal et nous les livrons à Fert Demolition lorsqu'elles sont remplies, une à deux fois par an ;
- Le Relais, filière offrant un service de collecte des dons, de tri et de recyclage de vêtements (neufs ou usagés), de gants neufs et de chaussures neuves. Ces déchets sont liés à notre activité et sont collectés à la demande au niveau de la plateforme logistique.

Cette analyse nous a permis de créer des points de collecte par filière sur le site d'Apt.

Nous avons créé une organisation entre les bâtiments du site pour nous permettre d'échanger les déchets et de les acheminer vers les différents points de collecte situés sur le site le plus générateur du déchet concerné.

La plateforme logistique devient point de collecte du carton et des plastiques mous, l'unité de production, elle, est point de collecte DR, 3 flux, chimique et métal.

Un travail a ensuite été mené sur le rejet de carton qui est la matière la plus rejetée en tonnage. La création du point de collecte spécifique nous a permis de quantifier ce que nous rejetons en tonne et de nous fixer des objectifs de réduction de rejets.

L'organisation logistique a également été modifiée pour permettre aux préparateurs de commandes de réutiliser un maximum de cartons vides, ouverts pour préparer la vente à l'unité, afin de ne pas les jeter et, par la même occasion, de ne pas utiliser de cartons neufs achetés.

#### – Création d'une sensibilisation « Trions ensemble »

Pour limiter tous les écarts de tri et pour impliquer tous les collaborateurs de DELTA PLUS, une sensibilisation « Trions ensemble » a été créée et diffusée en collaboration avec la chef de projet « Maîtrise des ressources ».

#### – Contrôle des affichages

Un contrôle de tous les affichages a été effectué et des ré-identifications ont été faites au besoin. Aujourd'hui un collaborateur DELTA PLUS sur le site d'Apt a toutes les cartes en mains pour trier les déchets au bon endroit. En cas de doute ou de déchet particulier, les collaborateurs savent qui

contacter (la chef de projet Gestion des déchets ou la chef de projet Maîtrise des ressources).

#### – Formation des collaborateurs

Des formations sur le tri des déchets ont été réalisées auprès des équipes de l'entrepôt logistique et de l'usine d'Apt pour éviter toute confusion.

#### – Évolution du périmètre

Enfin, de sorte à élargir le périmètre dès 2022, une prise de contact et un inventaire des déchets DELTA PLUS Pologne et DELTA PLUS SYSTEMS ont été initiés.

### Les Indicateurs d'État

À ce jour, le projet de gestion des déchets est concentré sur le site d'Apt qui comprend le siège social, la plateforme logistique d'Apt et l'unité de production française d'Apt, soit 40,10 % du périmètre des sites pertinents en flux logistique.

Le périmètre visé à horizon 2023 est défini par les sites qui représentent les gros enjeux de flux logistique et qui peuvent être couverts d'ici 2023. Il s'agit des sites chinois, indiens, polonais et français.

Les indicateurs d'état de ce projet sont les tonnages de déchets rejetés sur l'année par type.

Les déchets rejetés ont diminué pendant 3 ans en passant de 78,6 tonnes en 2018 à 34,1 tonnes en 2020 et ont augmenté cette année en passant à 79,7 tonnes en 2021.

L'augmentation de 45,6 tonnes entre 2020 et 2021 s'explique en partie par les travaux réalisés sur le tri des archives pour 13,05 tonnes, les déchets textiles pour 12,88 tonnes, les déchets métalliques pour 7,04 tonnes, le rejet de déchets des produits non conformes de la logistique pour 7,98 tonnes.

Le DIB de l'an dernier est équivalent à la somme des DR, 3 flux et textiles hors collecte exceptionnelle. Il y a donc une stabilité sur le rejet de ces déchets entre 2020 et 2021, avec une part aujourd'hui valorisée.

La collecte des archives est réalisée par Veolia, cette collecte est nouvelle en 2021 et a été exceptionnellement importante car elle représente plusieurs années d'archives. Dorénavant, ce chiffre devrait diminuer d'années en années, d'autant plus que nous tendons vers la dématérialisation de nos fichiers. La part textile est nouvelle en 2021 avec la création d'un partenariat avec Le Relais avec 11,68 T de textiles collectés suite à une avarie ou une non conformité et 1,20 T de déchets issus de notre activité. L'augmentation du métallique est liée au tri exceptionnel réalisé sur le site d'Apt. Les 7,98 tonnes de notre dépôt de stockage de produits non-conformes sont des déchets non recyclables.





DÉCHETS REJETÉS PAR TYPE	2018 (*)	2019	2020	2021	ÉCART vs 2020
<b>DÉCHETS REJETÉS</b>					
Tonnes de cartons et plastiques mous	53,00	33,30	24,68	29,30	4,62
Tonnes de déchets 3 flux				3,86	3,86
Tonnes d'archives				13,05	13,05
Tonnes de déchets métalliques	2,50	3,10	1,26	8,30	7,04
Tonnes de déchets chimiques	0,08	0,53	0,14	0,29	0,15
Tonnes de déchets textiles				1,20	1,20
Tonnes de déchets textiles W29/avarie				11,68	11,68
Tonnes de cartouches d'impression recyclées	0,02	0,02	0,03	0,02	-0,01
<b>TOTAL DÉCHETS RECYCLÉS</b>	<b>55,6</b>	<b>37,0</b>	<b>26,1</b>	<b>67,7</b>	<b>41,59</b>
Tonnes de DR (anciennement (2021) DIB)	23,00	14,49	8,04	4,06	-3,98
Tonnes de W29 (DR)				7,98	7,98
<b>TOTAL DÉCHETS NON RECYCLÉS</b>	<b>23,0</b>	<b>14,5</b>	<b>8,0</b>	<b>12,0</b>	<b>4,0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>78,6</b>	<b>51,4</b>	<b>34,2</b>	<b>79,7</b>	<b>45,6</b>
<b>TAUX DE RECYCLAGE</b>					
Pourcentage des déchets recyclés	70,74 %	71,83 %	76,46 %	84,90 %	8,44 %
	Objectif annuel >	75 %	75 %	77 %	

(\*) Les chiffres de 2018 ne sont que des estimations car nous n'avions pas de retours quantifiés de la part de la Société avec laquelle nous travaillions à l'époque.

La connaissance exacte des déchets n'a pu être mise en place qu'avec la collaboration de nouveaux prestataires et le tri par filière. C'est la raison pour laquelle l'écart entre 2018 et 2019 est estimatif.

## Les KPIs

Les chiffres de 2018 étant estimatifs, les KPI n'ont été construits que sur les chiffres 2019.

l) Le taux de recyclage de nos déchets : KPI N° 1

TAUX DE RECYCLAGE	2019	2020	2021
Tonnage total de déchets rejetés	51,4	34,2	79,7
Tonnage total de déchets recyclés	37,0	26,1	67,7
<b>KPI N° 1</b>			
% de déchets recyclés	71,8 %	76,5 %	84,9 %
Objectif de % de déchets recyclés	75,0 %	75,0 %	77,0 %

C'est le pourcentage de déchets que nous trions pour nous assurer qu'ils soient recyclés ou revalorisés.

Pour rappel, nous avons atteint 71,8 % en 2019, ce qui était en deçà de notre objectif de 75 % ce qui était expliqué en partie par le 1<sup>er</sup> trimestre 2019 sur lequel la transition s'était opérée. C'est en 2020 que nous avons réussi à dépasser l'objectif initial de 75 % avec un résultat de 76,5 %.

En 2021, grâce à une sensibilisation partagée à l'ensemble de nos collaborateurs, grâce à des réunions de formations réalisées à l'entrepôt et à l'usine d'Apt pour sensibiliser les équipes et éviter toute erreur de tri et grâce à un travail réalisé sur le DIB qui représentait une part trop importante de déchets par rapport aux déchets recyclés, de

nouveaux types de déchets recyclables ou réutilisables ont été identifiés (notamment les catalogues, les vêtements, les chaussures et tous types d'objets faits à partir de matériaux valorisables comme le plastique, le carton et le bois). Nous avons donc pu mettre en place un partenariat avec les prestataires adéquats : Le Relais pour le textile, ainsi qu'une refonte de l'organisation avec Veolia avec la suppression de la benne 15 m<sup>3</sup> DIB et la mise en place d'une benne 15 m<sup>3</sup> pour le 3 flux (objets cartonnés, plastiques durs et bois) et d'une benne 7 m<sup>3</sup>, volontairement moins volumineuse pour les DR qui comprennent en grande partie le feuillard ainsi que les chaussures et gants endommagés (qui ne sont donc pas repris par Le Relais).

Ces actions nous ont donc permis d'atteindre un taux de recyclage de 84.9 % en 2021, ce qui est bien au-dessus de l'objectif de 77 % que nous nous étions fixé. En effet, avant cette réorganisation, la part des déchets valorisables qui n'étaient pas valorisés et jetés dans le DIB était plutôt conséquente, environ 5 tonnes (déchets 3 flux + déchets textiles

hors collecte exceptionnelle), soit 62,5 % du DIB de 2020.

Nous allons devoir poursuivre nos efforts pour l'année 2022 en continuant de sensibiliser chacun des collaborateurs et en veillant au bon respect du tri des déchets.

*II) La quantité de cartons rejetés ou achetés pour 1 M€ de flux logistique : KPI N° 2&3*

TAUX DE REJET OU DE RACHAT DE CARTON		2019	2020	2021
Tonnage de carton rejeté (tonnes)		32,7	23,3	27,7
Tonnage de carton racheté (tonnes)		22,0	19,5	26,9
Tonnage de carton consommé (tonnes)		22,5	18,2	21,8
Flux de produits logistique en M€		45,597	50,410	52,980
<b>KPI N° 2</b>				
Taux carton rejeté en tonne pour 1M€		0,72	0,46	0,52
Objectif taux de carton rejeté pour 1 M€	<	0.75	0.61	0.46
<b>KPI N° 3</b>				
Taux de carton acheté en tonne pour 1M€		0,48	0,39	0,51
Objectif taux de carton acheté pour 1 M€	<	0.50	0.48	0.39

KPI N° 2 : Nous avons réalisé en 2020, 0.46 T/M€ de flux logistique de cartons rejetés. L'action de réutilisation des cartons non endommagés a grandement contribué à cette performance.

Nous nous sommes donc basés sur l'année 2020 en nous fixant un objectif à 0.46 T/M€ de flux logistique pour 2021.

Nous avons rejeté en 2021, 0.52 T/M€ de flux logistique de cartons.

KPI N° 3 : en 2020, nous avons atteint l'objectif fixé en achetant 0.39 T/M€ de flux logistiques de cartons neufs. C'est pourquoi, en 2021, nous nous sommes fixé un objectif à 0.39T/M€ de flux logistiques.

Nous avons acheté en 2021, 0.51 T/M€ de flux logistique de cartons.

Ce KPI est en fonction de la tonne de cartons achetés et non consommés ce qui le rend moins représentatif. En effet, cette année nous n'avons pas réussi à atteindre l'objectif que nous nous étions fixé, en raison d'approvisionnements anticipés dû à des délais fournisseurs plus longs.

C'est pourquoi en 2022, nous transformerons ce KPI en T/M€ de flux logistiques de cartons consommés.

Ces deux indicateurs nous permettent de constater que la réutilisation du carton n'a pas été aussi efficace que l'année dernière. Un audit zoom sera réalisé pour identifier les difficultés de mise en place et améliorer l'efficacité.

**Conclusion : objectifs et plan d'actions**

L'objectif en 2022 sera de maintenir les ratios de 0.52 T/M€ de cartons rejetés et de créer le KPI T/M€ de cartons consommés.

Pour atteindre ces objectifs, nous devons poursuivre nos efforts pour la récupération des cartons ouverts pour les commandes de détail et optimiser les colisages réalisés. En supplément un audit sera réalisé afin d'observer le bon fonctionnement de cette action et éventuellement identifier des améliorations pouvant faciliter son application. Ceci devrait nous permettre d'accroître notre efficacité sur la récupération des cartons et par conséquent améliorer notre performance.

Concernant le taux de recyclage des déchets, en 2022, nous nous fixons une cible à 85 % et un objectif de maintenir notre part de déchets recyclés, maintenant que les partenariats avec des filières textiles et papiers ont été établis. Si de nouveaux déchets sont identifiés, nous développerons de nouveaux partenariats en conséquence.

Enfin en 2022, nous nous fixons aussi comme objectif d'intégrer dans les indicateurs les données de DELTA PLUS SYSTEMS et de la Pologne, d'identifier leurs principaux déchets et appliquer des actions permettant de les réduire. Concernant le calcul du pourcentage du périmètre, une échelle graduée tous les 20 % sera utilisée pour intégrer les différents sites en fonction de l'état d'avancement :



- 0 % \* CA => Aucune prise de contact avec le site ;
- 20 % \* CA => Prise de contact avec le site + collecte des données ;
- 40 % \* CA => Inventaire des données + identification des déchets majeurs ;
- 60 % \* CA => Intégration des données dans les indicateurs ;
- 80 % \* CA => Mise en place d'actions concrètes pour réduire ou limiter les rejets ;
- 100 % \* CA => Intégration finalisée, suivi des indicateurs et mise en place d'actions en cas de dérive.

## IMPACT SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans le cadre de notre démarche environnementale, nous avons souhaité comprendre, mesurer et limiter l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre émis directement et indirectement par notre activité. Le projet Impact sur le Changement Climatique a été initié par le siège social à l'issue de l'analyse environnementale réalisée pour notre certification ISO 14001 ; puis déployé au périmètre du groupe dans le cadre de notre démarche RSE.

Comme indiqué dans la partie consacrée à la maîtrise de ressources, le choix d'élargir le périmètre des projets environnementaux s'est porté sur nos usines et plateformes logistiques majeures : les sites de production et de logistique de la France, de la Chine, de l'Inde, de la Pologne et de DELTA PLUS SYSTEMS de part leur importance tant en termes de capacité de production, qu'en termes de capacité de stockage et de flux logistiques ; et également du fait de leur engagement et certification dans la démarche environnementale ISO 14001 en ce qui concerne la Chine et DELTA PLUS SYSTEMS.

Les risques sur le changement climatique sont essentiellement liés aux émissions de CO<sub>2</sub>. L'accumulation de CO<sub>2</sub> dans l'atmosphère contribue à 2/3 de l'effet de serre induit par toutes les activités humaines. L'accumulation de ces gaz à effet de serre dans l'atmosphère entraîne un dérèglement climatique et notamment la hausse des températures à l'échelle planétaire, ce qui a des conséquences sur le niveau des océans, sur la désertification, et sur les grands équilibres écologiques. Cela peut se traduire par des phénomènes climatiques aggravés, par l'extinction d'espèces animales et végétales, par l'appauvrissement des ressources naturelles et alimentaires, par des dangers sanitaires avec la transmission d'agents pathogènes de l'animal à l'homme, ou encore par des migrations importantes de populations.

Avec la mise en place de ce projet, nous avons pour objectif de mesurer notre bilan carbone, d'identifier nos leviers d'action et mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de réduire l'impact sur le

changement climatique de nos usines et plateformes logistiques majeures en amont et en aval.

## LA POLITIQUE : Déployer le bilan carbone du transport (scope 3) sur les 3 plateformes les plus importantes du Groupe après la France (Pologne, Inde et Chine) et construire celui des fabrications des usines en Chine et en Inde (scope 1 & 2)

Dans le cadre de l'obtention du certificat ISO 14001, le projet a commencé grâce à la mise en place d'un groupe de travail réunissant les fonctions stratégiques concernées sur le site d'Apt. Le déploiement au périmètre du groupe a été initié en 2020 par la désignation de correspondants RSE locaux, qui nous permettent aujourd'hui de récolter les données nécessaires, et qui nous permettront par la suite de mettre en place les plans d'action adéquats en fonction de la typologie de leurs sites respectifs.

À l'issue de l'analyse environnementale, 3 types de flux majeurs ont été identifiés, et c'est de cette manière que nous avons segmenté notre approche du scope 3 :

- L'import, qui concerne les flux de marchandises au départ du site de production ou du fournisseur, jusqu'à leur livraison sur la plateforme logistique ;
- La distribution ou export, qui concerne les flux de produits au départ de la plateforme logistique, à destination d'une autre plateforme de distribution pour livraison chez nos distributeurs ;
- Les voyages et déplacements, qui concernent les trajets domicile-travail du personnel, ainsi que les déplacements professionnels.

La Responsable Qualité Environnement est en charge du pilotage et de l'animation du projet, et est accompagnée de 7 collaborateurs référents :

- Le Responsable Logistique Europe : en charge de la collecte et de l'analyse des données de la distribution : route et aérien au départ de la plateforme d'Apt ;
- La Chargée d'Études Supply Chain : en charge de la collecte et de l'analyse des données import, c'est-à-dire, de l'approvisionnement maritime, routier, aérien et ferroviaire à destination de la plateforme d'Apt ;
- L'Assistante Achat : en charge de la collecte et de l'analyse des données de voyages et déplacements selon les moyens de transport ferroviaire, routier et aérien du personnel du site d'Apt ;
- La Responsable de Production d'Apt : en charge de la collecte des données import, c'est-à-dire l'approvisionnement des composants et la distribution dans le cadre de la révision des appareils par le SAV de notre usine antichute ;

- Enfin, nos 3 correspondants RSE locaux : sur la plateforme logistique de la Pologne, sur notre site de production DELTA PLUS SYSTEMS à Bernin, et sur notre site de production et de logistique en Inde. Ils sont tous les 3 chargés de la collecte et de l'analyse des données CO<sub>2</sub> de leur périmètre.

Pour définir les sources d'émissions à prendre en compte dans le bilan carbone, nous nous sommes appuyés sur les normes internationales qui segmentent le bilan en 3 catégories d'émissions appelées « scope ».

Le scope 1 regroupe les émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) directement liées à la fabrication du produit.

Le scope 2 regroupe les émissions de GES liées aux consommations d'énergie de la fabrication du produit.

Le scope 3 regroupe toutes les autres émissions de GES liées aux autres étapes du cycle de vie du produit (fabrication des matières premières, approvisionnement, transport, utilisation et fin de vie) ou autres processus de l'entreprise.

En 2021, nous avons maintenu la couverture du scope 3 : transports amonts et aval.

Les KPI (Key Performance Indicators) en vigueur sur le site français s'étendent progressivement au reste du groupe, le but étant d'avoir des indicateurs similaires dans les filiales, avec des objectifs et des spécificités adaptés à chacune d'entre elles.

Les résultats sont animés au fil de l'eau auprès de nos partenaires et partagés lors des comités de pilotage Qualité, Environnement et RSE en interne.

### **L'impact de la Covid-19**

Pour la plateforme de DELTA PLUS France, la crise sanitaire n'a eu que peu d'impact sur l'activité logistique : en 2020, nous avons enregistré des ventes en très forte hausse sur les produits de protection contre le virus (masques, gants, lunettes et combinaisons jetables), qui ont compensé la baisse des autres produits ; en 2021, les ventes de produits Covid ont diminuées au moment où les ventes des autres produits ont repris leur ascension pour atteindre des niveaux de vente « normaux ». La plateforme polonaise a également repris une activité « normale ».

### **Les Actions Concrètes**

- Après avoir sollicité un maximum de partenaires pour collecter les données les plus précises possible, nous avons créé notre propre référentiel à l'aide de l'outil Ecotransit afin de combler les manques. Cela nous a permis de mettre en place des indicateurs au périmètre de notre plateforme logistique française. Ceci étant réalisé, nous avons pu former nos correspondants RSE et déployer cette méthodologie sur notre site logistique de la Pologne en 2020, et sur notre site de production DELTA PLUS SYSTEMS en 2021 ;
- En 2021, nous avons investi dans un logiciel de bilan carbone, Aktio, afin de centraliser toutes les données du groupe, et simplifier la démarche pour les filiales qui vont intégrer le périmètre progressivement. Cet outil nous accompagnera dans le déploiement des scope 1 et 2 de tous les sites concernés. Il garantit la précision des données consolidées, avec une mise à jour automatique et régulière des facteurs d'émission en vigueur. Ce bilan fera également l'objet d'une certification Bilan Carbone réalisée par notre partenaire.

### **Les Indicateurs d'État**

Dans un premier temps, le périmètre s'est axé sur le site d'Apt, et plus précisément sur le scope 3 : transports de marchandises et de personnes.

Dans le cadre du projet nous avons déterminé les émissions de CO<sub>2</sub> selon la méthode suivante :

Le suivi des poids transportés, des kilomètres parcourus par les moyens de transport et du CO<sub>2</sub> émis lors de ces transports a été décliné par flux de marchandises achetées, par flux de marchandises distribuées et selon les déplacements professionnels et trajets domicile-travail du personnel.



## L'import et la distribution au périmètre de notre plateforme logistique française :

ÉMISSIONS CO <sub>2</sub> POUR LES MARCHANDISES FRANCE	2018*	2019	2020	2021
<b>IMPORT (en tonnes de CO<sub>2</sub>)</b>	<b>943</b>	<b>1 451</b>	<b>1 270</b>	<b>1 345</b>
Aérien	39	73	202	24
Maritime	841	1 284	971	1 188
Rail	0	0	0	0
Route	63	94	97	133
<b>EXPORT (en tonnes de CO<sub>2</sub>)</b>	<b>570</b>	<b>778</b>	<b>892</b>	<b>982</b>
Traction	129	166	183	191
Aérien	29	47	53	47
Route	412	565	656	744
<b>Total tonnes de CO<sub>2</sub> des MARCHANDISES</b>	<b>1 513</b>	<b>2 229</b>	<b>2 162</b>	<b>2 327</b>
VALEUR DES MARCHANDISES (FLUX EN K€)	32 902	44 716	48 034	51 841
<b>RATIO CO<sub>2</sub> : FLUX (TONNES PAR K€)</b>	<b>0,046</b>	<b>0,050</b>	<b>0,045</b>	<b>0,045</b>

\* Sur les trois premiers trimestres. Les années complètes se font sur le 4<sup>e</sup> trimestre de l'année N-1 + les 3 premiers trimestres de l'année N.

- Sur le flux import, les émissions sont légèrement réparties à la hausse par rapport à l'année 2020 fortement impactée par la crise sanitaire. Nous constatons en 2021 une réduction significative des importations aériennes, qui étaient dues en 2020 à l'approvisionnement exceptionnel de masques pour lutter contre la Covid-19. Les flux maritimes ont repris, en ligne avec la reprise de l'activité économique. Quant aux émissions liées au flux routier, elles ont augmenté de 30 % de par les flux logistiques réalisés depuis les sites

de fabrication de bottes acquis en 2020 en Italie et en centre France ;

- Sur le flux export, les émissions ont augmenté de près de 10 %, ce qui est cohérent avec la reprise de l'activité et l'intégration de l'activité bottes ;
- Au total, la quantité de CO<sub>2</sub> générée par notre activité a augmenté de 7 % en 2021, mais le ratio tonnes de CO<sub>2</sub> émises pour 1K€ s'est stabilisé à 0,045 tonnes par K €.

## L'import et la distribution au périmètre de notre plateforme logistique polonaise :

En ce qui concerne notre plateforme logistique de la Pologne, elle enregistre un ratio de tonnes de CO<sub>2</sub> par K€ de flux logistique de 0,048 t/K€, ce qui

est cohérent avec les résultats obtenus sur la plateforme française.

ÉMISSIONS CO <sub>2</sub> POUR LES MARCHANDISES POLOGNE	2018 (*)	2019	2020*	2021
<b>IMPORT (en tonnes de CO<sub>2</sub>)</b>			<b>421</b>	<b>608</b>
Aérien			6	0,07
Maritime			285	498
Rail			1	1
Route			129	110
<b>EXPORT (en tonnes de CO<sub>2</sub>)</b>			<b>123</b>	<b>173</b>
Traction			0	0
Aérien			0	0
Route			123	173
<b>Total tonnes de CO<sub>2</sub> des MARCHANDISES</b>			<b>545</b>	<b>781</b>
VALEUR DES MARCHANDISES (FLUX EN K€)			11 109	16 336
<b>RATIO CO<sub>2</sub> : FLUX (TONNES PAR K€)</b>			<b>0,049</b>	<b>0,048</b>

\* Sur les trois premiers trimestres. Les années complètes se font sur le 4<sup>e</sup> trimestre de l'année N-1 + les 3 premiers trimestres de l'année N.

## Les voyages et déplacements du personnel rattaché au site d'Apt :

ÉMISSIONS CO <sub>2</sub> POUR LES DÉPLACEMENTS FRANCE	2018 (*)	2019	2020*	2021
<b>VOYAGES &amp; DÉPLACEMENTS en tonnes de CO<sub>2</sub></b>	<b>554</b>	<b>881</b>	<b>717</b>	<b>652</b>
Véhicule	356	508	513	439
Déplacements avion et train	198	373	204	213
PART DU DÉPLACEMENT FERROVIÈRE (vs AÉRIEN)	2018 (*)	2019	2020*	2021
<b>Nombre de transactions en aérien</b>	<b>419</b>	<b>602</b>	<b>427</b>	<b>428</b>
<b>Nombre de transactions ferroviaires</b>	<b>278</b>	<b>651</b>	<b>329</b>	<b>337</b>
<b>Nombre total de transactions</b>	<b>697</b>	<b>1 253</b>	<b>756</b>	<b>765</b>
% ferroviaire	40 %	52 %	43,5 %	44,1 %
Progression de la part ferroviaire		+ 12 %	- 8 %	+ 1 %
<b>RATIO CO<sub>2</sub> : FLUX (TONNES PAR DEPLACEMENT)</b>	<b>0,28</b>	<b>0,30</b>	<b>0,27</b>	<b>0,28</b>

\* Sur les trois premiers trimestres. Les années complètes se font sur le 4<sup>e</sup> trimestre de l'année N-1 + les 3 premiers trimestres de l'année N.

Les tonnes de CO<sub>2</sub> générées par les déplacements professionnels et par les trajets domicile-travail sont de nouveau à la baisse en 2021 ; cela peut s'expliquer par la mise en place du télétravail et aux restrictions de déplacements lors du deuxième confinement de la crise sanitaire sur la première moitié de l'année.

Nous faisons le même constat en ce qui concerne la part de déplacements ferroviaires qui est quasi équivalente à celle enregistrée en 2020.

## La massification des achats :

Pour l'acheminement de nos importations, nous optimisons le remplissage de nos containers, en privilégiant l'utilisation de containers maritimes de grande capacité (40'HC ou 45').

## Au périmètre de la France :

MASSIFICATION DES ACHATS – FRANCE	2018 (*)	2019	2020 (*)	2021
<b>Volume container 40' HC MER</b>	<b>15 520</b>	<b>16 881</b>	<b>12 564</b>	<b>19 037</b>
Progression		9 %	-26 %	52 %
<b>Volume container 45' MER</b>	<b>1 314</b>	<b>2 290</b>	<b>1 187</b>	<b>1 139</b>
Progression		74%	-48%	-4%
<b>VOLUME TOTAL IMPORTE EN FRANCE</b>	<b>28 596</b>	<b>30 298</b>	<b>24 046</b>	<b>29 841</b>
Volume containers 40' HC + 45'	16 834	19 171	13 751	20 176
% containers 40' HC + 45'	59 %	63 %	57 %	68 %
Progression		4 %	-6 %	10 %

\* Sur les trois premiers trimestres. Les années complètes se font sur le 4<sup>e</sup> trimestre de l'année N-1 + les 3 premiers trimestres de l'année N.

En 2021, le volume importé a augmenté de 20 % par rapport à 2020, ce qui atteste d'un retour progressif à la normale. Notre indicateur de massification des

achats a progressé de 10 % par rapport à l'année précédente ; nous permettant ainsi d'enregistrer un résultat supérieur à notre objectif de 60 %.



### Au périmètre de la Pologne :

La Pologne fonctionne différemment, elle s'approvisionne en majorité sur les plateformes chinoises et indiennes où le stock est disponible et permet des envois groupés.

MASSIFICATION DES ACHATS – POLOGNE	2018 (*)	2019	2020 (*)	2021
<b>Volume container 40' HC MER</b>			<b>4 461</b>	<b>6 394</b>
Progression			NS	-12 %
<b>Volume container 45' MER</b>			<b>0</b>	<b>0</b>
Progression			NS	NS
<b>VOLUME IMPORTE EN POLOGNE</b>			<b>6 171</b>	<b>7 652</b>
Volume containers 40' HC + 45'			4 461	6 394
% containers 40' HC + 45'			72,3 %	83,6 %
Progression			NS	11 %

\* Sur les trois premiers trimestres. Les années complètes se font sur le 4<sup>e</sup> trimestre de l'année N-1 + les 3 premiers trimestres de l'année N.

### Les KPIs

#### Au périmètre de la France :

ÉMISSIONS CO <sub>2</sub> POUR LES MARCHANDISES FRANCE	2018 (*)	2019	2020 (*)	2021
Total tonnes de CO <sub>2</sub> des MARCHANDISES	1 513	2 229	2 162	2 327
VALEUR DES MARCHANDISES (FLUX EN K€)	32 902	44 716	48 034	51 841
<b>RATIO CO<sub>2</sub> : FLUX (TONNES PAR K€)</b>	<b>0,046</b>	<b>0,050</b>	<b>0,045</b>	<b>0,045</b>
MASSIFICATION DES ACHATS – FRANCE	2018 *	2019	2020	2021
VOLUME TOTAL IMPORTE EN FRANCE	28 596	30 298	24 046	29 841
Volume containers 40' HC + 45'	16 834	19 171	13 751	20 176
<b>% containers 40' HC + 45'</b>	<b>59%</b>	<b>63%</b>	<b>57%</b>	<b>68%</b>
Progression		4%	-6%	10%
ÉMISSIONS CO <sub>2</sub> POUR LES DÉPLACEMENTS FRANCE	2018 *	2019	2020	2021
Déplacements avion et train	198	373	204	213
Nombre total de transactions	697	1253	756	765
<b>RATIO CO<sub>2</sub> : FLUX (TONNES PAR DÉPLACEMENT)</b>	<b>0,28</b>	<b>0,30</b>	<b>0,27</b>	<b>0,28</b>

\* Sur les trois premiers trimestres. Les années complètes se font sur le 4<sup>e</sup> trimestre de l'année N-1 + les 3 premiers trimestres de l'année N.

- Notre objectif de maintenir nos ratios de CO<sub>2</sub> sur les valeurs enregistrées en 2020 a été atteint avec un résultat de 0,045 t/K€, identique à l'année précédente ;
- En ce qui concerne la massification des achats, nous avons fixé un objectif 2021 à 60 %, objectif atteint avec 68 % d'importations par container de grande capacité ;
- Concernant les émissions de CO<sub>2</sub> générées par les déplacements professionnels, ils restent inférieurs à notre objectif de 0,3 t par déplacement.

Au périmètre de la Pologne :

ÉMISSIONS CO <sub>2</sub> POUR LES MARCHANDISES POLOGNE	2020*	2021
Total tonnes de CO <sub>2</sub> des MARCHANDISES	545	781
VALEUR DES MARCHANDISES (FLUX EN K€)	11 109	16 336
<b>RATIO CO<sub>2</sub> : FLUX (TONNES PAR K€)</b>	<b>0,049</b>	<b>0,048</b>
MASSIFICATION DES ACHATS – POLOGNE	2020	2021
VOLUME TOTAL IMPORTE EN FRANCE	6171	7652
Volume containers 40' HC + 45'	4461	6394
<b>% containers 40' HC + 45'</b>	<b>72 %</b>	<b>84 %</b>
Progression	NS	11 %
ÉMISSIONS CO <sub>2</sub> POUR LES DÉPLACEMENTS POLOGNE	2020	2021
Déplacements avion et train		15
Nombre total de transactions		20
<b>RATIO CO<sub>2</sub> : FLUX (TONNES PAR DÉPLACEMENT)</b>		<b>0,73</b>

\* Sur les trois premiers trimestres. Les années complètes se font sur le 4<sup>e</sup> trimestre de l'année N-1 + les 3 premiers trimestres de l'année N.

- Notre objectif de maintenir nos ratios de CO<sub>2</sub> autour des valeurs enregistrées en 2020 a été atteint avec un résultat de 0,048 t/K€ ;
- En ce qui concerne la massification des achats, les données de l'année 2020 étaient incomplètes, ne nous permettant pas de fixer d'objectif ;
- Concernant les déplacements professionnels, ils sont très limités et réalisés en transport aérien, ce qui explique le ratio élevé de tonnes par déplacement.

### Conclusion : objectifs et plans d'action

L'année 2021 est une année de reprise progressive marquée par une crise sanitaire de moindre ampleur par rapport à 2020.

Suite aux résultats 2021, nous avons revu nos objectifs 2022 comme suit :

- Au vu de la stabilisation de notre ratio de tonnes de CO<sub>2</sub> par K€ de flux logistique, nous souhaitons reconduire notre objectif à 0,045 t/K€ pour les plateformes France et Pologne ;
- Améliorer la massification des conteneurs grande capacité pour atteindre 70 % pour la France et 85 % pour la Pologne ;
- Maintenir notre ratio de tonnes de CO<sub>2</sub> par déplacement sous la barre des 0,3 t/déplacement pour la France ;
- Déployer les scopes 1 et 2 au périmètre d'Apt et DELTA PLUS SYSTEMS pour la France, de la plateforme logistique de la Pologne et du site de production de l'Inde ; à l'aide de notre logiciel de consolidation de notre bilan carbone.

### IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU CYCLE DE VIE PRODUITS

Dans le cadre de sa démarche de certification ISO 14001 pour le site de Apt, le comité de pilotage environnement a lancé fin 2018 un nouveau groupe de travail, axé sur la réflexion de l'impact environnemental du cycle de vie des produits.

Pour ce projet, le périmètre ISO 14001, est relatif à l'offre globale de produits DELTA PLUS, distribuée dans tous les pays où le Groupe est implanté.

Le projet consiste à améliorer l'impact environnemental des produits du catalogue DELTA PLUS en travaillant davantage l'écoconception et en évaluant en première approche la part recyclée ou recyclable des gammes produits.

Les risques sont multiples à toutes les étapes du cycle de vie produit :

#### Risques écologiques :

- L'épuisement des matières fossiles directement ou indirectement via les besoins en eau ou énergie pour leur extraction, ou encore pour leur transformation ;
- L'accumulation des déchets, leur non traitement, et cela passe par 4 étapes :
  1. L'absence de matières recyclées ne permet pas d'avoir une gestion des déchets proactive, et ne permet donc pas leur abaissement ;
  2. L'utilisation de matières recyclées nécessite beaucoup moins d'énergie, d'eau, pour leur extraction/transformation. Leur non utilisation ne permet donc pas de réduire l'impact environnemental ;





3. Un packaging non réutilisable ou difficilement identifiable, voir non recyclable, génère du déchet, sans avoir eu pour autant une réelle valeur ajoutée ;
  4. Si le produit en fin de vie, est non démontable, avec des composants non identifiables, sa recyclabilité ne peut exister, ce qui crée du déchet non traité/traitable.
- Il en est de même quant à l'impact environnemental, et surtout au bilan carbone, dû à la logistique de ces produits, que ce soit de l'acheminement des matières premières, des composants, jusqu'au produit fini ;
  - La prise en compte de la typologie des packagings utilisés est aussi un sujet important à traiter afin de pouvoir réduire au maximum les déchets générés par ces derniers, mais aussi de pouvoir les recycler/réutiliser facilement.

#### Risques économiques :

- La notion de proximité est devenue une nécessité, afin d'éviter toute rupture du produit en cas de divers problèmes, comme nous avons pu le constater via la fermeture des frontières lors de la crise sanitaire du Covid-19 ;
- Les clients portent de plus en plus leur attention sur des produits responsables. Ne pas faire d'effort, serait se couper d'une partie de nos clients, à court et moyen terme.

Différentes opportunités s'offrent à DELTA PLUS du fait de cette action :

- L'élan créé depuis quelques années par l'éco-conception, permet d'obtenir plus d'informations et de possibilités auprès de nos fournisseurs tant en matière première, en procédé de transformation, qu'en typologie de packaging ou d'encres utilisés ;
- Un rapprochement auprès de certains de nos clients quant à une démarche d'amélioration commune notamment sur la fin du cycle de vie ;
- Une nouvelle offre plus verte, pour l'approche de nouveaux clients ;
- L'acquisition d'une image d'éco concepteur ;
- La rationalisation du nombre de fournisseurs et de fournitures achetées (moins de packaging inutiles achetés) ;

#### **LA POLITIQUE : inclure une démarche systématique d'évaluation des possibilités d'éco-conception lors du développement produit pour diminuer les impacts environnementaux**

Notre ambition est de transformer 15 % du Chiffre d'Affaires Groupe en produits éco-conçus, fabriqués à partir de composants recyclés ou dont les composants sont réutilisables, d'ici à 2023.

#### Avec comme détail par familles :

Antichute : 17 %

Gants et non tissé : 4 %

Vêtement : 8 %

Tête :

Protection du crâne : 4,5 %

Protection auditive : 8,5 %

Protection oculaire : 8 %

Protection respiratoire : 3 %

Pied : informations non disponibles.

Un groupe de travail pluridisciplinaire et volontaire a été constitué autour d'un chef de projet lui-même responsable d'une des 5 gammes produits du groupe (Strategic Business Unit Antichute), qui s'appuie sur un représentant de chaque famille de produits, ou une personne support dans le cadre de la protection de la tête, et une personne support pour les informations transversales (concurrence, emballages, réglementation, veille), afin de mener à bien cette mission.

Le pilotage est orchestré lors de réunions mensuelles organisées par le chef de projet, où les membres du groupe font état de leurs avancées suivant l'ordre du jour établi, et où sont définies les actions futures à mener. Une présentation de suivi est mise à jour lors de ces réunions.

La communication interne concernant l'évolution du projet se fait par l'intermédiaire de nos différents comités de pilotage (RSE, Qualité, Environnement) ainsi que par le site interne Qualité/Environnement/RSE.

Lors de la réunion mensuelle marketing où sont représentées toutes les gammes produits (Strategic Business Unit protection du corps, des mains, des pieds, de la tête et Antichute), un état des lieux est également présenté.

Une analyse d'impact environnemental de l'ensemble des étapes du cycle de vie produit constitue le point de départ de la réflexion, afin de permettre d'identifier et caractériser différents paramètres. Ces derniers doivent être quantifiés et faire l'objet d'actions concrètes si significatives. Dans cette optique, nous avons dans un premier temps sélectionné la base de données de l'ADEME, « Base Impact » en tant qu'outil central pour structurer le projet, pour assurer une réflexion neutre et indépendante sur les attendus. Face aux difficultés d'adaptation de cette base de données à notre organisation, nous avons finalement décidé de développer un éco-score à usage interne.

#### **L'impact de la Covid-19**

Le redémarrage de la consommation, notamment dans le cas de l'aluminium et de l'acier, nous a obligé dans de très nombreux cas, à devoir changer de fournisseur. Ceci a eu deux impacts :

- Beaucoup de temps passé par le département achats et la SBU sur les aspects de recherche, mais aussi sur tout l'aspect de re-certification produit, avec la réouverture d'une quarantaine de dossiers sur l'année ;
- Un retard dans la collecte d'informations sur le % de matériaux recyclés du fait de ces nombreux changements de fournisseurs.

### Les Actions Concrètes

Les objectifs 2021 fixés étaient les suivants :

- Poursuivre le recensement du % de matériaux recyclés utilisés au sein de nos usines ;
- Intégrer les nouvelles usines du Groupe pour renseigner l'indicateur ;
- Poursuivre le recensement de ce % auprès de nos fournisseurs afin de renseigner de manière plus complète cet indicateur ;
- Créer un Éco-score produits plus pertinent concernant la conception que celui de « Base Impact » dès lors que les informations quant au % de matériaux recyclés utilisés seront suffisantes ;
- Poursuivre l'éco-conception sur le développement de nouveaux produits grâce au « Sustainability » driver commun à toutes les familles de produits.

#### Poursuite du recensement % matériaux recyclés :

Le recensement a pu se poursuivre en 2021, même si celui-ci est resté en deçà de nos attentes. Les données de la chaussure sont en cours de collecte, et nous restons actuellement sur une estimation concernant les bottes. L'acquisition de nouvelles Sociétés, telles que ALSOLU et ARTEX ont ajouté un nouveau périmètre antichute, ainsi qu'ERB pour la protection de la tête, pour lesquels les données nous seront communiquées ultérieurement. Les données du non tissé ont quant à elles été consolidées.

#### Intégrer les nouvelles usines du groupe pour renseigner les indicateurs :

En ce qui concerne l'intégration des nouvelles usines dans le calcul de cet indicateur, nous sommes confrontés au problème de gestion des nomenclatures produits au sein de ces Sociétés avant leur acquisition. En effet, la part des éléments recyclés n'avait pas fait l'objet de mesures, par conséquent, ces informations ne sont pas disponibles à l'heure actuelle.

#### Poursuivre le recensement de ce % auprès de nos fournisseurs afin de renseigner de manière plus complète cet indicateur :

Action en cours menée par les achats. Il en est de même quant au recensement des packaging

utilisés pour la production interne mené par le service Marketing en charge des packagings. À ce jour manque le résultat de la protection de la tête et de la famille chaussures.

#### Créer un Éco-score produits plus pertinent concernant la conception que celui de « Base Impact » dès lors que les informations quant au % de matériaux recyclés utilisés seront suffisantes :

Un Eco Score a été réalisé en interne pour répondre aux 5 familles produits, en prenant 5 critères de notation :

1. Emballage
2. Matériaux
3. Provenance
4. Fin de vie produit
5. Transformation.

Cet Eco-score aura pour but de réaliser de l'amélioration continue interne, et classifera les produits selon une note allant de A à E.

Dans le même temps, afin de répondre à la législation Française, puis Européenne, nous étudions des pistes pour l'utilisation d'un Eco Score validé par l'ADEME (validé au référentiel Français), pour les familles textiles (vêtements et chaussures) qui auront pour obligation d'utiliser une notation validée par l'ADEME dès 2023.

Pour ce qui concerne l'antichute, nous devrions créer un groupe de travail avec à minima 2 marques consœurs, pour la réalisation d'un référentiel Eco Score Antichute.

#### Poursuivre l'éco-conception sur le développement de nouveaux produits grâce au « Sustainability » driver commun à toutes les familles de produits :

En plus d'avoir l'obligation depuis fin 2020, de notifier dans chaque nouveau brief produit la notion d'éco conception liée au nouveau développement, il a été décidé dans le cadre du DIL, que chaque produit déclaré comme innovant devait désormais obligatoirement avoir comme driver « Sustainability ».

#### Les Indicateurs d'État

Un état des lieux de la valorisation des matériaux utilisés pour la production de nos produits a été lancé en 2019 et poursuivi en 2020 afin de la faire vivre et évoluer, au fur et à mesure des informations recensées, en initialisant la mesure des indicateurs d'état présentés dans le tableau suivant. Le périmètre a été défini pour chacun des indicateurs à l'échelle du Groupe.

Le % de matériaux recyclés dans nos produits a augmenté dans quasiment toutes les familles suite au recensement 2020 ; le périmètre des familles



concernées s'est élargi en chiffres d'affaires et grâce à l'amélioration de certains produits en termes d'éco-conception.

Les sous-familles Protection collective (en partie), les lunettes et le respiratoire sont désormais sous périmètre couvert, ce qui n'était pas le cas en 2019.

61 % du Chiffre d'Affaires est désormais sous périmètre couvert, contre 39 % en 2019.

Si la gamme Protection collective contient un fort % de matériaux recyclés, ceci n'est pas encore le cas sur toutes les familles, notamment sur la gamme lunette et la gamme respiratoire, qui ont eu un Chiffre d'Affaires en forte croissance en 2020 du fait de la Covid-19 : Les gammes lunettes et respiratoire représentent 37 % du périmètre couvert en 2020.

## Les KPIs

TAUX DE RECYCLAGE OU DE RÉUTILISATION DES PRODUITS À LA GAMME	CA 2019 (en €)	% VALEUR RECYCLÉE OU RÉUTILISABLE (en % DU CA)	CA 2020 (en €)	% VALEUR RECYCLÉE OU RÉUTILISABLE (en % DU CA)	CA 2021 (en €)	% VALEUR RECYCLÉE OU RÉUTILISABLE (en % DU CA)
<b>Périmètre de CA couvert</b>	<b>95 917</b>	<b>2,2 %</b>	<b>164 423</b>	<b>5,5 %</b>	<b>164 423</b>	<b>5,5 %</b>
Antichute - Kits	2,20%	4,0 %	3 352	6,0 %	3 352	6,0 %
Antichute - Mécaniques	164 423	0,4 %	4 163	1,5 %	4 163	1,5 %
Antichute - Textiles	5,50%	7,0 %	4 579	10,0 %	4 579	10,0 %
Antichute - Protection collective	189 176	0,0 %	13 886	21,0 %	13 886	21,0 %
Tête - Casques	2,53%	3,5 %	11 924	3,5 %	11 924	3,5 %
Tête - Antibruit	4 582	8,0 %	5 043	8,0 %	5 043	8,0 %
Tête - Lunettes	4,00%	0,0 %	21 836	1,0 %	21 836	1,0 %
Tête - Respiratoire	3 352	0,0 %	39 799	2,0 %	39 799	2,0 %
Chaussures - Chaussures	6,00%					
Vêtement - Vêtements	4 051					
Gants - Gants	6,00%	1,0 %	59 841	6,0 %	59 841	6,0 %
<b>Périmètre de CA non couvert</b>	<b>151 209</b>	<b>0,0 %</b>	<b>104 839</b>	<b>0,0 %</b>	<b>104 839</b>	<b>0,0 %</b>
Antichute - EPI Antichute		0,0 %	13 521	0,0 %	13 521	0,0 %
Antichute - Protection collective		0,0 %	3 625	0,0 %	3 625	0,0 %
Antichute - Elingues		0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Tête - Lunettes						
Tête - Respiratoire	4 321	0,0 %	0	0,0 %	0	0,0 %
Chaussures - Chaussures	0,00%	0,0 %	40 079	0,0 %	40 079	0,0 %
Non classé	21 500	0,0 %	47 614	0,0 %	47 614	0,0 %
<b>Périmètre de CA Total</b>	<b>247 126</b>	<b>0,9 %</b>	<b>269 262</b>	<b>3,4 %</b>	<b>269 262</b>	<b>3,4 %</b>
<b>PART DU PÉRIMÈTRE COUVERT EN % CA</b>		<b>39 %</b>		<b>61 %</b>		<b>55 %</b>

*Note Méthodologique : Le périmètre du CA couvert correspond au périmètre « produits » dans lequel le recensement des % de matières recyclés utilisés a pu être comptabilisé. A contrario, le périmètre non couvert correspond au périmètre « produits » dans lequel le % de matériau recyclé n'est pas encore recensé.*

Suite aux remontées de la Base Impact, jugées non compatibles avec notre organisation, notre KPI individuel est celui du recensement du % de matériaux recyclés ou réutilisés au sein de nos produits.

Il permet d'avoir un état des lieux de notre situation, de poursuivre le recensement au sein de nos unités, ainsi que chez nos fournisseurs, de mesurer le taux d'avancement et d'amélioration du projet, de visualiser les sous familles de produits les plus avancés.

Le % de valeur recyclée totale des gammes est passé de 3,4 % à 1,97 %.

Ce résultat n'est malheureusement pas à la hauteur de nos attentes. Deux éléments sont à prendre en compte pour justifier cette baisse d'indicateur :

1. Le périmètre chaussure qui n'est pas encore couvert, et qui représente 21 % du CA total ;
2. La baisse des ventes des garde-corps chez DELTA PLUS SYSTEMS qui est l'une des sous-familles ayant le plus de matière recyclée au sein de ces composants.

## Conclusion : objectifs et plans d'action

Le résultat du % de matériaux recyclés pour 2021 est en dessous des attentes que nous nous étions fixées. Nous allons mettre en œuvre en 2022 un plan d'action afin d'accélérer les remontées d'information manquant. La création de notre éco-score interne est en revanche une amélioration majeure. Nous allons également booster la création de projets sustainable, et re-sensibiliser nos SBU sur l'importance de mutualiser les idées de chacun, de manière plus collaborative. Le travail en 2022 va également être axé sur le recensement des packagings afin de consolider les remontées d'information de toutes les familles de produits. C'est donc un résultat mitigé que nous avons obtenu en 2021, mais qui ne remet pas en cause l'objectif de 15 % en 2023.

Le recensement va se poursuivre sur des familles récemment intégrées chez DELTA PLUS, comme les bottes, et plus généralement la chaussure ou la protection collective, qui sont des familles à très fort potentiel en matériaux recyclés et un projet à fort volume devrait être mis sur le marché en 2022, et donc apporter lui aussi une amélioration de ce KPI. D'autres familles, le gant et le vêtement, ont des ambitions pour 2022 sur la création de gammes « Sustainable ».

### Les objectifs 2022 fixés sont les suivants :

- Poursuivre le recensement du % de matériaux recyclés utilisés au sein de nos usines ;
- Intégrer les nouvelles usines du Groupe pour renseigner l'indicateur ;
- Poursuivre le recensement de ce % auprès de nos fournisseurs afin de renseigner de manière plus complète cet indicateur ;
- Valider l'Eco Score qui devra être utilisé pour la famille textile et chaussures pour 2023, et utiliser l'Eco Score interne pour les produits issus des autres familles. L'objectif étant d'avoir un plan d'action pour chaque typologie produit dont le résultat doit être amélioré ;
- Poursuivre l'éco-conception sur le développement de nouveaux produits grâce au « Sustainability » driver commun à toutes les familles de produits.

## SUSTAINABLE BUSINESS – LES ENGAGEMENTS DE DELTA PLUS GROUP EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE DURABLE

### LOYAUTÉ DES PRATIQUES

La loyauté des pratiques regroupe la conduite éthique des transactions d'une entreprise, grâce à sa politique anti-corruption applicable à l'ensemble de ses collaborateurs, pour sécuriser ses relations avec les organismes publics, partenaires, fournisseurs, sous-traitants, clients, concurrents, associations...

C'est dans cette démarche que nous avons créé un code de bonne conduite et de mesures anticorruption applicables à l'ensemble des salariés du Groupe DELTA PLUS.

Cela répond à la nécessité de maîtriser les risques en matière de lutte contre les fraudes et pour endiguer les risques d'évasion fiscale.

Les risques fiscaux et d'évasion fiscale étaient déjà maîtrisés grâce à notre système de reporting financier mensuel, piloté par la Direction Financière du Groupe. Ce système nous assurant de suivre, contrôler et limiter ces risques, sans qu'il soit nécessaire de mettre en place un outil de suivi complémentaire.

En revanche, l'adoption d'un plan adapté à la maîtrise du risque de corruption était nécessaire. Les faits de corruption pouvant entraîner à la fois :

- Un risque légal : exposition aux sanctions pénales pour la Direction ou la Société selon le degré de gravité, et aux sanctions internationales (suite au contrôle de conformité des agences internationales) ayant pour conséquence des amendes importantes, voire des pertes de marché ;
- Un risque économique : détournements, fraudes pouvant avoir pour conséquence la perte de marchés et de compétitivité (positionnement local, impossibilité d'agir sur certains marchés, pertes financières...);
- Un risque de perte de confiance, de crédibilité et de compétitivité auprès de nos clients et fournisseurs.

Il était impératif de disposer d'un code de bonne conduite reprenant l'ensemble des pratiques admises et listant les pratiques interdites, servant de guide anticorruption pour le Groupe

### LA POLITIQUE : Conduire nos activités dans le respect des règles anticorruption & éthiques

La Direction du Groupe DELTA PLUS attend de ses Collaborateurs qu'ils adoptent un comportement responsable et respectueux des valeurs et des principes de son plan anticorruption. Ce plan repose sur le « Code de bonne conduite et mesures anticorruption » (conforme à la loi Sapin 2) et sur un dispositif de formation et d'évaluation des collaborateurs (les plus exposés au risque de corruption), mis en place sous forme de test E-Learning.

L'objectif étant de déployer ce plan au niveau du Groupe en faisant en sorte que 100 % des collaborateurs DELTA PLUS aient connaissance du plan, 100 % des populations fortement exposées au risque soient formées et que 100 % des dénonciations soient élucidées. Le plan d'action est piloté par la DRH Groupe avec la contribution de la responsable juridique et du juriste en droit social.



## Impact de la Covid-19

Il n'y a pas eu d'impact sur 2021.

## Les Actions concrètes

La dernière révision du code de bonne conduite, par le Conseil d'Administration, date de décembre 2019, le code a ensuite été communiqué à tous les collaborateurs en 2020.

En 2021, nous avons initié une revue de la cartographie des risques de corruption et demandé à chacun des responsables de Direction de remettre à jour, si nécessaire, la cartographie des risques existante avant fin décembre 2021. Les résultats de cette campagne de mise à jour pourraient donner lieu à une révision de la liste des postes qualifiés de « fortement exposés » et de « moyennement exposés » au risque de corruption, et ainsi à une mise à jour des effectifs moyennement et fortement exposés au risque. Nous en tiendrons compte pour adapter notre plan (informer/sensibiliser, et former). Nous avons également intégré de nouvelles filiales dans le périmètre 2021 (WHITE LAKE, BOOTS

Company et DELTA PLUS SYSTEMS NL). Nous les avons contactées, et informées sur le plan existant, son déploiement et sa gestion de façon à ce que ces nouvelles filiales appliquent le plan anticorruption (Affichage & remise du code de bonne conduite, signature, e-learning...).

Enfin, nous avons continué en 2021 de suivre et de veiller à la résolution de chaque alerte/dénonciation faite sur la boîte mail dédiée.

Nous avons également suivi les évolutions législatives de l'année écoulée afin de vérifier l'adéquation de notre plan anticorruption aux normes en vigueur, sans qu'il y ait eu besoin de l'adapter.

## Indicateurs d'État

L'effectif du Groupe à fin 2021 était de 2 594 collaborateurs. Le code de bonne conduite et mesures anti-corruption a été traduit dans 11 langues pour être accessible à tous les collaborateurs. Il a été diffusé dans toutes les filiales incluses dans le périmètre RSE de 2020.

EFFECTIF LOYAUTÉ DES PRATIQUES	2019	2020	2021
Effectif concerné par la procédure*	1 932	2 053 dont 720 entrées	2 596 dont 820 entrées
Effectif faiblement exposé au risque	542	561	648
Effectif moyennement exposé au risque	104	90	112
Effectif fortement exposé au risque	53	69	60

\*Note Méthodologique : périmètre RSE 2021 n'inclut pas ERB Industries, ALSOLU et ARTEX.

Les données présentées dans le tableau pour 2021 sont arrêtées au 31.12.2021.

Les chiffres 2021 présentent principalement la circularisation aux nouveaux entrants, même s'il est vérifiable que tout l'effectif Groupe a été circularisé de nouveau suite à la mise à jour du code.

## Les KPI's

- Taux de Couverture de l'effectif → Objectif 100 % de l'effectif Groupe couvert par la procédure :

Les personnes s'étant vues communiquer le Code/Effectif RSE total = 100 %

Que ce soit par remise en mains propres, voie d'affichage ou contre signature, tout l'effectif du Groupe doit avoir connaissance de l'existence du code (en avoir eu communication). En 2020 (suite à la mise à jour du code), la campagne de communication a été refaite. Les années où le code demeure en vigueur, seuls les nouveaux entrants doivent être notifiés (remise en mains propres, voie d'affichage ou remise contre signature du code). C'est ce que nous avons fait en 2021. L'effectivité de cette mesure est assurée par le suivi et l'archivage de la communication du plan aux collaborateurs et aux nouveaux entrants.

- Taux de Couverture de la population fortement à risque → Objectif 100 % de cet effectif a passé et réussi l'e-learning :

Les personnes ayant réussi l'E-Learning/nombre total de personnes fortement exposées = 100 %

La liste des postes fortement exposés au risque doit être régulièrement mise à jour en fonction de la cartographie des risques pour qu'elle reste adaptée. Nous surveillons que tous les collaborateurs à ces postes fortement exposés passent et réussissent le test E-Learning. La mise à jour de la cartographie des risques en décembre 2021 va permettre une revue globale et une mise à jour des postes qualifiés de « fortement exposés » en 2022.

- Taux de Traitement et de résolution des cas → Objectif 100 % de résolution des alertes/dénonciation

On n'a dénombré aucune alerte en 2021. Toute alerte doit être traitée selon la procédure mise en place (et aboutir à des sanctions) prévue par le code en vue de la résolution de 100 % des alertes notifiées sur la boîte [dpgwarning@deltaplus.eu](mailto:dpgwarning@deltaplus.eu)

## Conclusion : Objectifs et plan d'action

- Faire en sorte que 100 % de la population des collaborateurs DELTA PLUS ait connaissance du plan et continuer d'assurer le suivi et l'archivage de la communication du plan aux nouveaux entrants ;
- Analyses de nouveau en 2022 la liste des personnes fortement exposées en fonction des résultats de la cartographie des risques, et faire en sorte que 100 % de la population fortement exposée ait passé et réussi l'e-learning, revoir l'e-learning et faire une mise à jour (nouvelle version) du test ;
- Faire en sorte que 100 % des dénonciations soient traitées, et par conséquent surveiller la boîte mail [dpgwarning@deltaplus.fr](mailto:dpgwarning@deltaplus.fr), et instruire, traiter et résoudre, le cas échéant, toute dénonciation.

## IMPLICATION DES FOURNISSEURS DANS NOTRE DÉMARCHÉ

L'implication de nos principaux fournisseurs dans notre démarche RSE nous semble être un moyen d'étendre l'impact de celle-ci plus largement qu'au sein de DELTA PLUS. Nous avons donc choisi de travailler avec les fournisseurs que nous désignons comme « préférentiels » lors de notre évaluation annuelle. Ils représentent 37 % des achats externes du Groupe en 2021. Nous avons une proximité stratégique et un volume d'affaires conséquent avec chacun d'eux, ce qui nous permet d'avoir un impact plus important.

Cette volonté vise aussi à maîtriser deux risques :

- Le risque de crédibilité et d'image de marque pour DELTA PLUS si un problème d'ordre sociétal ou environnemental arrivait à l'un de nos fournisseurs préférentiels ;
- Les risques opérationnels (sur les commandes et les stocks) en cas de blocage d'usine.

L'opportunité de cette démarche, qui a été bien reçue par nos fournisseurs préférentiels, est de les accompagner de façon à anticiper d'éventuels problèmes sociétaux ou environnementaux.

## LA POLITIQUE : Travailler avec nos fournisseurs préférentiels sur les thématiques RSE du Groupe pour qu'elles deviennent des critères d'évaluation en 2023

En 2010, nous avons commencé à faire signer annuellement une Charte à nos fournisseurs de produits finis, pour qu'ils s'engagent au respect des droits de l'homme et des conventions de l'Organisation Internationale du Travail, au respect des droits en vigueur localement et à la protection de l'environnement et de la propriété intellectuelle. En 2015, cette démarche s'est généralisée à tous les fournisseurs du Groupe, y compris de nos usines et aux fournisseurs de services.

Il y a une volonté de la part de la Direction de DELTA PLUS d'impliquer nos fournisseurs préférentiels dans notre engagement de protection des hommes et de la planète. Il faut d'abord les sensibiliser et évaluer où en est cette approche au sein de leurs organisations. Ensuite, nous verrons comment gérer l'évolution de leurs engagements comme d'autres critères de management actuels des fournisseurs, pour finalement les évaluer annuellement sur ces sujets.

Le service Achats (c'est-à-dire la Directrice Achats, les acheteurs et l'assistante achats) travaillent en étroite collaboration avec nos fournisseurs préférentiels pour les accompagner dans leurs démarches RSE et les aider, si besoin, à mettre en place des actions d'amélioration continue.

Le pilotage du projet est réalisé par la Directrice Achats. Les acheteurs doivent dorénavant parler régulièrement des sujets RSE avec les fournisseurs préférentiels dont ils ont la charge, au même titre que les prix, conditions et autres sujets achats. Lors des réunions de service, nous échangeons sur les avancées puis semestriellement, le service fait le point sur les reportings de nos fournisseurs, notamment sur les parties qualitatives.

Il est important de souligner que les audits annuels mis en place en 2019 ne sont pas faits par l'acheteur qui est en charge du fournisseur audité. Ainsi, nous avons un autre regard sur le fournisseur et le reporting d'audit nous permet de souligner les points forts, les points d'améliorations et de nouveaux sujets qui vont pouvoir être abordés sur l'année suivante. Ces plans d'actions sont donc discutés au sein du service et l'acheteur en charge du fournisseur reprend alors le suivi et les échanges avec son fournisseur sur ces sujets.

L'objectif, pour fin 2022, est que les 7 thèmes que nous avons sélectionnés au sein du plan RSE de DELTA PLUS GROUP aient tous été abordés avec nos fournisseurs préférentiels et que nous puissions être en mesure de les évaluer sur ces thèmes, qui sont représentés dans les indicateurs d'état définis. Nos engagements se basent sur différents indicateurs d'état qui nous permettent de suivre les évolutions au sein des organisations de nos fournisseurs préférentiels.

Nous avons aussi défini deux indicateurs de performance. Le premier évalue la couverture du traitement des 7 thèmes sur l'ensemble des fournisseurs. Le second évalue le taux de conformité de nos fournisseurs.

## Impacts de la Covid-19

La gestion par les achats de la covid, à savoir négociation de capacité et prix pour des produits utiles à la pandémie et la gestion en parallèle des impacts sur tous les produits, a décalé le plan initial. Après les audits fin 2020, le retour sur les résultats et les plans d'actions a été fait au deuxième trimestre 2021.



À cause des restrictions de déplacements, nous n'avons pu effectuer que 8 audits physiques sur 16, les autres ayant donc été fait à distance.

### Les actions concrètes

La première année de mise en place du plan nous avons commencé un travail de sensibilisation auprès des fournisseurs préférentiels sélectionnés sur les 7 thèmes choisis en ayant pour but d'intégrer les années suivantes des audits sur ces thèmes.

En 2019 et 2020, nous avons réalisé des audits RSE auprès des 16 fournisseurs sélectionnés et nous avons intégré au fur et à mesure les 5 thèmes suivants : Accidents du travail ; Gestion de leurs déchets ; Cycle de vie produits ; Évaluation de leurs fournisseurs ; Anticorruption.

À la suite des audits fin 2020, nous avons intégré, début 2021, les deux derniers thèmes :

- La couverture sociale de leurs salariés ;
- Le management de leurs ressources

En décembre 2021, nous avons pu réaliser les audits chez 8 de nos 16 fournisseurs sélectionnés. Nous n'avons pas pu visiter les 8 autres à cause des restrictions sanitaires. Avec l'intégration de ces 2 nouveaux thèmes nous réalisons l'objectif que nous nous étions fixé pour 2023 qui est de couvrir les 7 thèmes auprès des fournisseurs sélectionnés.

### Les Indicateurs d'État

En parallèle des audits RSE chez les 16 fournisseurs sélectionnés nous suivons des données quantitatives de ces fournisseurs qui correspondent aux 7 thèmes RSE que nous abordons avec eux depuis 2019. Ces données nous permettent de suivre l'évolution des fournisseurs.

INDICATEURS D'ÉTAT-IMPLICATION DE NOS FOURNISSEURS	2018	2019	2020	2021
<b>1° PEOPLE : Accident du travail</b>				
- Nombre d'ouvriers en production	6 739	8 842	8 572	7 646
- Nombre de fournisseurs déclarant 0 accident	7/16	9 / 16	11 / 16	13 / 16
- Nombre d'accidents déclarés par les fournisseurs	45	47	22	11
<b>2° PEOPLE : Couverture sociale de leurs salariés</b>				
- Nombre de fournisseurs assurant une couverture sociale à leurs salariés (incluant l'assurance santé)	15/16	15/16	15/16	15/16
<b>3° PLANET : Gestion des déchets</b>				
- Nombre de fournisseurs nous déclarant leurs principaux déchets	16/16	16/16	16/16	16/16
- Nombre de fournisseurs impliqués dans une politique eco-friendly de réduction de leurs déchets	11/16	11/16	11/16	11/16
<b>4° PLANET : Maîtrise de leurs ressources</b>				
- Nombre de m <sup>2</sup> total chez nos fournisseurs	397 639 m <sup>2</sup>	397 639 m <sup>2</sup>	417 811 m <sup>2</sup>	443 050 m <sup>2</sup>
- % global d'utilisation de LED pondéré au m <sup>2</sup>	74 %	74 %	74 %	74 %
- Nombre de fournisseurs étant déjà en 100% LED	3/16	3/16	4/16	4/16
- Ratio eau / nb de personnes (sur l'année)	-	138	126	95
- Ratio électricité / m <sup>2</sup> (par mois) <i>**critère mis en place mais pas encore pertinent</i>	-	5,39	10,02	8,49
<b>5° PLANET : Cycle de vie produit</b>				
Nombre de fournisseurs déclarant acheter des matières premières déjà recyclées	-	-	4 / 16	6 / 16
<b>6° ÉCONOMIE DURABLE: Évaluation de leurs fournisseurs</b>				
- Nombre de fournisseurs qui évaluent leurs propres fournisseurs et ayant un processus d'évaluation	16/16	16/16	16 / 16	16 / 16
- Nombre de fournisseurs faisant un retour des résultats à leurs fournisseurs	12/16	12/16	12 / 16	12 / 16
<b>7° ÉCONOMIE DURABLE : Code anti-corruption</b>				
- Nombre de fournisseurs ayant un code de conduite anti-corruption	14/16	15/16	16/ 16	16/ 16

## Les KPIs

Nous avons mis en place deux indicateurs de performance, qui nous permettent d'adapter notre projet pour atteindre les objectifs fixés pour fin 2022 :

### 1) Couverture des thématiques avec les fournisseurs sélectionnés :

INDICATEUR DE COUVERTURE DES CRITÈRES ÉVALUÉS	2018	2020	2021
Taux de couverture annuelle avec pour objectif 100% à 2022	50 %	70 %	100 %
1° PEOPLE : Accident du travail	20	20	20
2° PEOPLE : Couverture sociale de leurs salariés	Pas encore évalué	Pas encore évalué	20
3° PLANET : Gestion des déchets	Pas encore évalué	10	10
4° PLANET : Maîtrise de leurs ressources	Évalué partiellement	Pas encore évalué	10
5° PLANET : Cycle de vie produit	Pas encore évalué	10	10
6° ÉCONOMIE DURABLE : Évaluation de leurs fournisseurs	15	15	15
7° ÉCONOMIE DURABLE : Code anti corruption	15	15	15

En 2021, nous avons pu intégrer entièrement les deux derniers thèmes qui nous amènent à l'objectif de fin de plan, c'est-à-dire avoir couvert 100 % des thèmes voulus avec les 16 fournisseurs préférentiels sélectionnés.

En 2021, sur un périmètre de 100 % car nous avons couvert les 7 thèmes, le taux de conformité des fournisseurs est de 100 %. Nous sommes au dessus de l'objectif qui est d'avoir un taux d'au moins 90 %.

### 2) Taux de conformité des fournisseurs

Le but étant d'améliorer leur implication sur les thèmes définis en élargissant le périmètre au fil des années pour avoir couvert tous les indicateurs en 2022.

INDICATEUR DE CONFORMITÉ FOURNISSEUR SUR LES CRITÈRES ABORDÉS				
L'objectif étant d'avoir un taux de conformité d'au moins 90 %*				
Résultat 2019 sur périmètre 2019	20 %	29 %	50 %	1 %
Résultat 2020 sur périmètre 2019	21 %	29 %	50 %	
Résultat 2020 sur périmètre 2020	29 %	41 %	30 %	
Résultat 2021 sur périmètre 2020	31 %	39 %	30 %	
Résultat 2021 sur périmètre 2021	50 %		50 %	

\* Vert foncé et vert clair étant considérés comme conforme.

## Conclusion : objectifs et plan d'actions

L'objectif du premier KPI (taux de couverture des critères), pour fin 2022, est d'atteindre 100 % de couverture des thèmes RSE (en respectant la pondération finale définie selon l'importance que nous avons décidé d'attribuer aux thèmes). L'objectif est atteint avec l'intégration des deux derniers thèmes en 2021. Le plan d'action est de travailler les thèmes qui sont conformes mais où il y a des améliorations possibles (vert clair) qui sont principalement : le management de leurs ressources, le cycle de vie de leurs produits et leurs évaluations fournisseurs.

L'objectif fixé pour le deuxième KPI (taux de conformité des fournisseurs sélectionnés) est de 90 % de satisfaction. Nous estimons que c'est satisfaisant lorsque les thèmes sont classifiés en vert foncé (conforme) ou en vert clair (conforme mais améliorations à faire). Nous avons pu voir qu'il n'y avait pas de problème majeur chez ces fournisseurs et que l'objectif était atteint en 2021. Les plans d'actions sont de travailler les thèmes qui sont en vert clair chez ces 16 fournisseurs (c'est-à-dire satisfaisant mais avec des améliorations à apporter).





## PROTECTION DES RESSOURCES IMMATÉRIELLES

DELTA PLUS a de nombreuses ressources immatérielles dont nous devons garantir la sécurité et la pérennité. Nous avons choisi d'intégrer cette notion à notre plan RSE car le travail de sensibilisation et de sécurisation sur ces sujets au sein de notre organisation contribue à une approche durable de son développement. Nous avons choisi de traiter ce sujet avec les données informatiques internes critiques et sur le dépôt de nos marques.

La protection de nos ressources immatérielles vise à maîtriser deux risques totalement distincts :

- Le risque en cas de mauvaise protection de la marque DELTA PLUS sur un marché pourrait nous fermer le marché en vente et engendrer une perte de maîtrise de notre marque ;
- Le risque en cas de perte de données informatiques critiques est considérable même si dans la majorité des cas l'impact serait localisé sur une filiale (car les données critiques impactant le groupe sont sécurisées au siège).

Concernant nos marques, l'opportunité est de systématiser par un processus l'approche actuelle.

Concernant les données critiques, l'opportunité est de renforcer la formation, le suivi et le contrôle du service informatique central de DELTA PLUS sur l'ensemble des filiales.

### LA POLITIQUE : Protéger nos marques et nos données critiques de façon durable

La Direction de DELTA PLUS souhaite s'inscrire dans une démarche durable de gestion de nos ressources immatérielles (juridiques et informatiques). Au-delà des données comptables, nous devons mettre en place un système de contrôle sur ces données pour en garantir pro-activement la sécurité.

Le projet dans sa globalité est encadré par la Directrice des Achats et l'Assistante Achats et il est organisé en deux groupes de travail :

- Un avec la Responsable Juridique Groupe ;
- Un avec le Directeur des Systèmes Informatiques du Groupe et le Responsable systèmes et réseaux.

Concernant le pilotage du projet, il se base sur l'organisation du suivi de projet grâce à des réunions à fréquences variables visant à réunir les différents groupes de travail pour faire le point sur l'avancée du projet et pour mettre en place des actions concrètes.

Nos engagements sont matérialisés par des indicateurs d'états que nous avons définis.

Pour les ressources immatérielles juridiques : Nous avons une base de données pour suivre la couverture de nos marques grâce à divers indicateurs d'état. L'enjeu est alors de couvrir rigoureusement et anticiper le déploiement géographique des ventes du Groupe.

Pour les ressources immatérielles informatiques : La première étape est une campagne de définition, d'identification et de sensibilisation sur les données informatiques critiques. Et ensuite, l'implantation d'un drive à destination des filiales pour qualifier leur assiduité au suivi de leurs données critiques et de leurs sauvegardes. Ce drive deviendra un indicateur d'état à suivre.

Ces indicateurs d'état nous permettront d'établir des indicateurs de performance adaptés que nous détaillerons ensuite.

### Impacts de la Covid-19

La COVID n'a pas impacté le projet de protection des ressources immatérielles juridiques puisque nous avons réussi à mener à bien les actions que nous nous étions fixées pour cette année.

En revanche, elle a retardé les actions que nous devons réaliser concernant la protection des ressources immatérielles informatiques, nous nous sommes donc concentrés sur le périmètre siège en France pour cette année 2020 et le déploiement sur le groupe se fera sur l'année 2021.

### Les Actions Concrètes

#### La protection des ressources immatérielles juridiques

Le suivi de la protection de la marque DELTA PLUS est encadré par une procédure qui a été créée au sein du service Juridique pour formaliser et organiser les demandes des différents services.

En 2021, nous avons suivi la base de données de suivi de la marque DELTA PLUS pour l'actualiser en fonction des opérations de croissances externes. Notre logo a changé fin 2021 donc l'enjeu de 2022 sera d'adapter notre base de données sur le suivi de ce nouveau logo.

#### La protection des ressources immatérielles informatiques

Après avoir redéfini la notion de données critiques et avoir sensibilisé le personnel du siège au début du plan RSE, nous avons revu les documents nécessaires au suivi de la sauvegarde de ces données.

En 2021, nous avons pu réaliser les actions suivantes :

- La création d'un site internet pour le siège pour rappeler ce qu'est une donnée critique et permettant à chaque service d'accéder à sa liste de données critiques et leurs droits d'accès ;
- La création d'un document de reporting pour les filiales du groupe pour le suivi de la sauvegarde mensuelle de leurs données critiques ;
- La création d'une procédure d'encadrement de ce suivi de sauvegarde des données critiques du siège et des autres filiales du groupe ;
- La création d'un drive de suivi des données critiques des filiales pour faire appliquer strictement la procédure de sauvegarde en 2 ans, ce qui garantira la pérennité de nos données critiques ;
- La réalisation de réunions de présentation à toutes les filiales pour la sensibilisation à la protection et la bonne sauvegarde de leurs données critiques, pour leur présenter le fichier de reporting mensuel qu'elles devront remplir.

### Les Indicateurs d'État

Les indicateurs d'état pour ce projet de protection de nos ressources immatérielles sont suivis par le pilote du projet.

#### Sur le plan juridique :

Nous considérons que la marque est protégée à compter du moment où le dépôt de la marque est

enregistré et donc que le droit des marques nous octroie un monopole d'exploitation de la marque pour les classes de produits revendiquées.

Les indicateurs d'états définis nous permettent de suivre le pourcentage de couverture dans le monde et le pourcentage de couverture dans les pays où nous avons une filiale. Grâce au suivi du nombre de pays où nous avons une filiale et le nombre total de pays où nous sommes couverts.

#### Sur le plan informatique :

Dans le cadre du suivi des sauvegardes, le service informatique comptabilise le nombre d'alertes de non changement de disque depuis plus de 40 jours sur un périmètre de disques défini.

Ce comptage nous permet de faire une moyenne mensuelle du nombre d'alertes de non rotation reçues.

La mise en place de l'outil drive de suivi des sauvegardes des données critiques des filiales ayant été retardé en 2021, à cause de l'impact de la Covid-19, nous avons pu constater que le nombre moyen d'alertes mensuelles de non rotation a augmenté.

Cet outil a été intégré auprès des filiales fin 2021 et nous pourrons donc suivre de près en 2022 les filiales qui respectent la procédure à la fréquence demandée pour que la sauvegarde et la protection de leurs données critiques soient efficaces. Le nombre moyen d'alertes mensuelles devrait baisser considérablement.

INDICATEURS D'ÉTAT-PROTECTION DE NOS RESSOURCES IMMATÉRIELLES	2019	2020	2021
<b>ÉCONOMIE DURABLE :</b> Protection des ressources internes immatérielles			
<b>Suivi de la couverture de la marque DELTA PLUS</b>			
- Nombre de pays où nous avons au moins une filiale	28	28	29
- Nombre de pays où nous sommes couverts	-	65	65
- Nombre total de pays (reconnus par l'ONU)	-	197	197
- Pourcentage de couverture dans le monde	-	33 %	33 %
- Pourcentage de couverture dans les pays où nous avons une filiale	-	100 %	100 %
<b>Suivi de la protection de ressources immatérielles IT</b>			
- Nombre d'alertes de non rotation du disque dans les temps*	38 sur 4 mois	56	74
- Moyenne mensuelle du nombre d'alertes*	10	5	7
- Nombre de filiales qui remplissent le fichier drive (sauvegarde en particulier des données critiques) à la fréquence demandée.	fichier drive pas encore diffusé	fichier drive pas encore diffusé	fichier drive pas encore diffusé

\* Le comptage des alertes a été mis en place en septembre 2019 sur un scope de 60 disques surveillés (2 disques de sauvegarde par filiale).



## Les KPIs

### 1) Taux de couverture de la marque DELTA PLUS :

C'est-à-dire le pourcentage de couverture de la marque DELTA PLUS dans les pays où nous avons une filiale. Actuellement nous sommes couverts à 100 % où nous avons une filiale. Les croissances externes étant dans des pays où nous sommes déjà couverts, ces intégrations n'ont pas nécessité de dépôts supplémentaires

### 2) Taux de sécurisation des données informatiques critiques :

Nous souhaitons que 100 % des sauvegardes dans les filiales soient faites dans les temps. L'indicateur de performance est en cours de mise en place.

## Conclusion : Objectifs et plans d'actions

Le plan d'actions pour 2022 est :

- Continuer à assurer que 100 % des pays où nous avons une filiale sont couverts (notamment avec les croissances externes) ;
- Continuer à avoir une revue annuelle et organisée de demandes de dépôts de marques pour de nouveaux pays.

### La protection des ressources immatérielles informatiques :

L'objectif du KPI de sécurisation des données critiques informatiques est que 100 % des sauvegardes dans les filiales soient faites dans les temps.

Le plan d'actions pour 2022 est :

- Faire appliquer la procédure de sauvegarde pour sensibiliser le personnel dans toutes les filiales du Groupe ;
- Suivre la mise en place du drive de suivi dans tout le groupe pour faire appliquer strictement la procédure de sauvegarde en 2 ans, ce qui fera baisser le nombre d'alertes.

## SOUTIEN À DES INITIATIVES LOCALES

À l'heure où les démarches éthiques, la responsabilisation et la prise de conscience des acteurs (tant publics que privés) pour le développement des territoires et la proximité avec les populations s'accélère, nous souhaitons soutenir des acteurs locaux dans les zones où notre groupe est implanté, à travers des actions en soutien d'initiatives ciblées.

L'absence d'implication de notre Groupe dans ce domaine pourrait avoir des conséquences négatives sur notre image, en distorsion avec les valeurs que DELTA PLUS souhaite véhiculer, les risques étant :

- D'être considéré comme une Société inactive ou ne portant pas d'intérêt à son environnement régional ;
- De perdre son attractivité employeur dans les bassins d'emplois où sont présentes nos filiales ;
- De prendre du retard à une époque où les démarches éthiques et les prises de conscience deviennent majeures chez les opérateurs économiques.

Le groupe de projet est composé de deux pilotes (Responsable Juridique Groupe et Responsable Marketing Communication) et de trois co-équipières issues de fonctions commerciales, financières et merchandising.

### LA POLITIQUE : Soutenir les organisations locales dans les zones où nos filiales sont implantées en menant des actions ciblées

Il existe une véritable volonté de la Direction du Groupe DELTA PLUS de soutenir des acteurs locaux, présents dans les zones où les filiales du Groupe sont implantées.

Le soutien s'opère :

- Selon trois axes d'intervention : social, environnemental et sociétal ;
- En accompagnant et en sensibilisant les équipes du Groupe pour promouvoir les valeurs que souhaite véhiculer DELTA PLUS ;
- En demandant aux filiales de s'investir dans des actions à rayonnement local.

Il est intéressant de noter que dans chaque pays où le Groupe DELTA PLUS est implanté, ses filiales sont basées dans des zones d'activité à taille humaine correspondant à des bassins d'emploi régionaux. Ceci permet une certaine proximité d'interaction en soutien d'acteurs locaux.

C'est par exemple le cas du siège social historique du Groupe basé à Apt, mais aussi dans d'autres pays : Wujiang en Chine (hors zone Shanghai), Falta en Inde (hors zone Calcutta), Sharjah au Moyen-Orient (hors zone Dubaï), Cracovie en Pologne, Vicenza en Italie, Alicante en Espagne...

## Impact de la Covid-19

La Covid-19 a impacté le groupe de projet de soutien d'initiatives locales et l'adhésion de nouvelles filiales dans cette démarche (notamment pour les plus petites filiales). Certaines opérations que nous avons convenu de soutenir se sont également vues annulées du fait de la pandémie et des restrictions gouvernementales appliquées.

L'implication de nos filiales et de leurs équipes dans la lutte contre la pandémie a perduré, de nombreuses filiales ont effectué des dons de masques de protection auprès de différents organismes publics ou privés (hôpitaux, municipalités...) afin de contribuer, à leur échelle, à la lutte contre la pandémie.

## Les actions concrètes

Nous avons mis en place un groupe de projet « Soutien à des initiatives locales » qui réalise depuis 2017 un recensement annuel de l'ensemble des actions menées par les filiales du Groupe. En 2021, le périmètre couvert par ce recensement est l'ensemble des filiales du Groupe\* : toutes nos filiales ont été sollicitées.

L'objectif que nous nous sommes fixé est de parvenir à une augmentation d'année en année du nombre d'actions menées par nos filiales en soutien d'initiatives locales. Pour atteindre cet objectif, nous avons partagé les bonnes pratiques, les idées et les exemples d'interventions déjà expérimentées par certaines de nos filiales. Nous avons également sollicité des suggestions des filiales (partages d'expériences, et d'idées) pour amplifier cette démarche.

Au cours de l'exercice 2021, nous avons réalisé la campagne de collecte des actions menées durant l'exercice et les restituons ci-après. Cette campagne inclut les filiales qui étaient dans le Groupe début 2020. Nous avons ainsi initié la démarche d'intégration des filiales, entrées début 2020, à cette politique de soutien des initiatives locales en élargissant le périmètre. Nous leur avons fait une présentation du thème et de ses objectifs et partagé les

attentes du Groupe à leur égard sur ce thème.

Nous avons également poursuivi notre action de stimulation des filiales par le partage de nos réflexions via des outils de partages de bonnes pratiques et en demandant aux filiales de nous partager leurs retours d'expériences locales. Nous avons également ouvert des boîtes à idées dans les différents sites du groupe pour recueillir des suggestions d'actions des collaborateurs. Nous avons également communiqué de façon régulière pour inciter les filiales (inactives jusque-là) à mener au moins une action locale.

Le groupe de projet « Soutien à des initiatives locales » est également en charge de valider et mener des actions locales pour le site d'APT selon les critères de sélection fixés (promouvoir les valeurs que souhaite véhiculer DELTA PLUS, bénéficier au plus grand nombre, en privilégiant les secteurs de l'environnement et de la culture).

## Indicateurs d'état

Nous suivons depuis plusieurs années le nombre de filiales actives et le nombre d'actions menées par secteur (social, environnemental et sociétal).

Nous avons recensé en 2021 le nombre de sites ayant mené au moins une action (23 contre 16 en 2020).

Au niveau des actions menées en 2021, les filiales actives couvrent un périmètre géographique plus étendu que les années précédentes. En 2021, le périmètre géographique couvre désormais notamment l'Ukraine, et la Colombie qui ont adhéré à cette démarche.

S'agissant de la répartition des actions selon les trois axes (social, environnemental et sociétal) on relève 48 actions menées, en léger recul par rapport à 2020, certaines filiales ont en effet recentré leurs actions autour de partenaires longue durée, ce qui est le cas en France. On ne peut que saluer cette démarche de soutien manifestée par nombre de nos filiales à travers le monde.

NOMBRE D' ACTIONS SOCIALES, NOMBRE D' ACTIONS ENVIRONNEMENTALES, NOMBRE D' ACTIONS SOCIÉTALES	2019	2020	2021
Nombre de filiales actives	15	16	23
Nombre d'actions sociales	14	15	21
Nombre d'actions environnementales	4	10	9
Nombre d'actions sociétales	21	28	18

\* Périmètre RSE 2021 n'inclut pas les filiales ERB INDUSTRIES, ALSOLU et ARTEX.



## Les KPIs

NOMBRE DE FILIALES ACTIVES ET NOMBRE D' ACTIONS DANS LE DOMAINE ENVIRONNEMENTAL	2019	2020	2021
Nombre de filiales actives	15	16	23
% de filiales actives	58 %	59 %	79 %
Nombre d'actions environnementales	4	10	9
% d'actions environnementales	10 %	19 %	19 %

*Mobiliser davantage de filiales agissant en faveur d'initiatives locales*

→ Nombre de Filiales actives en 2021 > 59 %

Nous nous sommes fixé un objectif annuel d'augmentation de la participation du nombre de filiales soutenant au moins une initiative locale.

La campagne de collecte des actions 2021 fait ressortir que 79 % de filiales ont été actives. On peut souligner que les filiales actives ont souvent soutenu plusieurs actions sur l'année 2021.

Pour tenter d'atteindre l'objectif d'augmentation de l'implication des filiales, nous continuons de partager nos bonnes pratiques, des idées et exemples d'interventions et sollicitons des suggestions de la part des filiales pour dynamiser et faire croître cette démarche.

*Développer les actions de soutien dans le secteur environnemental*

→ Nombre d'actions environnementales en 2021 d'au moins 19 %

La campagne de collecte des actions 2021 fait ressortir que 19 % d'actions l'ont été dans le secteur environnemental. Certaines de nos filiales se sont donc impliquées dans cette démarche.

Pour atteindre l'objectif de maintien du nombre d'actions menées sur l'axe environnement, nous avons amorcé une réflexion sur les initiatives simple à soutenir au niveau des différentes filiales : don de produits à des associations (jardins partagés, nettoyage de la nature...), collaboration avec des recycleries, plantation d'arbres, installation de ruches sur les sites du Groupe au profit d'apiculteurs locaux.

## Conclusion : Objectifs et plan d'action

Malgré une amélioration de la répartition des actions selon les trois axes depuis 2018, le domaine environnemental reste sous représenté, cela qui justifie l'objectif renouvelé pour 2022 : soutenir au moins autant d'initiatives en matière environnementale en atteignant un nombre d'actions environnementales en 2022 supérieur ou égal 19 % des actions.

D'autre part, l'enjeu de voir participer de plus en plus de filiales à cette démarche reste d'actualité pour faire sens à notre engagement de soutien à des initiatives locales. Cela justifie le second objectif fixé pour 2022 : mobiliser autant voire davantage de filiales sur le soutien à des initiatives locales en atteignant un nombre de filiales actives en 2022 supérieur ou égal 79 % des filiales.

## TAXONOMIE EUROPÉENNE

Conformément au Règlement européen Taxonomie (Règlement 2020/852/UE sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union Européenne), la DPEF intègre ci-après les indicateurs relatifs à la part du Chiffre d'Affaires, aux dépenses d'exploitation (Opex) associées à des activités économiques durables sur le plan environnemental et aux dépenses d'investissement (Capex) sur l'exercice 2021. Ces éléments ont fait l'objet d'une revue par nos Commissaires aux Comptes (et non pas par l'Organisme Tiers Indépendant). La taxonomie ne fait pas partie de nos risques principaux, mais devient à compter de 2021 une information réglementaire que nous vous fournissons ci-après.

### 1. Application de la Taxonomie européenne aux activités du Groupe DELTA PLUS

La Taxonomie européenne des activités durables (ci-après la « Taxonomie »), établit une liste d'activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental sur la base de critères techniques ambitieux et transparents.

La mise en place de ce référentiel destiné à distinguer les activités économiques contribuant à l'objectif européen de neutralité carbone souligne l'ampleur des transformations économiques et industrielles à accomplir ainsi que l'ambition des autorités européennes en matière de finance durable et de transparence.

Les premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie relatifs à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ont priorisé les secteurs d'activité qui ont une contribution majeure aux émissions de gaz à effet de serre au niveau de l'Union européenne. De par un modèle d'affaires basé principalement sur la fabrication et la distribution d'Équipements de Protection individuelle et collective, les activités de DELTA PLUS n'ont pas été considérées par la Taxonomie comme ayant une contribution substantielle au regard de ces objectifs.

Le Groupe DELTA PLUS suit également de près la publication des actes délégués pour les quatre autres objectifs environnementaux qui vont potentiellement permettre de davantage refléter la contribution des activités du Groupe à une économie plus durable.

### APPROCHE RETENUE PAR LE GROUPE DELTA PLUS

Conformément au Règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (UE) (2), DELTA PLUS GROUP est tenue de publier, au titre de l'exercice 2021, la part de son Chiffre d'Affaires, de ses investissements et

dépenses d'exploitation éligibles résultant de produits et/ou services associés à des activités économiques considérées comme durables au sens de la classification et des critères définis dans la Taxonomie pour les deux premiers objectifs climatiques d'atténuation et d'adaptation.

Aussi, compte tenu du caractère évolutif du cadre réglementaire européen et des informations disponibles à date, le Groupe a défini plusieurs niveaux de qualification de ses activités, l'éligibilité (réglementaire ou sur base volontaire) et l'admissibilité, dont les définitions sont présentées ci-dessous. Ces niveaux de qualification traduisent l'engagement du Groupe dans une communication transparente sur les règles applicables au titre de l'exercice 2021 et sur les règles potentiellement applicables à partir de l'exercice 2023, sur la base du calendrier réglementaire tel que défini à date.

#### Définitions Éligibilité réglementaire :

Une activité économique est éligible si elle figure dans les annexes I et II de l'Acte délégué du 4 juin 2021 du Règlement Taxonomie, telle que contribuant aux deux objectifs climatiques suivants (exercice fiscal 2021) :

- 1) L'atténuation du changement climatique ;
- 2) L'adaptation au changement climatique.

#### Puis, à compter de l'exercice fiscal 2022 :

- 3) L'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- 4) La transition vers une économie circulaire ;
- 5) La prévention et la réduction de la pollution ;
- 6) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

**Admissibilité :** Une activité économique a été définie comme admissible au référentiel de la Taxonomie européenne si elle contribue selon le Groupe aux objectifs environnementaux tels que décrits aux articles 10-15 du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020.

**Éligibilité volontaire :** De manière volontaire, le Groupe a défini qu'une activité économique est considérée comme éligible volontaire si, sans être éligible ou admissible stricto sensu, elle fournit un marché éligible tel que défini dans les annexes I et II (3) de l'Acte délégué du 4 juin 2021 du Règlement Taxonomie (voir informations détaillées ci-dessous).

**Non éligible :** Une activité économique est jugée non éligible si non définie dans le référentiel de la Taxonomie européenne, c'est-à-dire les activités du Groupe dont la correspondance ou la contribution aux objectifs de la Taxonomie n'a pas pu être identifiée sur la base des informations réglementaires telles que publiées pour l'exercice 2021. Cette



catégorie inclut l'éligibilité volontaire en application stricte de la réglementation telle qu'analysée à date. Enfin, la notion d'**alignement** prévue par la réglementation à compter du prochain exercice fiscal sera abordée par le Groupe dans le document d'enregistrement universel au titre de l'exercice 2022.

## 2. Méthodologie développée et ratios liés à la taxonomie

Une analyse détaillée des activités du Groupe a été effectuée conjointement à un examen des processus et des systèmes de reporting existants permettant d'identifier les agrégats financiers requis par la Taxonomie. Les informations financières présentées ci-dessous correspondent aux définitions précisées par l'article 8 du Règlement délégué 2021/2178 de la Commission européenne du 6 juillet 2021 et de ses annexes complétant le Règlement (UE) 2020/852 précisant la manière de calculer les KPI ainsi que les informations narratives à publier. Elles ont fait l'objet d'une analyse et d'un contrôle conjoints avec la direction financière, la direction des achats et le Comité de pilotage RSE. À partir d'une analyse détaillée de l'ensemble de ses métiers, le Groupe n'a identifié aucun Chiffre d'Affaires éligible sur base réglementaire.

L'indicateur relatif aux dépenses d'exploitation (Opex) concernera principalement les achats d'aluminium, d'acier ainsi que les activités de transport routier et maritime.

L'indicateur relatif aux dépenses d'investissements (Capex) a par ailleurs été identifié comme non significatif au regard du total des Capex Groupe.

### Chiffre d'Affaires (CA) :

Le Chiffre d'Affaires est le premier KPI de la Taxonomie, calculé par activité éligible et par établissement, sur la base du Chiffre d'Affaires externe (c'est-à-dire sans les ventes intra-groupe) tel que déterminé et publié dans les États Financiers sous la ligne « Chiffre d'Affaires » du compte de résultat.

Du fait de sa position de fabricant et distributeur d'Equipements de Protection individuelle et collective, aucun Chiffre d'Affaires éligible n'a été identifié pour cette première année pour les objectifs d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, les activités définies pour ces objectifs ne couvrant pas les activités du Groupe. Les investissements et dépenses d'exploitation rattachés aux activités du Groupe n'ont pas pu être qualifiés d'éligibles elles non plus. De fait, dans une approche conservatrice d'application de la Taxonomie, toute action mise en place pour réduire l'empreinte carbone des produits du Groupe, et donc relevant des activités du cœur de métier du Groupe, n'a pas été valorisée au niveau des indicateurs Opex et Capex.

Néanmoins à travers la fabrication et la distribution d'Equipements de Protection individuelle et collective, le Groupe est capable de valoriser sur une base volontaire (éligibilité volontaire) le Chiffre d'Affaires que représenteraient des activités connexes aux nôtres si elles étaient intégrées à la production du Groupe.

Le KPI CA est calculé en comparant le Chiffre d'Affaires associé à ces activités à la totalité du Chiffre d'Affaires consolidé réalisé par le Groupe en 2021 (344,2 M€).

Dans cette approche d'éligibilité volontaire, le Groupe a identifié deux activités contribuant à l'objectif d'atténuation du changement climatique :

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	NACE	CA 2021 (en M€)	PART DU CA 2021 (%) DU GROUPE
<b>A. TAXONOMIE DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES</b>			
Non classé	-	-	-
<b>B. TAXONOMIE DES ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES</b>			
Non classé	-		
<b>C. TAXONOMIE DES ACTIVITÉS CONNEXES ÉLIGIBLES VOLONTAIRES (ÉLIGIBLES SI ELLES ÉTAIENT INTÉGRÉES AUX ACTIVITÉS DU GROUPE)</b>			
Fabrication d'acier et d'innox	C.24	1,1	0,3 %
Fabrication d'aluminium	C.24	11,9	3,5 %
Transport (Freight) de marchandises (sur achats)	H.49 / H.50	2,3	0,7 %
Transport (Freight) de marchandises (sur ventes)	H.49 / H.50	18,7	5,4 %
<b>TOTAL (A+B+C)</b>		<b>34,0</b>	<b>9,9 %</b>

La part du Chiffre d’Affaires, sur la base d’une éligibilité volontaire contribuant potentiellement à l’objectif d’atténuation du changement climatique est donc estimée à 9,9 % en 2021.

#### Dépenses d’exploitation (Opex) :

Les dépenses d’exploitation (« Opex ») sont le deuxième KPI de la Taxonomie de l’UE. Ce KPI est calculé sur la base des dépenses opérationnelles non capitalisées. Elles comprennent les dépenses

directes liées à la nature des coûts suivants, nécessaires à la production des produits inclus dans le KPI de Chiffre d’Affaires : achats d’acier, d’aluminium, de prestations de transport sur achats et de transport sur ventes. Le KPI Opex est calculé en comparant les dépenses opérationnelles associées à ces achats à la totalité des dépenses d’exploitation engagées par le Groupe en 2021 (298,9 M€).

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES	NACE	OPEX TAXONOMIE (en M€)	PART DES OPEX 2021 DU GROUPE (%)
<b>A. TAXONOMIE DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES</b>			
Non classé	-	-	-
<b>B. TAXONOMIE DES ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES</b>			
Non classé	-		
<b>C. TAXONOMIE DES ACTIVITÉS CONNEXES ÉLIGIBLES VOLONTAIRES (ÉLIGIBLES SI ELLES ÉTAIENT INTÉGRÉES AUX ACTIVITÉS DU GROUPE)</b>			
Fabrication d’acier et d’innox	C.24	1,0	0,3 %
Fabrication d’aluminium	C.24	10,4	3,5 %
Transport (Freight) de marchandises (sur achats)	H.49 / H.50	2,0	0,7 %
Transport (Freight) de marchandises (sur ventes)	H.49 / H.50	16,4	5,5 %
<b>TOTAL (A+B+C)</b>		<b>29,8</b>	<b>10,0 %</b>

La part des dépenses d’exploitation (Opex), sur la base d’une éligibilité volontaire contribuant potentiellement à l’objectif d’atténuation du changement climatique est donc estimée à 10,0 % en 2021.

#### Investissements industriels (Capex) :

Les dépenses d’investissement (« Capex ») sont le troisième KPI de la Taxonomie. Ce KPI comprend les acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles liées aux activités éligibles, faites au cours de la période considérée, avant dépréciation, amortissement et toute réévaluation. Il couvre également les acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles liées aux activités éligibles, résultant de regroupements d’entreprises ayant comme résultat l’acquisition d’une Société ou d’une activité consolidée dans les États Financiers du Groupe.

L’analyse de l’éligibilité des Capex a conduit le Groupe à considérer le montant analysé comme non significatif au regard des seuils de matérialité du Groupe, le ratio « dénominateur Capex Taxonomie » sur « Capex totaux Groupe » étant inférieur à 5 %, ce qui, combiné au fait que les activités du Groupe ne sont pas à date éligibles, amène le Groupe à utiliser l’exemption prévue de calculer plus en détail le KPI Capex Taxonomie.





# RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA SINCÉRITÉ ET LA CONFORMITÉ DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (tierce partie), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1055 (dont la portée est disponible sur le site [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de Commerce.

## Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures internes de l'entité.

## Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du Code de Commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées, un programme disponible sur demande visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables.

## Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de Commerce ;
- La sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du Code de Commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ni sur la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

## Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de Commerce :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2° alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons consulté des sources documentaires et mené des entretiens pour :
  - Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des indicateurs clés de performance au regard des principaux risques et politiques présentés ;
  - Corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes.



- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance (données historiques) et pour une sélection d'autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants<sup>1</sup>, nous avons mis en œuvre :
  - Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
  - Des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 23 et 100 % des données sélectionnées pour ces tests.
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

### Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre août 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de 69 semaines. Nous avons mené 8 entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

### Réserve

L'indicateur heures de formation réalisées contient des lacunes dans la fiabilité des procédures d'établissement et de contrôle.

### Conclusion

Sur la base de nos travaux, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de Commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Les indicateurs taux de fréquence et taux de gravité présentent une incertitude inhérente à la méthode choisie, en particulier en ce qui concerne les saisies manuelles et le contrôle interne ;
- Nous attirons l'attention du lecteur sur le périmètre des indicateurs relatifs à la thématique déchets qui ne couvre que le site d'Apt représentant 40,1 % des sites pertinents en flux logistiques ;
- Nous attirons l'attention du lecteur sur le périmètre des indicateurs relatifs à la thématique changement climatique qui ne couvre que Apt, DELTA PLUS SYSTEMS et la Pologne.

Fait à Toulouse, le 4 avril 2022  
**L'ORGANISME TIERS INDÉPENDANT**  
**SAS CABINET DE SAINT FRONT**  
Candice Lourdin  
Directrice générale

1. Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes :  
Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs :

- Taux de fréquence
- Taux de gravité
- Heures de formations réalisées
- % déchets recyclés
- Consommation électricité
- Consommation d'eau
- Taux de conformité des fournisseurs

# **RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D' ACTIONS**

## **(Article L. 225-184 du Code de Commerce)**

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-184 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il est rappelé que les options ne peuvent être exercées que si, au jour de leur levée, le bénéficiaire est toujours membre du personnel salarié ou mandataire social de la Société DELTA PLUS GROUP, ou d'une Société dont 10 % au moins du capital ou des droits sont détenus, directement ou indirectement, par la Société. En cas de décès, ses héritiers disposent d'un délai de six (6) mois à compter du décès pour exercer les options.

Nous vous indiquons ci-dessous :

- Le nombre, le prix et les dates d'échéance des options de souscription ou d'achat d'actions consenties, durant l'année, par la Société et par les Sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, à chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé ;
- Le nombre et le prix des actions qui, durant l'année, ont été souscrites ou achetées, en levant une ou plusieurs options détenues sur les Sociétés visées à l'alinéa précédent, par chacun des dix salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé ;
- Le nombre, les dates d'échéance et le prix des options de souscription d'actions ou d'achat, qui durant l'année et à raison des mandats et fonctions exercés dans la Société, ont été consenties à chacun de ces mandataires par la Société et par celles qui lui sont liées dans les conditions prévues à l'article L. 225-180 du Code de Commerce.

### **Options d'achat d'actions attribuées pendant l'exercice 2021 :**

Néant.

### **Options d'achat d'actions exerçables et/ou exercées pendant l'exercice 2021 :**

Néant.

Le Conseil d'Administration

# RAPPORT SPÉCIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS (Article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce)

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 alinéa 1 du Code de Commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux attributions d'actions gratuites effectuées au profit des mandataires et/ou salariés de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Il est rappelé que cette attribution gratuite ne peut avoir pour effet de permettre aux salariés de détenir plus de 10 % du capital social.

Le Conseil d'Administration, en vertu des décisions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la Société, en date du 7 juin 2019, était autorisé à attribuer gratuitement des actions existantes de la Société DELTA PLUS GROUP dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-5 du Code de Commerce destinées à encourager l'actionnariat des salariés de la Société et/ou des Sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de Commerce.

## Actions Gratuites attribuées au cours de l'exercice 2021 :

Bénéficiaires salariés

Néant.

## Bénéficiaire mandataire social

Néant.

## Actions Gratuites définitivement acquises au cours de l'exercice 2021 :

Bénéficiaires salariés

LISTE DES BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉE LE 11/12/2021	VALEUR DES ACTIONS GRATUITES (1)	DURÉE DE LA PÉRIODE D'ACQUISITION PURGÉE
Bénéficiaire 1	150	9 360 €	1 an
Bénéficiaire 2	150	9 360 €	1 an
Bénéficiaire 3	150	9 360 €	1 an
Bénéficiaire 4	150	9 360 €	1 an
Bénéficiaire 5	75	4 680 €	1 an
Bénéficiaire 6	75	4 680 €	1 an
Bénéficiaire 7	75	4 680 €	1 an
Bénéficiaire 8	75	4 680 €	1 an

(1) Selon la méthode de valorisation retenue dans les comptes consolidés (note 6.11) lors de l'attribution.

Bénéficiaire mandataire social

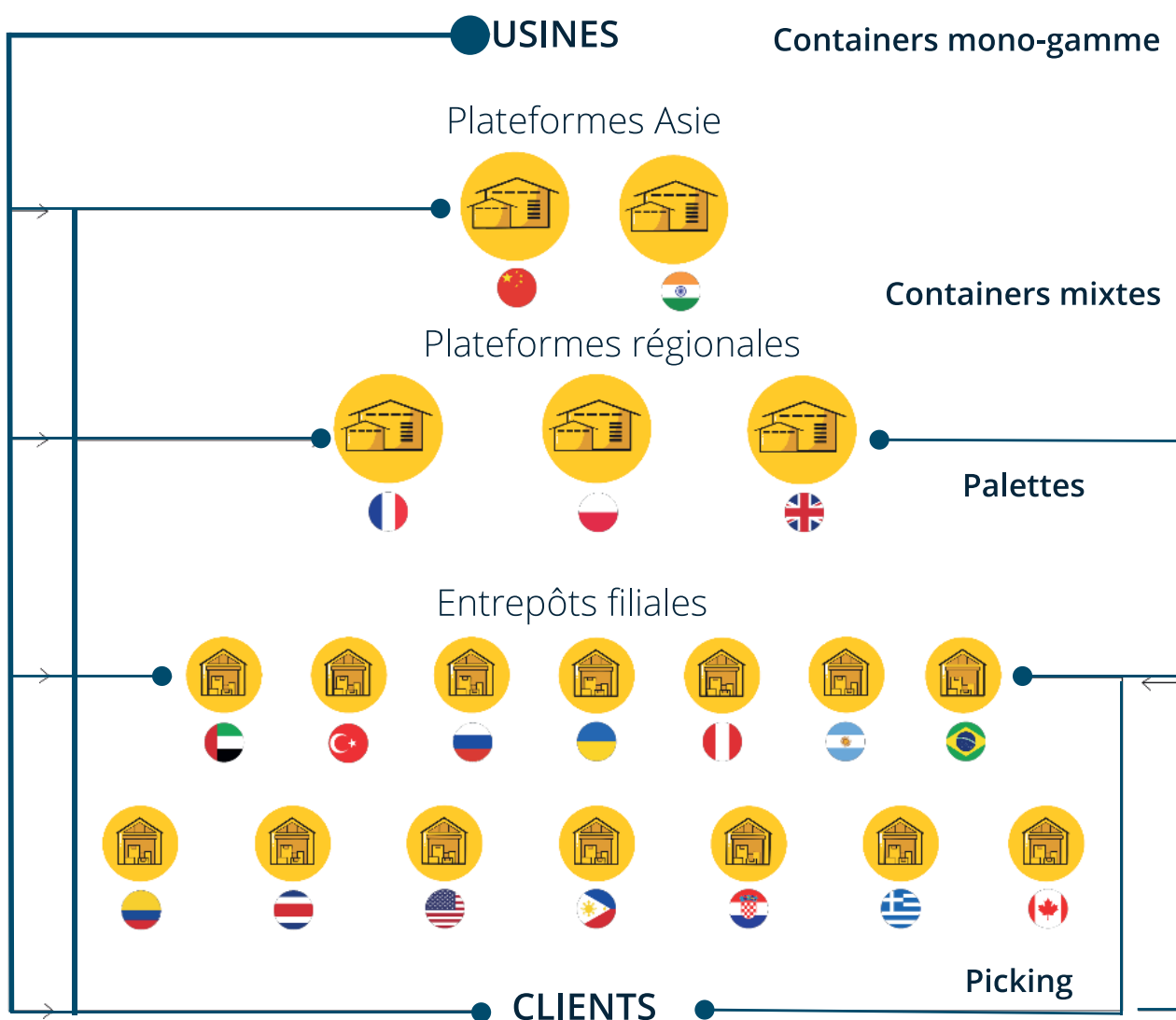
LISTE DES BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D' ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉE LE 11/12/2021	VALEUR DES ACTIONS GRATUITES (1)	DURÉE DE LA PÉRIODE D'ACQUISITION PURGÉE
Jérôme BENOIT	150	9 360 €	1 an

(1) Selon la méthode de valorisation retenue dans les comptes consolidés (note 6.11) lors de l'attribution.

Le Conseil d'Administration



# Notre organisation logistique



- **2** bases logistiques asiatiques
- **3** plateformes régionales
- **14** entrepôts de proximité

- **55 000** m<sup>2</sup> de stockage
- Livraison **3** en jours
- Engagement de disponibilité des produits



**DELTAPPLUS**

**Comptes consolidés  
au 31 décembre 2021  
et annexes**



# SOMMAIRE

## PARTIE III : COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET ANNEXES..... 133

### CHAPITRE I : COMPTES CONSOLIDÉS ..... 135

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	135
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	136
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ.....	136
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	137
EMPRUNTS.....	138
CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR.....	138
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	139

### CHAPITRE II : NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS ..... 140

NOTE 1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE DELTA PLUS – DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ.....	140
---	-----

NOTE 2 : FAITS MARQUANTS.....	140
-------------------------------	-----

NOTE 3 : SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES.....	145
--	-----

3.1. Base de préparation des états financiers.....	145
3.2. Hypothèses et estimations.....	145
3.3. Secteurs opérationnels.....	146
3.4. Règles de consolidation.....	146
3.5. Regroupements d'entreprises.....	147
3.6. Conversion des comptes des filiales dans les économies hyperinflationnistes.....	147
3.7. Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères.....	147
3.8. Transactions libellées en devises.....	147
3.9. Écarts d'acquisition.....	147
3.10. Immobilisations incorporelles.....	148
3.11. Immobilisations corporelles.....	148
3.12. Droit d'utilisation.....	148
3.13. Impairment test.....	149
3.14. Autres actifs financiers.....	149
3.15. Instruments financiers dérivés.....	150
3.16. Stocks.....	150
3.17. Créances et dettes.....	150
3.18. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	150
3.19. Capital.....	150
3.20. Passifs financiers.....	151
3.21. Impôts.....	151
3.22. Avantages au personnel.....	151
3.23. Paiements fondés sur des actions.....	152
3.24. Provisions non courantes.....	152
3.25. Chiffre d'Affaires.....	152
3.26. Soldes intermédiaires.....	152
3.27. Produits et charges financiers.....	153
3.28. Résultat par action.....	153
3.29. Distribution de dividendes.....	153

NOTE 4 : FACTEURS DE RISQUES.....	153
-----------------------------------	-----

4.1. Risques financiers.....	153
4.1.1. Risque de liquidité.....	153
4.1.2. Risque de taux d'intérêt et couverture.....	155
4.1.3. Risque de change et de prix de matières premières.....	155
4.2. Risques liés à l'activité du Groupe.....	156
4.2.1. Risques liés à la conjoncture mondiale (politique, économique, sanitaire et militaire).....	156
4.2.2. Risques liés aux clients.....	156
4.3. Risques juridiques liés à la réglementation applicable.....	156
4.4. Risques environnementaux.....	156
4.5. Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage.....	156

NOTE 5 : ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE.....	158
--------------------------------------	-----

5.1. Informations relatives au périmètre de consolidation.....	158
5.2. Modifications du périmètre et autres informations.....	159
5.3. Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 %.....	159

NOTE 6 : COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT.....	160
--	-----

6.1. État des immobilisations incorporelles.....	160
6.2. État des immobilisations corporelles.....	162
6.3. Droits d'utilisation.....	164
6.4. Test de perte de valeur des écarts d'acquisition.....	166
6.5. Autres actifs financiers.....	168
6.6. Instruments financiers dérivés.....	169
6.7. Stocks.....	169
6.8. Créances clients et autres créances.....	169
6.9. Trésorerie.....	171
6.10. Capital.....	171
6.11. Paiement en actions.....	171
6.12. Passifs financiers.....	172
6.13. Engagements donnés aux salariés.....	173
6.14. Provisions non courantes.....	174
6.15. Paiement fondé sur des actions.....	175
6.16. Instruments financiers par catégorie.....	175
6.17. Impôts.....	176
6.18. Ventilation du Chiffre d'Affaires.....	178
6.19. Produits et charges opérationnels non courants.....	179
6.20. Résultat financier.....	180
6.21. Charges par nature.....	181
6.22. Charges de personnel.....	183
6.23. Résultat par action.....	183
6.24. Dividendes.....	184
6.25. Engagements donnés et reçus.....	184
6.26. Regroupement d'entreprises.....	185
6.27. Parties liées.....	185

NOTE 7 : INFORMATIONS SECTORIELLES.....	187
---	-----

NOTE 8 : ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE.....	189
---	-----

YOUR  
SAFETY  
ATWORK





## CHAPITRE I COMPTES CONSOLIDÉS

### ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En milliers d'Euros

ACTIF	NOTE	31/12/2021	31/12/2020
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Écarts d'acquisition	6.4	152 995	129 145
Immobilisations incorporelles	6.1	1 553	1 887
Immobilisations corporelles	6.2	30 600	24 908
Droits d'utilisation	6.3	28 042	24 456
Autres actifs financiers	6.5	2 310	2 095
Actifs d'impôts différés	6.17	4 088	4 615
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>219 587</b>	<b>187 106</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks	6.7	91 198	72 635
Clients	6.8	60 549	49 632
Autres débiteurs	6.8	18 733	17 288
Trésorerie	6.9	55 527	45 655
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<b>226 006</b>	<b>185 210</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>445 593</b>	<b>372 317</b>

PASSIF	NOTE	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital	6.10	3 679	3 679
Titres d'autocontrôle		(6 037)	(5 885)
Réserves et résultat consolidés		197 642	159 497
Participations ne donnant pas le contrôle NCI		(145)	(232)
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>195 139</b>	<b>157 060</b>
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Passifs financiers non courants	6.12	86 721	54 211
Dettes locatives non courantes	6.12	22 525	19 969
Engagements donnés aux Salariés	6.13	1 374	2 089
Provisions non courantes	6.14	1 323	1 619
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>111 943</b>	<b>77 888</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs d'exploitation et effets à payer		43 310	31 904
Dettes fiscales et sociales		20 644	15 807
Autres dettes		8 425	9 448
Autres passifs financiers courants	6.12	60 132	75 237
Dettes locatives courantes	6.12	6 000	4 973
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<b>138 511</b>	<b>137 368</b>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>		<b>445 593</b>	<b>372 317</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

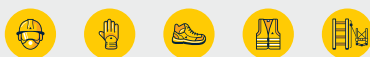
En milliers d'Euros

	NOTE	31/12/2021	31/12/2020
<b>Chiffre d'Affaires</b>	6.18	344 213	288 706
Coût d'achat des marchandises vendues	6.21	(162 913)	(137 627)
Charges variables	6.21	(30 216)	(22 146)
Charges fixes	6.21	(39 335)	(34 566)
Charges de personnel	6.22	(64 251)	(51 891)
Autres produits et charges	6.21	592	816
<b>Résultat opérationnel courant</b>		<b>48 090</b>	<b>43 292</b>
Produits opérationnels non courants	6.19	142	425
Charges opérationnelles non courantes	6.19	(2 886)	(2 438)
<b>Résultat opérationnel non courant</b>		<b>(2 744)</b>	<b>(2 014)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>45 347</b>	<b>41 279</b>
Coût de l'endettement financier brut	6.20	(2 156)	(1 946)
Autres charges financières	6.20	(590)	(2 276)
Autres produits financiers	6.20	216	203
<b>Résultat avant impôt des Sociétés intégrées</b>		<b>42 816</b>	<b>37 260</b>
Impôt sur le résultat	6.17	(10 082)	(8 349)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>		<b>32 734</b>	<b>28 911</b>
<b>Résultat des activités destinées à la vente</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Résultat net des Sociétés mises en équivalence		-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>32 734</b>	<b>28 911</b>
Dont part du Groupe		32 441	29 278
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle NCI		293	(367)
Résultat net par action des activités poursuivies	6.23	4.53	4,09
Résultat net dilué par action des activités poursuivies	6.23	4.53	4,09
Résultat net par action	6.23	4.53	4,09
Résultat net dilué par action	6.23	4.53	4,09

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

En milliers d'Euros

	NOTE	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>32 734</b>	<b>28 911</b>
Écarts de conversion		10 201	(13 481)
Couverture investissements nets activités à l'étranger		-	-
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-	-
Impôts sur les autres éléments du résultat global		-	-
<b>Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net</b>		<b>10 201</b>	<b>(13 481)</b>
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite	6.13	252	(619)
Impôts		(90)	173
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net</b>		<b>162</b>	<b>(445)</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>		<b>43 098</b>	<b>14 984</b>
Dont part du groupe		43 119	16 023
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle NCI		(21)	(1 039)



## TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'Euros

	NOTES	31/12/2021	31/12/2019
Résultat net de l'ensemble consolidé		32 734	28 911
Résultat des activités en cours de cession			-
<b>Ajustements :</b>			
Elimination des amortissements		2 242	3 700
Elimination des amortissements des droits d'utilisation	6.3	6 466	5 555
Elimination des provisions		(4 171)	3 342
Elimination des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		-	-
Autres produits et charges sans incidence trésorerie		1 147	255
<b>Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>38 418</b>	<b>41 763</b>
Elimination de la charge (produit) d'impôt	6.17	10 082	8 349
Elimination du coût de l'endettement financier net	6.20	2 156	1 946
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt</b>		<b>50 657</b>	<b>52 058</b>
Incidence de la variation du B.F.R.		(7 225)	6 884
Impôts payés		(9 540)	(8 480)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités en cours de cession		-	-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		<b>33 892</b>	<b>50 462</b>
Incidence des variations dans le périmètre de consolidation		(16 903)	(54 388)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.1-6.2	(5 956)	(3 496)
Acquisitions d'actifs financiers	6.5	(140)	313
Prêt WHITE LAKE		-	2 400
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles			-
Cessions d'immobilisations financières	6.5		-
Autres flux liés aux opérations d'investissement		319	(167)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles des activités en cours de cession			-
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		<b>(22 680)</b>	<b>(55 338)</b>
Augmentation de capital			-
Cession (acquisition) nette d'actions propres		9	(102)
Variation dette financière	6.12	14 566	46 211
Remboursements des dettes locatives	6.12	(6 518)	(5 479)
Intérêts financiers nets versés	6.20	(2 156)	(1 946)
Dividendes payés aux actionnaires du Groupe		(7 205)	(5 052)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		<b>(1 305)</b>	<b>33 632</b>
Autres flux de trésorerie liés aux activités en cours de cession			-
Incidence de la variation des taux de change		(38)	(1 492)
<b>Variation nette de la trésorerie</b>		<b>9 872</b>	<b>27 264</b>
Trésorerie à l'ouverture :	6.9	45 655	18 391
Trésorerie à la clôture :	6.9	55 527	45 655
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>9 872</b>	<b>27 264</b>

## EMPRUNTS

En milliers d'Euros

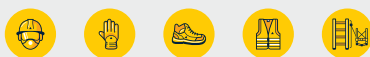
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Total des emprunts à l'ouverture</b>	<b>154 390</b>	<b>109 305</b>	<b>107 985</b>
Souscriptions d'emprunts	40 644	84 613	7 380
Remboursements d'emprunts	(37 179)	(23 475)	(9 583)
Variation des dettes locatives	1 609	(281)	(3 489)
Variation des concours bancaires	10 983	(15 604)	7 444
Variation des emprunts garantis	(6)	(1 542)	176
<b>Total des flux de trésorerie</b>	<b>16 052</b>	<b>43 711</b>	<b>1 928</b>
Variation de périmètre	4 812	1 710	(148)
Juste valeur des CAT	-	-	-
Variation des Calls	-	-	-
Effets de change	91	(336)	(460)
<b>Total des mouvements non cash</b>	<b>4 903</b>	<b>1 374</b>	<b>(608)</b>
<b>Total des emprunts à la clôture</b>	<b>175 347</b>	<b>154 390</b>	<b>109 305</b>

## CAPITAUX DE L'ÉMETTEUR

En milliers d'Euros

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
<b>Capitaux propres consolidés</b>	<b>195 139</b>	<b>157 060</b>	<b>150 794</b>
Passifs financiers non courants	109 246	74 181	57 542
Passifs financiers courants	66 133	80 210	51 765
<b>Dettes financières brutes</b>	<b>175 379</b>	<b>154 391</b>	<b>109 306</b>
Trésorerie	(55 527)	(45 655)	(18 391)
<b>Dettes financières nettes</b>	<b>119 852</b>	<b>108 736</b>	<b>90 915</b>
<b>Dettes bancaires nettes (1)</b>	<b>119 373</b>	<b>108 257</b>	<b>88 196</b>

(1) Dette bancaire nette = dette financière nette retraitée d'une dette financière non bancaire de 479 K€ correspondant au call lié à l'acquisition de WHITE LAKE. Les exercices 2019 et 2020 étaient également retraités des calls liés aux dernières acquisitions.



## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'Euros

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES	ACTIONS AUTO-DÉTENUES ET ASSIMILÉS	DIFFÉRENCES DE CONVERSION	RÉSULTAT CONSOLIDÉ	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	PART DES PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE	TOTAL
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>3 679</b>	<b>12 925</b>	<b>113 850</b>	<b>(5 946)</b>	<b>(840)</b>	<b>26 654</b>	<b>150 321</b>	<b>472</b>	<b>150 794</b>
Affectation du résultat & reclassement	-	-	26 654	-	-	(26 654)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(445)	-	(12 809)	-	(13 255)	(672)	(13 926)
<b>Résultat de 2020</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>29 278</b>	<b>29 278</b>	<b>(367)</b>	<b>28 911</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	(445)	-	(12 809)	29 278	16 023	(1 039)	14 984
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stocks options	-	-	8	-	-	-	8	-	8
Dividendes distribués	-	-	(5 010)	-	-	-	(5 010)	(42)	(5 052)
Variation de l'auto-détention	-	-	99	62	-	-	161	-	161
Variation de périmètre	-	-	(132)	-	-	-	(132)	132	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	(607)	-	(3 473)	-	(4 081)	246	(3 835)
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>3 679</b>	<b>12 925</b>	<b>134 416</b>	<b>(5 884)</b>	<b>(17 122)</b>	<b>29 278</b>	<b>157 290</b>	<b>(231)</b>	<b>157 060</b>
Affectation du résultat & reclassement	-	-	29 278	-	-	(29 278)	-	-	-
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	162	-	10 516	-	10 678	(315)	10 363
<b>Résultat de 2021</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>32 441</b>	<b>32 441</b>	<b>293</b>	<b>32 734</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	162	-	10 516	32 441	43 119	(21)	43 098
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Stocks options	-	-	78	-	-	-	78	-	78
Dividendes distribués	-	-	(7 159)	-	-	-	(7 159)	(46)	(7 205)
Variation de l'auto-détention	-	-	124	(157)	-	-	(32)	-	(32)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres (1)	-	-	1 872	-	114	-	1 987	154	2 141
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>3 679</b>	<b>12 925</b>	<b>158 772</b>	<b>(6 041)</b>	<b>(6 492)</b>	<b>32 441</b>	<b>195 282</b>	<b>(145)</b>	<b>195 139</b>

(1) Les autres impacts sur les capitaux propres sont liés à l'hyperinflation en Argentine.

### NOTE 1

#### INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE GROUPE DELTA PLUS – DESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ

DELTA PLUS GROUP est une Société anonyme de droit français. Les actions de la Société sont admises à la cote sur le marché Euronext Growth Paris.

La Société a été créée en 1986. Les statuts actuels de la Société fixent sa durée jusqu'au 31 décembre 2036, sous réserve d'une nouvelle prorogation. Le siège social est situé à APT. La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AVIGNON sous le numéro 334 631 868.

Le Groupe DELTA PLUS conçoit et distribue une gamme complète d'Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), en Europe, et dans le reste du monde.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2021 reflètent la situation comptable de DELTA PLUS GROUP et de ses filiales (ci-après « le Groupe DELTA PLUS »), ainsi que les intérêts du Groupe DELTA PLUS dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en Euros, arrondis au millier le plus proche. Les comptes consolidés de l'exercice 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 4 avril 2022. Ils seront soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale des Associés du 17 juin 2022.

### NOTE 2

#### FAITS MARQUANTS

##### 1. Situation liée à la COVID-19

L'année 2020 avait été marquée par l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), qui avait commencé à impacter les activités du Groupe à partir du mois de février 2020.

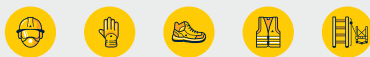
Ce contexte sanitaire et économique exceptionnel avait eu pour conséquence un fort ralentissement des ventes réalisées sur la plupart des produits d'équipement de protection individuelle commercialisés par le Groupe, à l'exception des masques, combinaisons jetables, et de certains gants et lunettes de protection, dont les ventes avaient été très élevées dans la plupart de nos filiales tout au long de l'année 2020, ces produits étant utilisés pour se protéger du virus.

Compte-tenu des éléments exceptionnels qui ont marqué l'année 2020, et du retour à une activité plus usuelle en 2021, la croissance du Groupe a logiquement bénéficié cette année d'une forte reprise sur les produits qui avaient particulièrement souffert du ralentissement économique en 2020.

L'effet de base, défavorable sur les produits « Covid-19 » a quant à lui pesé en sens inverse sur la croissance organique de 2021.

Le tableau ci-dessous récapitule, pour l'année 2021, le détail de la croissance organique, en distinguant la contribution (rapportée au Chiffre d'Affaires consolidé) provenant des produits « Covid-19 » de celle provenant des autres familles de produits :

DÉTAIL DE LA CROISSANCE ORGANIQUE <i>En contribution à la croissance organique consolidée</i>	PRODUITS « COVID-19 »	AUTRES PRODUITS	TOTAL
<b>Croissance organique Groupe</b>	<b>-7,9 %</b>	<b>+13,3 %</b>	<b>+5,4 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	-4,8 %	+14,4 %	+9,6 %
2 <sup>e</sup> trimestre	-13,1 %	+22,8 %	+9,7 %
3 <sup>e</sup> trimestre	-8,0 %	+5,3 %	-2,8 %
4 <sup>e</sup> trimestre	-5,8 %	+11,3 %	+5,5 %
<b>Croissance organique Europe</b>	<b>-9,5 %</b>	<b>+10,7 %</b>	<b>+1,2 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	-3,8 %	+4,1 %	+0,3 %
2 <sup>e</sup> trimestre	-16,7 %	+25,5 %	+8,8 %
3 <sup>e</sup> trimestre	-11,3 %	+2,5 %	-8,8 %
4 <sup>e</sup> trimestre	-7,4 %	+11,8 %	+4,3 %
<b>Croissance organique Hors Europe</b>	<b>-6,3 %</b>	<b>+15,8 %</b>	<b>+9,6 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	-5,8 %	+26,0 %	+20,2 %
2 <sup>e</sup> trimestre	-10,0 %	+20,5 %	+10,5 %
3 <sup>e</sup> trimestre	-5,1 %	+7,7 %	+2,6 %
4 <sup>e</sup> trimestre	-4,1 %	+10,9 %	+6,8 %



Le tableau ci-dessous récapitule, pour l'année 2021, le détail de la croissance organique, en valeur, en distinguant l'évolution provenant des produits

« Covid-19 » de celle provenant des autres familles de produits :

DÉTAIL DE LA CROISSANCE ORGANIQUE <i>En valeur</i>	2021 (1)	2020	ÉVOLUTION (en M€)	ÉVOLUTION (en %)
<b>Chiffre d'Affaires Groupe</b>	<b>304,3</b>	<b>288,7</b>	<b>+15,6</b>	<b>+5,4%</b>
Produits « Covid-19 »	27,1	49,8	-22,7	-45,5 %
Autres produits	277,2	238,9	+38,3	+16,0 %

(1) Chiffre d'Affaires hors effet périmètre (+47,2 M€) et effet de change (-7,3 M€) : 344,2 M€ - 47,2 M€ + 7,3 M€ = 304,3 M€.

Le Chiffre d'Affaires des produits « Covid-19 » s'affiche en baisse de -45,5 % en 2021, tandis que le Chiffre d'Affaires réalisé sur les autres produits est en hausse de +16,0 %.

Le poids relatif des produits « Covid-19 » est de retour à un niveau historique récurrent d'environ 9 % du Chiffre d'Affaires, contre un niveau atypique de 17 % en 2020.

En Europe, le Chiffre d'Affaires de 2021 (166,4 M€) est en croissance de +23,4 M€ (+16,4 %) notamment grâce à l'intégration des Sociétés ALSOLU (France) et ARTEX (Allemagne), acquises en début d'année 2021 (+21,9 M€ au total, soit +15,3 % d'effet périmètre).

Sur l'année, l'effet de change sur cette zone est très légèrement défavorable de -0,1 M€ (-0,1 %), en raison de l'évolution du Zloty polonais.

La croissance organique, retraitée des effets de périmètre et de change est donc de +1,2 % sur l'année, en raison notamment d'une baisse de -64,0 % des ventes de produits « Covid-19 » (soit une contribution de -9,5 % sur le Chiffre d'Affaires dans cette zone géographique).

L'activité sur les autres familles de produits en Europe bénéficie quant à elle d'une forte reprise de +12,6 % en 2021 (soit une contribution de +10,7 % sur le Chiffre d'Affaires dans cette zone géographique).

Sur les marchés Hors Europe, les effets de la crise, plus précoces, avaient eu davantage d'impact en début d'année 2020, notamment en Chine.

Le rattrapage a donc impacté favorablement le Chiffre d'Affaires dans cette zone en 2021.

Le Chiffre d'Affaires réalisé Hors Europe en 2021 s'élève à 177,8 M€, en augmentation de +22,0 % par rapport à 2020.

Les fluctuations de l'Euro par rapport à la plupart des devises d'Amérique du Sud ayant été particulièrement marquées au premier semestre, le Chiffre d'Affaires du Groupe Hors Europe enregistre en 2021 un effet de change défavorable de -7,2 M€ (-4,9 %).

Les effets de périmètre sont en revanche favorables (+25,3 M€ soit +17,3 %) grâce à l'intégration de ERB INDUSTRIES (USA) et WHITE LAKE (Brésil), Sociétés acquises fin 2020.

Retraitée des effets et change et de périmètre, la croissance organique du Chiffre d'Affaires est de +9,6 % (+13,9 M€) au 31 décembre 2021.

Les ventes de produits respiratoires liées à la crise sanitaire ont pesé défavorablement à hauteur de -6,3 % sur cette croissance organique. Les ventes de ces produits sont en baisse de -31,9 %, notamment en Chine et en Amérique du Sud.

Les ventes sur les autres familles de produits sont en revanche en forte croissance en 2021 (+19,7 %), grâce à un rebond significatif en Chine, en Amérique du Sud et sur l'ensemble des marchés Export, pays particulièrement pénalisés en 2020. Ces produits ont contribué à hauteur de +15,8 % à la croissance organique de cette zone en 2021.

## 2. Acquisition de 100 % du capital de la Société ALSOLU SAS en janvier 2021

Après l'acquisition en Janvier 2017 de la Société VERTIC, spécialisée dans les solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur, leader sur le marché français, de VERTIC NEDERLAND en Novembre 2018 aux Pays-Bas et de la Société ODCO en France en Octobre 2019, DELTA PLUS GROUP a annoncé l'acquisition de 100 % des actions de la Société ALSOLU, basée en France, dans le but de consolider le développement de son activité « DELTA PLUS SYSTEMS » sur ce segment d'activité à fort potentiel de croissance.

### ALSOLU

Fondée il y a plus de 10 ans à Saint-Étienne par l'entrepreneur stéphanois François Mounier, ALSOLU conçoit, fait fabriquer et commercialise une gamme complète de dispositifs de protection collective (garde-corps), d'accès en hauteur (échelles, escaliers) et de protection individuelle (ancrages et lignes de vie).

Grâce à son bureau d'études, la Société mène une politique d'innovation dynamique et de « design pour industrialisation » qui lui permet de développer et de proposer sur le marché une gamme complète de produits dédiée principalement aux distributeurs d'envergure nationale et internationale.

ALSOLU a réalisé lors de son dernier exercice, clos le 31 décembre 2020, un Chiffre d'Affaires d'environ 13 millions d'Euros, réalisé à 75 % en France et à 25 % à l'export (Italie, Espagne, Allemagne et Belgique principalement). L'effectif de la Société est de 50 personnes.

Cette acquisition permet à DELTA PLUS GROUP de renforcer sa position de leader français des solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur.

Au travers de ses canaux de distribution, de son offre produits, de son positionnement et de son portefeuille clients, ALSOLU présente de nombreuses complémentarités avec les activités historiques de DELTA PLUS SYSTEMS.

L'ambition de DELTA PLUS GROUP est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes D'ALSOLU et de DELTA PLUS SYSTEMS en France pour mettre en commun une offre complète dédiée à la protection collective et aux accès en hauteur et confirmer les niveaux de croissance actuels sur ces marchés.

L'implantation forte de DELTA PLUS GROUP dans le secteur de l'antichute dans plusieurs pays permettra également d'accélérer dans les prochaines années le développement international de l'offre DELTA PLUS SYSTEMS.

Quatre ans après être entré sur ce marché à fort potentiel, et grâce à l'intégration D'ALSOLU au sein de DELTA PLUS SYSTEMS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Groupe ambitionne de réaliser un Chiffre d'Affaires de plus de 40 millions d'Euros sur l'activité Systems cette année.

### **3. Acquisition de 100 % du capital de la Société ARTEX Personensicherungssysteme GmbH en janvier 2021**

DELTA PLUS GROUP, fort d'une présence historique en Europe, qui en fait un des leaders du marché, a réalisé sur le continent depuis plusieurs années environ 50 % de son Chiffre d'Affaires consolidé, sans toutefois être présent en Allemagne, principal marché européen.

Grâce à l'acquisition de la Société allemande ARTEX, DELTA PLUS GROUP confirme sa volonté de compléter son maillage géographique sur le marché Européen, marché à forte valeur ajoutée, qui représente un tiers du marché mondial des équipements de protection individuelle.

### **ARTEX**

Créée il y a près de 21 ans dans la région de Cologne, ARTEX conçoit, fabrique, fait fabriquer et commercialise une gamme complète d'équipements de protection individuelle antichute.

Les produits commercialisés par ARTEX comprennent des harnais, des enrouleurs, des longues ainsi que tous dispositifs permettant de protéger l'utilisateur contre la chute de hauteur.

La Société a réalisé lors de son dernier exercice, clos le 31 décembre 2020, un Chiffre d'Affaires de 5,3 millions d'Euros. Sa rentabilité opérationnelle est sensiblement supérieure à celle de DELTA PLUS GROUP, avec une marge d'EBITDA de 25 % environ.

Grâce à son unité de production et de stockage, située à proximité de Cologne et de Francfort, ARTEX produit la majeure partie des produits vendus par la Société, les autres produits étant sourcés auprès de fournisseurs en Europe. ARTEX emploie 15 personnes.

La Société a su se constituer au fil des années un portefeuille de clients fidèles, composé de distributeurs intervenants dans les secteurs de la sécurité, de l'industrie et de la construction.

L'intégration d'ARTEX au sein du Groupe DELTA PLUS va permettre à la Société d'accélérer sa croissance sur le marché allemand, en accédant à une large gamme de produits DELTA PLUS pour devenir progressivement, dans les années à venir, un acteur de référence sur ce marché, capable de proposer une offre multi-familles complète.

### **4. Transfert de la cotation des titres DELTA PLUS GROUP sur le marché Euronext Growth Paris**

À la suite de l'approbation de sa demande d'admission par le Comité des Admissions d'Euronext, DELTA PLUS GROUP a annoncé que le transfert de la cotation de ses titres sur le marché Euronext Growth Paris a eu lieu le 20 décembre 2021.

Ce transfert a permis à DELTA PLUS GROUP d'être admis à la cotation sur un marché proposant un fonctionnement simplifié, plus approprié au profil et aux besoins actuels du Groupe.

Le transfert de cotation sur Euronext Growth Paris répond à l'objectif de DELTA PLUS GROUP de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers à un coût plus raisonnable, tout en maintenant une relation de qualité avec ses actionnaires et avec les investisseurs.

Le projet de transfert avait été approuvé par les actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale le 15 octobre 2021 et mis en œuvre par la Conseil d'Administration le jour même.





La cotation des titres sur le marché Euronext Growth Paris est intervenue par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.

### Conséquences du transfert

Conformément à la réglementation en vigueur, DELTA PLUS GROUP rappelle les conséquences possibles de ce transfert :

#### En matière d'information financière périodique :

- Les comptes sociaux annuels, le rapport de gestion, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes seraient publiés au plus tard dans les quatre mois après la clôture de l'exercice ;
- Les comptes semestriels, comprenant un bilan, un compte de résultat et des commentaires sur la période seraient publiés au plus tard dans les quatre mois après la clôture du semestre ;
- Un libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) serait rendu possible. La Société prévoit de continuer à établir ses comptes selon les normes IFRS.

#### En termes de protection des actionnaires minoritaires :

- Les Sociétés cotées sur Euronext Growth Paris ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionariat, que les franchissements de seuils, à la hausse ou à la baisse, de 50 % et 90 % du capital ou des droits de vote ;
- La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée par Euronext Growth Paris par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, directement ou indirectement, seul ou de concert, du seuil de 50 % du capital ou des droits de vote ;
- Conformément aux dispositions légales, DELTA PLUS GROUP restera soumise, pendant une durée de trois ans à compter du transfert

de ses titres sur Euronext Growth Paris, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils telles qu'applicables pour les Sociétés cotées sur Euronext.

#### En matière d'information permanente :

- DELTA PLUS GROUP restera soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente, qui s'appliquent également aux Sociétés cotées sur Euronext Growth Paris ;
- La Société continuera de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant la Société, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596-2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés ;
- En outre, les dirigeants (et les personnes qui leur sont liées) de la Société demeureront soumis à l'obligation de déclarer les opérations qu'ils réalisent sur les actions et titres de créances de la Société.

#### Impact sur la liquidité du titre :

- La Société attire l'attention sur le fait qu'il pourrait résulter du transfert sur Euronext Growth Paris une évolution de la liquidité du titre différente de celle constatée sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le document d'information élaboré dans le cadre de ce transfert est disponible sur le site internet de la Société ([www.deltaplusgroup.com](http://www.deltaplusgroup.com)) dans la rubrique Investisseurs – Actualités financières – Informations réglementées.

Dans le cadre de son transfert sur Euronext Growth Paris, DELTA PLUS GROUP a été accompagnée par TP ICAP Midcap en qualité de Listing Sponsor.

Le code ISIN d'identification des titres DELTA PLUS GROUP reste inchangé (FR0013283108) et le mnémotique est devenu ALDLT.

Les chiffres clés relatifs aux Sociétés entrées dans le périmètre du Groupe en 2021 sont les suivants :

En milliers d'Euros	ALSOLU	ARTEX
<b>Activité de l'entité structurée</b>		
Lieu de l'établissement principal	France	Allemagne
Activité principale	Sécurisation anti-chute des infrastructures.	Conception, fabrication et commercialisation d'EPI antichute.
Pourcentage de contrôle et droits de vote détenus	100,00 %	100,00 %
<b>Informations financières (Période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021) (1)</b>		
Chiffre d'Affaires	17 894	4 321
Résultat opérationnel courant	2 448	1 098
<b>Actifs</b>		
Actifs courants	7 337	1 604
Actifs non courants	2 867	32
<b>Total Actif</b>	<b>10 204</b>	<b>1 636</b>
<b>Passifs</b>		
Capitaux propres	3 227	1 502
Passifs courants	4 541	134
Passifs non courants	2 436	-
<b>Total Passif</b>	<b>10 204</b>	<b>1 636</b>

(1) À périmètre comparable pré-acquisition.

### Une amélioration de la rentabilité opérationnelle et du résultat net en 2021

Grâce à l'augmentation de son Chiffre d'Affaires, à la bonne tenue de ses marges et à une maîtrise de ses coûts de structure, en dépit de la forte hausse des prix de certaines matières et des coûts de transport tout au long de l'année, DELTA PLUS GROUP affiche en 2021 une progression en valeur de sa rentabilité opérationnelle, qui atteint un niveau de 48,1 M€ (14,0 % du Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2021), en hausse de 0,3 points par rapport au niveau d'avant crise sanitaire (13,7 % au 31 décembre 2019). Les éléments non courants (-2,8 M€) incluent notamment les frais d'acquisitions engagés par le Groupe dans le cadre de son activité M&A ainsi que des coûts de restructuration.

Le coût du financement est en légère hausse par rapport à 2020 (+0,2 M€), tandis que les autres éléments financiers sont peu impactés en 2021 par les écarts de change négatifs (-0,4 M€) contrairement à 2020 (-2,1 M€).

Le taux effectif d'impôts, qui s'est élevé à 24 % en 2021, est en ligne avec celui de l'an dernier (23 %). Intégrant ces différents éléments, le résultat net consolidé s'affiche en augmentation de +13,2 % au 31 décembre 2021, à 32,7 M€, contre 28,9 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève quant à lui à 32,4 M€ au 31 décembre 2021.

Sur le plan bilanciel, l'exercice 2021 a permis au Groupe de renforcer sa structure financière.

Les acquisitions d'ALSOLU et d'ARTEX début 2021 ont eu pour conséquence une augmentation des écarts d'acquisition, qui s'élèvent à 153,0 M€ au 31 décembre 2021 (+23,9 M€ sur un an).

Le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel (en nombre de jours de Chiffre d'Affaires) s'est stabilisé en 2021 sur les niveaux historiquement bas atteints au 31 décembre 2020.

Il s'élève à 102,2 M€ (+15,2 M€) et représente 107 jours de Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2021, contre 109 jours au 31 décembre 2020, et 131 jours à fin 2019.

Au passif, les capitaux propres sont en hausse de +38,0 M€ sur un an, à 195,1 M€. L'impact du résultat net de l'exercice 2021 (+32,7 M€) est partiellement compensé par le versement de dividendes effectué au mois de juin 2021 (-7,2 M€). Les capitaux propres bénéficient également d'impacts de change positifs sur le premier semestre (+12,5 M€).

Les dettes financières nettes (avant IFRS16) s'élèvent à 91,3 M€. Elles sont en hausse de 7,6 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

En particulier, la dette bancaire nette a augmenté de 7,5 M€ sur l'année pour s'élever à 90,8 M€ au 31 décembre 2021, conséquence des financements moyen-terme levés en cours d'année et destinés à financer les acquisitions réalisées en 2021.



Les ratios d'endettement se maintiennent à des niveaux satisfaisants en dépit des acquisitions réalisées au cours des derniers mois, toutes financées par emprunts bancaires.

La dette bancaire nette avant IFRS16 (90,8 M€) représente 47 % des capitaux propres (contre 53 % fin 2020) et 1,7 fois l'EBITDA des douze derniers mois (comme au 31 décembre 2020).

Le Prêt Garanti par l'État, d'un montant de 42,0 M€, obtenu par le Groupe au mois de juin 2020, a été remboursé à hauteur de 28,0 M€ en juin 2021. Le solde de 14 M€ a été prolongé sur une période de deux ans, jusqu'en juin 2023.

### NOTE 3

## SYNTHÈSE DES PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1.

#### Base de préparation des états financiers

- Les comptes consolidés de l'exercice 2021 sont établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), tels qu'adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire au 31 décembre 2021, disponibles sur le site [https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX %3A32008R1126](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A32008R1126) et qui, pour le Groupe DELTA PLUS, ne diffèrent pas des normes et interprétations d'application obligatoire publiées par l'IASB ;
- Elles comprennent les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS »), les normes comptables internationales (« IAS »), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (« SIC »).

Pour rappel, dans le cadre des options offertes par la norme IFRS 1, le Groupe DELTA PLUS avait décidé en 2005 :

- De ne pas procéder au retraitement rétrospectif des écarts d'acquisition constatés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 ;
- De transférer en « réserves consolidées » les écarts de conversion cumulés au 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Ces normes et interprétations sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés, sauf indication contraire. Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception des éléments suivants évalués à la juste valeur :

- Les instruments financiers dérivés ;
- Les instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

#### Amendements et interprétations entrant en vigueur en 2021

Les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, sont les suivants :

- Amendements IAS 39, IFRS 4 , IFRS 7, IFRS 9 , IFRS16 et IAS 39 : Réforme des taux d'intérêts et référence- Phase 2 ;
- Amendements IFRS 4 : Prolongation de l'exemption temporaire de l'application d'IFRS9 ;
- Amendement IFRS 16 : Contrat de location, allègements de loyers liés à la Covid-19 au-delà du 30 juin 2021

Tous ces amendements applicables sur l'exercice 2021 n'ont pas eu d'impact significatif dans le Groupe DELTA PLUS.

### 3.2.

#### Hypothèses et estimations

La Direction du Groupe DELTA PLUS procède à ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Ces estimations font l'hypothèse de la continuité d'exploitation. Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la Direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, incorporels, le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité, l'évaluation des impôts différés actifs comptabilisés ainsi que des hypothèses retenues pour le calcul des obligations liées aux avantages du personnel.

Ainsi, les comptes consolidés ont été établis en tenant compte du contexte actuel européen de lente reprise économique et financière, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture. Les effets immédiats de la crise passée ont été pris en compte, notamment dans la valorisation des actifs (tels que les créances clients et les impôts différés actifs) et des passifs. En ce qui concerne les actifs à plus long terme, tels que les actifs incorporels et les écarts d'acquisition, il a été pris pour hypothèse que la reprise resterait lente dans le temps en Europe.

La valeur de ces actifs est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la Direction du Groupe DELTA PLUS en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

La comptabilisation de certaines provisions, de certains instruments financiers, et l'information fournie au titre des actifs financiers existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés, fait appel au jugement. Les éléments faisant l'objet de jugement sont détaillés dans les notes correspondantes.

### **Prévision ou estimation du bénéfice**

La Société n'entend pas faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

Le Groupe envisage pour 2022 une poursuite de la croissance organique de son Chiffre d'Affaires, en dépit de contextes macro-économique et géopolitique très incertains.

Grâce aux acquisitions de MASPICA en Italie et SAFETYLINK en Australie, finalisées respectivement en janvier et mars 2022, DELTA PLUS GROUP confirme par ailleurs sa volonté de poursuivre dans les années qui viennent son développement dans des métiers à forte valeur ajoutée, et dans des régions à fort potentiel de croissance permettant au Groupe de déployer sa stratégie de montée en gamme.

À court terme, l'intégration de ces deux Sociétés, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, devrait générer pour le Groupe un effet de périmètre de plus de 13 %.

Le Groupe a atteint en 2021 un niveau de rentabilité opérationnelle courante élevé, supérieur à celui de 2019.

L'année 2022 s'annonce plus incertaine compte-tenu notamment des événements Russo/Ukrainiens et de leurs répercussions sur l'économie mondiale.

Le Groupe a réalisé en 2021 un Chiffre d'Affaires de 8,2 M€ sur cette zone géographique en 2021, et ambitionnait d'atteindre un Chiffre d'Affaires de 9,6 M€ en Ukraine et en Russie en 2022.

Les événements actuels font peser un risque certain sur cette perspective.

Nous déplorons cette situation et apportons tout notre soutien à nos employés locaux touchés par ces événements tragiques.

Outre ces troubles géopolitiques, le Groupe constate la persistance, depuis 2021, de fortes tensions inflationnistes, touchant notamment le prix du transport et des matières premières. Cette situation devrait perdurer en 2022.

Dans ce contexte incertain, le Groupe ambitionne de poursuivre sa croissance tout en maintenant son niveau de rentabilité actuel, et en renforçant sa structure financière afin d'assurer le financement de son développement.

### **3.3.**

#### **Secteurs opérationnels**

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe DELTA PLUS :

- Qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance, et ;
- Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Le Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS a été identifié comme étant le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué qui prennent collégialement les décisions stratégiques.

Conformément à la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe DELTA PLUS. Les secteurs, déterminés en conformité avec la norme IFRS 8, sont les zones géographiques « Europe » et « Hors Europe ».

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les écarts d'acquisition affectables, les stocks, ainsi que les créances clients. Ils n'incluent pas les immobilisations, les impôts différés actifs, les autres actifs et les actifs financiers non courants. Ces actifs sont portés dans la ligne « non affectés ».

### **3.4.**

#### **Règles de consolidation**

Les entrées et sorties de périmètre de consolidation sont réalisées à la date de prise de contrôle, ou de perte de contrôle.

Les prises de contrôle par acquisitions successives ont été prises en compte pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe DELTA PLUS. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe DELTA PLUS. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Par contrôle, on entend le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités, le pouvoir s'accompagnant généralement de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération.



Toutes les transactions internes entre Sociétés contrôlées (créances, dettes, produits et charges réciproques) sont éliminées en totalité ainsi que les résultats internes. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe DELTA PLUS.

### 3.5.

#### Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises est évaluée à la somme des justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées et des parts de capitaux propres émises par l'acquéreur.

Les frais d'acquisition que le Groupe DELTA PLUS engage pour effectuer un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

À la date de prise de contrôle, les actifs identifiables acquis et les passifs et passifs éventuels repris dans un regroupement d'entreprise sont évalués à leur juste valeur conformément aux prescriptions des IFRS.

Pour chaque prise de contrôle, le Groupe DELTA PLUS décide de reconnaître les participations ne donnant pas le contrôle sur la base de leur juste valeur ou sur la base de leur quote-part d'actif net.

L'excédent entre la juste valeur de la contrepartie transférée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise et le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs repris est comptabilisé comme un écart d'acquisition. Lorsqu'il en résulte une différence négative, elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

### 3.6.

#### Conversion des comptes des filiales dans les économies hyperinflationnistes

La norme IAS 29 « Information financière dans les économies hyperinflationnistes » s'applique aux entités dont la monnaie fonctionnelle est le peso argentin et elle requiert de retraiter les états financiers qui ont été établis selon la convention du coût historique.

Le Groupe étant exposé dans ce pays, l'ajustement relatif à l'inflation est détaillé dans la note 6.20 « Résultat financier ».

### 3.7.

#### Conversion des comptes des filiales exprimés en monnaies étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'Euro. Les filiales hors-Europe ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale. Leurs comptes sont convertis en euros en utilisant la

méthode du cours de clôture pour l'ensemble des comptes à l'exception :

- Des capitaux propres qui sont traduits selon la méthode du taux historique ;
- Du résultat global qui est converti au cours moyen de change de la période.

Par exception à cette règle, en l'application des dispositions d'IAS 29, le résultat global des filiales argentines est converti au taux de clôture.

Les écarts d'acquisition et ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition par une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère. Ils sont donc exprimés dans la devise fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

Selon IAS 1 révisée, les écarts de conversion sont comptabilisés sur la ligne écarts de conversion de l'état du résultat global. Les actifs monétaires à long terme détenus par une entité du Groupe sur une filiale étrangère pour lesquels aucun règlement n'est planifié ni susceptible d'intervenir dans un avenir prévisible, constituent une part de l'investissement net à l'étranger. Ainsi, en application des dispositions d'IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les différences de change portant sur ces éléments sont également enregistrées sur la ligne écarts de conversion de l'état du résultat global. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée avec perte de contrôle, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts de conversion comptabilisés en réserve est transférée en résultat.

### 3.8.

#### Transactions libellées en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération. En fin d'exercice, les actifs et passifs libellés en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées en produits ou en charges financières ou en exploitation en fonction de l'imputation de la transaction.

### 3.9.

#### Écarts d'acquisition

Le Groupe DELTA PLUS évalue les écarts d'acquisition comme étant l'excédent entre :

- D'une part, le total de :
  - La juste valeur de la contrepartie transférée ;
  - Le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ;
  - La juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue par l'acquéreur dans l'entreprise acquise dans le cas d'un regroupement d'entreprises réalisé par étapes.

Et

- D'autre part, le solde net des montants, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

#### Règles spécifiques à la première adoption des IFRS :

Conformément aux options offertes par IFRS 1 révisée, le Groupe DELTA PLUS n'a pas recalculé les écarts d'acquisition sur les acquisitions réalisées avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004, ni l'effet dans l'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle des changements de pourcentage d'intérêt.

Conformément à IFRS 3, les écarts d'acquisition ne sont plus amortis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004.

Conformément à IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an ou plus fréquemment en cas d'apparition d'un indice de perte de valeur. La charge de dépréciation éventuelle est comprise dans les « autres charges opérationnelles ». Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition sont irréversibles.

Lors de la cession d'une activité qui faisait partie d'une unité génératrice de trésorerie à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté, le résultat de cession inclut une quote-part de la valeur nette de l'écart d'acquisition relatif à l'activité vendue. Cette quote-part est évaluée sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'activité conservée.

Compte tenu de la taille du Groupe DELTA PLUS, de son activité centralisée et des synergies importantes entre les sites, un calcul par entité juridique n'est pas possible et n'aurait pas de justification économique. L'écart d'acquisition est affecté au secteur opérationnel auquel il bénéficiera.

#### 3.10.

##### Immobilisations incorporelles

En conformité avec la norme IAS 38, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont comptabilisées à leur coût dès lors que les avantages économiques futurs attribuables à l'immobilisation bénéficient au Groupe DELTA PLUS et que ce coût a pu être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent marques, savoir-faire et logiciels. Les marques ne sont pas amorties, mais font l'objet d'un impairment test au minimum une fois par an conformément à IAS 36. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties par annuités constantes sur une durée de 1 à 5 ans.

#### 3.11.

##### Immobilisations corporelles

Conformément à IAS 16, les immobilisations corporelles sont valorisées au coût, diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur. Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur les durées estimées de leur utilisation :

Les principales durées d'utilité retenues sont :

*Constructions*.....30 à 50 ans

*Matériel industriel*..... 5 à 10 ans

*Agencements* ..... 5 à 15 ans

La charge d'amortissement est comptabilisée en « Charges fixes ».

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilité estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes. Le coût de remplacement d'un composant d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de cette immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif aillent au Groupe DELTA PLUS et que son coût peut être évalué de façon fiable. Les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les coûts d'emprunts liés au financement des investissements importants, encourus pendant la période de construction, sont considérés comme un élément du coût d'acquisition.

#### 3.12.

##### Droit d'utilisation

Pour rappel, l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, de la norme IFRS 16 a amené le Groupe à mettre à jour ses principes comptables relatifs aux contrats de location.

Ces principes sont détaillés ci-après, étant précisé que la majorité des contrats de location conclus par le Groupe DELTA PLUS concerne l'ensemble immobilier et son contrat informatique.

Le Groupe DELTA PLUS a choisi la méthode rétrospective complète pour la première application de la norme. L'historique des contrats des entités a été retraité à partir de leur date d'entrée en consolidation dans le Groupe. Selon cette méthode, les périodes comparatives sont retraitées.

Le Groupe DELTA PLUS comptabilise un droit d'utilisation et une dette locative au titre de l'ensemble de ces contrats, à l'exception de ceux relatifs à des biens de faible valeur et de ceux de courte durée (12 mois ou moins).



Au début du contrat, la dette au titre des loyers futurs est actualisée à l'aide du taux marginal d'emprunt de 1.5 %.

Après le début du contrat, le droit d'utilisation, initialement évalué à son coût, est amorti linéairement sur la durée du contrat de location.

La durée de location des contrats correspond à la période de référence présente dans les éléments juridiques.

L'application d'IFRS 16 a conduit à reconnaître au bilan une dette au titre des loyers futurs et un actif au titre du droit d'utilisation pour la plupart de ces contrats. IFRS 16 a également entraîné les changements de présentation suivants :

- Au bilan : lignes distinctes le droit d'utilisation, la dette locative long terme et la dette locative court terme ;
- Au compte de résultat : la charge de loyer précédemment présentée au sein du Résultat opérationnel est désormais présentée en partie en Dotations aux amortissements (au sein du Résultat opérationnel) et en partie en Charges financières.

Dans le tableau des flux de trésorerie : le paiement des loyers précédemment présenté au sein des Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles est désormais présenté en Flux de trésorerie liés aux activités de financement pour le montant affecté au remboursement de la dette locative.

### 3.13.

#### Impairment test

##### 3.13.1. Écarts d'acquisition

Le test annuel de perte de valeur est effectué au cours du dernier semestre de chaque année. Pour les besoins de ce test, les valeurs d'actifs sont regroupées par UGT au niveau auquel le Groupe DELTA PLUS organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne. Elle correspond généralement à une zone géographique donnée. L'écart d'acquisition est alloué à une UGT ne dépassant pas le niveau du secteur opérationnel (secteur géographique), tel que défini en Note 3.3. Au sein du Groupe DELTA PLUS, les goodwill sont suivis au niveau des 2 secteurs opérationnels : « Europe » et « Hors-Europe ».

Les valeurs recouvrables sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation et d'une valeur terminale. Les hypothèses retenues en termes de variation du Chiffre d'Affaires et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des entités opérationnelles ainsi qu'à leurs budgets validés par leurs comités de Direction. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements

ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Conformément à IAS 36, les pertes de valeurs relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de développement à long terme des marchés en croissance et d'autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles aux taux d'actualisation et de croissance à l'infini retenus, le Groupe DELTA PLUS retenant pour chaque secteur un taux d'actualisation spécifique.

##### 3.13.2. Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme le montant le plus élevé de la juste valeur (diminuée du coût de cession) et de sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en « Autres charges opérationnelles ».

### 3.14.

#### Autres actifs financiers

Le Groupe DELTA PLUS classe ses actifs selon les catégories suivantes : les prêts et les créances, les actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat et les actifs détenus à des fins de transaction. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition. La Direction détermine la classification lors de la comptabilisation initiale.

##### • Prêts et créances :

Les prêts et dépôts sont comptabilisés au coût amorti. Le cas échéant, ils peuvent faire l'objet d'une provision pour dépréciation. La dépréciation correspond à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable et est comptabilisée en résultat. Une reprise de provision peut être réalisée en cas d'évolution favorable de la valeur recouvrable.

##### • Actifs financiers disponibles à la vente :

Ce sont des instruments non dérivés rattachés à cette catégorie ou qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Les titres de participation dans des Sociétés non consolidées sont classés en actifs financiers disponibles à la vente.

- **Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat :**

Ce sont les actifs financiers détenus à des fins de transaction. Les actifs financiers sont classés dans cette catégorie s'ils ont été principalement acquis dans le but d'être revendus à court terme. Les Valeurs Mobilières de Placement font partie de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont également désignés comme détenus à des fins de transaction. Les profits et pertes sont comptabilisés en résultat.

- **Décomptabilisation des actifs financiers :**

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » est décomptabilisé du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe DELTA PLUS n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

- **Dépréciation des actifs financiers :**

Le Groupe DELTA PLUS évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation. Pour les prêts et créances, le montant de la dépréciation correspond à la différence entre sa valeur comptable et la somme des cash-flows attendus actualisée. La perte de valeur sera comptabilisée en résultat. Pour les instruments de capitaux propres classés dans les titres disponibles à la vente, toute diminution importante ou durable de la juste valeur du titre en deçà de son coût est considérée comme un indicateur objectif de dépréciation de ce titre. Le cumul de la perte est transféré des capitaux propres au résultat.

### 3.15.

#### **Instruments financiers dérivés**

Le Groupe DELTA PLUS négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de ses échanges commerciaux en Dollars. Le Groupe DELTA PLUS peut être amené à utiliser également des swaps de taux pour gérer son exposition aux risques de taux. L'objectif de ces swaps est de convertir des instruments financiers de taux variable à taux fixe. Au 31 décembre 2021 aucun contrat de couverture lié aux taux n'était en vigueur chez DELTA PLUS GROUP.

### 3.16.

#### **Stocks**

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût correspond au prix de revient unitaire moyen pondéré. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard moyen pondéré comprenant le coût des matières premières et des charges directes

(main d'œuvre, énergie). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts attendus pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

### 3.17.

#### **Créances et dettes**

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps. Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export. Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance + 120 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date d'échéance + 120 jours. Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.

Les créances/dettes sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une dépréciation de créances est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe DELTA PLUS à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction. Le montant de la perte est comptabilisé au compte de résultat. Les créances/dettes dont l'encaissement (décaissement) est attendu dans les douze mois sont classées en actif/dettes courant.

### 3.18.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent en soldes bancaires, caisse, placements et équivalents de trésorerie non soumis à des variations significatives de valeur, offrant une grande liquidité, dont la date d'échéance est généralement inférieure à trois mois.

### 3.19.

#### **Capital**

- **Actions ordinaires**

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés nets d'effets d'impôt en déduction des capitaux propres.

- **Actions d'autocontrôle**

Les actions de la Société mère, quel que soit l'objet de leur détention, détenues par la Société mère ou l'une de ses filiales intégrées sont comptabilisées





en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés nets d'effets d'impôt en capitaux propres.

### 3.20.

#### Passifs financiers

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement imputables. Ils sont ensuite comptabilisés au coût amorti. La différence entre le coût amorti et la valeur de remboursement est reprise en résultat en fonction de leur taux d'intérêt effectif sur la durée des emprunts.

Les emprunts sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe DELTA PLUS dispose d'un droit inconditionnel d'en différer le règlement au minimum de douze mois après la date de clôture.

### 3.21.

#### Impôts

L'impôt sur les Sociétés comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ou dans l'état du résultat global ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres ou dans l'état du résultat global.

À la suite de l'instauration de la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.) applicable aux filiales françaises dans le cadre de la loi de finance pour 2010, et selon le communiqué du Conseil National de la Comptabilité du 14 janvier 2010, le Groupe DELTA PLUS a opté pour la méthode de comptabilisation suivante :

- La part de la C.E.T. relevant de la Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E.) est comptabilisée comme une charge opérationnelle ;
- La part de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.) est comptabilisée comme un impôt sur le résultat au sens de l'IAS 12.

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilanciellesur toutes les différences entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant soit disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé. Les actifs d'impôt différé non reconnus sont appréciés à chaque date de clôture et sont reconnus dans la mesure où il devient probable qu'un bénéfice futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés, actif et passif, sont compensés au niveau de chaque entité fiscale.

### 3.22.

#### Avantages au personnel

##### • Régimes à cotisations définies

En accord avec les lois et pratiques de chaque pays dans lequel il est implanté, le Groupe DELTA PLUS participe à des régimes de retraites. Pour les régimes de base et autres régimes à cotisations définies, le Groupe DELTA PLUS comptabilise en charges les cotisations à payer lorsqu'elles sont dues et aucune provision n'est comptabilisée, le Groupe DELTA PLUS n'étant pas engagé au-delà des cotisations versées.

##### • Régimes à prestations définies

Les estimations des obligations du Groupe DELTA PLUS au titre des régimes de retraite à prestations définies et des indemnités de cessation de service sont calculées annuellement, par des actuaires indépendants, en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.

L'obligation est actualisée en utilisant un taux d'actualisation approprié pour chaque pays où sont situés les engagements. Elle est comptabilisée au prorata des années de service des salariés. Lorsque les prestations sont préfinancées au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de ces fonds sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture de l'exercice.

Le calcul de la dette pour engagements salariaux tient compte de :

- L'âge ;
- La catégorie socio-professionnelle ;
- L'âge de départ en retraite ;
- L'ancienneté au moment du départ à la retraite ;
- Le salaire brut annuel majoré d'un coefficient de charges patronales.

Elle intègre également d'autres données indispensables spécifiques au Groupe DELTA PLUS :

- La convention collective ;
- Les hypothèses de progression de salaires ;
- Le taux de rotation prévisionnel des salariés.

Les gains et les pertes actuariels, découlant d'ajustements liés à l'expérience et de la modification des hypothèses actuarielles sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Les autres coûts sont comptabilisés en résultat net.

#### • Indemnités de fin de contrat de travail

Des indemnités de fin de contrat de travail sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite. Le Groupe DELTA PLUS comptabilise en charge les indemnités de fin de contrat de travail en accord avec les lois et réglementations de chaque pays où il est implanté dès qu'il est engagé sans possibilité réelle de se rétracter.

#### • Primes

Certains salariés bénéficient de primes contractuelles qui sont versées ou provisionnées à la clôture.

#### 3.23.

#### Paiements fondés sur des actions

Le Groupe DELTA PLUS a mis en place des plans qui seront dénoués en instruments de capitaux propres (options de souscription ou d'achat d'actions ainsi qu'actions gratuites). La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'instruments de capitaux propres est comptabilisée en charges. Le montant total comptabilisé en charges sur la période d'acquisition des droits est déterminé par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés.

#### 3.24.

#### Provisions non courantes

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation légale ou implicite, résultant d'événements passés, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour le Groupe DELTA PLUS un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Les provisions comprennent pour l'essentiel des provisions pour litiges et contentieux. Ces provisions sont destinées à couvrir les litiges, contentieux et aléas prévisibles des activités du Groupe DELTA PLUS.

#### 3.25.

#### Chiffre d'Affaires

Le montant des produits est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, après déduction des retours et de toutes ristournes ou de toutes actions commerciales corrélées aux ventes et après élimination des ventes intra-groupe. Les produits sont comptabilisés à la date où ils peuvent être évalués de façon fiable, où il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe DELTA PLUS et que les critères spécifiques

sont remplis pour chacune des activités du Groupe DELTA PLUS décrites ci-après. Le Groupe DELTA PLUS base ses estimations sur son expérience compte tenu du type de clients et de transactions ainsi que des dispositions contractuelles spécifiques.

Les ventes sont enregistrées comme suit :

- Le produit des ventes de biens est enregistré à la date à laquelle le Groupe DELTA PLUS a transféré à l'acheteur, en majorité des grossistes, l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété des biens, n'est plus impliqué dans la gestion, telle qu'elle incombe normalement au propriétaire, ni dans le contrôle effectif des biens cédés, et s'attend à recevoir les avantages économiques liés à la transaction. Compte tenu de la nature des produits, des conditions générales de vente, des incoterms de transport et des polices d'assurance, les ventes sont généralement enregistrées à la date à laquelle les produits quittent les entrepôts du Groupe DELTA PLUS ;
- Le produit des ventes de services est enregistré en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture, lorsque ce degré d'avancement peut être évalué de manière fiable et que les avantages économiques futurs associés à cette transaction iront au Groupe DELTA PLUS.

#### 3.26.

#### Soldes intermédiaires

Le Groupe DELTA PLUS présentait jusqu'en 2013 un sous-total intitulé « marge brute » et un sous-total intitulé « Résultat opérationnel courant » dans le compte de résultat consolidé.

La marge brute était la différence entre le Chiffre d'Affaires tel que défini dans la Note 3.25 et les charges cumulées d'achats de matières premières et d'achats de marchandises.

Aujourd'hui le Groupe n'est plus seulement un distributeur mais également un fabricant. Cet indicateur de marge brute a donc perdu de sa pertinence au fil des années.

Aussi, dorénavant la rentabilité n'est plus mesurée que par le Résultat opérationnel courant.

Conformément à la recommandation CNC 2009-R03 relative au format des états financiers des entités appliquant les IFRS, le sous-total « Résultat opérationnel courant » exclut du résultat opérationnel les éléments dont le montant et/ou la fréquence sont par nature imprévisibles, telles que les plus-values de cession, les pertes de valeur d'actifs et les charges de restructuration. Ce sous-total, présenté de manière distincte du résultat opérationnel, n'est pas nécessairement comparable aux indicateurs de même intitulé utilisés par d'autres groupes.



### 3.27.

#### Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers comprennent :

- Les charges ou produits d'intérêts sur les emprunts, les autres passifs financiers et la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Les autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- Les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- L'effet de désactualisation des provisions et des créances long terme ;
- Le résultat de change ;
- La perte de valeur constatée au titre des actifs financiers disponibles à la vente ;
- Les pertes et gains réalisés sur instruments dérivés ;
- Les variations de valeur des instruments dérivés détenus à des fins de transaction.

### 3.28.

#### Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période à l'exclusion du nombre moyen des actions ordinaires achetées et détenues au titre d'auto-détention.

Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de tous les instruments de capitaux propres potentiels dilutifs. Les actions ordinaires potentielles dilutives comprennent notamment les stock-options et les actions gratuites.

### 3.29.

#### Distribution de dividendes

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la Société mère sont comptabilisées en dettes au cours de la période durant laquelle ils sont approuvés par les actionnaires de la Société mère.

## NOTE 4

### FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, sur ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autre risque significatif hormis ceux présentés et listés sous la présente Note.

Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la Direction Financière du Groupe DELTA PLUS.

### 4.1.

#### Risques financiers

Les risques listés ci-après sont présentés par ordre d'importance de leur impact potentiel sur les activités du Groupe.

##### 4.1.1. Risque de liquidité

La Direction Financière a pour mission d'assurer le financement et la liquidité du Groupe DELTA PLUS au meilleur coût. Le financement du Groupe DELTA PLUS est assuré par le recours aux marchés des ressources bancaires (emprunts et lignes de crédit), des programmes d'émissions de billets de trésorerie et de contrat d'affacturage sans notification ni recours. Ce contrat d'affacturage couvre moins de 20 % du Chiffre d'Affaires consolidé (environ 10 millions d'Euros de créances non échues à chaque clôture). Le Groupe DELTA PLUS a aussi négocié des lignes de crédit affectées en priorité à la couverture de ses échéances à moins d'un an et de ses financements à court terme, et le Groupe DELTA PLUS conserve une trésorerie de sécurité afin de pouvoir faire face à des besoins de refinancement de la dette à court terme. Nous estimons, compte tenu de nos projections financières actuelles, que nous disposons de ressources suffisantes à la poursuite de nos activités, tant à court terme qu'à long terme.

Hors contraintes particulières liées aux spécificités des marchés financiers locaux, les filiales opérationnelles se financent selon des lignes de crédit et emprunts intragroupe pour les besoins à moyen et long terme.

Le pilotage du risque de liquidité repose aussi sur un système de prévision des besoins de financement à court et long terme, basé sur les prévisions d'activité et les plans stratégiques des entités opérationnelles.

Afin d'assurer une politique financière prudente, le Groupe DELTA PLUS veille à négocier des contrats financiers sans clause de type « covenants ».

Le risque de liquidité est mesuré chez DELTA PLUS GROUP grâce aux indicateurs suivants :

##### • Montant de la dette nette

Au 31 décembre 2021, le montant de la dette nette s'élevait à 119 852 K€ (y compris 28 525 K€ de dettes relatives à IFRS16), en hausse de 11.116 K€ par rapport au 31 décembre 2020 (108 736 K€) :

En milliers d'Euros	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers courants	66 133	80 210
Trésorerie	(55 527)	(45 655)
<b>Endettement financier net courant</b>	<b>10 606</b>	<b>34 555</b>
Passifs financiers non courants	109 246	74 181
<b>Endettement financier net</b>	<b>119 852</b>	<b>108 736</b>
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	50 657	52 058
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	38 418	41 763

Les emprunts non courants comprennent au 31 décembre 2021 une dette correspondant à un call (479 K€) lié à l'acquisition de WHITE LAKE au second semestre 2020.

Le détail par nature de l'endettement financier courant et non courant se retrouve en page 172 du présent document.

- **Adéquation du montant de la dette nette court terme avec le BFR opérationnel et notamment le niveau des stocks**

La stratégie du Groupe a toujours été, historiquement, de financer les stocks et les créances clients par les découverts bancaires (le niveau de découvert est un choix du Groupe et non une situation subie).

Dans ce domaine, le Groupe a effectué au cours des dernières années un important travail d'optimisation de son BFR qui a permis l'amélioration significative de ce ratio.

La dette bancaire nette représentait 61,4 M€ à fin 2011.

La part court terme de cet endettement s'élevait à 53,4 M€ ce qui représentait 103 % de la valeur nette des stocks (52,0 M€) au 31 décembre 2011.

Au 31 décembre 2021, la dette bancaire nette avant IFRS 16 s'élève à 90,8 M€ (dont 4,6 M€ de part à court terme).

Les stocks s'élevant à 91,2 M€ au 31 décembre 2021, le financement court terme ne représente plus que 5 % de la valeur des stocks. Ce niveau est donc meilleur que le niveau cible historique.

- **L'indicateur de répartition de la dette financière nette entre la partie court terme et la partie moyen terme**

La quote-part du court terme dans le poids de la dette bancaire nette totale est passée de 87 % à fin 2011 à 5 % à fin 2021.

L'évolution favorable de ce ratio est la conséquence du rééquilibrage de la structure de la dette et du rallongement de la maturité de la dette consolidée.

- **Le ratio d'endettement (Gearing)**

(Dette financière bancaire nette/Capitaux propres consolidés) : Ce ratio, présenté à l'occasion de

chaque communiqué sur les résultats (annuels et semestriels) s'est également amélioré de façon significative entre fin 2011 (104 %) et fin 2021 (47 %).

Cette amélioration s'est donc poursuivie au cours des dernières années. Il s'agit de niveaux bas pour le Groupe. Le ratio « normatif » du Groupe se situe à un niveau d'environ 80 %.

- **Le taux d'utilisation des découverts**

(Montant des lignes de découvert utilisées/montant des lignes de découvert autorisées) : Ce ratio est actuellement inférieur à 50 % d'utilisation.

Cet indicateur est important dans la mesure où il nous permet de nous assurer que notre marge de sécurité en cas de suppression d'une ligne de découvert par l'un de nos partenaires bancaires est suffisante.

C'est le cas au 31 décembre 2021 avec une marge de sécurité (hors PGE) de plus de 30 M€ (pour un découvert bancaire utilisé de 18 M€ au 31 décembre 2021). Ce niveau est également très bas pour le Groupe du fait de l'augmentation des lignes accordées par les banques et une diminution des besoins du Groupe.

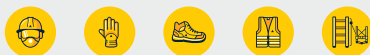
- **Nombre de partenaires bancaires**

DELTA PLUS GROUP travaille avec un nombre important de partenaires bancaires, dont dix partenaires majeurs qui depuis de nombreuses années renouvellent annuellement les lignes de crédit à court terme (destinées notamment à financer le BFR et les variations saisonnières du BFR), et ce en relation bilatérale (pas de pool bancaire). Le financement direct par les filiales étrangères progresse également par le biais de financement court terme (découvert principalement).

Cette structure permet au Groupe d'être peu dépendant de l'arrêt des relations avec l'une de ses banques.

En effet, aucune banque ne finance plus de 20 % de notre dette court terme.

Outre le fait de disposer d'un délai de 3 à 6 mois pour trouver une solution de substitution si pareil cas se produisait, le Groupe aurait la possibilité d'utiliser d'autres lignes de découvert qui ne sont pas utilisées aujourd'hui.



En conclusion, à travers le suivi de ces ratios, le Groupe est en mesure de conclure qu'il contrôle et mesure son risque de liquidité et que ce dernier est faible compte-tenu des niveaux historiques atteints par le Groupe sur plusieurs de ces ratios.

#### 4.1.2. Risque de taux d'intérêt et couverture

Le Groupe DELTA PLUS ne détient pas d'actifs significatifs portant intérêts. Le risque de taux auquel le Groupe DELTA PLUS est exposé provient des emprunts à taux variable. Les variations de taux d'intérêt ont une incidence directe sur le résultat futur du Groupe DELTA PLUS. Les emprunts initialement émis à taux fixe exposent le Groupe DELTA PLUS au risque de variation de juste valeur lié à l'évolution des taux d'intérêts. L'objectif de la politique de gestion des taux d'intérêts est de minimiser les coûts de financement tout en protégeant les

flux de trésorerie futurs contre une évolution défavorable des taux. A cet effet, le Groupe DELTA PLUS peut utiliser les divers instruments dérivés disponibles sur le marché (swaps, tunnels et caps).

La position de taux est centralisée par devise au niveau de la Direction Financière qui est la seule habilitée à pratiquer des opérations de couverture. Les couvertures de taux d'intérêts sont concentrées sur les principales devises. Les limites de couverture par devise sont fixées en prenant en compte notamment le ratio d'endettement du Groupe DELTA PLUS.

Une variation instantanée de  $\pm 1$  % des taux d'intérêt à court terme appliquée aux passifs financiers à taux variable nets de trésorerie aurait un impact maximal, après prise en compte des produits dérivés, estimé à  $-/+ 177$  K€ sur le résultat consolidé du Groupe DELTA PLUS avant impôts en 2021.

En milliers d'Euros	ACTIFS FINANCIERS		PASSIFS FINANCIERS HORS EMPRUNTS GARANTIS		EXPOSITION NETTE AVANT COUVERTURE		INSTRUMENT DE COUVERTURE DE TAUX		EXPOSITION NETTE APRÈS COUVERTURE	
	(a)		(b)		(c) = (b) - (a)		(d)		(e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	55 527	-	46 917	17 714	(8 610)	17 714	-	-	(8 610)	17 714
De 1 à 5 ans	-	-	85 626	-	85 626	-	-	-	85 626	-
Plus de 5 ans	-	-	23 839	-	23 839	-	-	-	23 839	-
<b>Totaux</b>	<b>55 527</b>	<b>-</b>	<b>156 382</b>	<b>17 714</b>	<b>100 855</b>	<b>17 714</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100 855</b>	<b>17 714</b>

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas eu d'évolution significative des expositions à taux variable et à taux fixe avant et après couverture.

Nous considérons que la probabilité d'occurrence de ce risque est faible.

#### 4.1.3. Risque de change et de prix de matières premières

Le Groupe DELTA PLUS exerce une partie de ses activités hors zone Euro, il est donc exposé au risque de change provenant de différentes expositions en devises, principalement l'US Dollar.

En 2021, la part du Chiffre d'Affaires réalisée par le Groupe en Euros s'est élevée à environ 130 M€ (soit 38 % du Chiffre d'Affaires consolidé).

Les principales devises de facturation autres que l'Euro ont été : le RMB chinois pour 50 M€ de Chiffre d'Affaires (15 %), l'US Dollar pour 62 M€ de Chiffre d'Affaires (18 %), le Real brésilien pour 19 M€ (5 %) et le Zloty polonais pour 13 M€ (4 %).

Les autres devises, qui représentent un Chiffre d'Affaires de 70 M€ en 2021 (soit 20 % du Chiffre d'Affaires consolidé) sont notamment : l'ARS (Argentine), le GBP (UK), le PHP (Philippines), le COP (Colombie) le PEN (Pérou), l'UAH (Ukraine), le

RUB (Russie), le CAD (Canada) et diverses devises européennes.

Le risque de change porte sur des transactions commerciales futures, des actifs et des passifs en devises enregistrés au bilan. L'exposition au risque de change comptable des filiales par rapport à leur monnaie fonctionnelle est appréciée par la Direction Financière du Groupe DELTA PLUS. Il peut, par exception, ne pas y avoir de politique de couverture de change lorsque le marché des changes ne permet pas de couvrir certaines devises ou lorsque des circonstances de marché exceptionnelles le justifient.

La sensibilité au risque de change est considérée comme nulle au sein du Groupe DELTA PLUS. L'US Dollar est une monnaie qui influe significativement sur le prix de revient. Les tarifs sont revus régulièrement afin de répercuter les fluctuations significatives de cette devise et d'en limiter l'impact sur la marge.

Le Groupe DELTA PLUS utilise pour les produits qu'il commercialise des matières dérivées du coton et du pétrole. Il est donc susceptible de subir un risque de fluctuation de prix de ses matières premières. Néanmoins le Groupe DELTA PLUS ayant la capacité de répercuter ces variations de cours dans ses prix

de vente, nous considérons que l'importance de ce risque est faible.

Nous considérons que la probabilité d'occurrence de ce risque est moyenne.

#### 4.2.

### Risques liés à l'activité du Groupe

#### 4.2.1. Risques liés à la conjoncture mondiale (politique, économique, sanitaire et militaire)

Les principaux secteurs d'activité de nos clients restent, à l'heure actuelle, le BTP (Bâtiment et Travaux Publics), les activités Oil & Gas et l'industrie.

Le Groupe DELTA PLUS se développe pour proposer des produits répondants aux besoins de différents corps de métiers et activités que sont l'éolien, la logistique, le secteur agro-alimentaire, le médical et l'artisanat et qui se révèlent être de véritables relais de croissance.

On pourrait considérer que les secteurs d'activité du BTP et Oil & Gas, fortement impactés du fait de la crise économique, sont susceptibles de présenter un risque pour le Groupe DELTA PLUS. Cependant, compte tenu de la forte croissance de ces mêmes secteurs d'activité dans d'autres zones géographiques et dans lesquelles le Groupe est également présent, ce n'est pas le cas.

En effet, la diversification, sur le plan international, de la clientèle du Groupe DELTA PLUS permet de compenser les faiblesses que peuvent localement rencontrer certains marchés (guerre en Ukraine, instabilité économique en Argentine...).

Ainsi, l'évolution des tendances macroéconomiques, différentes en fonction des pays, permet de lisser les risques pour le Groupe.

Nous considérons que la probabilité d'occurrence de ce risque est localement élevée mais globalement moyenne.

#### 4.2.2. Risques liés aux clients

Le portefeuille clients du Groupe est principalement composé de distributeurs. Il s'agit de distributeurs spécialisés, de généralistes et des chaînes GSB (Grande Surface de Bricolage).

Ce sont ces distributeurs qui approvisionnent directement nos grands comptes utilisateurs (pour la plupart des entreprises du BTP, des infrastructures Oil & Gas ou des entreprises industrielles).

Les distributeurs du Groupe sont couverts pour l'essentiel par des garanties Atradius. Le Groupe n'a été confronté à des problèmes d'insolvabilité que dans de rares cas et/ou pour des montants peu significatifs sur l'ensemble de ses clients.

Le montant des dépréciations des clients et comptes rattachés est détaillé en Note 6.8 de la présente annexe aux comptes consolidés.

Chaque filiale veille, lors de la sélection de ses distributeurs, à la qualité de leur assise financière, notamment avec l'aide d'Atradius.

Le Groupe DELTA PLUS n'a pas de dépendance vis-à-vis d'un client en particulier, aucun client ne représente plus de 5 % du Chiffre d'Affaires consolidé.

Les délais de règlement accordé aux distributeurs du Groupe sont en moyenne de 60 jours. Ils peuvent être adaptés en fonction des circonstances (volume etc.). Dans certains cas, et en fonction de l'analyse du risque pays, des acomptes ou des paiements d'avance sont perçus à la commande.

Pour toutes ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif vis-à-vis d'un client.

Le risque de crédit client est géré à l'échelle du Groupe DELTA PLUS. Il provient de la trésorerie, des instruments financiers dérivés, des dépôts auprès des banques et des expositions de crédit aux clients. La Direction Financière détermine les délais de paiement maximum et fixe les limites de crédit aux clients à appliquer par les entités opérationnelles. La Direction Financière gère et contrôle l'activité de crédit, les risques et les résultats. Elle est également responsable de la gestion des créances commerciales et de leur recouvrement.

Historiquement, les créances clients pour lesquelles des retards de paiement compris entre 0 et 6 mois sont constatés finissent dans leur grande majorité par être payées.

Les principales politiques et procédures sont définies au niveau du Groupe DELTA PLUS et sont pilotées et contrôlées tant au niveau du Groupe DELTA PLUS qu'au niveau de chaque zone géographique. Un système de tableaux de bord mensuels permet de faire le suivi du crédit.

Nous considérons que la probabilité d'occurrence de ce risque est moyenne.

#### 4.3.

### Risques juridiques liés à la réglementation applicable

La réglementation européenne en vigueur applicable aux Équipements de Protection Individuelle (ci-après « E.P.I. ») est dictée par le règlement européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 et précisée par les normes européennes.

Elle s'adresse aux fabricants d'E.P.I. et fixe les conditions de mise sur le marché. Elle définit les exigences essentielles en termes de conception, fabrication et méthodes d'essais auxquelles doivent satisfaire les E.P.I. mis sur le marché en vue d'assurer la sécurité des utilisateurs : performances, tailles, innocuité des matériaux, dextérité, aération, souplesse, ergonomie, marquage, emballage, entretien et stockage.



Le règlement européen UE 2016/425 du 9 mars 2016 a remplacé l'ensemble des dispositions de la directive 89/686/CEE, il est directement applicable dans l'ensemble des États membres de l'Union Européenne depuis le 21 avril 2018. Depuis le 21 avril 2019 tout E.P.I. mis sur le marché doit être conforme au règlement européen UE 2016/425. Le Groupe DELTA PLUS a su s'adapter à ce nouvel environnement réglementaire.

Notre offre produits, comportant des E.P.I. permettant de protéger les utilisateurs de la tête aux pieds, est certifiée conforme aux différentes normes localement applicables. En effet, lorsque cela est requis par la réglementation d'un État, préalablement à la mise sur le marché des produits, DELTA PLUS GROUP procède à la certification de ses produits, par les organismes de certifications localement compétents et conformément aux normes localement applicables (USA, Canada, Chine, Espace Économique Commun -Russie-Biélorussie-Kazakhstan-, Brésil, Argentine...).

Le risque lié aux nécessités d'adaptation aux évolutions réglementaires, dont la probabilité d'occurrence est moyenne, est pris en compte au quotidien. Le Groupe DELTA PLUS maîtrise donc, grâce à sa démarche de veille interne par un service spécialisé et via son adhésion à différents syndicats professionnels cet aléa réglementaire sur ses produits.

Nous considérons que l'importance de ce risque est moyenne et que sa probabilité d'occurrence est faible.

#### 4.4.

#### Risques environnementaux

Le Groupe DELTA PLUS n'est visé par aucune procédure nécessitant la constitution de provisions ou garanties relatives à des risques environnementaux, ou susceptible de présenter, à terme, une obligation d'indemnisation en matière environnementale.

Le Groupe n'a pas identifié de risque significatif liés aux effets du changement climatique, la présentation des mesures que prend la Société pour réduire les risques financiers liés aux effets du changement climatique en mettant en œuvre une stratégie bas-carbone sont présentés Déclaration de Performance Extra Financière présentée en page 78 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Nous considérons que l'importance et la probabilité d'occurrence de ce risque sont faibles.

#### 4.5.

#### Risques relatifs aux procédures judiciaires et d'arbitrage

Par hypothèse, le Groupe pourrait être exposé à des risques de responsabilité (légale, contractuelle, extracontractuelle) et en particulier par la mise en jeu de sa responsabilité du fait des produits défectueux. Des plaintes pénales ou des poursuites judiciaires pourraient être déposées ou engagées contre le Groupe par des utilisateurs finaux des produits, des distributeurs, des employeurs ayant fourni les produits DELTA PLUS à leurs salariés, les autorités réglementaires, ou tout autre tiers utilisant ou commercialisant ses produits qui subiraient un dommage du fait d'un défaut de sécurité du produit ayant porté atteinte à une personne ou à un bien autre que le produit défectueux.

À ce jour, le Groupe n'a fait l'objet d'aucune plainte ou poursuite sur ce terrain et a souscrit une assurance responsabilité du fait des produits défectueux prévoyant une couverture à hauteur d'un montant de 10 M€ d'euros par sinistre et par année d'assurance.

Il convient également de souligner que le risque, pour le Groupe DELTA PLUS, de voir sa responsabilité mise en cause du fait de ses produits est d'autant moins élevé que les produits qu'il commercialise respectent les normes localement applicables et font l'objet de certifications par des organismes notifiés préalablement à leur mise sur le marché.

Pour ces raisons, le Groupe estime ne pas être confronté à un risque significatif en matière de responsabilité du fait de ses produits.

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date d'enregistrement du présent Document d'Enregistrement Universel, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

À la connaissance de l'Émetteur, le Groupe n'est menacé d'aucune procédure de ce type à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

Nous considérons que l'importance de ce risque est moyenne et que sa probabilité d'occurrence est faible.

**NOTE 5****ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE****5.1.****Informations relatives au périmètre de consolidation**

SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES	% D'INTÉRÊT	
	31/12/2021	31/12/2020
<b>En intégration globale :</b>		
ALLSAFE FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS COLOMBIA	100 %	100 %
D&S HOLDING	100 %	100 %
DEGIL SAFETY PRODUCTS	100 %	100 %
DELTA ARGENTINA	50 %	50 %
DELTA BATIMENT	50 %	50 %
DELTA PLUS BRAZIL PARTICIPACOES LTDA	100 %	100 %
DELTA PLUS RUSSIE	90 %	90 %
DELTA PLUS CENTROAMERICA	100 %	100 %
DELTA PLUS CESKA REPUBLIKA SRO	100 %	100 %
DELTA PLUS CROATIA DOO	100 %	100 %
DELTA PLUS IBERIA	100 %	100 %
DELTA PLUS GAFTA Manufacturing CO LLC	100 %	100 %
DELTA PLUS HELLAS SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS INDIA PVT LTD	100 %	100 %
DELTA PLUS MAGYARORSZAG KFT	97 %	97 %
DELTA PLUS MIDDLE EAST FZE	100 %	100 %
DELTA PLUS PERU SAC	100 %	100 %
DELTA PLUS Personel Giyim ve İş Güvenliği Ekipmanları Sanayi ve Ticaret Limited Şirket	100 %	100 %
DELTA PLUS PHILIPPINES	60 %	60 %
DELTA PLUS POLSKA SP ZOO	100 %	100 %
DELTA PLUS POLSKA SERWIS SP ZOO	100 %	100 %
DELTA PLUS ROMANIA SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SERVICES SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS SICUREX SRL	100 %	100 %
DELTA PLUS SLOVENSKO SRO	100 %	100 %
DELTA PLUS UKRAINA SARL	100 %	100 %
DELTA PLUS BENELUX	100 %	100 %
DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING SAS	100 %	100 %
DELTA PLUS CORP	100 %	100 %
DELTA PLUS UK	100 %	100 %
ESLINGAR SA	100 %	100 %
FROMENT SAS	100 %	100 %
OCTOPLUS SPAIN SL	100 %	100 %
ONTARIO GLOVE SAFETY	100 %	100 %
DELTA PLUS BRASIL Indústria E Comércio de E.P.I. SOLDA LTDA	100 %	100 %
WUJIANG PINGWANG PRIVATE INDUSTRIAL TRADING	100 %	100 %
DELTA PLUS CHINA CO. LTD	100 %	100 %
DELTA PLUS SYSTEMS SAS	100 %	100 %
ALPIC	100 %	100 %
VERTIC SUISSE	51 %	51 %
DELTA PLUS SYSTEMS NEDERLAND BV	100 %	100 %
DELTA PLUS BOOTS SAS	100 %	100 %
BOOTS COMPANY	100 %	100 %
ITALBOOT, fusionnée dans BOOTS COMPANY	-	100 %
WHITE LAKE	100 %	100 %
ERB INDUSTRIES	100 %	100 %
ARTEX Personensicherungssysteme GmbH	100 %	-
ALSOLU SAS	100 %	-

La localisation géographique des NCI se trouve en Hongrie, en Russie, en Suisse, aux Philippines, en France, et en Argentine.





## 5.2.

### Modifications du périmètre et autres informations

Sociétés entrées dans le périmètre :

- ALSOLU, achat de 100 % des titres par DELTA PLUS SYSTEMS HOLDING en janvier 2021.
- ARTEX, achat de 100 % des titres par DELTA PLUS GROUP, en février 2021.

Sociétés sorties du périmètre :

- Néant.

Variation du pourcentage d'intérêt :

- Néant.

Fusion entre filiales consolidées :

- Fusion par absorption de la Société ITALBOOT dans BOOTS COMPANY en octobre 2021. Les activités sont poursuivies dans l'entité BOOTS COMPANY.

## 5.3.

### Filiales exclues du périmètre, malgré une participation supérieure à 10 %

	TITRES (K€)	RAISON
DELTA PLUS BULGARIE	2	Société inactive
DELTA PLUS UK	1	Société inactive
VERTIC INCORPORATION	59	Société inactive

La consolidation de ces Sociétés représente un intérêt négligeable.

**NOTE 6****COMMENTAIRES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT****6.1.****État des immobilisations incorporelles**

<b>VALEURS BRUTES</b> (En milliers d'Euros)	<b>ÉCARTS D'ACQUISITION</b>	<b>CONCESSIONS, MARQUES, LICENCES</b>	<b>LOGICIELS ET AUTRES</b>	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>
<b>Valeur brute au 31/12/2017</b>	<b>81 410</b>	<b>2 191</b>	<b>2 820</b>	<b>5 010</b>
Variations de périmètre	8 645	-	-	-
Actifs destinés à la vente	-	(586)	(118)	(704)
Acquisitions	-	119	438	557
Cessions	-	-	(938)	(938)
Écarts de change	1 987	(10)	(4)	(14)

<b>Valeur brute au 31/12/2018</b>	<b>92 042</b>	<b>1 714</b>	<b>2 198</b>	<b>3 911</b>
Variations de périmètre	6 244	48	454	503
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	-	39	500	540
Cessions	-	(18)	(24)	(42)
Écarts de change	1 010	23	4	27
Autres	(878)	-	-	-

<b>Valeur brute au 31/12/2019</b>	<b>98 418</b>	<b>1 807</b>	<b>3 132</b>	<b>4 938</b>
Variations de périmètre	36 463	-	1 788	1 788
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	-	1	182	184
Cessions	-	-	(920)	(920)
Écarts de change	(5 231)	(54)	(46)	(100)
Autres	-	-	-	-

<b>Valeur brute au 31/12/2020</b>	<b>129 650</b>	<b>1 754</b>	<b>4 137</b>	<b>5 890</b>
Variations de périmètre	18 464	-	192	192
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	-	84	143	227
Cessions	-	-	(9)	(9)
Écarts de change	5 670	21	23	44
Autres	(286)	-	(18)	(18)
<b>Valeur brute au 31/12/2021</b>	<b>153 496</b>	<b>1 859</b>	<b>4 468</b>	<b>6 326</b>



VALEURS NETTES (En milliers d'Euros)	ÉCARTS D'ACQUISITION	CONCESSIONS, MARQUES, LICENCES	LOGICIELS ET AUTRES	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
<b>Valeur nette au 31/12/2017</b>	<b>80 905</b>	<b>1 061</b>	<b>259</b>	<b>1 319</b>
Variations de périmètre	8 645	-	-	-
Actifs destinés à la vente	-	(28)	(1)	(29)
Acquisitions	-	119	438	557
Cessions	-	-	(938)	(938)
Dotations	-	(132)	(132)	(264)
Reprises	-	-	944	944
Écarts de change	1 987	(8)	(4)	(12)
Autres	-	-	-	-

<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>91 537</b>	<b>1 012</b>	<b>566</b>	<b>1 578</b>
Variations de périmètre	6 244	5	115	120
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	-	39	500	540
Cessions	-	-	(1)	(1)
Dotations	-	(40)	(451)	(490)
Reprises	-	-	-	-
Écarts de change	1 010	12	1	13
Autres	(878)	-	-	-

<b>Valeur nette au 31/12/2019</b>	<b>97 915</b>	<b>1 028</b>	<b>730</b>	<b>1 758</b>
Variations de périmètre	36 463	-	634	634
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	-	1	182	184
Cessions	-	-	(920)	(920)
Dotations	-	(120)	(536)	(655)
Reprises	-	-	918	918
Écarts de change	(5 231)	(20)	(10)	(29)
Autres	-	-	-	-

<b>Valeur nette au 31/12/2020</b>	<b>129 149</b>	<b>890</b>	<b>999</b>	<b>1 889</b>
Variations de périmètre	18 464	-	79	79
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	-	84	143	227
Cessions	-	-	(9)	(9)
Dotations	-	(125)	(434)	(558)
Reprises	-	-	-	-
Écarts de change	5 670	6	6	12
Autres	(286)	-	(86)	(86)
<b>Valeur nette au 31/12/2021</b>	<b>152 995</b>	<b>855</b>	<b>698</b>	<b>1 553</b>

## 6.2.

## État des immobilisations corporelles

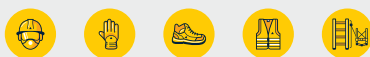
VALEURS BRUTES (En milliers d'Euros)	TERRAINS	CONSTRUCTIONS	AGENCEMENTS & AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES
<b>Valeur brute au 31/12/2017</b>	-	1 890	23 912	25 802
Variations de périmètre	-	-	1 409	1 409
Actifs destinés à la vente	-	-	(3 277)	(3 277)
Acquisitions	-	11 752	1 228	12 980
Cessions	-	(275)	(1 367)	(1 642)
Écarts de change	-	(3)	793	790

<b>Valeur brute au 31/12/2018</b>	-	13 364	22 698	36 062
Variations de périmètre	-	-	599	599
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	1 288	-	2 899	4 186
Cessions	-	(14)	(977)	(991)
Écarts de change	(10)	(1 280)	283	(1 007)

<b>Valeur brute au 31/12/2019</b>	1 278	12 069	25 501	38 849
Variations de périmètre	285	6 783	18 491	25 560
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	-	603	2 936	3 538
Cessions	-	(75)	(1 354)	(1 429)
Écarts de change	(37)	(2 946)	(2 282)	(5 266)

<b>Valeur brute au 31/12/2020</b>	1 527	16 434	43 292	61 253
Variations de périmètre	-	9	1 996	2 004
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	-	3 217	5 268	8 485
Cessions	-	-	(1 857)	(1 857)
Écarts de change	145	(1 370)	1 745	520
Autres (1)	527	399	(3 860)	(2 934)
<b>Valeur brute au 31/12/21</b>	2 198	18 689	46 584	67 471

(1) Les autres variations correspondent à la réaffectation de l'écart d'acquisition d'ERB INDUSTRIES.



<b>VALEURS NETTES</b> (En milliers d'Euros)	<b>TERRAINS</b>	<b>CONSTRUCTIONS</b>	<b>AGENCEMENTS &amp; AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2017</b>	-	<b>475</b>	<b>6 610</b>	<b>7 086</b>
Variations de périmètre	-	5 185	238	5 423
Actifs destinés à la vente	-	-	(310)	(310)
Acquisitions	-	11 752	1 228	12 980
Cessions	-	(275)	(1 367)	(1 642)
Dotations	-	(55)	(1 675)	(1 730)
Reprises	-	-	1 310	1 310
Écarts de change	-	(5 170)	924	(4 246)
Autres	-	-	-	-
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	-	<b>11 912</b>	<b>6 958</b>	<b>18 870</b>
Variations de périmètre	-	-	63	63
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	1 288	-	2 899	4 186
Cessions	-	(3)	(146)	(149)
Dotations	-	(253)	(1 954)	(2 207)
Reprises	-	-	-	-
Écarts de change	(10)	(1 282)	88	(1 204)
<b>Valeur nette au 31/12/2019</b>	<b>1 278</b>	<b>10 373</b>	<b>7 908</b>	<b>19 560</b>
Variations de périmètre	285	5 056	3 200	8 541
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	-	603	2 936	3 538
Cessions	-	(75)	(1 354)	(1 429)
Dotations	(22)	(545)	(2 475)	(3 042)
Reprises	21	85	1 234	1 339
Écarts de change	(37)	(2 735)	(829)	(3 601)
<b>Valeur nette au 31/12/2020</b>	<b>1 527</b>	<b>12 763</b>	<b>10 618</b>	<b>24 908</b>
Variations de périmètre	-	-	1 086	1 086
Actifs destinés à la vente	-	-	-	-
Acquisitions	-	3 217	5 268	8 485
Cessions	-	-	(1 857)	(1 857)
Dotations	-	(747)	(1 200)	(1 948)
Reprises	-	-	719	719
Écarts de change	145	(1 494)	609	(740)
Autres (1)	527	(522)	(59)	(54)
<b>Valeur nette au 31/12/2021</b>	<b>2 198</b>	<b>13 217</b>	<b>15 184</b>	<b>30 600</b>

(1) Les autres variations correspondent à la réaffectation de l'écart d'acquisition d'ERB INDUSTRIES.

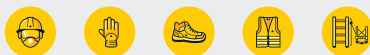
## 6.3.

## Droits d'utilisation

VALEURS BRUTES (En milliers d'Euros)	DROITS D'UTILISATION IMMOBILIER	AUTRES DROITS D'UTILISATION	TOTAL DROITS D'UTILISATION
<b>Valeur brute au 31/12/2018</b>	<b>40 108</b>	<b>2 167</b>	<b>42 275</b>
Variations de périmètre	952	-	952
Actifs destinés à la vente	-	-	-
Acquisitions	1 334	366	1 700
Cessions	(585)	(753)	(1 337)
Écarts de change	-	-	-

<b>Valeur brute au 31/12/2019</b>	<b>41 809</b>	<b>1 780</b>	<b>43 590</b>
Variations de périmètre	90	-	90
Actifs destinés à la vente	-	-	-
Acquisitions	4 442	1 001	5 444
Cessions	(11)	-	(11)
Écarts de change	-	-	-

<b>Valeur brute au 31/12/2020</b>	<b>46 330</b>	<b>2 782</b>	<b>49 112</b>
Variations de périmètre	2 655	-	2 655
Actifs destinés à la vente	-	-	-
Acquisitions	5 988	1 173	7 161
Cessions	-	(1 026)	(1 026)
Écarts de change	-	-	-
Réévaluations de contrats antérieurs	445	-	445
<b>Valeur brute au 31/12/2021</b>	<b>55 418</b>	<b>2 929</b>	<b>58 347</b>



<b>VALEURS NETTES</b> (En milliers d'Euros)	<b>DROITS D'UTILISATION IMMOBILIER</b>	<b>AUTRES DROITS D'UTILISATION</b>	<b>TOTAL DROITS D'UTILISATION</b>
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>26 577</b>	<b>1 019</b>	<b>27 596</b>
Variations de périmètre	676	-	676
Actifs destinés à la vente	-	-	-
Acquisitions	1 334	366	1 700
Cessions	-	-	-
Dotations	(4 610)	(650)	(5 260)
Reprises	-	-	-
Écarts de change	-	-	-
<b>Valeur nette au 31/12/2019</b>	<b>23 977</b>	<b>735</b>	<b>24 712</b>
Variations de périmètre	48	-	48
Actifs destinés à la vente	-	-	-
Acquisitions	4 261	817	5 078
Cessions	(11)	-	(11)
Dotations	(4 901)	(470)	(5 371)
Reprises	-	-	-
Écarts de change	-	-	-
<b>Valeur nette au 31/12/2020</b>	<b>23 374</b>	<b>1 082</b>	<b>24 456</b>
Variations de périmètre	1 960	-	1 960
Actifs destinés à la vente	-	-	-
Acquisitions	5 988	1 173	7 161
Cessions	-	(1 026)	(1 026)
Dotations	(5 717)	(750)	(6 466)
Reprises	-	1 026	1 026
Écarts de change	-	-	-
Réévaluations de contrats antérieurs	931	-	931
<b>Valeur nette au 31/12/2021</b>	<b>26 536</b>	<b>1 505</b>	<b>28 042</b>

Les principaux impacts, qualitatifs et quantitatifs, induits par l'application de la norme IFRS 16 sont détaillés ci-dessous :

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Chiffre d'Affaires</b>	-	-
Coûts des loyers	6 853	5 905
Dotations aux amortissements	(6 466)	(5 555)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>387</b>	<b>350</b>
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>387</b>	<b>350</b>
Coûts de l'endettement financier brut	(404)	(396)
Autres charges financières	-	-
Autres produits financiers	-	-
<b>Résultat avant impôt des Sociétés intégrées</b>	<b>(17)</b>	<b>(46)</b>
Impôt sur le résultat	(6)	35
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>(23)</b>	<b>(11)</b>

#### 6.4.

#### Test de perte de valeur des écarts d'acquisition

La méthodologie appliquée par le Groupe DELTA PLUS pour effectuer les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition est décrite en Note 3.13 page 149.

Le tableau ci-dessous résume l'affectation des écarts d'acquisition aux secteurs :

(En milliers d'Euros)	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION BRUT AU 01/01/2021</b>	<b>86 094</b>	<b>43 555</b>	<b>129 650</b>
Variations de périmètre	18 464	-	18 464
Écarts de conversion	-	5 101	5 101
Hyperinflation	-	570	570
Autres (1)	-	(286)	(286)
Perte de valeur de l'exercice 2021	-	-	-
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION BRUT AU 31/12/2021</b>	<b>104 558</b>	<b>48 941</b>	<b>153 499</b>
<b>TOTAL DES PERTES DE VALEURS</b>	<b>(504)</b>	<b>-</b>	<b>(504)</b>
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION NET AU 31/12/2021</b>	<b>104 054</b>	<b>48 941</b>	<b>152 995</b>

(1) correction de l'écart d'acquisition d'ERB INDUSTRIES.

(En milliers d'Euros)	EUROPE	HORS EUROPE	TOTAL
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION BRUT AU 01/01/2020</b>	<b>49 631</b>	<b>48 786</b>	<b>98 417</b>
Variations de périmètre	36 463	-	36 463
Écarts de conversion	-	(5 013)	(5 013)
Hyperinflation	-	(218)	(218)
Autres	-	-	-
Perte de valeur de l'exercice 2020	-	-	-
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION BRUT AU 31/12/2020</b>	<b>86 094</b>	<b>43 555</b>	<b>129 649</b>
<b>TOTAL DES PERTES DE VALEURS</b>	<b>(504)</b>	<b>-</b>	<b>(504)</b>
<b>ÉCARTS D'ACQUISITION NET AU 31/12/2020</b>	<b>85 590</b>	<b>43 555</b>	<b>129 145</b>





La valeur recouvrable des groupes d'UGT est la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par actualisation des flux de trésorerie estimés. Les flux de trésorerie couvrent une période de 5 ans et sont basés sur les budgets approuvés par la Direction. Au-delà de la période de 5 ans, les flux de trésorerie

sont extrapolés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle estimé à 0 % (identique à l'année dernière). Le taux d'actualisation est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital du Groupe DELTA PLUS.

Les principales hypothèses retenues pour 2021 sont :

	EUROPE	HORS EUROPE
Taux d'actualisation	4,80 %	7,30 %

Les taux d'actualisation sont des taux après impôt appliqués à des flux de trésorerie après impôt. L'utilisation de ces taux donne des valeurs recouvrables identiques à celles qui seraient obtenues en utilisant des taux avant impôt appliqués à des flux de trésorerie avant impôt.

Des analyses de sensibilité de la valeur recouvrable à un changement raisonnablement possible d'une

hypothèse clé (notamment sensibilité à la variation d'un demi-point du taux d'actualisation et d'un point du taux de croissance à l'infini) ont été réalisées et ont fait apparaître la situation présentée ci-dessous. La sensibilité de la valeur recouvrable à une modification du taux d'actualisation ou du taux de croissance à l'infini se présente de la manière suivante :

UGT EN K€	ÉCART ENTRE LA VALEUR RECOUVRABLE ET LA VALEUR COMPTABLE EN QUOTE PART	TAUX D'ACTUALISATION	
		+ 0,5 POINT	- 0,5 POINT
EUROPE*	-	(47 751)	59 086
HORS Europe	-	(22 518)	25 883

\* Après dépréciation de 504 K€ en 2011.

Il ressort qu'une variation de 0,5 % à la hausse du taux d'actualisation aurait un impact de (47,8) M€ et (22,5) M€ sur la valeur recouvrable des écarts d'acquisition Europe et Hors Europe. Cette variation ne générerait aucune dépréciation.

La sensibilité aux taux d'actualisation mentionnée ci-dessus reflète l'amplitude maximale des sensibilités évaluées par le Groupe DELTA PLUS de la valeur recouvrable aux hypothèses clés des plans à 5 ans.

## 6.5.

## Autres actifs financiers

VALEURS BRUTES (En milliers d'Euros)	TITRES NON CONSOLIDÉS	PRÊTS	AUTRES	TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS
<b>Valeur brute au 31/12/2018</b>	<b>64</b>	<b>103</b>	<b>1 939</b>	<b>2 105</b>
Variations de périmètre	-	-	38	38
Acquisitions	-	3 482	148	3 630
Cessions	-	(49)	(4)	(53)
Effets de changes	-	(76)	1	(75)
Autres	-	-	-	-
<b>Valeur brute au 31/12/2019</b>	<b>64</b>	<b>3 459</b>	<b>2 122</b>	<b>5 643</b>
Variations de périmètre	-	-	74	74
Acquisitions	-	5	80	85
Cessions	-	(36)	(166)	(202)
Effets de changes	-	(796)	(51)	(848)
Autres	-	(2 596)	-	(2 596)
<b>Valeur brute au 31/12/2020</b>	<b>64</b>	<b>36</b>	<b>2 058</b>	<b>2 157</b>
Variations de périmètre	-	3	11	14
Acquisitions	-	19	634	653
Cessions	-	(22)	(327)	(350)
Effets de changes	-	2	59	61
Autres	-	-	(164)	(164)
<b>Valeur brute au 31/12/2021</b>	<b>64</b>	<b>38</b>	<b>2 270</b>	<b>2 370</b>

VALEURS NETTES (En milliers d'Euros)	TITRES NON CONSOLIDÉS	PRÊTS	AUTRES	TOTAL AUTRES ACTIFS FINANCIERS
<b>Valeur nette au 31/12/2018</b>	<b>4</b>	<b>103</b>	<b>1 938</b>	<b>2 042</b>
Variations de périmètre	-	-	38	38
Acquisitions	-	3 482	148	3 630
Cessions	-	(49)	(4)	(53)
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Effets de changes	-	(76)	1	(75)
Autres	-	-	-	-
<b>Valeur nette au 31/12/2019</b>	<b>2</b>	<b>3 459</b>	<b>2 121</b>	<b>5 580</b>
Variations de périmètre	-	-	74	74
Acquisitions	-	5	80	85
Cessions	-	(36)	(166)	(202)
Dotations	-	-	-	-
Reprises	-	-	-	-
Effets de changes	-	(796)	(51)	(848)
Autres	-	(2 596)	-	(2 596)
<b>Valeur nette au 31/12/2020</b>	<b>2</b>	<b>36</b>	<b>2 057</b>	<b>2 095</b>
Variations de périmètre	-	3	11	14
Acquisitions	-	19	634	653
Cessions	-	(22)	(327)	(350)
Effets de changes	-	2	59	61
Autres	-	-	(163)	(163)
<b>Valeur nette au 31/12/2021</b>	<b>2</b>	<b>38</b>	<b>2 270</b>	<b>2 310</b>



## 6.6.

### Instruments financiers dérivés

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas de swap et cap de taux d'intérêts en cours.

## 6.7.

### Stocks

Les stocks représentent 3 mois de Chiffre d'Affaires. L'analyse de la structure actuelle des stocks ne met pas en évidence de risque significatif relatif à des problématiques d'écoulement ou d'obsolescence.

Dès lors que le Groupe identifie une problématique de ce type pour une ligne de produit spécifique, des provisions pour dépréciations sont comptabilisées afin de couvrir le caractère obsolète des produits concernés.

La ventilation des stocks par nature se décompose comme suit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Matières premières	8 434	8 151
Marchandises	85 302	71 620
Produits en cours	3 155	1 073
<b>TOTAL STOCK BRUT</b>	<b>96 889</b>	<b>80 842</b>
Dépréciations	(5 693)	(8 209)
<b>TOTAL STOCK NET</b>	<b>91 198</b>	<b>72 635</b>

Il est à noter que la diminution des dépréciations entre 2020 et 2021 concerne principalement des

stocks de masques respiratoires qui avaient été dépréciés au 31/12/2020.

## 6.8.

### Créances clients et autres créances

Le détail des comptes clients et autres comptes débiteurs se présente comme suit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Créances Clients	66 965	55 446
Dépréciations	(6 416)	(5 814)
<b>Créances Clients Nets</b>	<b>60 549</b>	<b>49 632</b>
Autres débiteurs	15 440	13 841
Dépréciations	(58)	-
Charges constatées d'avance	3 351	3 447
Créances sur parties liées	-	-
<b>Autres Débiteurs Nets</b>	<b>18 733</b>	<b>17 288</b>
Part non courante	-	-
Part courante	79 282	66 920

Les autres débiteurs comprennent des créances fiscales, sociales et des avances fournisseurs.

À la clôture de l'exercice 2021, certaines filiales du Groupe DELTA PLUS disposent de créances cédées à une banque en contrepartie de trésorerie pour 1 283 K€ (au 31 décembre 2020 : 1 289 K€). Ces transactions ont été comptabilisées comme des

emprunts garantis. En cas de défaillance des entités dans le cadre du contrat de prêt, la banque a le droit de recevoir les flux de trésorerie des créances transférées. Dans le cas contraire, les entités collecteront les créances et donneront de nouvelles créances en garantie.

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué comme suit :

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	VARIATIONS PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	CHANGE	31/12/2021
Provisions créances commerciales	5 814	38	1 205	(174)	(494)	26	6 416
Provisions autres créances	-	58	-	-	-	-	58
<b>Total</b>	<b>5 814</b>	<b>96</b>	<b>1 205</b>	<b>(174)</b>	<b>(494)</b>	<b>26</b>	<b>6 473</b>

### Devises principales

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Euros	26 446	21 405
Dollars	6 574	8 131
Autres devises	27 529	20 096
<b>TOTAL</b>	<b>60 549</b>	<b>49 632</b>

### Maturités des créances clients échues et non provisionnées

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Créances non échues	49 989	41 191
Créances échues de 0 à 3 mois	8 877	5 009
Créances échues de 3 à 6 mois	645	223
Créances échues à plus de 6 mois	1 038	3 209
<b>TOTAL</b>	<b>60 549</b>	<b>49 632</b>

(En milliers d'Euros)	31/12/2021			31/12/2020		
	Créances couvertes	Créances non couvertes	Total Créances	Créances couvertes	Créances non couvertes	Total Créances
Créances échues	6 294	4 266	10 560	3 426	5 015	8 441
Créances non échues	24 319	25 669	49 989	17 544	23 647	41 191
<b>TOTAL</b>	<b>30 614</b>	<b>29 935</b>	<b>60 549</b>	<b>20 970</b>	<b>28 662</b>	<b>49 632</b>

Le montant maximal au risque crédit pour l'année 2021 est de 827 K€. Il correspond aux créances non couvertes qui comprennent des créances clients échues depuis plus de 3 mois et non garantie.

Il y a également des créances échues depuis moins de trois mois pour un montant de 3.439 K€.

Une provision pour dépréciation a été constatée pour les montants estimés irrécouvrables à hauteur de 6.416 K€ (5.814 K€ en 2020). Cette dépréciation a été déterminée en fonction des facteurs identifiés à la clôture. Elle est constatée, lorsqu'il existe un événement identifié de risque de perte, qui, basé sur l'expérience passée, constitue une évidence suffisante de la réduction du montant recouvrable de la créance.

Le montant net comptabilisé pour les créances correspond approximativement à leur juste valeur.

Le risque de crédit du Groupe DELTA PLUS est essentiellement lié à ses créances clients. Les montants présentés au bilan sont nets de provisions pour dépréciation. L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances précitées. Le Groupe DELTA PLUS ne détient aucune garantie sur ces créances.

La totalité des créances est à moins d'un an.

Le risque de crédit, ou de contrepartie, est le risque de perte sur une créance ou plus généralement celui d'un tiers qui ne paie pas sa dette à temps.



Il est naturellement fonction de trois paramètres : le montant de la créance, la probabilité de défaut et la proportion de la créance qui ne sera pas recouvrée en cas de défaut.

Les garanties existantes sur les créances clients sont des assurances crédit, dénommées domestique et export.

Pour la partie domestique, les créances sont remises au contentieux auprès de l'assureur à la date d'échéance + 120 jours. Pour la partie export, les créances sont remises au contentieux à la date de facture + 120 jours.

Dans les deux cas, l'indemnisation intervient au maximum trois mois plus tard.

## 6.9.

### Trésorerie

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Trésorerie	54 449	44 685
Valeurs Mobilières de Placement	1 078	970
<b>TOTAL</b>	<b>55 527</b>	<b>45 655</b>

## 6.10.

### Capital

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Capital autorisé</b>		
7 358 708 Actions ordinaires d'un montant nominal de 0,50 €	3 679	3 679
<b>Capital souscrit, appelé et versé (en nombre d'actions)</b>		
<b>À l'ouverture de l'exercice</b>	7 159 996	7 157 269
Émises suite à l'exercice de stock-options	-	-
Émises contre trésorerie	-	-
Rachats ou ventes d'actions propres	333	2 727
Division du nominal de l'action	-	-
<b>À la clôture de l'exercice</b>	7 160 329	7 159 996
<b>Nombre moyen d'actions ordinaires</b>	<b>7 160 163</b>	<b>7 158 633</b>

Toutes les actions de la Société donnent droit au même dividende, certaines bénéficient d'un droit de vote double selon les dispositions des statuts. Toutes les actions émises sont entièrement libérées. La Société détenait à la clôture 198.379 de ses propres actions pour 6.037 K€ qui ont été présentées en moins des capitaux propres. La plus-value réalisée au cours de l'exercice sur les ventes de titres auto détenus n'a pas d'impact sur le résultat de l'exercice, elle est enregistrée directement dans les capitaux propres. Elle s'est élevée à 124 K€ au 31 décembre 2021.

## 6.11.

### Païement en actions

Le Groupe DELTA PLUS a mis en œuvre un plan d'attribution d'actions gratuites en 2020. Ce plan d'attribution d'actions gratuites prévoit pour chacun des bénéficiaires trois périodes d'acquisition des droits distincts (un an, deux ans et trois ans à compter du 11 décembre 2020).

Le Groupe DELTA PLUS a déterminé la juste valeur des actions octroyées en 2020 sur la base du cours moyen à la date d'attribution sans décote pour illiquidité considérée comme négligeable.

Ce plan d'attribution d'actions gratuites porte sur 3.750 actions valorisées à un montant total de 234 K€.

## 6.12.

### Passifs financiers

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Non Courants</b>		
Emprunts bancaires (1)	86 242	53 581
Dettes locatives non courantes	22 525	19 969
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts	479	631
<b>Total non courants</b>	<b>109 246</b>	<b>74 181</b>
<b>Courants</b>		
Emprunts bancaires (1)	28 011	57 330
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts	13 125	9 887
Emprunts garantis	1 283	1 289
Dettes locatives courantes	6 000	4 973
Découverts bancaires	17 714	6 731
<b>Total courants</b>	<b>66 132</b>	<b>80 210</b>
<b>TOTAL Passifs financiers</b>	<b>175 379</b>	<b>154 391</b>

(1) À la suite de la renégociation des PGE en 2021, ces derniers sont ventilés selon leurs nouvelles échéances. Ces emprunts étaient affectés en totalité en courant en 2020.

### Détail des dettes locatives

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Non Courants</b>		
Dettes locatives non courantes	22 525	19 969
<b>Courants</b>		
Dettes locatives courantes	6 000	4 973
<b>Total Dettes locatives</b>	<b>28 525</b>	<b>24 943</b>

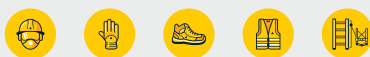
Les emprunts bancaires sont à échéance 2022 à 2029 et portent intérêts au taux annuel de 0.888 % (2020 : 0.917 %).

Les autres emprunts non courants comprennent la dette correspondante au call lié à l'acquisition de WHITE LAKE.

Les « Emprunts garantis » sont couverts par des créances clients.

### Variation des emprunts

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	AUGMENTATION	DIMINUTION	EFFETS DE CHANGE	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	31/12/2021
Emprunts bancaires	110 911	37 156	(36 654)	2	2 838	114 253
Autres emprunts	10 517	3 520	(525)	89	2	13 603
Emprunts garantis	1 289	-	(6)	-	-	1 283
Dettes locatives	24 943	8 127	(6 518)	-	1 972	28 525
<b>Total des emprunts hors découverts bancaires</b>	<b>147 660</b>	<b>48 803</b>	<b>(43 703)</b>	<b>91</b>	<b>4 812</b>	<b>157 664</b>



## Révisions des passifs financiers par échéances contractuelles

Au 31 décembre 2021, il n'y a plus d'emprunt à taux variable.

La juste valeur des emprunts courants est égale à leur valeur comptable, l'impact de l'actualisation étant non significatif.

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Entre 0 et 12 mois	66 066	80 210
Entre 1 et 5 ans	85 475	54 230
À plus de 5 ans	23 839	19 951
<b>Total</b>	<b>175 379</b>	<b>154 391</b>

## Analyse des emprunts par devises

(En milliers d'Euros)	31/12/2021			
	EUROS	DOLLARS	AUTRES	TOTAL
Emprunts bancaires non courants	86 010	-	232	86 242
Dettes locatives non courantes	11 178	-	11 347	22 525
Emprunts bancaires courants	27 806	-	205	28 011
Dettes locatives courantes	2 911	43	3 046	6 000
Autres emprunts	13 604	-	-	13 604
<b>TOTAL</b>	<b>141 509</b>	<b>43</b>	<b>14 830</b>	<b>156 382</b>

(En milliers d'Euros)	31/12/2020			
	EUROS	DOLLARS	AUTRES	TOTAL
Emprunts bancaires non courants	51 074	-	2 507	53 581
Dettes locatives non courantes	10 722	43	9 205	19 969
Emprunts bancaires courants	56 863	-	467	57 330
Dettes locatives courantes	2 012	170	2 792	4 973
Autres emprunts	10 518	-	-	10 518
<b>TOTAL</b>	<b>131 187</b>	<b>213</b>	<b>14 971</b>	<b>146 372</b>

### 6.13.

#### Engagements donnés aux salariés

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	31/12/2021
Engagements salariaux	2 089	59	16	(522)	(268)	1 374
<b>Total des engagements en matière de retraite</b>	<b>2 089</b>	<b>59</b>	<b>16</b>	<b>(522)</b>	<b>(268)</b>	<b>1 374</b>

Les engagements concernent les indemnités de fin de carrière des filiales implantées en France.

## Les principales hypothèses utilisées pour les évaluations actuarielles des plans

	FRANCE		AUTRES	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation	0,98 %	0,34 %	0,98 %	0,34 %
Augmentation annuelle des salaires	1 % Constant	1 % Constant	1 % Constant	1 % Constant
Taux de charges sociales	35 %-50 %	35 %-50 %	25 %	25 %
Turnover	Moyen – Faible	Moyen – Faible	Moyen	Moyen
Âge de départ à la retraite	Âge légal	Âge légal	Âge légal	Âge légal
Table de survie	TV 88 / 90	TV 88 / 90	TV 88 / 90	TV 88 / 90

## Décomposition du montant comptabilisé au bilan

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Valeur actuelle des obligations	1 374	2 089
Coût des services passés non comptabilisés	-	-
Juste valeur des actifs des plans de retraite	-	-
<b>Dettes nettes comptabilisées</b>	<b>1 374</b>	<b>2 089</b>

## Analyse des mouvements entre ouverture et clôture de l'engagement brut

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Obligations à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>2 089</b>	<b>1 470</b>
Coût des services	(15)	(5)
Coût des services antérieurs	-	-
Intérêts	15	5
Gains / pertes actuariels liés au turnover et à l'évolution des salaires	(252)	619
Autres impacts en résultat opérationnel	(522)	
Variation de périmètre	59	
<b>Dettes nettes comptabilisées</b>	<b>1 374</b>	<b>2 089</b>

## Historique sur 5 ans

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Valeur actuelle des obligations	1 374	2 089	1 470	1 064	946
<b>Engagement nets</b>	<b>1 374</b>	<b>2 089</b>	<b>1 470</b>	<b>1 064</b>	<b>946</b>

### 6.14.

#### Provisions non courantes

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	VARIATION PÉRIMÈTRE	DOTATIONS	REPRISES UTILISÉES	REPRISES NON UTILISÉES	ÉCART DE CHANGE	31/12/2021
Litiges sociaux	370	-	35	-	(125)	-	281
Autres litiges	180	-	142	-	(122)	-	200
Risques Financiers	1 069	-	147	-	(376)	-	842
<b>Total des provisions non courantes</b>	<b>1 619</b>	<b>-</b>	<b>324</b>	<b>-</b>	<b>(623)</b>	<b>-</b>	<b>1 323</b>





### 6.15.

#### Paiement fondé sur des actions

Dans le cadre de l'acquisition des Sociétés BOOTS COMPANY et ITALBOOT par DELTA PLUS BOOTS, cette dernière a émis un emprunt obligataire de 2 500 K€ divisé en 2 500 000 obligations à chacune desquelles est attaché un bon de souscription d'action.

Le bénéficiaire de ces bons de souscription d'action a l'obligation de les vendre et le Groupe DELTA PLUS

a l'obligation de les acheter.

Le délai d'exercice de cet engagement court du 1<sup>er</sup> janvier 2023 du 30 juin 2024.

Conformément à la norme IFRS 2, la charge et la dette seront reconnues au fur et à mesure des services rendus.

### 6.16.

#### Instruments financiers par catégorie

(En milliers d'Euros)	PRÊTS ET CRÉANCES	ACTIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE	VALEUR AU BILAN DE CLÔTURE	JUSTE VALEUR
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-	-
Clients (hors avances et acomptes)	60 549	-	-	60 549	60 549
Prêts et autres créances	-	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	55 527	-	-	55 527	55 527
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS</b>	<b>116 076</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>116 076</b>

(En milliers d'Euros)	PASSIFS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	INSTRUMENTS DÉRIVÉS DÉSIGNÉS COMME COUVERTURE	PASSIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI	VALEUR AU BILAN DE CLÔTURE	JUSTE VALEUR
Emprunts (y compris la part à moins d'un an)	-	-	129 140	129 140	129 140
Dettes locatives	-	-	28 525	28 525	28 525
Fournisseurs et autres créditeurs	-	-	43 310	43 310	43 310
Instruments dérivés passif	-	-	-	-	-
Concours bancaires courants	-	-	17 714	17 714	17 714
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>218 689</b>	<b>218 689</b>	<b>218 689</b>

La juste valeur des clients, prêts et trésorerie correspond à la valeur au bilan (échéance courte). Les autres justes valeurs sont de niveau 2.

## 6.17.

### Impôts

(En milliers d'Euros)	SOLDE	FRANCE	AUTRES
Charge d'impôt exigible	(9 715)	(3 396)	(6 319)
Charge d'impôt différé	(367)	(204)	(163)
<b>Total Impôts sur les bénéfices 31/12/2021</b>	<b>(10 082)</b>	<b>(3 600)</b>	<b>(6 482)</b>

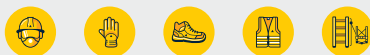
(En milliers d'Euros)	SOLDE	FRANCE	AUTRES
Charge d'impôt exigible	(8 464)	(1 156)	(7 307)
Charge d'impôt différé	115	363	(248)
<b>Total Impôts sur les bénéfices 31/12/2020</b>	<b>(8 349)</b>	<b>(793)</b>	<b>(7 555)</b>

### Preuve de l'impôt

Le taux d'impôt sur les bénéfices de la Société mère est de 26,5 %.

(En milliers d'Euros)	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	TAUX
<b>Impôts théoriques</b>	<b>42 816</b>	<b>(11 346)</b>	<b>(26,50 %)</b>
CVAE	-	(241)	(0,56 %)
Écart taux d'impôt par rapport à la France	-	2 280	5,32 %
Déficits sur la période non activés	-	(331)	(0,77 %)
Retenues à la source Dividendes Chine	-	(505)	(1,18 %)
Quote-part de frais s/ Dividendes	-	(197)	(0,46 %)
Impact IFRIC 16	-	(30)	(0,07 %)
Impact IAS 21	-	37	0,09 %
Impact IAS 29	-	254	0,59 %
Actualisation taux IS à 26,50 %	-	(37)	(0,09 %)
Contribution sociale sur les bénéfices 3,30 %	-	(35)	(0,08 %)
Autres	-	72	0,17 %
<b>Preuve de l'impôt 31/12/2021</b>	<b>42 816</b>	<b>(10 083)</b>	<b>(23,55 %)</b>

(En milliers d'Euros)	RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	IMPÔTS	TAUX
<b>Impôts théoriques</b>	<b>37 260</b>	<b>(10 433)</b>	<b>(28,00 %)</b>
CVAE	-	(361)	(0,97 %)
Écart taux d'impôt par rapport à la France	-	2 545	6,83 %
Déficits sur la période non activés	-	(871)	(2,34 %)
Retenues à la source Dividendes Chine	-	(388)	(1,04 %)
Quote-part de frais s/ Dividendes	-	(186)	(0,50 %)
Plus-value long terme sur Titres	-	78	0,21 %
Impact IFRIC 16	-	985	2,64 %
Impact IAS 21	-	(127)	(0,34 %)
Impact IAS 29	-	363	0,97 %
Autres	-	46	0,12 %
<b>Preuve de l'impôt 31/12/2020</b>	<b>37 260</b>	<b>(8 349)</b>	<b>(22,41 %)</b>



## Ventilation par nature de sous-jacent

(En milliers d'Euros)	Immobilisations	Instruments financiers	Stocks	Actifs courants	Plans de retraite	Provisions	Dettes courantes	Autres	Pertes reportables	Total
<b>Impôts différés Actifs</b>										
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>72</b>	<b>-</b>	<b>3 148</b>	<b>216</b>	<b>412</b>	<b>61</b>	<b>200</b>	<b>378</b>	<b>-</b>	<b>4 483</b>
Variation des capitaux propres	(41)	-	-	-	27	-	-	-	-	(14)
Charge (ou crédit) au résultat	(174)	-	329	(101)	-	-	280	(220)	-	115
Effet du changement de taux d'IS à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition / cession de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	65	-	-	-	(34)	-	31
<b>Au 31 décembre 2020</b>	<b>(143)</b>	<b>-</b>	<b>3 477</b>	<b>180</b>	<b>439</b>	<b>61</b>	<b>480</b>	<b>124</b>	<b>-</b>	<b>4 615</b>
Variation des capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Charge (ou crédit) au résultat	(679)	-	(185)	(89)	-	-	-	48	538	(367)
Effet du changement de taux d'IS à l'ouverture	(12)	-	(153)	11	-	-	(20)	34	-	(139)
Différences de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition / cession de filiales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	31	-	-	-	(75)	-	-	22	-	(22)
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>(802)</b>	<b>-</b>	<b>3 139</b>	<b>103</b>	<b>364</b>	<b>61</b>	<b>460</b>	<b>228</b>	<b>538</b>	<b>4 088</b>

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Total des impôts différés nets	4 088	4 615
<i>Dont impôts différés actifs</i>	4 088	4 615
<i>Dont impôts différés passifs</i>	-	-

## Variation des impôts différés actifs

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Solde net au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>4 483</b>	<b>3 015</b>
Imputés directement sur les capitaux propres de l'exercice	-	(14)
Imputés dans l'état des autres gains et pertes de l'exercice du résultat global	-	-
Charges ou (produits) de l'exercice	(366)	116
Effet du changement de taux d'ID à l'ouverture	(139)	-
Différences de change	-	-
Acquisitions de Filiales	-	-
Cessions de Filiales	-	-
Autres	(22)	31
<b>Au 31 décembre</b>	<b>4 088</b>	<b>4 615</b>

(En milliers d'Euros)	31/12/2020	31/12/2019
Différences permanentes	3 550	4 615
Déficits activés	538	-
<b>Total Impôts différés actifs</b>	<b>4 088</b>	<b>4 615</b>
À moins d'un an	515	633
À plus d'un an	3 573	3 982

Les prévisions des bénéfices du Canada et de la Chine nous ont permis d'activer les déficits fiscaux. L'impact sur le résultat du 31 décembre 2021 est de 538 K€.

### Impôts différés actifs non comptabilisés

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Impôts différés activables	5 270	5 953
dont non reconnus	1 183	1 338
<b>Impôts différés actifs reconnus</b>	<b>4 088</b>	<b>4 615</b>

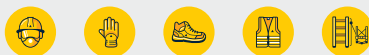
Il n'y a pas de délai d'imputation des déficits et crédits d'impôt.

Les impôts différés actifs non reconnus s'élèvent à 1.183 K€ au 31 décembre 2021 (1.338 K€ au 31 décembre 2020). Ils concernent des déficits reportables.

### 6.18.

#### Ventilation du Chiffre d'Affaires

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises	336 493	283 411
Ventes de services (net de ristournes)	7 720	5 295
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>344 213</b>	<b>288 706</b>



CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ (En millions d'Euros)	2021	2020	ÉVOLUTION 2021/2020	ÉVOLUTION Périmètre et taux de change constants (1)
<b>Chiffre d'Affaires Groupe</b>	<b>344,2</b>	<b>288,7</b>	<b>+19,2 %</b>	<b>+5,4 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	81,5	67,7	+20,3 %	+9,6 %
2 <sup>e</sup> trimestre	85,3	69,3	+23,3 %	+9,7 %
3 <sup>e</sup> trimestre	80,7	72,0	+12,0 %	-2,8 %
4 <sup>e</sup> trimestre	96,7	79,7	+21,3 %	+5,5 %
<b>Chiffre d'Affaires Europe</b>	<b>166,4</b>	<b>143,0</b>	<b>+16,4 %</b>	<b>+1,2 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	41,4	36,0	+15,1 %	+0,3 %
2 <sup>e</sup> trimestre	39,6	31,6	+25,4 %	+8,8 %
3 <sup>e</sup> trimestre	36,6	34,0	+7,7 %	-8,8 %
4 <sup>e</sup> trimestre	48,8	41,4	+17,9 %	+4,3 %
<b>Chiffre d'Affaires Hors Europe</b>	<b>177,8</b>	<b>145,7</b>	<b>+22,0 %</b>	<b>+9,6 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	40,1	31,7	+26,2 %	+20,2 %
2 <sup>e</sup> trimestre	45,7	37,7	+21,5 %	+10,5 %
3 <sup>e</sup> trimestre	44,1	38,0	+15,7 %	+2,6 %
4 <sup>e</sup> trimestre	47,9	38,3	+25,1 %	+6,8 %

(1) Sur l'année 2021, l'effet périmètre s'élève à +16,3% (+47,2M€) et l'effet de change s'élève à -2,5% (-7,3M€).

## 6.19.

### Produits et charges opérationnels non courants

(En milliers d'Euros)	CHARGES	PRODUITS	NET
Plus ou moins-value d'éléments d'actif cédés	(183)		(183)
Coûts acquisitions nouvelles entités	(611)		(611)
Coût net cyclone Inde	(43)		(43)
Départs/licenciements/salaires exceptionnels	(824)		(824)
Frais contentieux litige	(414)		(414)
Impact changement taux d'IS	(128)		(128)
Autres	(682)	142	(540)
<b>Total Résultat opérationnel non courant 31/12/2021</b>	<b>(2 886)</b>	<b>142</b>	<b>(2 743)</b>

(En milliers d'Euros)	CHARGES	PRODUITS	NET
Coûts acquisitions nouvelles entités	(1 632)	-	(1 632)
Départs/licenciements/salaires exceptionnels	(496)	-	(496)
Coûts rupture contrats commerciaux	(211)	-	(211)
Correction exercices antérieurs	(52)	-	(52)
Amendes et pénalités	(47)	-	(47)
Earnout cession Sibol	-	170	170
Taxes récupérées	-	138	138
Plus et moins-value cession d'éléments d'actif	-	65	65
Autres produits	-	52	52
<b>Total Résultat opérationnel non courant 31/12/2020</b>	<b>(2 438)</b>	<b>425</b>	<b>(2 013)</b>

## 6.20.

### Résultat financier

Les gains et pertes de change présentés au compte de résultat en autres charges ou produits financiers correspondent aux résultats issus des décalages entre d'une part le taux de change à la date de comptabilisation des créances et des dettes, et

d'autre part soit le taux à la date de l'extinction de la dette soit le taux de clôture des comptes (taux entre la monnaie de l'opération et la monnaie de fonctionnement de l'entité concernée).

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Charges d'intérêts</b>		
Intérêts découverts bancaires	(622)	(742)
Intérêts sur emprunts bancaires	(1 130)	(809)
Charges d'intérêts nettes relatives aux contrats de location	(404)	(396)
Désactualisation des provisions	-	-
Juste valeur sur les instruments financiers swaps de taux d'intérêt	-	-
<b>Coûts de l'endettement financier brut</b>	<b>(2 156)</b>	<b>(1 946)</b>
Moins montant inclus dans le coût des actifs	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	8	-
Intérêts sur dépôts bancaires	208	203
Dividendes des titres Investissements	-	-
<b>Autres produits financiers</b>	<b>216</b>	<b>203</b>
Perte de change	(265)	(2 276)
Autres charges financières	(325)	-
dont :		
<i>Frais bancaires</i>	(76)	-
<i>Escomptes accordés</i>	(131)	-
<i>Autres</i>	(118)	-
<b>Autres charges financières</b>	<b>(590)</b>	<b>(2 276)</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>(2 530)</b>	<b>(4 019)</b>

En 2018, l'Argentine est entrée dans la liste des pays hyper-inflationnistes selon les critères définis par la norme IAS 29.

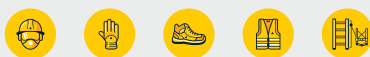
Les Sociétés opérant dans un pays à forte inflation au sens de la Norme IAS 29 sont corrigées sur leurs éléments non monétaires des effets de l'inflation entre le taux de clôture et l'indice de référence.

ESLINGAR et DELTA BATIMENT sont les seules entités du Groupe visées par la norme.

Seuls les immobilisations corporelles, incorporelles et le stock sont considérés comme des éléments non monétaires dans les Sociétés argentines.

L'indice de référence retenu est l'indice IPC – Indice des prix à la consommation. Au 31/12/2021, il est de 582.46 % contre 385.88 % au 31/12/2020.

Les impacts de l'application de la norme au 31/12/2021 sont de 216 K€ en diminution des pertes de change du résultat financier et 3.497 K€ en augmentation des réserves.



(En milliers d'Euros)	31/12/2021	IMPACT IAS 29	31/12/2021 RETRAITÉ
<b>Actifs</b>			
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	5 813	2 702	8 515
Écarts d'acquisition	2 868	(591)	2 277
Stocks	4 189	796	4 985
Autres	6	-	6
Impôts différés	-	-	-
<b>Passifs</b>			
Capitaux propres y compris le résultat	8 710	3 497	12 207
Impôts différés	-	-	-
<b>Compte de résultat</b>			
Résultat financier	(497)	216	(280)
Impôts Société	24	(1)	23

### 6.21.

#### Charges par nature

Les sommes négatives font état d'un produit, les sommes positives font état d'une charge.

#### Coût d'achat des marchandises vendues

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Achats de marchandises	117 529	107 481
Achats de matières premières	44 330	26 940
Frais annexes	10 736	8 829
Variations de stocks	(9 682)	(5 622)
<b>Coût d'achat des marchandises vendues</b>	<b>162 913</b>	<b>137 627</b>

#### Charges variables

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Assurances clients	375	286
Commissions sur ventes	1 843	2 176
Transport sur ventes	16 367	10 390
Royalties versées	311	6
Taxes variables	1 747	1 559
RFA-Participation publicitaire	2 756	2 812
Sous-traitance production et autres charges	6 816	4 917
<b>Charges variables</b>	<b>30 216</b>	<b>22 146</b>

## Charges fixes

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Variations de stock produits finis	(296)	42
Frais annexes au personnel	7 380	5 997
Publicité	3 502	2 147
Coûts immobiliers	1 077	1 251
Coûts mobiliers	1 177	1 054
Honoraires	4 149	4 161
Services extérieurs	6 455	5 542
Frais de fonctionnement	5 064	4 098
Pertes sur créances irrécouvrables	295	348
Dotations/Reprises dépréciations	(229)	680
Dotations/Reprises amortissements	10 759	9 247
<b>Charges Fixes</b>	<b>39 335</b>	<b>34 566</b>

## Autres produits et charges

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Subventions d'exploitations	295	-
Royalties perçues	-	-
Autres produits et charges	297	816
<b>Autres produits et charges</b>	<b>592</b>	<b>816</b>

Conformément au Code de Commerce (art. R. 233-14-17°) et au règlement AMF (art 222-8) nous mentionnons que les honoraires des Commissaires aux Comptes de la Société et membres de leur réseau

pris en charge par DELTA PLUS GROUP au titre de l'exercice 2021, en comparaison avec l'exercice 2020, se répartissent de la manière suivante :

(En milliers d'Euros)	CABINET VERAN		CABINET TALENZ ARES AUDIT		AUTRES	
	Montant (HT)		Montant (HT)		Montant (HT)	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
<b>Audit</b>						
<b>Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>						
Émetteur	60	58	61	59	-	-
Filiales intégrées globalement	78	77	-	-	106	89
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes</b>						
Émetteur	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	27	16
<b>Sous-Total</b>	<b>138</b>	<b>135</b>	<b>61</b>	<b>59</b>	<b>133</b>	<b>105</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>						
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-
Autres (> 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	25	22
<b>Sous-Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>25</b>	<b>22</b>
<b>TOTAL</b>	<b>138</b>	<b>135</b>	<b>61</b>	<b>59</b>	<b>158</b>	<b>127</b>





## 6.22.

### Charges de personnel

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et Traitements	51 550	42 481
Charges Sociales	12 623	9 398
Rémunérations payées en actions	78	12
<b>Total</b>	<b>64 251</b>	<b>51 891</b>

### Effectif du Groupe DELTA PLUS (équivalent temps plein)

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Cadres	195	154
Employés et ouvriers	2 401	1 899
<b>Total</b>	<b>2 596</b>	<b>2 053</b>

## 6.23.

### Résultat par action

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société mère est basé sur les données suivantes :

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé-Part du Groupe	32 441	29 278
Nombres d'actions au 01/01	7 159 996	7 157 269
Nombres d'actions au 31/12	7 160 329	7 159 996
<b>Nombre moyen d'actions</b>	<b>7 160 163</b>	<b>7 158 633</b>
<b>Bénéfice net par action sur nombre moyen (en Euros)</b>	<b>4,531</b>	<b>4,090</b>
Capital potentiel Options de souscriptions		
<b>Nombre d'actions totales potentielles</b>	<b>7 160 163</b>	<b>7 158 633</b>

(En milliers d'Euros)	RÉSULTAT NET	NOMBRE D' ACTIONS POTENTIEL PRORATÉ	RÉSULTAT PAR ACTIONS (EUROS)
Résultat net des activités poursuivies Part du Groupe par action de base	32 441	7 160 163	4,53
Options	-	-	-
Actions gratuites attribuées aux salariés	-	-	-
<b>Résultat net des activités poursuivies Part du Groupe dilué par action</b>	<b>32 441</b>	<b>7 160 163</b>	<b>4,53</b>

#### 6.24.

##### Dividendes

Le 18 juin 2021, un dividende de 1,00 € par action a été payé aux actionnaires (soit au total : 7.358.708,00 €)

Au regard des résultats de l'exercice en cours, les Administrateurs proposent l'attribution d'un

dividende à hauteur de 1,10 € par action (soit au total : 8.094.578,80 €). Le dividende est soumis à l'approbation par l'Assemblée Générale des Associés et il n'a pas été inclus dans les charges à payer dans les états financiers.

#### 6.25

##### Engagements donnés et reçus

Engagements d'investissements et de location

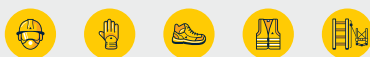
(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-
Garanties	52 264	73 408
Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>52 264</b>	<b>73 408</b>

(En milliers d'Euros)	À MOINS D'UN AN	DE 1 À 5 ANS	À PLUS DE 5 ANS	TOTAL
Engagement pour l'acquisition de biens immobiliers	-	-	-	-
Engagement pour l'acquisition d'autres immobilisations	-	-	-	-
Contrats de location simple	-	-	-	-
Garanties	9 727	(6 211)	48 748	52 264
Effets escomptés non échus	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>9 727</b>	<b>(6 211)</b>	<b>48 748</b>	<b>52 264</b>

Les garanties données concernent essentiellement les dettes financières présentées au bilan consolidé.

(En milliers d'Euros)

<b>Engagements locatifs au 31/12/2020</b>	<b>24 943</b>
Nouveaux engagements	8 127
Remboursements	(6 518)
Variations de périmètre	1 972
<b>Dettes locatives au 31/12/2021</b>	<b>28 525</b>



## 6.26.

### Regroupement d'entreprises

(En milliers d'Euros)	ALSOLU	ARTEX	TOTAL REGROUPEMENT D'ENTREPRISE
<b>Actifs nets acquis et dettes reprises :</b>			
Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	1 066	69	1 135
Stocks	812	384	1 196
Créances clients et autres	3 808	154	3 962
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 895	299	3 194
Provisions pour risques et charges	(43)	(53)	(96)
Emprunts portants intérêts	(2 840)	-	(2 840)
Autres dettes financières	-	-	-
Fournisseurs et autres dettes	(4 298)	(127)	(4 425)
<b>Total des actifs nets identifiables :</b>	<b>1 400</b>	<b>726</b>	<b>2 126</b>
Participation ne donnant pas de contrôle			-
Écarts d'acquisition	8 700	9 764	18 464
<b>Total écarts d'acquisition</b>	<b>8 700</b>	<b>9 764</b>	<b>18 464</b>
<b>Contrepartie transférée :</b>			
Trésorerie	10 100	10 490	20 590
Complément de prix	-	-	-
<b>Total de la contrepartie transférée</b>	<b>10 100</b>	<b>10 490</b>	<b>20 590</b>
<b>Coûts relatifs à l'acquisition comptabilisés dans le résultat au 31 décembre 2021</b>	<b>283</b>	<b>321</b>	<b>604</b>

## 6.27.

### Parties liées

Le Groupe DELTA PLUS est contrôlé par la Société JBP SAS qui détient 48,7 % du capital. Cette dernière est détenue par la famille BENOIT, actionnaire historique du Groupe (membres du Conseil d'Administration). La famille BENOIT détient directement

8,9 % du capital de la Société DELTA PLUS GROUP. Les 42,4 % restant sont détenus à hauteur de 9,1 % par Monsieur Ivo BOSCARDIN et à hauteur de 33,3 % par un nombre important d'actionnaires. La Société mère ultime est la Société JBP SAS.

Les transactions suivantes ont été réalisées avec des parties liées :

#### Achats de biens et de services :

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Entreprises associées	-	-
Holding (1) (2)	2 499	2 487
Filiales du Groupe	-	-
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants (3)	611	571
<b>Total des achats de biens et de services</b>	<b>3 110</b>	<b>3 058</b>

(1) Jérôme BENOIT ainsi que trois autres personnes travaillant majoritairement pour le Groupe DELTA PLUS sont salariés ou mandataires de la Société JBP. Cette dernière refacture au Groupe DELTA PLUS des prestations d'assistance et de conseil dans les domaines de la gestion, de l'administration et de l'animation des Sociétés du Groupe et perçoit une rémunération au titre de ses mandats sociaux.

(2) Jusqu'au 31 décembre 2017, la SCI DPG, qui est détenue par la famille BENOIT, donnait à bail l'ensemble du complexe immobilier situé à Apt abritant le siège social de la plupart des Sociétés françaises du Groupe, et comprenant également l'entrepôt logistique d'Apt. Sur le montant annuel 2017 de 1.357 K€, le montant correspondant aux loyers versés par DELTA PLUS GROUP pour l'occupation d'une partie du complexe immobilier est de 27 K€. Le solde, soit 1.330 K€, correspond à l'ensemble des loyers versés par les filiales françaises de DELTA PLUS GROUP pour l'occupation du reste du complexe immobilier. Depuis le 1er janvier 2018, le preneur à bail de cet ensemble immobilier est désormais JBP. Les coûts annuels restent inchangés pour DELTA PLUS GROUP et ses filiales.

(3) Depuis le 1er janvier 2018 la Société JBP POLSKA donne à bail un complexe immobilier situé en Pologne abritant les filiales polonaises du Groupe : DELTA PLUS POLSKA et DELTA PLUS POLSKA SERWIS, pour un loyer annuel global de 586 K€.

Les prestations de services qui apparaissent dans le tableau ci-dessus font toutes l'objet de conventions règlementées entre l'Émetteur et les parties liées, donnant lieu annuellement à l'émission du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions règlementées, reproduit en page 236 du présent document.

Concernant les prestations de services rendues par la SCI DPG, il convient de préciser que seule une partie des prestations mentionnées dans le tableau précédent est facturée à la Société DELTA PLUS GROUP dans le cadre d'une convention règlementée.

#### Rémunération des principaux dirigeants :

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
Salaires et autres avantages à court terme	423	397
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-
Autres avantages à long terme	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-
Rémunérations payées en actions	10	1
<b>Total des rémunérations des principaux dirigeants</b>	<b>434</b>	<b>398</b>

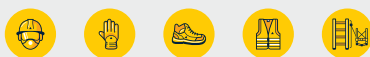
#### Soldes de clôture liés à la vente et à l'achat de biens et de services

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Créances :</b>		
Entreprises associées	-	-
Holding	-	-
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	-	-
<b>Dettes :</b>		
Entreprises associées	-	-
Holding	10 939	7 751
Membres de la famille BENOIT	-	-
Entreprises contrôlées par les principaux dirigeants	-	-
<b>Total des soldes de clôture liés à la vente et à l'achat de biens et de services</b>	<b>10 939</b>	<b>7 751</b>

Les créances proviennent essentiellement des ventes et sont payables sous 1 mois. Les créances ne sont pas garanties et ne portent pas intérêt.

Les dettes proviennent essentiellement des achats et sont payables sous 1 mois. Les dettes ne portent pas intérêt.

Aucune charge n'a été constatée pour créance irrécouvrable pour des montants dus par des parties liées.



## NOTE 7

### INFORMATIONS SECTORIELLES

Conformément à IFRS 8, Secteurs opérationnels, l'information présentée ci-après pour chaque secteur opérationnel est identique à celle présentée au Principal Décideur Opérationnel du Groupe DELTA PLUS (le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué) aux fins de prise de décision concernant l'affectation de ressources au secteur et d'évaluation de sa performance.

Le Groupe DELTA PLUS est organisé autour de deux secteurs opérationnels : Europe et Hors Europe.

La Direction mesure la performance de chaque segment sur la base :

- Du résultat opérationnel courant tel que défini en Note 3.3 de la présente annexe. La performance en matière de financement et de trésorerie (incluant l'incidence des charges et produits financiers), et la fiscalité sur le résultat, sont

suivies au niveau du Groupe DELTA PLUS, et ne sont pas allouées aux secteurs ;

- Des actifs sectoriels définis comme la somme des écarts d'acquisition, des stocks et des clients.

Les données par segments suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées par le Groupe DELTA PLUS pour établir ses états financiers consolidés et décrites dans les notes aux états financiers.

Toutes les relations commerciales inter-segments sont établies sur une base de marché, à des termes et des conditions similaires à ceux prévalant pour des fournitures de biens et services à des tiers externes au Groupe DELTA PLUS.

Les tableaux ci-dessous déclinent les informations pour les segments d'activité des zones Europe et Hors Europe.

L'information sectorielle présentée au Principal Décideur et relative aux opérations se poursuivant est présentée ci-après :

(En milliers d'Euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL
<b>Produits :</b>								
Total du Chiffre d'Affaires	308 856	183 308	268 561	577 416	278 469	165 655	228 491	506 960
Chiffre d'Affaires inter-secteurs	(142 476)	(114 948)	(90 727)	(233 203)	(135 467)	(110 725)	(82 787)	(218 253)
<b>Total du Chiffre d'Affaires externes des opérations se poursuivant</b>	<b>166 380</b>	<b>68 360</b>	<b>177 833</b>	<b>344 213</b>	<b>143 002</b>	<b>54 930</b>	<b>145 704</b>	<b>288 706</b>
Résultat opérationnel courant	16 504	5 545	31 586	48 090	11 820	4 212	31 472	43 292
Autres Produits	89	118	53	142	300	152	125	425
Autres Charges	(2 519)	(1 972)	(367)	(2 886)	(1 001)	(1 427)	(1 437)	(2 438)
Pertes de valeur sur écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat Opérationnel	14 075	3 691	31 272	45 347	11 118	2 937	30 160	41 279

(En milliers d'Euros)	31/12/2021				31/12/2020			
	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL	EUROPE*	*DONT FRANCE	HORS EUROPE	TOTAL
<b>Bilan :</b>								
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>165 147</b>	<b>92 663</b>	<b>139 593</b>	<b>304 741</b>	<b>138 351</b>	<b>67 854</b>	<b>113 061</b>	<b>251 412</b>
Écarts d'acquisition	104 054	62 399	48 941	152 995	85 590	43 935	43 555	129 145
Stocks	29 962	15 229	61 236	91 198	26 016	14 116	46 619	72 635
Clients	31 132	15 035	29 417	60 549	26 745	9 803	22 887	49 632
<b>Passif sectoriels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Le tableau ci-dessous réconcilie le résultat opérationnel au résultat net :

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>45 347</b>	<b>41 279</b>
Coût de l'endettement financier brut	(2 156)	(1 946)
Autres charges et produits financiers	(374)	(2 073)
Impôt sur le résultat	(10 082)	(8 349)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>32 734</b>	<b>28 911</b>

Le tableau ci-dessous réconcilie les actifs sectoriels au total actif présenté au bilan :

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Total des actifs sectoriels</b>	<b>304 741</b>	<b>251 411</b>
<b>Actifs non alloués :</b>	<b>140 852</b>	<b>120 905</b>
Immobilisations incorporelles	1 553	1 887
Immobilisations corporelles	30 600	24 908
Autres actifs financiers	2 310	2 095
Impôts différés actifs	4 088	4 615
Autres débiteurs	18 733	17 288
Trésorerie	55 527	45 655
Actifs destinés à la vente	-	-
Droit d'utilisation	28 042	24 456
<b>Total des actifs du bilan</b>	<b>445 593</b>	<b>372 317</b>

Le tableau ci-dessous réconcilie les passifs sectoriels au total passif présenté au bilan :

(En milliers d'Euros)	31/12/2021	31/12/2020
<b>Total des passifs sectoriels</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Passifs non alloués :</b>	<b>250 454</b>	<b>215 257</b>
Passifs financiers non courants	86 721	54 211
Engagements donnés aux salariés	1 374	2 089
Provisions non courantes	1 323	1 619
Dettes locatives non courantes	22 525	19 969
Passif financiers courants	60 132	75 237
Dettes d'exploitation courantes	63 954	47 711
Autres dettes courantes	8 425	9 448
Passifs destinés à la vente	-	-
Dettes locatives courantes	6 000	4 973
<b>Total des passifs du bilan</b>	<b>250 454</b>	<b>215 257</b>



## NOTE 8

### ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

1.

#### Acquisition de 100 % du capital de la Société MASPICA en Italie

DELTA PLUS GROUP, acteur majeur sur le marché des Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), poursuit sa politique de développement géographique et de renforcement sur les segments d'activité à forte valeur ajoutée.

Fort d'une présence historique en Europe qui en fait un des leaders du marché, DELTA PLUS réalise sur le continent depuis plusieurs années environ 50 % de son Chiffre d'Affaires consolidé.

Grâce à l'acquisition de la Société italienne MASPICA, DELTA PLUS GROUP confirme sa volonté de compléter son maillage géographique sur le marché Européen, marché à forte valeur ajoutée, tout en renforçant son offre de protection du pied sur le segment haut de gamme.

#### MASPICA

Créée en 2005 dans la région de Padoue (Italie), MASPICA conçoit, fabrique et commercialise une gamme complète de chaussures de sécurité.

Grâce à une unité de production située en Italie, depuis laquelle un million de paires de chaussures de sécurité sont produites chaque année, le Groupe MASPICA, qui emploie 550 personnes en Europe, fabrique en interne la totalité des produits vendus par la Société.

Une très grande majorité des produits vendus par MASPICA (80 % du Chiffre d'Affaires) est commercialisée sous sa marque Sixton Peak.

Grâce à un effort continu de recherche et d'innovation, MASPICA bénéficie aujourd'hui d'une gamme de produits de grande qualité, lui permettant d'adresser de très nombreux secteurs d'activité à travers un réseau de distributeurs fidèles.

MASPICA s'est développée en priorité sur des marchés premium.

Ainsi, l'Allemagne, le Benelux, l'Italie, la France, la Suisse et la Scandinavie représentent 77 % du Chiffre d'Affaires réalisé par la Société en 2021.

La Société a réalisé lors de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dans un contexte perturbé par la crise du Covid-19, un Chiffre d'Affaires de 32,3 millions d'Euros.

Son activité a bénéficié d'un fort rebond au cours de l'exercice 2021, qui devrait lui permettre d'enregistrer un Chiffre d'Affaires record de 38,0 M€.

Sa rentabilité opérationnelle est proche de celle de DELTA PLUS GROUP, avec une marge d'EBITDA de 16 % environ.

L'intégration de MASPICA au sein du Groupe va permettre à DELTA PLUS GROUP de bénéficier d'une forte complémentarité géographique en Europe, et de compléter dans le même temps son offre de chaussures sur le segment haut de gamme.

Cette intégration permettra également au Groupe d'accélérer sa montée en gamme grâce à l'acquisition d'une expertise pointue dans le domaine de la chaussure de sécurité.

2.

#### Acquisition de 100 % du capital de la Société SAFETYLINK en Australie

DELTA PLUS GROUP, acteur majeur sur le marché des Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), poursuit sa politique de développement géographique et de renforcement sur les segments d'activité à forte valeur ajoutée.

Après les acquisitions des Sociétés VERTIC (France) en 2017, VERTIC NEDERLAND (Pays-Bas) en 2018 et plus récemment des Sociétés ODCO et ALSOLU en France en 2019 et 2021, DELTA PLUS GROUP annonce ce jour l'acquisition de 70 % des actions de la Société SAFETYLINK, basée en Australie, dans le but de consolider le développement de son activité « Systèmes Antichute », tout en initiant une première présence géographique dans une région à fort potentiel.

#### SAFETYLINK

Créée il y a près de 25 ans à Newcastle (Nouvelle Galles du Sud), SAFETYLINK conçoit, fabrique, fait fabriquer et commercialise une gamme complète de dispositifs de protection collective (garde-corps), d'accès en hauteur (échelles, escaliers) et de protection individuelle (ancrages et lignes de vie).

La Société a réalisé lors de son dernier exercice, clos le 30 juin 2021, un Chiffre d'Affaires de 10,4 millions de Dollars Australiens (6,7 millions d'Euros). Elle ambitionne pour l'exercice 2021/2022 un Chiffre d'Affaires d'environ 12 millions de Dollars Australiens (8 millions d'Euros). Sa rentabilité opérationnelle est sensiblement supérieure à celle de DELTA PLUS GROUP.

Grâce à son unité de conception, de production et de stockage, située au Nord de Sydney (NSW), SAFETYLINK produit ou personnalise en interne une partie des produits vendus par la Société, les autres produits étant sourcés auprès de fournisseurs situés en Asie-Pacifique.

SAFETYLINK emploie 25 personnes.

La Société a su se constituer au fil des années un portefeuille de plus de 250 clients fidèles, composé d'installateurs et de distributeurs intervenants dans les secteurs de la sécurité, de l'industrie et de la construction. La Société réalise 75 % de son Chiffre d'Affaires en Australie et en Nouvelle Zélande.

L'intégration de SAFETYLINK au sein du Groupe DELTA PLUS va permettre au Groupe de bénéficier d'une nouvelle plateforme de croissance en Asie-Pacifique.

Nous sommes heureux d'accueillir au sein du Groupe Robin Ellard et Jean Christophe Thiault, deux anciens cadres seniors de Capital Safety.

Grâce à une collaboration étroite avec Robin Ellard et Jean-Christophe Thiault, qui restent actionnaires à hauteur de 30 % et qui continueront à diriger la Société, la mise en commun des compétences de SAFETYLINK et DELTA PLUS GROUP dans le domaine de l'antichute va permettre à la Société d'accélérer sa croissance sur ses marchés, en restant focalisée dans un premier temps sur la protection antichute, individuelle et collective.

À moyen-terme, cette intégration va permettre à SAFETYLINK d'élargir son catalogue de produits afin de proposer une offre multi-familles « équipements de protection individuelle et collective » de référence sur ses marchés.

Pour Robin Ellard : « ce rapprochement avec DELTA PLUS GROUP doit permettre à SAFETYLINK d'accélérer son ambition de devenir le one-stop shop de la sécurité des personnes au travail sur nos principaux marchés que sont l'Australie, la Nouvelle Zélande et l'Asie du Sud-Est ».

### 3.

#### Situation des filiales en Ukraine et en Russie

L'année 2022 s'annonce plus incertaine que 2021, compte-tenu notamment du conflit qui a démarré en Ukraine le 24 février 2022 et de ses répercussions sur l'économie mondiale.

Le Groupe détient en effet depuis 2008 une filiale en Ukraine (34 employés au 31 décembre 2021) et depuis 2015 une filiale en Russie (36 employés au 31 décembre 2021).

Ce conflit se traduit pour le Groupe par un risque potentiel de près de 8 M€ sur son Chiffre d'Affaires 2022.

En effet, le Groupe a réalisé en 2021 un Chiffre d'Affaires de 8,2 M€ (soit 2,4 % du Chiffre d'Affaires consolidé) sur cette zone géographique, et ambitionnait d'atteindre un Chiffre d'Affaires cumulé de 9,6 M€ en Ukraine et en Russie en 2022. Les événements actuels font peser un risque certain sur cette perspective.

La contribution de ces deux filiales au résultat opérationnel courant du Groupe était proche de 14 % du Chiffre d'Affaires en 2021 et de 15 % au budget 2022, soit respectivement 1,2 M€ en 2021 et 1,5 M€ au budget 2022.

Par ailleurs, ces deux filiales cumulaient au 31 décembre 2021 des actifs (stocks et créances clients principalement) pour un montant total de 9,4 M€ (2,1 % du total de l'actif consolidé du Groupe). À ce stade, aucune perte d'actif n'est à déplorer dans ces deux filiales.

Les opérations ont été interrompues en Ukraine depuis le 24 février 2022, et des incertitudes importantes pèsent sur un possible redémarrage de l'activité en 2022 dans ce pays.

Nous déplorons cette situation et apportons tout notre soutien à nos employés locaux touchés par ces événements tragiques.





## **CHAPITRE III** **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la Société DELTA PLUS GROUP

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la Société DELTA PLUS GROUP, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément

Dans le cadre de son développement, le Groupe a été amené à réaliser des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition qui apparaissent pour un montant 152 995 milliers d'euros à l'actif tels que décrits dans la note 6.4 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre à chaque clôture sont décrites en note 3.13 et le détail des hypothèses retenues présenté en note 6.4.

Nous avons vérifié que les notes 3.9, 3.13 et 6.4 donnaient une information appropriée.

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la Société aux normes comptables en vigueur. Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie.



## | VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

## | RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## | RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Montfavet et Avignon, le 14 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

**VERAN & Associés**  
Jean-Michel BECHET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société

**TALENZ ARES AUDIT**  
Johan AZALBERT  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société



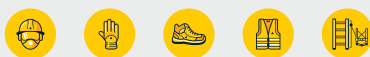
**DELTAPLUS**

**Comptes sociaux  
au 31 décembre 2021  
et annexes**

## BILAN AU 31/12/2021

(En Euros)

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et de développement	219 793	219 793	-	-
Concessions, brevets et droits assimilés	603 000	283 835	319 165	297 407
Fonds commercial	868 338	-	868 338	868 338
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
<b>Total (1)</b>	<b>1 691 131</b>	<b>503 628</b>	<b>1 187 503</b>	<b>1 165 745</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage	67 300	67 300	-	-
Autres immobilisations corporelles	175 099	58 359	116 741	6 100
Immobilisations en cours/Avances & acomptes	-	-	-	-
<b>Total (2)</b>	<b>242 399</b>	<b>125 659</b>	<b>116 741</b>	<b>6 100</b>
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	215 467 531	14 391 976	201 075 555	175 918 998
Autres titres immobilisés	610	-	610	610
Prêts	40 508 403	4 915 297	35 593 106	35 933 918
Autres immobilisations financières	6 926 642	-	6 926 642	6 514 195
<b>Total (3)</b>	<b>262 903 186</b>	<b>19 307 273</b>	<b>243 595 913</b>	<b>218 367 721</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (4=1+2+3)</b>	<b>264 836 716</b>	<b>19 936 560</b>	<b>244 900 157</b>	<b>219 539 566</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approvisionnements	-	-	-	-
En cours de production de biens	-	-	-	-
En cours de production de services	-	-	-	-
Produits intermédiaires et finis	-	-	-	-
Marchandises	-	-	-	-
<b>Total (5)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	5 093 095	1 110 208	3 982 887	4 098 484
Autres créances	899 157	-	899 157	1 837 307
<b>Total (6)</b>	<b>5 992 252</b>	<b>1 110 208</b>	<b>4 882 044</b>	<b>5 935 791</b>
<b>Disponibilités</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	-	-	-	-
Valeurs Mobilières de Placement	16 801	-	16 801	27 695
Disponibilités	4 246 469	-	4 246 469	2 265 932
<b>Total (7)</b>	<b>4 263 270</b>	<b>-</b>	<b>4 263 270</b>	<b>2 293 627</b>
<b>ACTIF CIRCULANT (8=5+6+7)</b>	<b>10 255 522</b>	<b>1 110 208</b>	<b>9 145 314</b>	<b>8 229 418</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	572 852	-	572 852	221 504
Écarts de conversion-Actif	109 652	-	109 652	560 475
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>275 774 742</b>	<b>21 046 768</b>	<b>254 727 975</b>	<b>228 550 964</b>



## BILAN AU 31/12/2021

(En Euros)

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel	3 679 354	3 679 354
Primes d'émission, de fusion, d'apport	12 925 368	12 925 368
Écarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	367 936	367 936
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves réglementées	-	-
Autres réserves	1 011 508	1 011 508
Report à nouveau	66 145 301	55 255 678
Résultat de l'exercice	19 535 810	18 048 578
Subventions d'investissement	-	-
Provisions réglementées	2 347 632	2 142 723
<b>Total (1)</b>	<b>106 012 909</b>	<b>93 431 145</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	215 094	649 935
Provisions pour charges	-	-
<b>Total (2)</b>	<b>215 094</b>	<b>649 935</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	106 740 717	104 213 281
Emprunts et dettes financières diverses	34 313 499	26 201 664
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 483 704	1 454 318
Dettes fiscales et sociales	1 944 670	812 248
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
Autres dettes	1 825 400	1 528 132
<b>Total (3)</b>	<b>146 307 990</b>	<b>134 209 643</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATIONS</b>		
Produits constatés d'avance	-	-
Écarts de conversion-Passif	2 191 981	260 241
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>254 727 975</b>	<b>228 550 964</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021

(En Euros)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Production vendue (biens)	(13 402)	(12 083)
Production vendue (services)	1 510 744	1 348 068
Production stockée	-	-
Subventions d'exploitation	-	-
Autres produits	4 720 265	5 885 361
<b>Total (1)</b>	<b>6 217 607</b>	<b>7 221 346</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	-	-
Variations de stock de marchandises	-	-
Achats de matières premières et autres approvisionnement	-	-
Variations de stock de matières premières et autres approvisionnements	-	-
Autres achats & charges externes	3 787 762	5 119 164
Impôts, taxes et versements assimilés	150 046	97 455
Salaires et Traitements	1 204 188	1 100 385
Charges sociales	517 411	472 535
Dotations aux amortissements et provisions	442 451	448 892
Autres charges	10	11
<b>Total (2)</b>	<b>6 101 868</b>	<b>7 238 443</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (3=1-2)</b>	<b>115 739</b>	<b>(17 097)</b>
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation	19 431 939	17 634 099
Autres intérêts et produits assimilés	2 371 618	1 436 725
Reprises sur provision et transferts de charges	4 530 475	1 446 330
Différences positives de changes	106 595	18 815
<b>Total (4)</b>	<b>26 440 627</b>	<b>20 535 969</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions	5 009 652	1 809 778
Intérêts et charges assimilées	1 334 670	1 023 566
Différences négatives de change	96 332	243 514
Charges nettes sur valeurs mobilières de placement	-	-
<b>Total (5)</b>	<b>6 440 654</b>	<b>3 076 858</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (6=4-5)</b>	<b>19 999 973</b>	<b>17 459 111</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (7=3+6)</b>	<b>20 115 712</b>	<b>17 442 014</b>
Produits exceptionnels	54 959	479 197
Charges exceptionnelles	655 840	858 764
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(600 881)</b>	<b>(379 567)</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	-	2 800
Impôts sur les bénéfices	(20 980)	(988 931)
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>19 535 810</b>	<b>18 048 578</b>



Total du bilan avant répartition : 254.727.975 €

Résultat : bénéfice = 19.535.810 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 4 avril 2022 par le Conseil d'Administration de DELTA PLUS GROUP.

### 1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### 1.1. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les méthodes d'évaluations retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport aux méthodes pratiquées l'exercice précédent. Seules sont exprimées les informations significatives.

#### 1.2. Comptabilisation des opérations en devises

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de l'opération ou au taux de la couverture de change qui leur est affectée le cas échéant.

En fin d'exercice, les actifs et passifs en devises étrangères et non couverts sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

#### 1.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Frais de recherche et de développement	2, 3 et 5 ans
Marques	non amorties
Savoir-faire et protection des modèles	3 et 5 ans
Logiciels	1 an ou 5 ans
Aménagements, agencements et installations	de 5 à 10 ans
Matériels de bureau et informatique	de 1 à 3 ans
Mobiliers	de 5 à 10 ans

Concernant l'application des règlements CRC 2002-10 et CRC 2004-06, il convient de préciser :

- Que la comptabilisation détaillée des immobilisations satisfait aux critères de la méthode par composants ;
- Que les durées et bases d'amortissements retenues correspondent aux durées d'utilisation et valeurs résiduelles estimées.

#### 1.4. Immobilisations financières :

Les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition.

Des dépréciations peuvent être constituées si la valeur comptable est supérieure à la valeur d'utilité, cette valeur d'utilité étant notamment déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres, aux perspectives de développement et au Chiffre d'Affaires réalisé par la filiale. Les perspectives de développement sont appréciées sur la base d'une expérience passée et de divers facteurs.

Il est donc possible que les réalisations futures diffèrent des estimations retenues pour l'appréciation de la valorisation du portefeuille de titres.

Sur l'exercice, des dépréciations ont été constatées sur les titres de participations des filiales :

- D&S pour 2.200 K€ ;
- ONTARIO GLOVE&SAFETY pour 1.100 K€

Sur l'exercice, des reprises de provisions ont été constatées sur les titres de participations des filiales :

- DELTA PLUS UK pour 3.070 K€ ;
- DELTA PLUS BRASIL pour 900 K€.

Sur l'exercice, des dépréciations ont été constatées sur les prêts accordés aux filiales :

- DELTA PLUS CEI pour 100 K€ ;
- DELTA PLUS TURQUIE pour 1.500 K€.

#### 1.5. Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées en fonction du risque de non-recouvrement.

### 1.6.

#### Valeurs Mobilières de Placement

Les Valeurs Mobilières de Placement sont présentées dans la ligne « Disponibilités » et figurent dans ce bilan à leur valeur d'acquisition.

### 1.7.

#### Provisions pour risques et charges

Les provisions enregistrées en conformité avec le règlement CRC n° 2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus durant l'exercice rendent probables. Elles comprennent notamment les indemnités estimées par la Société et ses conseils au titre des litiges, contentieux et actions en réclamations de la part de tiers.

Des provisions pour pertes de changes ont été comptabilisées à la clôture au 31 décembre 2021 pour 110 K€.

### 1.8.

#### Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

## 2.

### AUTRES ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS

#### 2.1.

##### Situation liée à la Covid-19

L'année 2020 avait été marquée par l'épidémie de Coronavirus (Covid-19), qui avait commencé à impacter les activités du Groupe à partir du mois de février 2020.

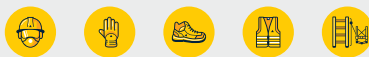
Ce contexte sanitaire et économique exceptionnel avait eu pour conséquence un fort ralentissement des ventes réalisées sur la plupart des produits d'équipement de protection individuelle commercialisés par le Groupe, à l'exception des masques, combinaisons jetables, et de certains gants et lunettes de protection, dont les ventes avaient été très élevées dans la plupart de nos filiales tout au long de l'année 2020, ces produits étant utilisés pour se protéger du virus.

Compte-tenu des éléments exceptionnels qui ont marqué l'année 2020, et du retour à une activité plus usuelle en 2021, la croissance du Groupe a logiquement bénéficié cette année d'une forte reprise sur les produits qui avaient particulièrement souffert du ralentissement économique en 2020.

L'effet de base, défavorable sur les produits « Covid-19 » a quant à lui pesé en sens inverse sur la croissance organique de 2021.

Le tableau ci-dessous récapitule, pour l'année 2021, le détail de la croissance organique, en distinguant la contribution (rapportée au Chiffre d'Affaires consolidé) provenant des produits « Covid-19 » de celle provenant des autres familles de produits :

DÉTAIL DE LA CROISSANCE ORGANIQUE En contribution à la croissance organique consolidée	PRODUITS « COVID »	AUTRES PRODUITS	TOTAL
<b>Croissance organique Groupe</b>	<b>-7,9 %</b>	<b>+13,3 %</b>	<b>+5,4 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	-4,8 %	+14,4 %	+9,6 %
2 <sup>e</sup> trimestre	-13,1 %	+22,8 %	+9,7 %
3 <sup>e</sup> trimestre	-8,0 %	+5,3 %	-2,8 %
4 <sup>e</sup> trimestre	-5,8 %	+11,3 %	+5,5 %
<b>Croissance organique Europe</b>	<b>-9,5 %</b>	<b>+10,7 %</b>	<b>+1,2 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	-3,8 %	+4,1 %	+0,3 %
2 <sup>e</sup> trimestre	-16,7 %	+25,5 %	+8,8 %
3 <sup>e</sup> trimestre	-11,3 %	+2,5 %	-8,8 %
4 <sup>e</sup> trimestre	-7,4 %	+11,8 %	+4,3 %
<b>Croissance organique Hors Europe</b>	<b>-6,3 %</b>	<b>+15,8 %</b>	<b>+9,6 %</b>
1 <sup>er</sup> trimestre	-5,8 %	+26,0 %	+20,2 %
2 <sup>e</sup> trimestre	-10,0 %	+20,5 %	+10,5 %
3 <sup>e</sup> trimestre	-5,1 %	+7,7 %	+2,6 %
4 <sup>e</sup> trimestre	-4,1 %	+10,9 %	+6,8 %



DÉTAIL DE LA CROISSANCE ORGANIQUE <i>En valeur</i>	2021 (1)	2020	ÉVOLUTION (en M€)	ÉVOLUTION (en %)
<b>Chiffre d'Affaires Groupe</b>	<b>304,3</b>	<b>288,7</b>	<b>+15,6</b>	<b>+5,4 %</b>
Produits « Covid-19 »	27,1	49,8	-22,7	-45,5 %
Autres produits	277,2	238,9	+38,3	+16,0 %

(1) Chiffre d'Affaires hors effet périmètre (+47,2 M€) et effet de change (-7,3 M€) : 344,2 M€ - 47,2 M€ + 7,3 M€ = 304,3 M€.

Le Chiffre d'Affaires des produits « Covid-19 » s'affiche en baisse de -45,5 % en 2021, tandis que le Chiffre d'Affaires réalisé sur les autres produits est en hausse de +16,0 %.

Le poids relatif des produits « Covid-19 » est de retour à un niveau historique récurrent d'environ 9 % du Chiffre d'Affaires, contre un niveau atypique de 17 % en 2020.

En Europe, le Chiffre d'Affaires de 2021 (166,4 M€) est en croissance de +23,4 M€ (+16,4 %) notamment grâce à l'intégration des Sociétés ALSOLU (France) et ARTEX (Allemagne), acquises en début d'année 2021 (+21,9 M€ au total, soit +15,3 % d'effet périmètre).

Sur l'année, l'effet de change sur cette zone est très légèrement défavorable de -0,1 M€ (-0,1 %), en raison de l'évolution du Zloty polonais.

La croissance organique, retraitée des effets de périmètre et de change est donc de +1,2 % sur l'année, en raison notamment d'une baisse de -64,0 % des ventes de produits « Covid-19 » (soit une contribution de -9,5 % sur le Chiffre d'Affaires dans cette zone géographique).

L'activité sur les autres familles de produits en Europe bénéficie quant à elle d'une forte reprise de +12,6 % en 2021 (soit une contribution de +10,7 % sur le Chiffre d'Affaires dans cette zone géographique).

Sur les marchés Hors Europe, les effets de la crise, plus précoces, avaient eu davantage d'impact en début d'année 2020, notamment en Chine.

Le rattrapage a donc impacté favorablement le Chiffre d'Affaires dans cette zone en 2021.

Le Chiffre d'Affaires réalisé Hors Europe en 2021 s'élève à 177,8 M€, en augmentation de +22,0 % par rapport à 2020.

Les fluctuations de l'Euro par rapport à la plupart des devises d'Amérique du Sud ayant été particulièrement marquées au premier semestre, le Chiffre d'Affaires du Groupe Hors Europe enregistre en 2021 un effet de change défavorable de -7,2 M€ (-4,9 %).

Les effets de périmètre sont en revanche favorables (+25,3 M€ soit +17,3 %) grâce à l'intégration de ERB INDUSTRIES (USA) et WHITE LAKE (Brésil), Sociétés acquises fin 2020.

Retraitée des effets et change et de périmètre, la croissance organique du Chiffre d'Affaires est de +9,6 % (+13,9 M€) au 31 décembre 2021.

Les ventes de produits respiratoires liées à la crise sanitaire ont pesé défavorablement à hauteur de -6,3 % sur cette croissance organique. Les ventes de ces produits sont en baisse de -31,9 %, notamment en Chine et en Amérique du Sud.

Les ventes sur les autres familles de produits sont en revanche en forte croissance en 2021 (+19,7 %), grâce à un rebond significatif en Chine, en Amérique du Sud et sur l'ensemble des marchés Export, pays particulièrement pénalisés en 2020. Ces produits ont contribué à hauteur de +15,8 % à la croissance organique de cette zone en 2021.

## 2.2.

### Acquisition de 100 % du capital de la Société ALSOLU SAS en janvier 2021

Après l'acquisition en Janvier 2017 de la Société VERTIC, spécialisée dans les solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur, leader sur le marché français, de VERTIC NEDERLAND en Novembre 2018 aux Pays-Bas et de la Société ODCO en France en octobre 2019, DELTA PLUS GROUP a annoncé l'acquisition de 100 % des actions de la Société ALSOLU, basée en France, dans le but de consolider le développement de son activité « DELTA PLUS SYSTEMS » sur ce segment d'activité à fort potentiel de croissance.

#### ALSOLU

Fondée il y a plus de 10 ans à Saint-Étienne par l'entrepreneur stéphanois François Mounier, ALSOLU conçoit, fait fabriquer et commercialise une gamme complète de dispositifs de protection collective (garde-corps), d'accès en hauteur (échelles, escaliers) et de protection individuelle (ancrages et lignes de vie). Grâce à son bureau d'études, la Société mène une politique d'innovation dynamique et de « design pour industrialisation » qui lui permet de développer et de proposer sur le marché une gamme complète de produits dédiée principalement aux distributeurs d'envergure nationale et internationale.

ALSOLU a réalisé lors de son dernier exercice, clos le 31 décembre 2020, un Chiffre d'Affaires d'environ 13 millions d'Euros, réalisé à 75 % en France et

à 25 % à l'export (Italie, Espagne, Allemagne et Belgique principalement). L'effectif de la Société est de 50 personnes.

Cette acquisition permet à DELTA PLUS GROUP de renforcer sa position de leader français des solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur.

Au travers de ses canaux de distribution, de son offre produits, de son positionnement et de son portefeuille clients, ALSOLU présente de nombreuses complémentarités avec les activités historiques de DELTA PLUS SYSTEMS.

L'ambition de DELTA PLUS GROUP est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes D'ALSOLU et de DELTA PLUS SYSTEMS en France pour mettre en commun une offre complète dédiée à la protection collective et aux accès en hauteur et confirmer les niveaux de croissance actuels sur ces marchés.

L'implantation forte de DELTA PLUS GROUP dans le secteur de l'antichute dans plusieurs pays permettra également d'accélérer dans les prochaines années le développement international de l'offre DELTA PLUS SYSTEMS.

Quatre ans après être entré sur ce marché à fort potentiel, et grâce à l'intégration D'ALSOLU au sein de DELTA PLUS SYSTEMS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le Groupe ambitionne de réaliser un Chiffre d'Affaires de plus de 40 millions d'Euros sur l'activité Systems cette année.

### 2.3.

#### **Acquisition de 100 % du capital de la Société ARTEX Personensicherungssysteme GmbH en janvier 2021**

DELTA PLUS GROUP, fort d'une présence historique en Europe, qui en fait un des leaders du marché, a réalisé sur le continent depuis plusieurs années environ 50 % de son Chiffre d'Affaires consolidé, sans toutefois être présent en Allemagne, principal marché européen.

Grâce à l'acquisition de la Société allemande ARTEX, DELTA PLUS GROUP confirme sa volonté de compléter son maillage géographique sur le marché Européen, marché à forte valeur ajoutée, qui représente un tiers du marché mondial des équipements de protection individuelle.

#### **ARTEX**

Créée il y a près de 21 ans dans la région de Cologne, ARTEX conçoit, fabrique, fait fabriquer et commercialise une gamme complète d'équipements de protection individuelle antichute.

Les produits commercialisés par ARTEX comprennent des harnais, des enrouleurs, des longes ainsi que tous dispositifs permettant de protéger l'utilisateur contre la chute de hauteur.

La Société a réalisé lors de son dernier exercice, clos le 31 décembre 2020, un Chiffre d'Affaires de 5,3 millions d'Euros. Elle ambitionne pour l'exercice 2021 un Chiffre d'Affaires de 5,5 millions d'Euros. Sa rentabilité opérationnelle est sensiblement supérieure à celle de DELTA PLUS GROUP, avec une marge d'EBITDA de 25 % environ.

Grâce à son unité de production et de stockage, située à proximité de Cologne et de Francfort, ARTEX produit la majeure partie des produits vendus par la Société, les autres produits étant sourcés auprès de fournisseurs en Europe. ARTEX emploie 15 personnes.

La Société a su se constituer au fil des années un portefeuille de clients fidèles, composé de distributeurs intervenants dans les secteurs de la sécurité, de l'industrie et de la construction.

L'intégration d'ARTEX au sein du Groupe DELTA PLUS va permettre à la Société d'accélérer sa croissance sur le marché allemand, en accédant à une large gamme de produits DELTA PLUS pour devenir progressivement, dans les années à venir, un acteur de référence sur ce marché, capable de proposer une offre multi-familles complète.

### 2.4.

#### **Transfert de la cotation des titres DELTA PLUS GROUP sur le marché Euronext Growth Paris**

À la suite de l'approbation de sa demande d'admission par le Comité des Admissions d'Euronext, DELTA PLUS GROUP a annoncé que le transfert de la cotation de ses titres sur le marché Euronext Growth Paris a eu lieu le 20 décembre 2021.

Ce transfert a permis à DELTA PLUS GROUP d'être admis à la cotation sur un marché proposant un fonctionnement simplifié, plus approprié au profil et aux besoins actuels du Groupe.

Le transfert de cotation sur Euronext Growth Paris répond à l'objectif de DELTA PLUS GROUP de continuer à bénéficier de l'attrait des marchés financiers à un coût plus raisonnable, tout en maintenant une relation de qualité avec ses actionnaires et avec les investisseurs.

Le projet de transfert avait été approuvé par les actionnaires de la Société, réunis en Assemblée Générale le 15 octobre 2021 et mis en œuvre par la Conseil d'Administration le jour même.

La cotation des titres sur le marché Euronext Growth Paris est intervenue par le biais d'une procédure accélérée d'admission aux négociations des actions existantes de la Société, sans émission d'actions nouvelles.



### Conséquences du transfert

Conformément à la réglementation en vigueur, DELTA PLUS GROUP rappelle les conséquences possibles de ce transfert :

#### En matière d'information financière périodique :

- Les comptes sociaux annuels, le rapport de gestion, ainsi que les rapports des Commissaires aux Comptes seraient publiés au plus tard dans les quatre mois après la clôture de l'exercice ;
- Les comptes semestriels, comprenant un bilan, un compte de résultat et des commentaires sur la période seraient publiés au plus tard dans les quatre mois après la clôture du semestre ;
- Un libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) serait rendu possible.

La Société prévoit de continuer à établir ses comptes selon les normes IFRS.

#### En termes de protection des actionnaires minoritaires :

- Les Sociétés cotées sur Euronext Growth Paris ne doivent communiquer au marché, en termes d'évolution de l'actionnariat, que les franchissements de seuils, à la hausse ou à la baisse, de 50 % et 90 % du capital ou des droits de vote ;
- La protection des actionnaires minoritaires, en cas de changement de contrôle, sera assurée par Euronext Growth Paris par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement, directement ou indirectement, seul ou de concert, du seuil de 50 % du capital ou des droits de vote ;
- Conformément aux dispositions légales, DELTA PLUS GROUP restera soumise, pendant une durée de trois ans à compter du transfert de ses titres sur Euronext Growth Paris, au régime des offres publiques obligatoires et au maintien des obligations d'information relatives aux franchissements de seuils telles qu'applicables pour les Sociétés cotées sur Euronext.

#### En matière d'information permanente :

- DELTA PLUS GROUP restera soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente, qui s'appliquent également aux Sociétés cotées sur Euronext Growth Paris ;
- La Société continuera de délivrer une information exacte, précise et sincère, en rendant publique toute information privilégiée concernant la Société, conformément aux dispositions du règlement (UE) n°596-2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marchés ;
- En outre, les dirigeants (et les personnes qui leur sont liées) de la Société demeureront soumis à l'obligation de déclarer les opérations qu'ils réalisent sur les actions et titres de créances de la Société.

#### Impact sur la liquidité du titre :

- La Société attire l'attention sur le fait qu'il pourrait résulter du transfert sur Euronext Growth Paris une évolution de la liquidité du titre différente de celle constatée sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le document d'information élaboré dans le cadre de ce transfert est disponible sur le site internet de la Société ([www.deltaplusgroup.com](http://www.deltaplusgroup.com)) dans la rubrique Investisseurs – Actualités financières – Informations réglementées.

Dans le cadre de son transfert sur Euronext Growth Paris, DELTA PLUS GROUP a été accompagnée par TP ICAP Midcap en qualité de Listing Sponsor.

Le code ISIN d'identification des titres DELTA PLUS GROUP reste inchangé (FR0013283108) et le mnémotique est devenu ALDLT.

Les chiffres clés relatifs aux Sociétés entrées dans le périmètre du Groupe en 2021 sont les suivants :

En milliers d'Euros	ALSOLU	ARTEX
<b>Activité de l'entité structurée</b>		
Lieu de l'établissement principal	France	Allemagne
Activité principale	Sécurisation anti-chute des infrastructures.	Conception, fabrication et commercialisation d'EPI antichute.
Pourcentage de contrôle et droits de vote détenus	100,00 %	100,00 %
<b>Informations financières (Période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021) (1)</b>		
Chiffre d'Affaires	17 894	4 321
Résultat opérationnel courant	2 448	1 098
<b>Actifs</b>		
Actifs courants	7 337	1 604
Actifs non courants	2 867	32
<b>Total Actif</b>	<b>10 204</b>	<b>1 636</b>
<b>Passifs</b>		
Capitaux propres	3 227	1 502
Passifs courants	4 541	134
Passifs non courants	2 436	-
<b>Total Passif</b>	<b>10 204</b>	<b>1 636</b>

(1) À périmètre comparable pré-acquisition.

### Une amélioration de la rentabilité opérationnelle et du résultat net en 2021

Grâce à l'augmentation de son Chiffre d'Affaires, à la bonne tenue de ses marges et à une maîtrise de ses coûts de structure, en dépit de la forte hausse des prix de certaines matières et des coûts de transport tout au long de l'année, DELTA PLUS GROUP affiche en 2021 une progression en valeur de sa rentabilité opérationnelle, qui atteint un niveau de 48,1 M€ (14,0 % du Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2021), en hausse de 0,3 points par rapport au niveau d'avant crise sanitaire (13,7 % au 31 décembre 2019). Les éléments non courants (-2,8 M€) incluent notamment les frais d'acquisitions engagés par le Groupe dans le cadre de son activité M&A ainsi que des coûts de restructuration.

Le coût du financement est en légère hausse par rapport à 2020 (+0,2 M€), tandis que les autres éléments financiers sont peu impactés en 2021 par les écarts de change négatifs (-0,4 M€) contrairement à 2020 (-2,1 M€).

Le taux effectif d'impôts, qui s'est élevé à 24 % en 2021, est en ligne avec celui de l'an dernier (23 %). Intégrant ces différents éléments, le résultat net consolidé s'affiche en augmentation de +13,2 % au 31 décembre 2021, à 32,7 M€, contre 28,9 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève quant à lui à 32,4 M€ au 31 décembre 2021.

Sur le plan bilanciel, l'exercice 2021 a permis au Groupe de renforcer sa structure financière.

Les acquisitions d'ALSOLU et d'ARTEX début 2021 ont eu pour conséquence une augmentation des écarts d'acquisition, qui s'élèvent à 153,0 M€ au 31 décembre 2021 (+23,9 M€ sur un an).

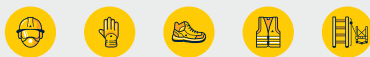
Le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel (en nombre de jours de Chiffre d'Affaires) s'est stabilisé en 2021 sur les niveaux historiquement bas atteints au 31 décembre 2020.

Il s'élève à 102,2 M€ (+15,2 M€) et représente 107 jours de Chiffre d'Affaires au 31 décembre 2021, contre 109 jours au 31 décembre 2020, et 131 jours à fin 2019.

Au passif, les capitaux propres sont en hausse de +38,0 M€ sur un an, à 195,1 M€. L'impact du résultat net de l'exercice 2021 (+32,7 M€) est partiellement compensé par le versement de dividendes effectué au mois de juin 2021 (-7,2 M€). Les capitaux propres bénéficient également d'impacts de change positifs sur le premier semestre (+12,5 M€).

Les dettes financières nettes (avant IFRS16) s'élèvent à 91,3 M€. Elles sont en hausse de 7,6 M€ par rapport au 31 décembre 2020.

En particulier, la dette bancaire nette a augmenté de 7,5 M€ sur l'année pour s'élever à 90,8 M€ au 31 décembre 2021, conséquence des financements moyen-terme levés en cours d'année et destinés à financer les acquisitions réalisées en 2021.



Les ratios d'endettement se maintiennent à des niveaux satisfaisants en dépit des acquisitions réalisées au cours des derniers mois, toutes financées par emprunts bancaires.

La dette bancaire nette avant IFRS16 (90,8 M€) représente 47 % des capitaux propres (contre 53 % fin 2020) et 1,7 fois l'EBITDA des douze derniers mois (comme au 31 décembre 2020).

Le Prêt Garanti par l'État, d'un montant de 42,0 M€, obtenu par le Groupe au mois de juin 2020, a été remboursé à hauteur de 28,0 M€ en juin 2021. Le solde de 14 M€ a été prolongé sur une période de deux ans, jusqu'en juin 2023.

### 3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

#### 3.1. Frais d'établissement

Non applicable.

#### 3.2. Frais de recherche

Ils concernent des projets nettement individualisés et pour lesquels de sérieuses chances de rentabilité commerciale existent.

#### 3.5. Actif immobilisé (en Euros)

Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

VALEURS BRUTES	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Immobilisations incorporelles	1 669 374	21 757	-	1 691 131
Immobilisations corporelles	129 501	112 898	-	242 399
Immobilisations financières	236 744 994	66 762 713	40 604 521	262 903 186
<b>Total</b>	<b>238 543 869</b>	<b>66 897 368</b>	<b>40 604 521</b>	<b>264 836 717</b>

AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Immobilisations incorporelles	503 628	-	-	503 628
Immobilisations corporelles	123 401	2 258	-	125 659
Autres immobilisations financières	18 377 273	4 900 000	3 970 000	19 307 273
<b>Total</b>	<b>19 004 302</b>	<b>4 902 258</b>	<b>3 970 000</b>	<b>19 936 560</b>

#### 3.6. Créances représentées par des effets de commerce

Non applicable.

Ils se décomposent comme suit :

Salaires et charges	51 563
Matière	-
Sous-traitance	168 230
<b>Total</b>	<b>219 793</b>

Ces frais de recherche sont amortis intégralement au 31 décembre 2021.

#### 3.3. Fonds commercial

Le fonds commercial s'élève à 868.338 €. Il est rattaché à la filiale DELTA PLUS PHILIPPINES INC. Il s'agit d'une acquisition réalisée en 2016. Suite au règlement 2015-06 de l'ANC relatif à la valeur du fonds commercial à l'actif, nous avons procédé à un test de dépréciation. Aucun indice de perte de valeur n'est apparu et de ce fait aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

En outre, le fonds n'ayant pas de durée d'utilisation limitée, il n'a fait l'objet d'aucun amortissement.

#### 3.4. Savoir-faire

La Société a acquis en 2006 un « know how » dans le domaine des chaussures de sécurité pour 220 K€. Cet actif a été amorti sur 3 ans pour prendre en compte le risque d'obsolescence du savoir-faire.

### 3.7.

#### État des créances (en Euros)

	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
Actif immobilisé	68 792 020	-	68 792 020
Actif circulant	5 992 252	5 992 252	-
<b>Total</b>	<b>74 774 272</b>	<b>5 992 252</b>	<b>68 792 020</b>

### 3.8.

#### Produits à recevoir (en Euros)

Le montant des produits à recevoir groupe au 31/12/2021 sont inclus dans les postes suivants du bilan :

	MONTANT
Factures à établir Groupe	66 050
Fournisseurs / Avoirs à recevoir	-
Intérêts à recevoir	-
<b>Total</b>	<b>66 050</b>

### 3.9.

#### Valeurs Mobilières de Placement

Actions propres :

Pour information 196.104 actions propres détenues en plus par la Société ont été classées en immobilisations financières pour 6.020 K€.

- Autres OPCVM : Néant.

### 3.10.

#### Charges constatées d'avance

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'entreprise.

## 4.

### NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### 4.1.

##### Capital social : Actions ou parts sociales

Aucune modification liée au capital social n'a eu lieu au cours de l'exercice :

NATURE	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
Capital social	7 358 708	0,50

#### 4.2.

##### Variation des capitaux propres (en Euros)

<b>Capitaux propres N-1</b>	<b>91 288 422</b>
Augmentation de capital	-
Prime d'apport, Obsar	-
Résultat N	19 535 810
Dividendes (hors actions propres)	(7 158 954)
<b>Capitaux propres N</b>	<b>103 665 278</b>

#### 4.3.

##### Provisions (en Euros)

	À L'OUVERTURE	AUGMENTATION	DIMINUTION	À LA CLÔTURE
Provisions réglementées	2 142 723	204 909	-	2 347 632
Provisions pour risques & charges	649 935	215 094	649 935	215 094
<b>Total</b>	<b>2 792 658</b>	<b>402 003</b>	<b>649 935</b>	<b>2 562 726</b>

Les provisions pour risques couvrent les pertes de change et les charges constatées d'avance sur des projets d'acquisition qui ne devraient pas aboutir.





#### 4.4.

#### État des dettes (en Euros)

	MONTANT BRUT	À 1 AN AU +	+ 1 AN-5 ANS	À + DE 5 ANS
Emprunt obligataire	-	-	-	-
Emprunts auprès des Établissement de crédit	106 642 575	26 158 597	66 171 938	14 312 040
Intérêts courus/emprunts et concours bancaires	98 142	98 142	-	-
<b>Dettes financières diverses</b>	<b>22 766 049</b>	<b>22 766 049</b>	-	-
Fournisseurs	1 483 704	1 483 704	-	-
Dettes fiscales & sociales	1 944 670	1 944 670	-	-
Autres dettes	13 372 850	13 372 850	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>146 307 990</b>	<b>65 824 012</b>	<b>66 171 938</b>	<b>14 312 040</b>

#### 4.5.

#### Dettes représentées par des effets de commerce

Non applicable.

#### 4.6.

#### Charges à payer (en Euros)

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan

<b>Emprunts &amp; dettes auprès des établissements de crédit</b>	<b>98 142</b>
Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit	96 559
Banques intérêts courus	1 583
<b>Associés intérêts courus</b>	<b>110 649</b>
Intérêts courus	110 649
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>763 364</b>
Fournisseurs factures non parvenues (Groupe et hors Groupe)	763 364
<b>Dettes fiscales et sociales</b>	<b>487 941</b>
Provisions congés payés	56 521
Personnel charges à payer	231 563
Charges sociales sur provisions congés payés	25 208
Charges sociales sur charges à payer	133 150
Organismes sociaux charges à payer	12 997
État charges à payer	27 245
Créditeurs divers	1 257
<b>TOTAL</b>	<b>1 460 095</b>

#### 4.7.

#### Produits constatés d'avance

Non applicable.

## 5. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

### 5.1. Ventilation du Chiffre d'Affaires

Le Chiffre d'Affaires est essentiellement constitué de prestations facturées aux filiales du Groupe.

Le Chiffre d'Affaires se répartit pour 710 K€ vers la France et 795 K€ vers l'étranger.

### 5.2. Autres produits

Ils concernent principalement les redevances facturées aux filiales pour 4.262 K€.

### 5.3. Résultat exceptionnel (en Euros)

Il est constitué des éléments suivants :	
Amendes et pénalités	(25)
Charges exceptionnelles diverses	(7 872)
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(41 367)
Valeur comptable des immobilisations financières cédées	(384 661)
Opérations de gestion	(17 006)
<b>Charges sur exercice antérieur</b>	<b>(204 910)</b>
Dotations aux amortissements dérogatoires	35 821
Autres produits exceptionnels	-
Produit de cession des immobilisations financières	11 379
Produits sur exercice antérieur	7 760
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(600 881)</b>

### 5.4. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices (en Euros)

	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT*	RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT
Résultat courant	20 115 711	752 957	19 362 754
Résultat exceptionnel	(600 881)	(159 233)	(441 648)
Intégration fiscale	-	(614 704)	614 704
Participation des salariés	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>19 514 830</b>	<b>(20 980)</b>	<b>19 535 810</b>

\* Les montants entre parenthèses présentés dans cette colonne correspondent à des produits d'impôt.

DELTA PLUS GROUP a opté pour le régime de l'intégration fiscale. Elle représente la tête du groupe composé des Sociétés DELTA PLUS SAS, DELTA PLUS SERVICES SAS, FROMENT, DELTA PLUS SYSTEMS

HOLDING, DELTA PLUS SYSTEMS, ALPIC, VERTIC INTERNATIONAL et DELTA PLUS BOOTS.

L'intégration fiscale a généré un produit de 614 704 € sur l'exercice 2021.

### 5.5. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires (en Euros)

Résultat net de l'exercice	19 535 810
Impôt sur les bénéfices	(20 980)
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>19 514 830</b>
Variation des provisions réglementées	204 910
<b>Résultat avant impôts, hors évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>19 719 740</b>



## 5.6.

### Accroissements et allègements de la dette future d'impôts (en Euros)

	MONTANT
<b>Accroissements</b>	
Total des bases concourant à augmenter la dette future	-
<b>Allègements</b>	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation	3 409 652
Total des bases concourant à diminuer la dette future	-
Total des déficits reportables	-
Total des moins-values à long terme	-
Montant de la dette future	-

## 6.

### AUTRES INFORMATIONS

#### 6.1.

##### Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations brutes versées au dirigeant par la Société s'élève à 274 K€ (hors actions gratuites attribuées). Le détail des

rémunérations versées au dirigeant est repris dans l'annexe 3 du rapport de gestion.

#### 6.2.

##### Effectif moyen

	PERSONNEL SALARIÉ	PERSONNEL MIS À DISPOSITION
Cadres	7	-
Agents de maîtrise & techniciens	-	-
Employés	-	-
Ouvriers	-	-
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>-</b>

#### 6.3.

##### Identité de la Société mère consolidant les comptes de la Société

Non applicable.

##### Engagements reçus

Néant.

##### Autres engagements

Acquisition définitive de 1.050 actions gratuites par les bénéficiaires salariés du Groupe (sur les 3.750 actions gratuites attribuées en 2020).

#### 6.4.

##### Engagements

###### Engagements donnés

- Effets escomptés non échus : -
- Avals, cautions et sûretés réelles : 55.264 K€
- Crédit-bail mobilier : -
- Crédit-bail immobilier : -
- Engagements de retraite : -

La Société confirme que cette présentation des engagements n'omet pas l'existence d'un engagement significatif.

#### 6.5.

##### Crédit-bail

Néant.

#### 6.6.

##### Liste des transactions avec les parties liées

Aucune transaction d'une importance significative, non conclue à des conditions de marché au sens du décret n° 2009-267, concernant les parties liées n'a été opérée au cours de l'exercice.

## 6.7.

### Attributions gratuites d'actions et d'options de souscription d'actions

Principales caractéristiques du plan

	AGE 17/06/2019					
	CA 11/12/2020					
	Actions gratuites					
DÉLAI D'EXERCICE	Tranche 1 11/12/2021		Tranche 2 11/12/2022		Tranche 3 11/12/2023	
BÉNÉFICIAIRES	Acquises	Attribuées	Acquises	Attribuées	Acquises	Attribuées
Total tenant compte des ruptures de contrat de travail	-	1 125	-	1 310	-	1 315

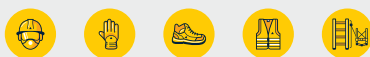
Le 11/12/2020, attribution de 3.750 actions qui ont été acquises à hauteur de 1.050 actions en 2021.

Pour les 2.700 actions gratuites attribuées restantes, seules 2.275 actions restent en période d'acquisition pour leurs bénéficiaires. Elles seront acquises à

hauteur de 1.136 actions en 2022 et à hauteur de 1.139 actions en 2023.

Une provision de 7.563 € a été comptabilisée en charges de personnel sur l'exercice 2021.

	VALEUR BRUTE BILAN	NOMBRE	CUMP	COURS MOYEN	COURS CLÔTURE	PROVISION ACTIONS GRATUITES EN CHARGES DE PERSONNEL
Actions pour actions gratuites	16 801	2 275	7,39	90	94	7 563
<b>Sous total CACEIS</b>	<b>16 801</b>	<b>2 275</b>				-
Actions CACEIS non affectées	350 870	47 479	7,39	90	94	-
Actions CACEIS non affectées	4 145 766	109 396	37,90	90	90	-
Actions CACEIS non affectées	1 185 766	35 396	33,50			-
<b>TOTAL CACEIS</b>	<b>5 699 203</b>	<b>194 546</b>	<b>29,29</b>	<b>90</b>	<b>94</b>	-
Animation de cours	337 709	3 833	88,11	90	94	-
<b>Animation de cours SG SECURITIES</b>	<b>337 709</b>	<b>3 833</b>	<b>88,11</b>	<b>90</b>	<b>94</b>	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 036 912</b>	<b>198 379</b>	<b>30,43</b>	<b>90</b>	<b>94</b>	-



## 6.8.

### Liste des Filiales et Participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations.

FILIALES (plus 50 % du capital détenu)	CAPITAL SOCIAL	AUTRES CAPITAUX PROPRES	QUOTE PART DU CAPITAL DÉTENUE	VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES DU DERNIER EXERCICE ÉCOULÉ	DIVIDENDES ENCAISSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE	RÉSULTAT
				BRUTE	NETTE				
DELTA PLUS SAS	6 776	10 075	100 %	6 852	6 852	-	97 674	2300	3 726
DELTA PLUS S	6 561	4 545	100 %	5 706	5 706	10 396	66 940		(19)
DELTA A	10	(321)	50 %	5	5	1 190	-	-	(108)
DP SYSTEMS HOLD	3 971	7 495	100 %	1 077	1 077	48 985	48 505	-	851
D + BOOTS	7 636	(705)	100 %	7 500	7 500	5 249	15 334	-	(833)
DELTA PLUS E	60	327	100 %	71	71	-	1 735	-	233
DELTA PLUS BNX	198	719	100 %	2 714	2 714	-	8 129	599	483
DELTA PLUS P	1253	3 965	100 %	1 348	1 348	-	13 063	1 003	1 144
DP SLOVENSKO	7	749	100 %	6	6	-	3 386	250	273
CESKA REPUBLICA	30	498	100 %	13	13	-	2 876	210	327
DELTA PLUS M	8	(501)	97 %	86	-	416	1 797	-	9
DELTA PLUS SIC	520	1 399	100 %	2 852	2 852	-	10 032	1 000	1 255
DELTA PLUS CR	31	644	100 %	215	215	-	3 951	-	129
DELTA PLUS H	330	(124)	100 %	480	480	296	3 874	-	319
DELTA PLUS R	81	423	100 %	95	95	-	2 884	203	269
FVL FV	12 502	(9 398)	100 %	12 851	9 503	-	6 389	-	244
OCTOPLUS SPAIN SL	2 968	(46)	100 %	2 968	2 968	-	-	200	7
ARTEX	50	195	100 %	10 812	10 812	-	4 320	-	1 257
FROMENT SAS	256	461	100 %	1 029	1 029	158	1 582	-	108
DELTA PLUS C	15 050	10 650	100 %	11 246	11 246	-	82 575	9 592	10 629
WPPIT	3 934	1 623	100 %	2 764	2 764	-	36 634	-	(1 274)
DELTA PLUS I	976	10 348	100 %	2 811	2 811	-	17 732	-	724
AS	137	2 721	100 %	17 802	17 802	-	4 594	300	134
DP MIDDLE EAST	181	3 295	100 %	30	30	-	20 887	3 706	3 660
DP GAFTA MANUFACTURING	95	48	100 %	-	-	-	2 032	-	591
DELTA PLUS P2	324	576	100 %	340	340	-	3 631	-	352
DELTA PLUS U2	240	(1 799)	100 %	850	-	800	3 243	-	396
DP CEI	134	(1 364)	90 %	207	-	1 800	5 073	-	188
DP ES	7 938	(1 057)	100 %	10 132	4 132	-	11 098	-	15
DELTA PLUS P	7 651	(4 614)	100 %	12 603	11 703	-	-	-	2 934
DELTA PLUS T	830	(1 374)	100 %	599	-	3 650	2 581	-	(2 435)
DELTA PLUS EL	7 074	3 007	100 %	19 572	19 572	30 559	9 054	-	250
ERB	37 305	(126)	100 %	-	-	-	23 412	-	(268)
DELTA PHI	455	908	60 %	297	297	-	5 085	68	562
DELTA ASP	287	919	100 %	2 676	2 676	-	4 332	-	215
CENTRO A	58	201	100 %	77	77	1 290	3 347	-	313
ONTARIO	0	0	100 %	2 635	1 535	-	2 059	-	13
DEGIL D&S	253	818	100 %	5 349	3 149	-	4 913	-	0
DEGIL SAFETY PRODUCTS	282	728	100 %	-	-	-	-	-	(776)
DELTA BATIMENT	3 077	1 275	50 %	-	-	2 499	536	-	960
DELTA BULGAR	-	-	-	2	-	-	-	-	-

## 6.9.

### Situation liée à la Covid-19

Voir point 2.1 de la présente annexe ci-dessus (page 200).

À la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration des états financiers 2021 de la Société, la Direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

DELTA PLUS GROUP met actuellement en place toutes les mesures nécessaires pour limiter au maximum l'impact négatif de cette crise sur la croissance et sur les développements futurs de ses activités.

## 6.10.

### Évènements postérieurs à la clôture

#### 6.10.1. Acquisition de 100 % du capital de la Société MASPICA en Italie

DELTA PLUS GROUP, acteur majeur sur le marché des Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), poursuit sa politique de développement géographique et de renforcement sur les segments d'activité à forte valeur ajoutée.

Fort d'une présence historique en Europe qui en fait un des leaders du marché, DELTA PLUS réalise sur le continent depuis plusieurs années environ 50 % de son Chiffre d'Affaires consolidé.

Grâce à l'acquisition de la Société italienne MASPICA, DELTA PLUS GROUP confirme sa volonté de compléter son maillage géographique sur le marché Européen, marché à forte valeur ajoutée, tout en renforçant son offre de protection du pied sur le segment haut de gamme.

#### MASPICA

Créée en 2005 dans la région de Padoue (Italie), MASPICA conçoit, fabrique et commercialise une gamme complète de chaussures de sécurité.

Grâce à une unité de production située en Italie, depuis laquelle un million de paires de chaussures de sécurité sont produites chaque année, le Groupe MASPICA, qui emploie 550 personnes en Europe, fabrique en interne la totalité des produits vendus par la Société.

Une très grande majorité des produits vendus par MASPICA (80 % du Chiffre d'Affaires) est commercialisée sous sa marque Sixton Peak.

Grâce à un effort continu de recherche et d'innovation, MASPICA bénéficie aujourd'hui d'une gamme de produits de grande qualité, lui permettant d'adresser de très nombreux secteurs d'activité à travers un réseau de distributeurs fidèles.

MASPICA s'est développée en priorité sur des marchés premium.

Ainsi, l'Allemagne, le Benelux, l'Italie, la France, la Suisse et la Scandinavie représentent 77 % du Chiffre d'Affaires réalisé par la Société en 2021.

La Société a réalisé lors de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dans un contexte perturbé par la crise du Covid-19, un Chiffre d'Affaires de 32,3 millions d'Euros.

Son activité a bénéficié d'un fort rebond au cours de l'exercice 2021, qui devrait lui permettre d'enregistrer un Chiffre d'Affaires record de 38,0 M€.

Sa rentabilité opérationnelle est proche de celle de DELTA PLUS GROUP, avec une marge d'EBITDA de 16 % environ.

L'intégration de MASPICA au sein du Groupe va permettre à DELTA PLUS GROUP de bénéficier d'une forte complémentarité géographique en Europe, et de compléter dans le même temps son offre de chaussures sur le segment haut de gamme.

Cette intégration permettra également au Groupe d'accélérer sa montée en gamme grâce à l'acquisition d'une expertise pointue dans le domaine de la chaussure de sécurité.

#### 6.10.2. Acquisition de 100 % du capital de la Société SAFETYLINK en Australie

DELTA PLUS GROUP, acteur majeur sur le marché des Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.), poursuit sa politique de développement géographique et de renforcement sur les segments d'activité à forte valeur ajoutée.

Après les acquisitions des Sociétés VERTIC (France) en 2017, VERTIC NEDERLAND (Pays-Bas) en 2018 et plus récemment des Sociétés ODCO et ALSOLU en France en 2019 et 2021, DELTA PLUS GROUP annonce ce jour l'acquisition de 70 % des actions de la Société SAFETYLINK, basée en Australie, dans le but de consolider le développement de son activité « Systèmes Antichute », tout en initiant une première présence géographique dans une région à fort potentiel.

#### SAFETYLINK

Créée il y a près de 25 ans à Newcastle (Nouvelle Galles du Sud), SAFETYLINK conçoit, fabrique, fait fabriquer et commercialise une gamme complète de dispositifs de protection collective (garde-corps), d'accès en hauteur (échelles, escaliers) et de protection individuelle (ancrages et lignes de vie).

La Société a réalisé lors de son dernier exercice, clos le 30 juin 2021, un Chiffre d'Affaires de 10,4 millions de Dollars Australiens (6,7 millions d'Euros). Elle ambitionne pour l'exercice 2021/2022 un Chiffre d'Affaires d'environ 12 millions de Dollars Australiens (8 millions d'Euros). Sa rentabilité opérationnelle est sensiblement supérieure à celle de DELTA PLUS GROUP.



Grâce à son unité de conception, de production et de stockage, située au Nord de Sydney (NSW), SAFETYLINK produit ou personnalise en interne une partie des produits vendus par la Société, les autres produits étant sourcés auprès de fournisseurs situés en Asie-Pacifique.

SAFETYLINK emploie 25 personnes.

La Société a su se constituer au fil des années un portefeuille de plus de 250 clients fidèles, composé d'installateurs et de distributeurs intervenants dans les secteurs de la sécurité, de l'industrie et de la construction. La Société réalise 75 % de son Chiffre d'Affaires en Australie et en Nouvelle Zélande.

L'intégration de SAFETYLINK au sein du Groupe DELTA PLUS va permettre au Groupe de bénéficier d'une nouvelle plateforme de croissance en Asie-Pacifique.

Nous sommes heureux d'accueillir au sein du Groupe Robin Ellard et Jean Christophe Thiault, deux anciens cadres seniors de Capital Safety.

Grâce à une collaboration étroite avec Robin Ellard et Jean-Christophe Thiault, qui restent actionnaires à hauteur de 30 % et qui continueront à diriger la Société, la mise en commun des compétences de SAFETYLINK et DELTA PLUS GROUP dans le domaine de l'antichute va permettre à la Société d'accélérer sa croissance sur ses marchés, en restant focalisée dans un premier temps sur la protection antichute, individuelle et collective.

À moyen-terme, cette intégration va permettre à SAFETYLINK d'élargir son catalogue de produits afin de proposer une offre multi-familles « équipements de protection individuelle et collective » de référence sur ses marchés.

Pour Robin Ellard : « ce rapprochement avec DELTA PLUS GROUP doit permettre à SAFETYLINK d'accélérer son ambition de devenir le one-stop shop de la sécurité des personnes au travail sur nos principaux marchés que sont l'Australie, la Nouvelle Zélande et l'Asie du Sud-Est ».

### 6.10.3. Situation des filiales en Ukraine et en Russie

L'année 2022 s'annonce plus incertaine que 2021, compte-tenu notamment du conflit qui a démarré en Ukraine le 24 février 2022 et de ses répercussions sur l'économie mondiale.

Le Groupe détient en effet depuis 2008 une filiale en Ukraine (34 employés au 31 décembre 2021) et depuis 2015 une filiale en Russie (36 employés au 31 décembre 2021).

Ce conflit se traduit pour le Groupe par un risque potentiel de près de 8 M€ sur son Chiffre d'Affaires 2022.

En effet, le Groupe a réalisé en 2021 un Chiffre d'Affaires de 8,2 M€ (soit 2,4 % du Chiffre d'Affaires consolidé) sur cette zone géographique, et ambitionnait d'atteindre un Chiffre d'Affaires cumulé de 9,6 M€ en Ukraine et en Russie en 2022. Les événements actuels font peser un risque certain sur cette perspective.

La contribution de ces deux filiales au résultat opérationnel courant du Groupe était proche de 14 % du Chiffre d'Affaires en 2021 et de 15 % au budget 2022, soit respectivement 1,2 M€ en 2021 et 1,5 M€ au budget 2022.

Par ailleurs, ces deux filiales cumulaient au 31 décembre 2021 des actifs (stocks et créances clients principalement) pour un montant total de 9,4 M€ (2,1 % du total de l'actif consolidé du Groupe). À ce stade, aucune perte d'actif n'est à déplorer dans ces deux filiales.

Les opérations ont été interrompues en Ukraine depuis le 24 février 2022, et des incertitudes importantes pèsent sur un possible redémarrage de l'activité en 2022 dans ce pays.

Nous déplorons cette situation et apportons tout notre soutien à nos employés locaux touchés par ces événements tragiques.

## **CHAPITRE III** **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la Société DELTA PLUS GROUP.

### **OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société DELTA PLUS GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

### **FONDEMENT DE L'OPINION**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 200 619 915 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés pour être ramenés à leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note 1.4 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs d'utilité, notamment à revoir l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, et à contrôler la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

### **VÉRIFICATION SPÉCIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.





## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D441-6 du Code de Commerce.

## Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de Commerce.

## Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Montfavet et Avignon, le 14 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

**VERAN & Associés**  
Jean-Michel BECHET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société

**TALENZ ARES AUDIT**  
Johan AZALBERT  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société



**DELTAPPLUS**

**Informations boursières  
et capital**



### 1.1. MANDATS DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Les durées d'exercice des mandats d'Administrateur au sein de l'Émetteur sont de six (6) ans. Les informations concernant les dates d'expiration des mandats des membres du Conseil d'Administration figurent en page 60.

### 1.2. INFORMATIONS SUR LES CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, ET/OU DE LA DIRECTION, À L'ÉMETTEUR OU À L'UNE QUELCONQUE DE SES FILIALES

Les transactions réalisées entre l'Émetteur et les membres du Conseil d'Administration et ou de la Direction sont décrites en page 185 et suivantes sous la Note 6.27 de l'annexe aux comptes consolidés.



### 1.3. LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil est assisté autant que de besoin par trois comités : le Comité Exécutif, le Comité de Direction et le Comité des Rémunérations. Une formation de Comité d'Audit a également été mise en place au sein du Conseil d'Administration.

#### 1.3.1. Le Comité Exécutif

Ce premier comité est composé des principaux directeurs du Groupe DELTA PLUS. Il est chargé de la définition des stratégies et de la fixation des objectifs opérationnels correspondants dans les domaines budgétaire, financier et de l'optimisation du développement des ressources humaines.

Il se réunit trimestriellement.

#### 1.3.2. Le Comité de Direction

Ce second comité est composé des principaux directeurs et des responsables fonctionnels et opérationnels du Groupe DELTA PLUS (il compte notamment trois femmes parmi les huit directeurs non mandataires sociaux). Il est en charge de la mise en œuvre des orientations stratégiques prises par le Comité Exécutif et du suivi des performances et des résultats du Groupe DELTA PLUS.

Il s'attache à répondre aux problématiques opérationnelles rencontrées dans le fonctionnement quotidien du Groupe DELTA PLUS.

Il se réunit tous les mois au siège de la Société.

#### 1.3.3. Le Comité des Rémunérations

À ce jour, composé de trois membres à savoir Monsieur Bruno MATHIEU, Monsieur Pierre GRADENIGO et Monsieur Bernard JAUBERT. Il détermine les orientations de la politique salariale appliquée au sein du Groupe DELTA PLUS et présente au Conseil d'Administration ses préconisations relatives à la détermination des rémunérations et avantages à allouer aux hauts cadres et dirigeants du Groupe DELTA PLUS.

Ses recommandations prennent systématiquement en compte le respect de conditions de performance des dirigeants.

Ce comité se réunit au minimum une fois par an, préalablement au Conseil d'Administration statuant sur la rémunération des dirigeants et préalablement à l'application des mesures salariales.

## CHAPITRE II SALARIÉS

### 2.1.

#### NOMBRE DE SALARIÉS

L'effectif total du Groupe DELTA PLUS était de 2.596 collaborateurs à fin 2021.

Pour plus de détails concernant les effectifs et la répartition des salariés, se reporter à la Déclaration

de Performance Extra Financière présentée en page 78 et suivantes du présent Document d'Enregistrement Universel.

### 2.2.

#### PARTICIPATIONS ET STOCK OPTIONS DES ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS	PARTICIPATIONS AU 31/12/2021		PARTICIPATIONS AU 31/12/2020		STOCK-OPTIONS ATTRIBUÉES MAIS NON ENCORE EXERCÉES/ EXERCÉES AU 31/12/2021		ACTION GRATUITES ATTRIBUÉES MAIS NON ENCORE ACQUISES AU 31/12/2021	
	Nombre de titres	Détention capitalistique	Nombre de titres	Détention capitalistique	Nombre de titres	Détention capitalistique	Nombre de titres	Détention capitalistique
M. Jérôme BENOIT	135 754	1,84 %	135 604	1,84 %	-	-	350	0,0001 %
J.B.P. SAS	3 585 128	48,72 %	3 585 128	48,72 %	-	-	-	-
M. Ivo BOSCARDIN	670 000	9,10 %	670 000	9,10 %	-	-	-	-
NOMBRE TOTAL DE TITRES AFFECTES AUX DIRIGEANTS	4 390 882	59,67 %	4 390 732	59,67 %	-	-	-	-
<b>NOMBRE TOTAL DE TITRES</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100 %</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100 %</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100 %</b>	<b>7 358 708</b>	<b>100 %</b>

### 2.3.

#### CONTRAT PRÉVOYANT LA PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

Néant.

## CHAPITRE III PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Renvoi au Rapport de Gestion page 37.

## CHAPITRE IV OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTES

Renvoi à la Note 6.27 de l'Annexe aux comptes consolidés page 185.

## CHAPITRE V INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

### 5.1. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Les informations financières historiques, sont reproduites pages 24 et 27 du présent Document d'Enregistrement Universel et consultables dans les rapports financiers annuels 2020 et 2019 sur le site internet de la Société ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres) sous les onglets « Résultats » puis « 2020 »/puis « 2019 »).

### 5.2. INFORMATIONS FINANCIÈRES PROFORMA

Néant.

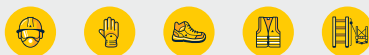
### 5.3. ÉTATS FINANCIERS

Compte de résultat consolidé (en milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>344 213</b>	<b>288 706</b>	<b>263 301</b>	<b>240 462</b>	<b>240 462</b>	<b>229 786</b>
Coût d'achat des marchandises vendues	(162 913)	(137 627)	(126 060)	(117 118)	(117 118)	(108 350)
Charges variables	(30 216)	(22 146)	(19 804)	(18 410)	(18 410)	(18 253)
Charges fixes	(39 335)	(34 566)	(35 399)	(30 465)	(30 833)	(32 054)
Charges de personnel	(64 251)	(51 891)	(46 045)	(42 308)	(42 308)	(42 390)
Autres produits et charges	592	816	149	236	236	352
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>48 090</b>	<b>43 292</b>	<b>36 142</b>	<b>32 398</b>	<b>30 030</b>	<b>29 091</b>
Produits opérationnels non courants	142	425	408	186	186	500
Charges opérationnelles non courantes	(2 886)	(2 438)	(935)	(695)	(695)	(518)
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>(2 744)</b>	<b>(2 014)</b>	<b>(527)</b>	<b>(509)</b>	<b>(509)</b>	<b>(18)</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>45 347</b>	<b>41 279</b>	<b>35 615</b>	<b>31 889</b>	<b>31 521</b>	<b>29 073</b>
Coût de l'endettement financier brut	(2 156)	(1 946)	(2 260)	(2 310)	(1 943)	(1 748)
Autres charges financières	(590)	(2 276)	(652)	(1 912)	(1 912)	(2 493)
Autres produits financiers	216	203	771	243	243	139
<b>Résultat avant impôt des Sociétés intégrées</b>	<b>42 816</b>	<b>37 260</b>	<b>33 474</b>	<b>27 910</b>	<b>27 909</b>	<b>24 972</b>
Impôt sur le résultat	(10 082)	(8 349)	(6 668)	(6 611)	(6 611)	(5 943)
<b>Résultat net des activités poursuivies</b>	<b>32 734</b>	<b>28 911</b>	<b>26 807</b>	<b>21 299</b>	<b>21 298</b>	<b>19 029</b>
<b>Résultat des activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>270</b>	<b>270</b>	<b>-</b>
Résultat net des Sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>32 734</b>	<b>28 911</b>	<b>26 807</b>	<b>21 569</b>	<b>21 568</b>	<b>19 029</b>
Dont part du Groupe	32 441	29 278	26 654	20 951	20 951	18 867
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	293	(367)	152	617	617	161
Résultat net par action	4,53	4,09	3,73	2,89	2,89	2,61
Résultat net dilué par action	4,53	4,09	3,73	2,89	2,89	2,61

Les chiffres présentés entre parenthèses dans le tableau ci-dessus correspondent à des valeurs négatives.

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16



## État du résultat global consolidé (en milliers d'Euros)

	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018 (1)	31/12/2018	31/12/2017
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>32 734</b>	<b>28 911</b>	<b>26 807</b>	<b>21 569</b>	<b>21 568</b>	<b>19 029</b>
Écarts de conversion	10 201	(13 481)	(1 036)	3 247	2 118	(10 221)
<b>Autres éléments du résultat global recyclables ultérieurement en résultat net</b>	<b>10 201</b>	<b>(13 481)</b>	<b>(1 036)</b>	<b>3 247</b>	<b>2 118</b>	<b>(10 221)</b>
Gains et pertes actuariels sur engagement de retraite	252	(619)	(315)	(118)	(118)	80
Impôts	(90)	173	88	33	33	(30)
<b>Autres éléments du résultat global non recyclables ultérieurement en résultat net</b>	<b>162</b>	<b>(445)</b>	<b>(227)</b>	<b>(85)</b>	<b>(85)</b>	<b>50</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres</b>	<b>43 098</b>	<b>14 984</b>	<b>25 545</b>	<b>24 731</b>	<b>23 601</b>	<b>8 858</b>
Dont part du Groupe	43 119	16 023	25 392	24 112	22 984	8 707
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	(21)	(1039)	152	617	617	151

Les chiffres présentés entre parenthèses dans le tableau ci-dessus correspondent à des valeurs négatives.

(1) Comptes ajustés selon IFRS 16.

## Bilans

Pour plus de détails, se reporter aux pages 135 à 139 et 196 à 198 du présent Document d'Enregistrement Universel, ainsi qu'aux rapports financier annuels 2020 et 2019 consultables sur le site internet de la Société ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres) sous les onglets « Résultats » puis « 2020 »/puis « 2019 ») respectivement pages 131 et 194, ainsi que pages 118 et 177 des rapports financiers annuels 2020 et 2019.

## Tableau des flux de trésorerie

Pour plus de détails, se reporter à la page 137 du présent Document d'Enregistrement Universel, ainsi qu'aux rapports financier annuels 2020 et 2019 consultables sur le site internet de la Société ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres) sous les onglets « Résultats » puis « 2020 »/puis « 2019 ») respectivement pages 133 et 120 rapports financiers annuels 2020 et 2019.

## 5.4. VÉRIFICATIONS DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021 présentées dans le présent Document d'Enregistrement Universel ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 192 et 214 présent document, ne contiennent aucune observation.

## 5.5.

### DATES DES DERNIÈRES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les dernières informations financières publiées sont celles relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021, présentées dans le présent Document d'Enregistrement Universel reproduites en page 135.

## 5.6.

### INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

Il n'a pas été publié d'informations financières intermédiaires par l'Émetteur depuis la publication des informations financières semestrielles 2021.

## 5.7.

### POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Renvoi au rapport Conseil d'Administration en page 37.

## 5.8.

### PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Le Groupe n'a été impliqué, au cours de la période de 12 mois précédant la date d'enregistrement du présent Document Universel d'Enregistrement, dans aucune procédure administrative, pénale, judiciaire ou d'arbitrage qui soit susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

À la connaissance de l'Émetteur, le Groupe n'est menacé d'aucune procédure de ce type à la date du présent Document d'Enregistrement Universel.

## 5.9.

### CHANGEMENT SIGNIFICATIF DANS LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

Il n'y a pas eu d'évolution significative dans la situation financière ou commerciale de l'Émetteur au cours de l'exercice 2021.

## CHAPITRE VI INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE CAPITAL SOCIAL

### 6.1.

#### MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2021 le capital était de 3.679.354 €, divisé en 7.358.708 actions de cinquante centimes d'euro (0,50 €) de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits.

### 6.2.

#### TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital.

### 6.3.

#### ACTIONS AUTO DÉTENUES DESCRIPTIF PROGRAMME RACHAT D'ACTIONS EN VIGUEUR

Renvoi au rapport Conseil d'Administration en page 37.

### 6.4.

#### VALEURS MOBILIÈRES CONVERTIBLES, ÉCHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION, DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2021, il n'existe pas de stock option et il existe 3.750 actions gratuites attribuées dont 1.050 définitivement acquises par les bénéficiaires.

Ce plan d'attribution d'actions gratuites est couvert par des titres auto détenus à hauteur de 194.546 actions.

#### 6.4.1.

##### Attributions gratuites d'actions et de stock-options

Renvoi aux rapports du Conseil d'Administration en pages 130 et 131.

#### 6.4.2.

##### Dilution totale susceptible de résulter de l'exercice de l'intégralité des instruments dilutifs

Au 31 décembre 2021, l'Émetteur détient 198.379 de ses propres actions (sur les 735.870 actions pouvant être acquise en auto détention). Sur ces actions, 3.833 actions sont détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions mis en œuvre au titre du contrat de liquidité conclu avec le prestataire TP ICAP, les 194.546 actions restantes sont détenues en vue de couvrir des attributions gratuites d'actions ou d'options d'achat d'actions actuelles ou futures.





Au 31 décembre 2021, seules 3.750 actions ont été attribuées (1.050 sont devenues définitivement acquises par leurs bénéficiaires) sous forme d'actions gratuites sur les 194.546 détenues en vue de couvrir les attributions gratuites d'actions ou d'options d'achat d'actions actuelles ou futures.

Il résulte de l'attribution gratuite de ces 3.750 que bénéficiaires attributaires en deviendront propriétaires après l'écoulement de la période d'acquisition. S'agissant d'une attribution d'actions existantes, cela n'aura eu aucun impact dilutif sur la répartition capitalistique de l'Émetteur ni la répartition des droits de vote théoriques, demeurés inchangés.

Pour ce qui est de la répartition des droits de votes effectivement exerçables en Assemblée Générale, l'ajout de ces 3.750 droits de votes n'aura aucun effet dilutif significatif.

Par exemple :

- Pour un actionnaire qui détenait, depuis moins de quatre années, 1 % du capital (73.587 actions), ses droits de votes passeraient de 0,6140 % à 0,6139 % ;
- Pour un actionnaire qui détenait, depuis plus de quatre années, 1 % du capital, ses droits de votes sont passés de 1,2280 % à 1,2277 %.

## 6.5.

### CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS - CONDITIONS RÉGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION

Renvoi au rapport du Conseil d'Administration en page 56.

## 6.6.

### OPTION(S) OU ACCORD(S) PORTANT SUR LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR ET/OU DE SES FILIALES

À la connaissance de l'Émetteur, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, le capital de l'Émetteur ne fait l'objet d'aucune option.

L'Émetteur détient au 31 décembre 2021 une option d'achat sur 25 % des actions de la Société WHITE LAKE (Brésil). Cette option sera exerçable à partir de 2024.

## 6.7.

### ÉVOLUTION DU CAPITAL DE L'ÉMETTEUR DURANT LA PÉRIODE COUVERTE PAR LES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

CAPITAL DE L'ÉMETTEUR	EXERCICE 2021		EXERCICE 2020		EXERCICE 2019	
	NOMBRE DE TITRES	VALEUR NOMINALE	NOMBRE DE TITRES	VALEUR NOMINALE	NOMBRE DE TITRES	VALEUR NOMINALE
Titres début d'exercice	7 358 708	0,50 €	7 358 708	0,50 €	7 358 708	0,50 €
Titres émis	-	-	-	-	-	-
Titres remboursés ou annulés	-	-	-	-	-	-
Titres fin d'exercice	7 358 708	0,50 €	7 358 708	0,50 €	7 358 708	0,50 €
Montant du capital social	3 679 354 €		3 679 354 €		3 679 354 €	

## 6.8.

### | OBJET SOCIAL

Selon l'article 2 des statuts de l'Émetteur :

« La Société a pour objet :

- La participation directe ou indirecte dans toutes opérations industrielles commerciales ou immobilières quelconques, par voie de création de Sociétés nouvelles, apport, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, prise en gestion, association ou autrement ;
- La gestion d'un portefeuille de titres de participations ;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et immobilières. »

## 6.9.

### DISPOSITIONS RELATIVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À LA DIRECTION GÉNÉRALE

#### 6.9.1.

##### Conseil d'Administration (extrait des articles 15 à 21 des statuts)

- La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus sauf l'effet des dispositions légales en cas de fusion.

Chaque Administrateur doit être propriétaire, pendant toute la durée de son mandat, d'une action au moins.

La durée des fonctions des Administrateurs est de six ans. Les Administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le nombre des Administrateurs personnes physiques et des représentants permanents d'administrateurs personnes morales ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans ne peut être supérieur au tiers (arrondi au chiffre entier immédiatement supérieur) des Administrateurs en fonctions. En cas de dépassement de cette proportion, l'Administrateur ou le représentant permanent le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel est survenu le dépassement.

- Le Conseil d'Administration nomme un Président parmi ses membres personnes physiques.

Nul ne peut être nommé Président du Conseil d'Administration s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Président en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire

d'office à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de soixante-quinze ans.

Le Président peut être nommé pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, sous réserve du droit du Conseil de lui retirer ses fonctions de Président et de son droit d'y renoncer avant la fin de son mandat.

Le Président est rééligible.

- Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation, en France ou à l'étranger.

Les convocations sont faites par le Président ou, en son nom, par toute personne qu'il désignera ; si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers des Administrateurs en exercice peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le Conseil d'Administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par les demandes qui lui sont adressées en vertu des deux alinéas précédents.

Pour la validité des délibérations du Conseil, la présence effective de la moitié au moins des Administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

#### 6.9.2.

##### Directions Générale (extrait de l'article 22 des statuts)

La Direction Générale de la Société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la direction générale visées au paragraphe ci-dessus dans les conditions de quorum et de majorité de délibération du Conseil d'Administration.

Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions réglementaires.

Lors de sa séance du 30 mars 2011, le Conseil d'Administration de l'Émetteur a décidé de nommer Monsieur Jérôme BENOIT aux fonctions de Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de l'Émetteur, il n'a pas été fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration de celles de Directeur Général.



### 6.9.3.

#### Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration adopté lors de la séance du 5 décembre 2013 est reproduit ci-après.

##### « PRÉAMBULE

Le Conseil d'Administration du 5 décembre 2013, considération prise de la dimension et la structure de la Société DELTA PLUS GROUP (ci-après la « Société »), a décidé de se référer au code de gouvernance d'entreprise pour les valeurs petites et moyennes proposé par Middlenext (ci-après le « code Middlenext »).

Le présent règlement du Conseil d'Administration de la Société a vocation à inscrire la conduite de la direction de la Société dans le respect des principes fondamentaux du gouvernement d'entreprise, par la mise en œuvre des recommandations issues du code Middlenext. Il poursuit un objectif de valorisation du management de la Société dans l'esprit de la politique de gouvernement d'entreprise.

##### I : COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus.

Il doit comporter au moins un Administrateur indépendant en son sein lorsque le nombre d'Administrateurs ne dépasse pas cinq, et deux Administrateurs indépendants au moins lorsque le nombre d'Administrateurs dépasse cinq. En cas d'impossibilité, le Conseil devra en expliquer les raisons.

Il appartient au Conseil d'Administration d'examiner, au cas par cas, la situation de chacun de ses membres au regard des critères d'indépendance énumérés par le code Middlenext. Il porte chaque année à la connaissance des actionnaires, et particulièrement lors de l'Assemblée Générale amenée à se prononcer sur l'élection d'Administrateurs, les conclusions de son examen et renouvelle chaque année son examen.

##### II : RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui la concernent.

Outre la nomination du Président Directeur Général, du Directeur Général et de tout éventuel Directeur Général Délégué de la Société, le Conseil d'Administration a pour mission principales de :

- Définir la stratégie de la Société et du Groupe ;
- Veiller au respect de l'intérêt social de la Société et d'en protéger les actifs ;
- Arrêter les comptes annuels et semestriels ;
- Prendre connaissance des caractéristiques essentielles des dispositifs de contrôle interne et de gestion des risques retenus et mis en œuvre par la Société ;
- Veiller à ce que les risques majeurs encourus par la Société et par le Groupe soient proportionnés aux stratégies et objectifs et qu'ils soient pris en compte dans la gestion de la Société ;
- Vérifier la qualité, la fiabilité et la sincérité de l'information fournie aux actionnaires sur la Société et sur le Groupe, et notamment assurer que le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est de nature à donner une image sincère et fidèle de la Société et du Groupe ;
- Nommer, organiser et fixer les principes et modalités d'organisation des différents Comités (Comité des Rémunérations, Comité d'Audit...) destinés à assister le Conseil d'Administration et veiller à ce que le Conseil d'Administration soit tenu informé des travaux et conclusions de ces différents Comités ;
- Promouvoir une politique responsable sur le plan social et environnemental ;
- Autoriser le Directeur Général et/ou tout éventuel Directeur Général Délégué à octroyer les cautions avales et garanties au nom de la Société ;
- Fixer la rémunération des mandataires sociaux, en tenant compte des propositions du Comité des Rémunérations ;
- Convoquer et fixer l'ordre du jour des Assemblées Générales des actionnaires de la Société.

##### III : FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

###### 1. Tenue des réunions

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable, au lieu indiqué dans la convocation, en France ou à l'étranger. Il se réunit à minima trois (3) fois par an.

Pour la validité des délibérations du Conseil d'Administration, la présence effective de la moitié au moins des Administrateurs en exercice est nécessaire et suffisante.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence.

Cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions suivantes :

- Arrêté des comptes annuels et consolidés ;
- Établissement du rapport de gestion ;
- Nomination et révocation du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

Par conséquent, toute personne physique qui accepte les fonctions d'Administrateur ou de représentant permanent d'une personne morale administrateur prend l'engagement d'assister de façon régulière aux réunions du Conseil d'Administration.

## 2. Mise en place de comités spécialisés

Le Conseil d'Administration constitue les Comités destinés à l'assister dans les conditions légales, notamment :

- Un Comité des Rémunérations ;
- Un Comité Exécutif ;
- Un Comité de Direction ;
- Un Comité d'Audit (en vertu des dispositions de droit transitoire, selon le dispositif de l'article L.823-19 du Code de Commerce relatif à la mise en place d'un comité d'audit – applicable à l'expiration d'un délai de huit mois suivant la clôture du premier exercice au cours duquel un mandat au sein du Conseil d'Administration vient à échéance – devra être mis en place avant le 31 août 2014 au sein la Société).<sup>1</sup>

## IV : RÈGLES DE DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES

L'Assemblée Générale détermine annuellement le montant global de la somme fixe annuelle allouée aux membres du Conseil d'Administration.

Ce montant est réparti entre l'ensemble des membres du Conseil d'Administration en tenant compte de leur participation effective aux réunions du Conseil d'Administration.

Par exception, les Président, Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués ne perçoivent pas de somme fixe annuelle au titre de leur participation aux réunions.

## V : RESPONSABILITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du Conseil d'Administration ont le devoir de connaître les obligations générales ou particulières qui leur incombent du fait de leur charge, de même que les textes légaux ou réglementaires qui l'encadrent.

Les membres du Conseil d'Administration sont tenus de garder secrète jusqu'à ce qu'elle soit rendue publique par la Société toute information concernant la Société ou le Groupe dont ils pourraient avoir connaissance dans l'exercice de leurs fonctions.

Les membres du Conseil d'Administration s'engagent à n'effectuer, directement ou indirectement, pour leur propre compte ou pour celui de tiers, aucune opération sur les titres de la Société au vu d'informations qui leur auraient été communiquées dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions et qui ne seraient pas connues du public. En outre, les Administrateurs s'interdisent de procéder à toutes interventions en bourse sur les titres de la Société ainsi qu'à tout exercice d'options pendant une période :

- Débutant le 30<sup>e</sup> jour calendaire précédant la publication des comptes consolidés annuels et semestriels de la Société et s'achevant le lendemain de ladite publication ;
- Débutant le 15<sup>e</sup> jour calendaire précédant la publication du Chiffre d'Affaires consolidé trimestriel de la Société et s'achevant le lendemain de ladite publication.

Les Administrateurs s'engagent à :

- Prévenir le Président du Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre leurs devoirs à l'égard de la Société et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs ;
- S'abstenir de participer au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement ;
- Informer le Président du Conseil d'Administration de toute opération ou convention conclue avec une Société du Groupe à laquelle ils seraient partie prenante ;
- Informer le Président du Conseil d'Administration de toute mise en examen, condamnation pour fraude, incrimination et/ou sanction publique, interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à leur encontre ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle ils auraient été associés.

1. La décision d'instituer une formation de comité d'audit au sein du Conseil d'Administration a été prise par le Conseil d'Administration en séance du 5 décembre 2013.



Le Président du Conseil d'Administration fait part de ces éléments à la formation de Comité d'Audit au sein du Conseil d'Administration.

## VI : PUBLICITÉ DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur fera l'objet d'une publication sur le site Internet de l'Émetteur par inclusion au Document d'Enregistrement Universel et/ou au Rapport Financier Annuel.

## VII : CHAMP D'APPLICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement intérieur s'applique à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Il a été communiqué à tous les administrateurs et il devra être communiqué à tout candidat aux fonctions d'administrateur, de même qu'à tout représentant permanent d'une personne morale avant son entrée en fonction.

### 6.10. DROITS, PRIVILÈGES ET RESTRICTIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

Il n'y a pas de distinction par catégorie des actions composant le capital de l'Émetteur, il n'y a donc pas de droit, privilège ou restriction par catégorie d'actions.

#### 6.10.1. Droit de vote double (selon l'article 32 des statuts)

Toutefois, les actions nominatives et entièrement libérées, détenues par le même actionnaire depuis au moins quatre ans et régulièrement inscrites sur le registre de la Société, disposeront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double est accordé également dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires anciens à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit.

Suite à l'entrée en vigueur de la loi n° 2014-384 du 29 mars 2014, le Conseil d'Administration a soumis à l'Assemblée Générale la proposition de maintenir le droit de vote double après quatre années de détention des titres DELTA PLUS GROUP par un même actionnaire.

L'adoption de cette résolution a permis de déroger au dispositif légal (supplétif de volonté) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2014, prévoyant l'attribution d'un droit de vote double après deux années de détention des titres par un même actionnaire.

#### 6.10.2. Répartition statutaire des bénéfices (selon l'article 14 des statuts)

Toutes les actions sont de même catégorie. Chaque action donne droit, dans les bénéfices et l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité qu'elle représente et donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts.

#### 6.10.3. Boni de liquidation (extrait de l'article 40 des statuts)

Le solde disponible après remboursement du nominal libéré et non amorti des actions est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur part dans le capital.

### 6.11. CONDITIONS DE MODIFICATION DES DROITS DES ACTIONNAIRES

Toute modification des droits des actionnaires est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

#### 6.11.1. Assemblée Générale d'actionnaires

##### 6.11.1.1. Convocation

Sauf exceptions prévues par la loi, l'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration.

La convocation est faite quinze jours au moins à l'avance, sur première convocation et six jours au moins à l'avance sur convocations suivantes, soit par lettre ordinaire ou par lettre recommandée adressée au dernier domicile connu de chaque actionnaire, soit par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social ; dans ce dernier cas, les actionnaires sont, en outre, convoqués par lettre ordinaire.

##### 6.11.1.2. Lieu de réunion

Les assemblées sont tenues dans la ville du siège social ou dans toute autre ville ou localité en France ou à l'étranger, suivant la décision prise à ce sujet par l'auteur de la convocation et au lieu indiqué dans celle-ci.

##### 6.11.1.3. Ordre du jour

L'ordre du jour de chaque Assemblée Générale est arrêté par l'auteur de la convocation. Il contient, le cas échéant, les propositions émanant d'un ou plusieurs actionnaires, dans les conditions fixées par la loi.

#### 6.11.1.4. Composition

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date d'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies cinq jours avant la date de réunion de l'Assemblée Générale. Toutefois, le Conseil d'Administration ou le bureau de l'assemblée auront toujours la faculté d'accepter les inscriptions nominatives et les dépôts des certificats précités, en dehors du délai ci-dessus prévu.

#### 6.11.1.5. Représentation

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire en vertu d'un pouvoir dont la forme est déterminée par le Conseil d'Administration.

Les mineurs et incapables sont représentés par leurs tuteurs et Administrateurs, sans que ces derniers aient besoin d'être personnellement actionnaires.

Une personne morale est valablement représentée par tout représentant légal ayant qualité ou par une personne spécialement habilitée à cet effet, ou à défaut, par son représentant permanent au sein du Conseil d'Administration, qui est réputé de plein droit avoir mandat à cet effet.

#### 6.11.1.6. Vote

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à la seule exception des cas prévus par la loi.

Toutefois, les actions nominatives et entièrement libérées, détenues par le même actionnaire depuis au moins quatre ans et régulièrement inscrites sur le registre de la Société, disposeront d'un droit de vote double. Ce droit de vote double est accordé également dès leur émission aux actions nominatives nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires anciens à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient déjà de ce droit.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée Générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentés ou agréés par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions. Pour émettre tout autre vote, l'actionnaire doit faire le choix d'un mandataire qui accepte de voter dans le sens indiqué par le mandant.

Les votes sont exprimés par mains levées, à moins que le scrutin secret ne soit demandé par un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble le dixième du capital représenté à l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation de l'Assemblée, et dans les conditions prévues par la loi.

#### 6.11.2. Document pouvant différer ou empêcher un changement de contrôle de l'Émetteur

Néant.

#### 6.11.3. Existence de seuils statutaires pour la divulgation de l'existence de participation(s)

Néant.

#### 6.11.4. Dispositions statutaires relatives à la modification du capital de l'Émetteur

Les statuts ne prévoient pas de disposition plus stricte que les dispositions légales applicables concernant la modification du capital de l'Émetteur.

#### 6.11.5. Forme des actions

Sauf disposition légale contraire, conformément aux dispositions de l'article 11 des statuts de l'Émetteur, les actions sont inscrites au gré des propriétaires :

- En compte nominatif pur ;
- En compte nominatif administré ;
- Ou au porteur, chez un intermédiaire agréé.

Les actions sont admises aux opérations de la SICOVAM.

#### 6.11.6. Titres au porteur identifiables

En vertu de l'article 11 statuts, « la Société est habilitée à consulter un organisme centralisateur à l'effet de connaître l'identité de tout ou partie de ses actionnaires et de rendre les titres au porteur identifiables. »

Au cours des deux exercices précédant l'élaboration du présent Document d'Enregistrement Universel, l'Émetteur a été partie à des contrats importants (autre que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires).

### 7.1.

#### **CONTRAT D'ACQUISITION DE 100 % DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ ODCO**

Le 8 octobre 2019 DELTA PLUS GROUP a acquis 100 % des actions de la Société ODCO, basée en France, dans le but d'accélérer son développement sur ce segment d'activité.

ODCO a réalisé lors de son exercice clos le 31 décembre 2018, un Chiffre d'Affaires de 9,8 millions d'Euros, quasi-exclusivement en France.

Son effectif était de 39 personnes à fin 2018, et sa rentabilité opérationnelle était proche de celle du Groupe DELTA PLUS.

Cette acquisition permet à DELTA PLUS GROUP de renforcer sa position de leader en France des solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur.

Au travers de ses canaux de distribution, de son offre produits, de son positionnement et de son portefeuille clients, ODCO présente de nombreuses complémentarités avec VERTIC.

L'ambition de DELTA PLUS GROUP est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes d'ODCO et de VERTIC en France pour confirmer les niveaux de croissance actuels sur ces marchés, et d'accélérer le développement international de l'offre, en bénéficiant notamment de l'implantation forte de DELTA PLUS GROUP dans le secteur de l'antichute dans plusieurs pays.

### 7.2.

#### **CONTRAT D'ACQUISITION DE 100 % DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ DE DROIT COLOMBIEN ASPRESEG**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2016, DELTA PLUS GROUP a annoncé la signature d'un partenariat stratégique sur le marché colombien avec la Société ASPRESEG (devenue DELTA PLUS COLOMBIA), dont le siège social est situé à Bogota.

Elle est spécialisée dans la distribution d'Équipements de Protection Individuelle sur le marché Colombien et commercialise à travers le pays une gamme complète de produits de protection individuelle, tant auprès de distributeurs que d'utilisateurs finaux.

L'accord de partenariat signé s'est traduit par l'acquisition, par DELTA PLUS GROUP, de 60 % des

actions de DELTA PLUS COLOMBIA. Par ailleurs, DELTA PLUS GROUP disposant d'une option d'achat unilatérale portant sur les 40 % des actions encore détenues par les trois actionnaires historiques de DELTA PLUS COLOMBIE, exerçable jusqu'au 31 mai 2020. DELTA PLUS GROUP a exercé le 12 mars 2020 l'option d'achat unilatérale.

### 7.3.

#### **CONTRAT D'ACQUISITION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ BOOTS COMPANY ET DU FONDS DE COMMERCE DE LA SOCIÉTÉ NETCO SAFETY**

DELTA PLUS GROUP a acquis le 7 janvier 2020 deux acteurs significatifs dans le secteur de la botte de travail en Europe, le Groupe BOOTS COMPANY en Italie, et le fonds de commerce de NETCO SAFETY en France, dans le but d'accélérer son développement sur ce segment de produits et d'en devenir un acteur de référence.

#### **BOOTS COMPANY**

Fondées il y a plus de 20 ans en Italie, les Sociétés BOOTS COMPANY srl (et ITALBOOT srl, détenue à 100 % par BOOTS COMPANY srl) sont spécialisées dans la fabrication et la commercialisation de bottes de travail en PVC. Elles étaient détenues depuis 2017 par des actionnaires communs.

Les Sociétés sont reconnues pour leurs marques Euromax, Eurofort et Italboot. Elles commercialisent leurs produits auprès de distributeurs présents principalement en Italie, en France, en Allemagne et en Europe de l'Est.

Le groupe BOOTS COMPANY a réalisé lors de l'exercice, clos le 31 décembre 2018, un Chiffre d'Affaires cumulé de 11,0 millions d'Euros.

#### **NETCO SAFETY**

NETCO SAFETY est un spécialiste dans la fabrication de bottes de travail en PVC, à destination d'une clientèle composée principalement de professionnels de l'industrie, du BTP et de l'agro-alimentaire.

La Société dispose de son propre outil de production, situé en France, à proximité de Clermont-Ferrand, qui emploie une trentaine de personnes et qui lui permet de proposer une gamme complète de bottes fabriquées à partir de PVC de premier choix.

La Société a réalisé un Chiffre d'Affaires de 6,0 M€ en 2018, en croissance annuelle de plus de 15 % sur les trois dernières années (2015-2018). Sa rentabilité opérationnelle se situe sur des niveaux inférieurs à ceux de DELTA PLUS GROUP sur cette même période.

Création de DELTA PLUS BOOTS et partenariat avec JACKO VROLIJK

Ces deux acquisitions permettent à DELTA PLUS GROUP de renforcer significativement sa position sur le segment des bottes de travail en Europe.

L'ambition de DELTA PLUS GROUP est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes de BOOTS COMPANY et de NETCO SAFETY afin de confirmer les niveaux de croissance actuels sur ces marchés et accélérer le développement international de l'offre, en bénéficiant notamment de l'implantation forte de DELTA PLUS GROUP dans de nombreux pays.

DELTA PLUS GROUP a réalisé l'acquisition de 100 % des actions de BOOTS COMPANY srl et de 100 % du fonds de commerce de NETCO SAFETY par le biais de la Société DELTA PLUS BOOTS, nouvellement créée à l'occasion de ces deux opérations de croissance externe.

Par ailleurs, DELTA PLUS GROUP s'est associé sur ce projet de développement stratégique avec Monsieur JACKO VROLIJK (qui a effectué une grande partie de sa carrière sur ce segment de produits) qui prend à cette occasion la direction des activités Bottes du Groupe.

#### 7.4.

### **CONTRAT D'ACQUISITION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ DE DROIT BRÉSILIEN WHITE LAKE**

Le 18 septembre 2020, DELTA PLUS GROUP a renforcé sa présence sur le marché brésilien par l'acquisition de 75 % des actions de la Société WHITE LAKE, spécialiste de la chaussure de sécurité sur son marché domestique.

Créée au début des années 90 à Rôlandia (État du Parana), WHITE LAKE conçoit, produit et commercialise une gamme complète de chaussures de sécurité à destination des professionnels de l'industrie et du bâtiment, mais aussi des pompiers et des militaires. La Société dispose d'une gamme complète construite autour de quatre marques (Fox, Guartela, Enforcer et Snake).

WHITE LAKE a su se constituer au fil des années un portefeuille de clients distributeurs fidèles, grâce à une offre de produits haut de gamme, conçue et fabriquée en interne.

WHITE LAKE a réalisé lors de l'exercice en cours, clos le 31 décembre 2020, un Chiffre d'Affaires proche de 4,5 millions d'Euros. Sa rentabilité opérationnelle (10 % du Chiffre d'Affaires) est légèrement inférieure à celle du Groupe.

Cet accord de partenariat va permettre un renforcement de la collaboration étroite déjà établie entre DELTA PLUS GROUP et les actionnaires historiques de WHITE LAKE, ces derniers conservant une participation à hauteur de 25 % dans la Société.

Le travail conjoint des équipes de DELTA PLUS GROUP, de PRO SAFETY et des 240 collaborateurs de WHITE LAKE va permettre à la Société d'accélérer sa croissance sur le marché Brésilien dans les prochaines années.

Pour DELTA PLUS GROUP, ce partenariat est l'occasion de renforcer sa présence sur un vaste marché domestique, protégé et à fort potentiel de croissance.

L'objectif est de capitaliser sur la réussite de l'acquisition de PRO SAFETY (renommée DELTA PLUS BRASIL) il y a quelques années pour intégrer WHITE LAKE au sein du Groupe et proposer sur le marché une offre élargie et complète de chaussures de sécurité haut de gamme.

#### 7.5.

### **CONTRAT D'ACQUISITION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ VERTIC NEDERLAND BV, SOCIÉTÉ DE DROIT NEERLANDAIS**

Le 21 Novembre 2018, DELTA PLUS GROUP a acquis 51 % des actions de la Société VERTIC NEDERLAND BV, basée aux Pays-Bas, dans le but d'accélérer son développement sur ce segment d'activité dans les marchés d'Europe du Nord.

Cet accord de partenariat doit permettre un renforcement de la collaboration étroite entre DELTA PLUS GROUP et les deux fondateurs de VERTIC NEDERLAND BV, qui restent actionnaires de la Société à hauteur de 49 %, et dirigeants de cette filiale.

Le travail conjoint des équipes de VERTIC France et des 15 collaborateurs de VERTIC NEDERLAND BV va permettre à la Société d'accélérer sa croissance sur le marché d'Europe du Nord dans les prochaines années.

Pour DELTA PLUS GROUP, ce partenariat est également l'occasion de compléter la large gamme de produits DELTA PLUS déjà proposée sur le marché du Benelux, marché qui s'est distingué cette année pour le Groupe par un taux de croissance particulièrement dynamique.

Par ailleurs, DELTA PLUS GROUP disposant d'une option d'achat unilatérale portant sur les 49 % des actions encore détenues par les deux actionnaires historiques de VERTIC NEDERLAND BV, exercable jusqu'au 21 novembre 2020. DELTA PLUS GROUP a exercé le 13 octobre 2020 l'option d'achat unilatérale.





## 7.6.

### **CONTRAT D'ACQUISITION DES TITRES DE LA SOCIÉTÉ ERB INDUSTRIES INC, SOCIÉTÉ DE DROIT AMERICAIN**

Le 15 décembre 2020, DELTA PLUS GROUP a acquis 100 % des actions de la Société ERB INDUSTRIES Inc, basée aux États-Unis.

Cinq ans après s'être implanté aux États-Unis à travers l'acquisition d'ELVEX (devenue DELTA PLUS CORP) et deux ans après l'acquisition au Canada de DEGIL SAFETY et ONTARIO GLOVE, DELTA PLUS GROUP accélère, grâce à ce nouvel investissement stratégique aux États-Unis, son développement sur le marché Nord-Américain, marché à forte valeur ajoutée qui représente un tiers du marché mondial des Équipements de Protection Individuelle.

Grâce à deux unités de fabrication (injection de casques et personnalisation de produits), situées à Woodstock (Géorgie), ERB INDUSTRIES produit une part importante des produits vendus (casques, vêtements haute visibilité). Les autres produits sont sourcés auprès de fournisseurs situés aux États-Unis et en Asie.

ERB INDUSTRIES emploie au total 120 personnes.

La Société a réalisé en 2021 un Chiffre d'Affaires de 28 millions de Dollars, a su se constituer au fil des années un portefeuille de clients fidèles, composé de distributeurs spécialisés et généralistes, et de centrales d'achats.

DELTA PLUS GROUP ambitionne de réaliser 15 % de son Chiffre d'Affaires consolidé en Amérique du Nord en 2021.

## 7.7.

### **ACQUISITION DE 100 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ALSOLU SAS EN JANVIER 2021**

DELTA PLUS GROUP a annoncé l'acquisition de 100 % des actions de la Société ALSOLU, basée en France, dans le but de consolider le développement de son activité « DELTA PLUS SYSTEMS » sur ce segment d'activité à fort potentiel de croissance.

Fondée il y a plus de 10 ans à Saint-Étienne par l'entrepreneur stéphanois François Mounier, ALSOLU conçoit, fait fabriquer et commercialise une gamme complète de dispositifs de protection collective (garde-corps), d'accès en hauteur (échelles, escaliers) et de protection individuelle (ancrages et lignes de vie).

Grâce à son bureau d'études, la Société mène une politique d'innovation dynamique et de « design pour industrialisation » qui lui permet de développer et de proposer sur le marché une gamme complète

de produits dédiée principalement aux distributeurs d'envergure nationale et internationale.

ALSOLU a réalisé lors de l'exercice clos le 31 décembre 2020, un Chiffre d'Affaires d'environ 13 millions d'Euros, réalisé à 75 % en France et à 25 % à l'export (Italie, Espagne, Allemagne et Belgique principalement). L'effectif de la Société est de 50 personnes.

Cette acquisition permet à DELTA PLUS GROUP de renforcer sa position de leader français des solutions de sécurisation des infrastructures contre les chutes de hauteur.

Au travers de ses canaux de distribution, de son offre produits, de son positionnement et de son portefeuille clients, ALSOLU présente de nombreuses complémentarités avec les activités historiques de DELTA PLUS SYSTEMS.

L'ambition de DELTA PLUS GROUP est de capitaliser sur le savoir-faire démontré des équipes D'ALSOLU et de DELTA PLUS SYSTEMS en France pour mettre en commun une offre complète dédiée à la protection collective et aux accès en hauteur et confirmer les niveaux de croissance actuels sur ces marchés.

L'implantation forte de DELTA PLUS GROUP dans le secteur de l'antichute dans plusieurs pays permettra également d'accélérer dans les prochaines années le développement international de l'offre DELTA PLUS SYSTEMS.

Quatre ans après être entré sur ce marché à fort potentiel, et grâce à l'intégration D'ALSOLU au sein de DELTA PLUS SYSTEMS à compter du 1er janvier 2021, le Groupe ambitionne de réaliser un Chiffre d'Affaires de plus de 40 millions d'Euros sur l'activité Systems cette année.

## 7.8.

### **CONTRAT D'ACQUISITION DE 100 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ARTEX PERSONENSICHERUNGSSYSTEME GMBH EN JANVIER 2021**

Avec l'acquisition de la Société allemande ARTEX, DELTA PLUS GROUP confirme sa volonté de compléter son maillage géographique sur le marché Européen, marché à forte valeur ajoutée, qui représente un tiers du marché mondial des équipements de protection individuelle.

Créée il y a près de 21 ans dans la région de Cologne, ARTEX conçoit, fabrique, fait fabriquer et commercialise une gamme complète d'équipements de protection individuelle antichute.

Les produits commercialisés par ARTEX comprennent des harnais, des enrouleurs, des longues ainsi que tous dispositifs permettant de protéger l'utilisateur contre la chute de hauteur.

La Société a réalisé lors de l'exercice, clos le 31 décembre 2020, un Chiffre d'Affaires de 5,3 millions d'Euros. Elle ambitionne pour l'exercice 2021 un Chiffre d'Affaires de 5,5 millions d'Euros. Sa rentabilité opérationnelle est sensiblement supérieure à celle de DELTA PLUS GROUP, avec une marge d'EBITDA de 25 % environ.

Grâce à son unité de production et de stockage, située à proximité de Cologne et de Francfort, ARTEX produit la majeure partie des produits vendus par la Société, les autres produits étant sourcés auprès de fournisseurs en Europe. ARTEX emploie 15 personnes.

La Société a su se constituer au fil des années un portefeuille de clients fidèles, composé de distributeurs intervenants dans les secteurs de la sécurité, de l'industrie et de la construction.

L'intégration d'ARTEX au sein du Groupe DELTA PLUS va permettre à la Société d'accélérer sa croissance sur le marché allemand, en accédant à une large gamme de produits DELTA PLUS pour devenir progressivement, dans les années à venir, un acteur de référence sur ce marché, capable de proposer une offre multi-familles complète.

## **CHAPITRE VIII INFORMATION(S) PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATION(S) D'EXPERTS ET DÉCLARATION D'INTÉRÊT**

L'Émetteur n'a reçu aucune information provenant de tiers, ni aucune déclaration d'experts ou déclaration d'intérêt relative à son activité.

## **CHAPITRE IX DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC**

### **9.1. LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS JURIDIQUES RELATIFS À L'ÉMETTEUR**

Les documents juridiques relatifs à l'Émetteur peuvent être consultés au siège social de DELTA PLUS GROUP, BP 140 – ZAC La Peyrolière – 84405 APT Cedex ; il s'agit de :

- a. L'acte constitutif et des statuts de l'Émetteur ;
- b. Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'Émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le Document d'Enregistrement Universel ;

- c. Les informations financières historiques de l'Émetteur et les informations financières historiques de l'Émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du Document d'Enregistrement Universel.

Conformément à l'article 221-3 du Règlement général de l'AMF (« RGAMF »), l'information réglementée au sens de 221-1 du RGAMF est disponible sur le site internet de l'Émetteur ([https://www.deltaplusgroup.com/fr\\_FR/actualites-financieres-informations-reglementees](https://www.deltaplusgroup.com/fr_FR/actualites-financieres-informations-reglementees)).

## **CHAPITRE X INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS**

Renvoi à la Note 5 de l'annexe aux comptes consolidés page 158.



DELTAPLUS

**Personnes responsables du  
document d'enregistrement universel**

# CHAPITRE I PERSONNES RESPONSABLES DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

## 1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

Monsieur Jérôme BENOIT,  
Président Directeur Général  
de la Société DELTA PLUS GROUP.

## 1.2. DÉCLARATION

« J'atteste que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en page 37 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. »

Le 25 avril 2022  
Jérôme BENOIT  
Président Directeur Général.

## 1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Monsieur Jérôme BENOIT,  
Président Directeur Général.  
DELTA PLUS GROUP  
BP 140 – ZAC La Peyrolière  
84405 APT Cedex  
Téléphone : 04 90 74 20 33  
Fax : 04 90 74 06 03

## 1.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### 1.4.1. Commissaires aux Comptes titulaires

VERAN & ASSOCIÉS  
Monsieur Jean-Michel BECHET  
Membre de la Compagnie Régionale de Nîmes  
La Cristole  
298 Rue du Bon Vent  
84 140 MONTFAVET

Commissaire aux Comptes titulaire de la Société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2021 pour un mandat de six exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

TALENZ ARES AUDIT  
Monsieur Johan AZALBERT  
Membre de la Compagnie Régionale de Nîmes  
26 Boulevard Saint Roch  
BP 278 – 84011 AVIGNON Cedex 1

Commissaire aux Comptes titulaire de la Société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2021 pour un mandat de six exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

### 1.4.2. Commissaires aux Comptes suppléants

Monsieur Jean- Pierre LAMPERTI  
78 Avenue Bernard Blua  
ZA Saint-Claude  
83990 ST-TROPEZ

Commissaire aux Comptes suppléant de la Société nommé par l'Assemblée Générale du 18 juin 2021 pour un mandat de six exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Monsieur Paul-Louis CESTIER  
26 Boulevard Saint Roch  
84000 AVIGNON

Commissaire aux Comptes suppléant de la Société nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2021 pour un mandat de six exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.



### 1.5.

## RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément au Code de Commerce (art. R. 233-14-17°) et au règlement général de l'AMF (art 222-8) nous mentionnons les honoraires des Commissaires aux Comptes de la Société et des membres de leur réseau pris en charge par DELTA PLUS GROUP au titre de l'exercice 2021, en comparaison avec les exercices 2020 et 2019, ces informations sont reproduites à la Note 6.21 de l'annexe des comptes consolidés soit en page 181 du présent Document d'Enregistrement Universel.



## CHAPITRE II RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale de la Société DELTA PLUS GROUP,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la Société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

### CONVENTIONS DÉJÀ APPROUVÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R. 225-30 du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### Compte courant

Entité cocontractante : JBP

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

**Nature :** Au titre de l'exercice 2021 le compte courant de la Société JBP dans les livres de la Société DELTA PLUS GROUP qui s'élève à 10 939 K€ au crédit a produit 85.130,00 euros d'intérêts (ce montant a été uniquement provisionné en charge et non versé).

#### Convention de prestation de service

Entité cocontractante : JBP

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

**Nature :** Assistance et conseil dans les domaines de l'administration, de la gestion, de l'animation des Sociétés du groupe par la Société JBP à la Société holding DELTA PLUS GROUP. En contrepartie de l'assistance dont elle bénéficie, la Société holding est redevable à l'égard de la Société JBP d'une somme annuelle de 530 000 € HT, montant constaté en charge sur l'exercice 2021.



### Location immobilière

Entité cocontractante : JBP

Personne concernée : M. Jérôme BENOIT

**Nature** : Le montant des loyers versés par la Société DELTA PLUS GROUP à la Société JBP s'élève à 28 115 €, auquel s'ajoute le montant de la taxe foncière.

Fait à Montfavet et Avignon, le 14 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés  
Jean-Michel BECHET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société

TALENZ ARES AUDIT  
Johan AZALBERT  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DU PERSONNEL SALARIÉ DE LA SOCIÉTÉ OU DE SON GROUPE**

Assemblée Générale extraordinaire du 17 juin 2022 résolution n° 10

À l'Assemblée Générale de la Société DELTA PLUS GROUP,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la Société DELTA PLUS GROUP et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de Commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Conseil vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Fait à Montfavet et Avignon, le 14 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

**VERAN & Associés**  
Jean-Michel BECHET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société

**TALENZ ARES AUDIT**  
Johan AZALBERT  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Assemblée Générale extraordinaire du 17 juin 2022 – résolution n° 11

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 (émission de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance) et L. 225-135 et suivants (suppression du droit préférentiel de souscription) du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'Administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, réservée à tout établissement de crédit et tout prestataire de services d'investissement, pour un montant maximal de 20 % du capital social de la Société, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport de lui déléguer, pour une durée de 26 (vingt-six mois) mois, la compétence pour décider l'opération suivante et fixer la condition définitive de cette émission et vous propose, le cas échéant, de supprimer votre droit préférentiel de souscription :

- Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offres visées au II de l'article L. 411-2 du code monétaire et financier et dans la limite de 20 % du capital social par an (11<sup>e</sup> résolution).

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration au titre de la 11<sup>e</sup> résolution.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 11<sup>e</sup> résolution, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans la 11<sup>e</sup> résolution.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'Administration en cas d'émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Fait à Montfavet et Avignon, le 14 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

**VERAN & Associés**  
Jean-Michel BECHET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société

**TALENZ ARES AUDIT**  
Johan AZALBERT  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU D'AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION RÉSERVÉE AUX SALARIÉS**

Assemblée Générale extraordinaire du 17 juin 2022 résolution n° 13

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'Administration de la compétence de décider une émission d'action avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés de votre Société et des entreprises françaises et étrangère, qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de Commerce et de l'article L. 3344-1 du Code du Travail, pour un montant maximal de 113 794 €, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225 129-6 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois, la compétence pour décider une ou plusieurs émissions et de supprimer votre droit préférentiel de souscription. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du Code de Commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération, et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration. Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de Commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette délégation par votre Conseil d'Administration.

Fait à Montfavet et Avignon, le 14 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

VERAN & Associés  
Jean-Michel BECHET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société

TALENZ ARES AUDIT  
Johan AZALBERT  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société

# **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS EXISTANTES OU À ÉMETTRE AU PROFIT DU PERSONNEL SALARIÉ DE LA SOCIÉTÉ OU DE SON GROUPE**

Assemblée Générale extraordinaire du 17 juin 2022 – résolution n° 14

À l'Assemblée Générale de la Société DELTA PLUS GROUP,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de votre Société ou de certaines catégories d'entre eux et/ou de ses mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 II du Code de Commerce, ainsi qu'au profit des membres du personnel salarié de ses filiales, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des actions attribuées gratuitement en vertu de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital de votre Société, soit 367.935 €.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaire au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et qui vous sont données dans le rapport du Conseil d'Administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Montfavet et Avignon, le 14 avril 2022

Les Commissaires aux Comptes

**VERAN & Associés**  
Jean-Michel BECHET  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société

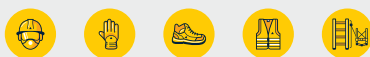
**TALENZ ARES AUDIT**  
Johan AZALBERT  
Commissaire aux Comptes  
Représentant la Société

**1.****TABLE DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL**

La table de concordance répond aux dispositions des Annexes 1 et 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant le règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission.

Cette table de concordance renvoie ainsi d'une part aux pages du présent document d'enregistrement universel et d'autre part aux pages des Document de Référence 2019 et 2018.

<b>RUBRIQUES DE L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT EUROPÉEN N° 809/2004/CE</b>	<b>PAGES</b>
<b>1. PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>234</b>
<b>2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	<b>234</b>
<b>3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	<b>24</b>
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'Émetteur pour chaque exercice	24
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	27
<b>4. FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>153</b>
<b>5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	<b>8</b>
5.1. Histoire et évolution de la Société	8
5.2. Investissements	34
<b>6. APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	<b>12</b>
6.1. Principales activités	12
6.2. Principaux marchés	14
6.3. Événements exceptionnels	N/A
6.4. Degré de dépendance de l'Émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'Émetteur concernant sa position concurrentielle	16
<b>7. ORGANIGRAMME</b>	<b>10</b>
7.1. Description sommaire du Groupe	10-11
7.2. Liste des filiales importantes	10-11, 158
<b>8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	34, 158
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	94, 157
<b>9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	<b>38</b>
9.1. Situation financière	38-44
9.2. Résultat d'exploitation	38-44
<b>10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	<b>137-139</b>
10.1. Informations sur les capitaux de l'Émetteur	138-139
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'Émetteur	137



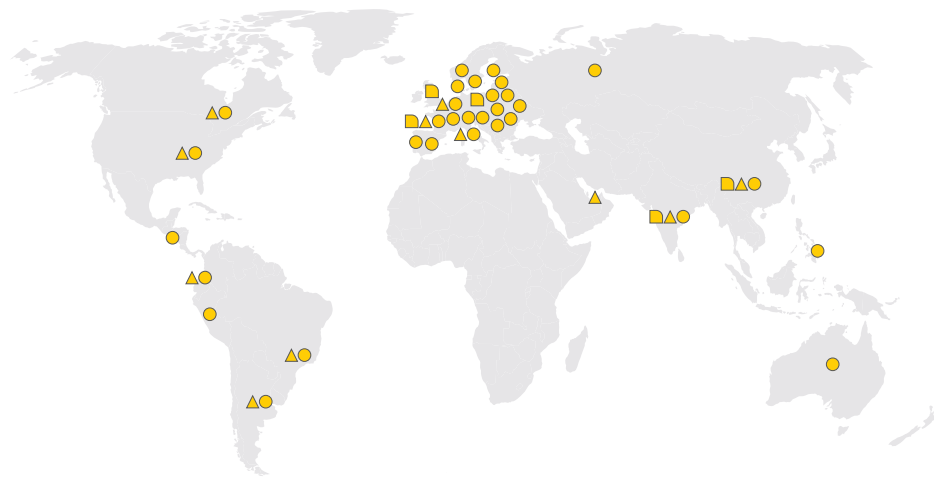
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'Émetteur	30-33
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'Émetteur	32
10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	32
<b>11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>35</b>
<b>12. INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	<b>29</b>
<b>13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>146</b>
<b>14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	<b>218</b>
14.1. Organes d'administration	218
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	51
<b>15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	<b>62</b>
15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature	62-66
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'Émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	62-66
<b>16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	<b>50</b>
16.1. Date d'expiration des mandats actuels	50
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	50-54, 218
16.3. Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations de l'Émetteur	50-54, 218
16.4. Déclaration indiquant si l'Émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	50, 218
<b>17. SALARIÉS</b>	<b>219</b>
17.1. Nombre de salariés	219
17.2. Participations et stock-options des Administrateurs	219
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'Émetteur	219
<b>18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>47</b>
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	47
18.2. Droits de vote différents des actionnaires susvisés	47-48
18.3. Contrôle de l'Émetteur	48
18.4. Accord, connu de l'Émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	48
<b>19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	<b>185</b>
<b>20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	<b>220</b>
20.1. Informations financières historiques	24, 220
20.2. Informations financières pro forma	N/A
20.3. États financiers	220
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	220
20.5. Date des dernières informations financières	221

20.6. Informations financières intermédiaires	221
20.7. Politique de distribution des dividendes	221, 42
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	222
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	222
<b>21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>222</b>
21.1. Capital social	222
21.2. Acte constitutif et statuts	222-228
<b>22. CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>229-231</b>
<b>23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>232</b>
<b>24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>232</b>
<b>25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>232</b>

## 2.

### | TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

<b>1. COMPTES ANNUELS</b>	<b>195</b>
<b>2. COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>133</b>
<b>3. RAPPORT DE GESTION</b>	<b>37</b>
<b>4. PERSONNES RESPONSABLES</b>	<b>233</b>
4.1. Personnes responsables des informations contenues dans le Document d'Enregistrement Universel	234
4.2. Déclaration des personnes responsables du Document d'Enregistrement Universel	234
<b>5. RAPPORTS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX</b>	<b>192, 214</b>
5.1. Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	214
5.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	192
<b>6. TABLEAU DES HONORAIRES DES CONTRÔLEURS LÉGAUX</b>	<b>182</b>



**DELTA PLUS**

**DELTA PLUS GROUP**

ZAC LA PEYROLIÈRE - B.P. 14  
84405 APT CEDEX - FRANCE  
T.+ 33 (0)490 742 033  
F.+33 (0)490 740 603

[relation.investisseur@deltaplus.eu](mailto:relation.investisseur@deltaplus.eu)  
[www.deltaplusgroup.com](http://www.deltaplusgroup.com)

SA au capital de 3 679 354 Euros  
RCS AVIGNON B 334 631 868  
SIRET 334 631 868 00026 - NAF 7010 Z  
N° TVA Intracommunautaire : FR 33 334 631 868

0000000000

    
[www.deltaplus.eu](http://www.deltaplus.eu)

DELTA PLUS GROUP est cotée auprès de Euronext Growth  
sous le code ISIN FR0013283108 - DELTA PLUS est membres du SYNAMAP.